

Gérard Bergeron (1922-2002)

Politologue, département des sciences politiques, Université Laval

(1977)

LA GOUVERNE POLITIQUE

Un document produit en version numérique par Réjeanne Toussaint, ouvrière
bénévole, Chomedey, Ville Laval, Québec

[Page web personnelle](#). Courriel: rtoussaint@aei.ca

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"

Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une bibliothèque fondée et dirigée par Jean-Marie Tremblay, sociologue

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf., .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.

Du même auteur :

Fonctionnement de l'État, Paris, A. Colin, 1965, coll. « Sciences politiques » ; Québec, Les Presses de l'université Laval. [En préparation dans Les Classiques des sciences sociales. JMT.]

[Le Canada français : après deux siècles de patience](#), Paris, Ed. du Seuil, 1967, coll. « L'Histoire immédiate ».

La guerre froide inachevée, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1971. [En préparation dans Les Classiques des sciences sociales. JMT.]

Cette édition électronique a été réalisée par Réjeanne Toussaint, bénévole,
Courriel: rtoussaint@aei.ca

Gérard Bergeron

LA GOUVERNE POLITIQUE.

Paris-LaHaye : Mouton; Québec : Les Presses de l'Université Laval, 1977,
264 pp.

[Autorisation formelle accordée, le 12 avril 2005, par Mme Suzanne Patry-Bergeron, épouse de feu M. Gérard Bergeron, propriétaire des droits d'auteur des œuvres de M. Gérard Bergeron]

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 12 points.

Pour les citations : Times New Roman, 12 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition numérique réalisée le 29 juin 2009 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, province de Québec, Canada.



G rard Bergeron (1977)

LA GOUVERNE POLITIQUE



Paris-LaHaye : Mouton; Qu bec : Les Presses de l'Universit  Laval, 1977,
264 pp.

Table des matières

[Liste des Figures](#)

[Liste des Tableaux](#)

[Avant-propos](#)

[Introduction générale](#). « Ils... nous... » et LES AUTRES

PREMIÈRE PERSPECTIVE : QUI ?

[Introduction](#). Les *identités ou Nous distincts* des AUTRES

[Chapitre I.](#) NOUS ou la théorie de *l'inclusion*

[Chapitre II.](#) Nous : nos six conduites

[Chapitre III.](#) Eux : leurs quatre opérations

[Chapitre IV.](#) Lui et LES AUTRES : les deux pôles

DEUXIÈME PERSPECTIVE : AVEC QUI ?

[Introduction](#) : Les *associations OU NOUS sans LES AUTRES*

[Chapitre V.](#) NOUS ou la théorie des *niveaux*

[Chapitre VI.](#) Nous : nos moyens d'action

[Chapitre VII.](#) Eux avec Lui : fonctionnalisations et le seuil des habilitations

[Chapitre VIII.](#) Eux et Lui avec Nous : le seuil des activations

TROISIÈME PERSPECTIVE : ENTRE QUI ?

[Introduction](#). Les *confrontations ou entre Nous et entre Nous et LES AUTRES*

[Chapitre IX.](#) TOUS ou la théorie des *mouvements*

[Chapitre X.](#) Entre NOUS et LES AUTRES : les relations internationales

[Chapitre XI.](#) Entre NOUS : les types de régimes

[Chapitre XII.](#) Entre Eux, Lui et Nous : la dynamique du fonctionnement

[Chapitre XIII.](#) Entre Eux, Lui et Nous : la dynamique du changement

[Chapitre XIV.](#) TOUS ou les affrontements entre agents de changement

[Conclusion générale](#)

[Propositions principales de l'ouvrage](#)

Liste des figures

- [Figure I.](#) Équilibrations entre infrafonctions selon les pôles de positivité et de négativité, ou état d'intégration résultant de la superfonction de légitimation
- [Figure II.](#) Équilibrations entre superfonctions externe et interne, ou rôle intégrateur de la superfonction de légitimation
- [Figure III.](#) Moyens infrafonctionnels selon la gradation : a) préfonctionnalisés, b) fonctionnalisables, c) non fonctionnalisables
- [Figure IV.](#) Représentation des douze rapports d'interfonctionnalité au niveau central de la gouverne
- [Figure V.](#) Représentation des douze rapports d'interfonctionnalité selon la densité et l'importance
- [Figure VI.](#) Illustration des seuils entre niveaux, et des deux superfonctions, des quatre fonctions, des six infrafonctions propres à chacun des trois niveaux
- [Figure VII.](#) Représentation des types de transactions superfonctionnelles, infrafonctionnelles, opérationnelles et mixtes
- [Figure VIII.](#) Représentation des messages et signaux adressés par les agents préfonctionnalisés et fonctionnalisables aux niveaux fonctionnel et superfonctionnel
- [Figure IX.](#) Représentation de la centralité des valeurs en processus de changement
- [Figure X.](#) Représentation des circuits de rôles et contrôles dans la gouverne
- [Figure XI.](#) Représentation des rôles, contre-rôles et contrôles dans la politie

Liste des tableaux

- [Tableau A.](#) Principes et plans des quatre processus politiques centraux
- [Tableau B.](#) Agents fonctionnels et agents infrafonctionnels au seuil des activations
- [Tableau C.](#) Éléments de définition et caractéristiques des mouvements de peraction, d'interaction, de rétroaction et de proaction
- [Tableau D.](#) Direction et signification des peractions selon leur définition et leurs caractères généraux
- [Tableau E.](#) Caractéristiques aux seuils des régimes autoritaristes, bureaucratistes, libéralistes et communalistes
- [Tableau F.](#) Rapports entre le politique et le social dans les régimes autoritaristes, bureaucratistes, libéralistes et communalistes
- [Tableau G.](#) Les quatre catégories pures et les douze catégories mixtes des régimes
- [Tableau H.](#) Caractères généraux des régimes autoritaristes, bureaucratistes, libéralistes et communalistes
- [Tableau I.](#) Typologie de changements de régimes politiques
- [Tableau J.](#) Points ou « étagements » de la gouverne où sont susceptibles de se manifester tensions et dysfonctions, goulots d'étranglement, blocages et crises

« S'il y avait un peuple de dieux il se gouvernerait ainsi.
Un gouvernement si parfait ne convient pas à des hommes ».

Jean-Jacques Rousseau

« Le peuple, dans la mesure où ce mot désigne une fraction particulière des membres de l'État, représente la partie qui ne sait pas ce qu'elle veut ».

Hegel

« Les hommes d'État sont pleins de bonne volonté, mais ils ne savent pas comment s'y prendre ».

Montesquieu

« En un mot, ce que je dis peut être de très faible valeur ; mais ce dont je parle est d'une très grande importance ».

Bertrand de Jouvenel

LA GOUVERNE POLITIQUE (1977)

AVANT-PROPOS

[Retour à la table des matières](#)

Les *avant-propos* sont vains que le lecteur entend presque comme un appel ambigu à sa connivence. Il y a deux exceptions. La première c'est lorsque après avoir pris connaissance de « la marchandise », le lecteur éprouve le besoin de référer à la déclaration d'intentions de l'auteur et le prend éventuellement *en faute* de son projet, ce qui porte encore plus que de le prendre *en défaut* de tel autre projet qu'il aurait pu ou dû avoir.

La seconde exception vaut pour les ouvrages qui sont des traductions, adaptations, rééditions « revues et augmentées », ou encore pour une « suite » annoncée à un ouvrage déjà dans le public. Nous nous prévalons de cette dernière justification, car il est des imprudences à éviter comme celle d'annoncer un tome II en finale à un ouvrage déjà volumineux. La ferme détermination d'honorer sa promesse peut être entamée par d'autres raisons que la difficulté de l'entreprise. Après une douzaine d'années nous poursuivons l'intention théorique de *Fonctionnement de l'Etat* par un second volume dont le titre aurait pu être *l'Etat en fonctionnement* *. L'inversion des éléments du titre signalait une deuxième étape dont le présent volume est le produit.

Le titre actuel nous paraît maintenant plus approprié. *La Gouverne politique* n'est pas un second tome, mais réincorpore, surtout prolonge et, espérons-nous, affine le

* *Fonctionnement de l'Etat*, avec une préface de Raymond Aron, Paris, .A. Colin, 1965, 660 p., coll. « Sciences politiques » ; 2e éd. 1969. L'ouvrage se terminait par cette phrase : « Les machinations du *fonctionnement de l'Etat* ne pourront vraiment se livrer que par l'examen minutieux de *l'État en fonctionnement* » (p. 522).

contenu essentiel du gros - trop !- livre qui comportait l'orientation générale de celui-ci.

La Gouverne politique s'est ventilé des inventaires critiques et des longs justificatifs méthodologiques qui alourdissaient et rendaient un peu ardue la lecture du premier ouvrage. Nous présentons maintenant la théorie et non plus seulement le projet de théorisation. Et c'est sans paradoxe que l'ouvrage actuel est trois fois plus court et d'un abord moins sévère. Une théorie élaborée allège et dé-complexifie la théorie de l'élaboration théorique : à chaque point de discordance, réelle ou apparente, c'est la première qui *corrige* la seconde. Ce n'est que rarement que nous aurons renvoyé au premier ouvrage pour signaler de longs développements qui s'imposaient alors mais dont on peut faire l'économie maintenant sans inconvénient pour l'intelligence générale de la présentation actuelle.

En plus de vouloir être plus complet, nous aurons eu la constante préoccupation de faire plus court et plus simple. Au lieu de poser les questions objectives sur le quoi, le comment ou le pourquoi des choses politiques, nous avons préféré enclencher les discussions par les interrogations à tour subjectif du Qui ? de l'AVEC Qui ? de l'ENTRE Qui ? C'est ainsi que nous présentons *l'objet* politique en sa triple perspective des agents politiques en leurs identités, associations et confrontations. Ce parti pris de toujours dire *de qui* il s'agit, *qui* est mis en cause par rapport à qui, nous a incité à présenter les premières identifications des *agents* politiques par des pronoms personnels : « Ils..., Nous... » constituant notre Nous, et LES AUTRES, le Nous se subdivisant en Lui, Eux, Nous. Il ne s'agit pas d'un procédé d'écriture, d'un slogan, ou d'un simple truc didactique * ; c'est ainsi que se vit l'activité politique en premières perceptions avant les conceptions conscientes et les descriptions plus précises.

Trois « théories » partielles s'articulant sont à la base des exposés portant sur les identités (la théorie de *l'inclusion*), sur les associations (la théorie des *niveaux*), sur les confrontations (la théorie des *mouvements*). Chacune d'elles constitue le chapitre ouvrant les trois parties de l'ouvrage, de plus en plus élaborées selon la marche du développement.

Malgré ses dimensions, *Fonctionnement de l'Etat* restait un ouvrage tronqué, appelant justement une suite. Cette « théorie de l'élaboration théorique » comme on vient de le qualifier, définissait et analysait avec insistance un *niveau central*, dit

* Encore que cela soit bien utile lorsqu'on fait profession d'enseigner.

« fonctionnel », qui devait être privilégié en méthode contrairement aux constructions théorisant aux *niveaux d'en haut ou d'en bas* **. Conformément à cette exigence tant affirmée alors, le présent travail prend du champ et traite maintenant des phénomènes ressortissant aux deux autres niveaux, encore dits « superfonctionnel » et « infrafonctionnel ». Les liaisons entre niveaux, en seuils de dénivellation, font l'objet des deux chapitres centraux (chapitres VII et VIII) de l'ouvrage dont ils constituent, pour ainsi dire, la plaque tournante pour l'analyse.

Strictement confiné au *fonctionnement* comme l'établissait le premier mot de son titre, l'ouvrage de 1965 n'évoquait qu'en brèves incidentes la question du changement, se taisait complètement sur la typologie des régimes et les relations internationales. *La Gouverne politique* s'attaque maintenant à ces questions dans la troisième partie, finale et la plus élaborée. Aux stricts schémas de pur fonctionnement s'ajoute la troisième « théorie » partielle, celle des *mouvements*, qui tente de lier les dynamiques du fonctionnement et du changement.

Pour parcourir un tel chemin, l'exposé, qui veut rester bref, doit aller droit au but. Il s'impose de s'alléger de l'appareil des preuves, de sacrifier le confort des exemples faciles, de sabrer toutes espèces de digressions-replis. Certains passages d'une densité inévitable sont susceptibles d'être rachetés par des rappels ou, si l'on veut, des redondances inévitables qu'impose la *composition non linéaire* de l'entreprise en ses trois perspectives et selon ses trois niveaux. Enfin, les idées principales de l'exposé s'expriment sous la forme d'une liste d'une soixantaine de Propositions interreliées et numérotées, qu'on trouvera à la fin du volume et qu'il est suggéré de consulter à la fin de chaque chapitre.

** « Il y a d'une part, la très ancienne tradition *philosophico-institutionnaliste* des théoriciens politiques classiques, qui construisent « d'en haut » l'Etat et *déduisent* des systèmes théoriques généraux ; et d'autre part, la tendance *mathématico-behavioriste* des adeptes de la « nouvelle science politique », nullement préoccupés de construire l'Etat « d'en haut » ou « d'en bas » puisqu'ils n'en tiennent aucun compte, et qui *induisent* plutôt des cadres de référence partiels d'où « devrait », un jour ou l'autre, sortir une ou la théorie politique tant attendue. Entre ces deux filiations fort inégales, puisque la première remonte à plus de deux millénaires et que la seconde ne peut retracer ses premiers précurseurs au-delà d'un demi-siècle, l'absence d'un commun langage est en train de dissoudre la croyance en la réalité d'un objet commun » (*Fonctionnement de l'Etat*, p. 516-517).

Sur la manière et le contenu de cet essai aucun pré-plaidoyer de l'auteur ne saurait leur procurer quelque validité qu'ils ne porteraient pas eux-mêmes. L'entreprise de théorisation est un genre peu pratiqué et qui est toujours déconcertant de quelque façon. D'emblée, *on ne pense pas théoriquement* en quoi que ce soit : le général avant le particulier, le global avant le partiel, le même avant le différent, etc. Le mode théorisant inverse la séquence naturelle de la pensée courante : concevoir d'abord, ensuite percevoir ; l'analyse suit loin derrière et qui n'est déjà plus la théorie (ce qui ne veut pas dire que l'analyse soit rejetée hors de la connaissance scientifique dont elle est plutôt la porte d'entrée). L'intention arrêtée de mettre de l'ordre avant d'avoir recueilli les éléments à mettre en ordre apparaît la première bizarrerie de l'activité théorique, d'autant qu'elle manifeste un souci suspect de cohérence. En outre, la théorie se livre différemment qu'elle s'est élaborée, par ce qui semble n'être d'abord qu'enchaînements (maniaques) de concepts livrés comme des sacs vides.

Le théorisateur demande au lecteur de faire rapidement ce qu'il n'a réussi qu'au prix de multiples bavures et ratures, de reprises obstinées. Le comble de la bizarrerie est atteint lorsque la théorie se prétend aussi importante par ce qu'elle ne dit pas que par ce qu'elle dit, pourvu que ce qui reste à dire le soit à partir de ce qui fut dit, d'elle-même. Enfin, la théorie n'est pas *probante* si ce n'est de sa propre cohérence et encore c'est à la critique d'en décider. On relèverait d'autres paradoxes, occasions d'autant de malentendus.

On peut le dire en cette phase *post-behaviorale*, et encore inqualifiable, du développement de la discipline : dans la mesure où la science politique est devenue « scientifique » elle a tendu à évacuer son contenu politique. Un tas de « cadres analytiques » furent proposés, et utilement employés souvent, qui ne contribuèrent pas à une plus grande connaissance de *l'objet politique*, se faisant même un devoir d'éluder cette question gênante. Il faudrait plaider pour une science politique *assez* mais *pas trop* « scientifique », prôner un retour aux « grands auteurs » non pas parce qu'anciens mais parce qu'ils restaient en politique pour en parler. « Rester en politique » ce n'est pas multiplier les « exemples concrets » tirés de la lecture du Monde ou du manuel en vogue dans les U.E.R. La théorisation invite à la démarche opposée : *traduire* plutôt en ses concepts précis les grandes manchettes de l'actualité. Quand on y arrive, c'est un début de preuve qu'elle ne décolle pas de la réalité par ses rigueurs abstraites. Ce qui importe bien plus et qui en justifie les efforts et risques, c'est qu'elle fournisse un

procédé de lecture parmi d'autres pour dégager une texture intelligible plus générale du phénomène politique.

Théorie ou pré-théorie, modèle ou paradigme, méthode ou cadre d'analyse ? Nous ne savons trop, ne nous en préoccupons guère et préférons parler de théorisation pour signaler les caractères provisoire de l'oeuvre et inachevé de l'activité. C'est parfois *expliquer* ; ce n'est le plus souvent qu'interpréter : dans les deux cas c'est comprendre différemment que la connaissance a-théorique. *Comprendre de* cette façon c'est le premier indice de maturation d'une science qui ne sera toujours qu'un devenir.

Le *pourquoi* ? n'est jamais une question simple. La réponse est toujours en bonne partie dans les virtualités du comment ? Les explications rapides du *pourquoi* ? sont toujours plus populaires que les interprétations laborieuses du comment ? Si on pouvait aller jusqu'au bout de la réponse au comment ? on atteindrait à la plénitude de la connaissance du quoi ? Il n'y aurait plus qu'à connaître l'avenir.

LA GOUVERNE POLITIQUE (1977)

INTRODUCTION GÉNÉRALE

« *Ils...*, *nous...* » et *LES AUTRES*[Retour à la table des matières](#)

Entendu ici et là : « Ils ne font rien » ; mais aussi : « *Ils* nous font marcher, *ils* nous manipulent. *Ils* ne pensent qu'à leurs intérêts » (sous-entendu, parfois : « *Ils* font bien ! »). Surtout : « Ils sont des incapables... Si seulement ils voulaient... mais il y a belle lurette que *nous* avons perdu nos illusions ». Etc. Nous avons l'humeur propice et la dent dure à l'encontre de ceux qui sont à la gouverne publique.

De leur point de vue, *nous* devenons à notre tour *ils...* ; et, à l'intérieur d'une même engeance, ils se voient volontiers en un autre nous dont l'unité profonde est plus forte que leurs spécialisations et divisions. C'est une solidarité de lourde ambiguïté, qui, nous en dissociant, nous contient encore par son privilège de nous prendre en charge et de s'accorder même toute espèce de facilités de parler au nom de notre *nous*. Notre *nous* ne les comprend pas, *eux*, et s'affirme en s'en séparant. Leur *nous* rejoint toujours le nôtre de quelque façon sous-entendue ou explicite, par quelque moyen. « *Nous* sommes faits ». L'expression convaincue de cette mutuelle distinction donne l'apparence d'une double exclusion. Il s'agit pourtant d'une même appartenance, et plus obligée par nature qu'imposée par choix. C'est ainsi que s'enroule le cycle politique, le premier et le plus strict, dans un plus vaste Nous, comprenant *eux* et *nous*.

Ils sont peu nombreux ; mais malgré leurs grandes vedettes ainsi dépersonnalisées, *ils* restent sans visage. *Ils* sont lointains, mais on leur fait reproche d'être omniprésents en leur incapacité même. *Ils* sont implacables comme les mauvais esprits de

jadis ou la météo d'aujourd'hui ¹. *Ils* sont là pour nous servir : c'est la thèse officielle. Nous en croyons uniquement ce principe que, sans leur présence, nous ne tiendrions pas ensemble. Mais comment l'avouer ?

« *Ils... nous...* », « *nous... ils...* » expriment une alternance de rapports macro-micro, micro-macro. Le *nous* de nos humeurs est d'abord micro : il n'implique vraiment que ceux auxquels on parle dans l'instant. « Nous sommes entre nous. » Ce n'est qu'en second qu'il les vise globalement, *eux*, pour des tas de motifs dont celui, spécialement odieux, de leur fisc qui nous fait les poches régulièrement. *Eux*, chargés de décider au nom de Nous tous et nous rejoignant un à un, c'est un rapport macro-micro. Leurs relations *entre eux*, décideurs, sont du même type micro que celles que nous lions avec l'entourage par notre rouspétance. Mais entre leur *nous* et le nôtre, au nom duquel ils parlent, c'est un rapport micro-macro : s'inverse alors l'ordre des quantités. *Ils* sont si peu pour commander au si grand nombre que nous sommes. *Ils* entretiennent malgré tout des rapports tellement plus nombreux (et décisifs...) entre *eux* que ceux que nous n'aurons jamais entre *nous*, en ce choeur, d'ailleurs discordant, des rouspéteurs que nous formons.

Dans cet agrégat énorme, où *nous* tentons de nous retrouver pour nous y sentir encore plus perdus, éclaterait le ridicule d'un *je* qui ne prendrait pas la première précaution de s'envelopper d'un premier *nous*, de communication immédiate et d'intention complice. À moins d'être le Moi de « L'État, c'est Moi », ou le *Je* du « C'est la loi parce que *Je* le veux », ce qui n'est tout de même pas à la portée de tout un chacun ! Quant à notre pauvre petit moi de la vie quotidienne, à quelle place pourrait-il prétendre dans la vie politique ? Comme sont impossibles les solutions d'équivalence, qu'ils deviennent *nous* et vice versa, il ne reste plus que l'expédient que *nous* agissions sur *eux*, comme ils agissent sur *nous* : c'est la pulsion du cycle dont il a été question.

La paradoxale expression de deux sentiments, en apparence contradictoires, d'une appartenance et d'une non-identification se résout en un *Nous*, où tous, ils comme *nous*, sont embarqués. Il y a bien la mer où la barque devra flotter, puis, Plus loin, *LES AUTRES* ; mais c'est déjà une question d'environnement, et non pas du milieu qu'ensemble Nous habitons et, par cela même, constituons.

¹ « Quel sale temps, ils nous ont donné pour les vacances de Pâques ! »

Le premier problème de toute philosophie politique est la *définition* de son objet. La première exigence de toute sociologie politique est la *détermination* de son champ d'investigation. Si l'on peut éluder la première question dès qu'on ne se situe pas a priori en recherche philosophique, une méthode d'analyse consciente d'elle-même ne peut esquiver la seconde précaution. Ce préalable devrait être tenu pour une évidence ; à défaut d'être sûr de bien reconnaître ce dont l'on parle, il faut savoir de façon générale de quoi il sera question, ce qui pourrait encore se dire : si l'on ne sait pas ce que l'on cherche, comment prétendra-t-on l'avoir trouvé ² ?

Comment traiter de socialisation politique, de participation ou d'engagement politiques, comment confronter un système politique à un système social (et/ou culturel), sans avoir *reconnu* un champ d'action politique distinct d'un champ d'action sociale et avoir, par là, implicitement délimité un objet politique ? Autant le faire en pleine conscience des risques de l'entreprise. L'objet dont on s'occupe sera toujours porteur d'ambiguïté inévitable, et peut-être nécessaire : une coextension sous des aspects différents. D'une certaine façon, le social *comprend* le politique ; d'une autre, le politique *contient* le social. Toute la question se ramène à l'évaluation réciproque de ces deux « façons ». Du moins si l'on aspire à faire la théorisation du *total politique* dans le *global social*. Par suite de l'accumulation de mauvaises réponses à un vrai problème de méthode, on en est venu à y voir un « faux problème ».

C'est une première condition, suffisante mais nécessaire, de la détermination sociologique du champ politique que de pouvoir reconnaître le politique *dans* le social : si on peut retrouver le premier partout dans le social, ce dernier n'est pas pour tout ni en tout politique. Il n'est pas question de plaider certaine autonomie du politique, faute de pouvoir proposer une définition de sa spécificité. Il s'agit encore moins d'accoler, comme s'il s'agissait de contraires, la politique (*homo politicus*) et la sociabilité (*homo socius*), l'État et la société, le public et le privé, la souveraineté et la citoyenneté, le système politique et le système social présenté ou non comme environnement du premier. Soulever de telles questions ne peut générer que de fausses réponses à un vrai problème qui, en sa réduction minimale, ne consiste qu'à pouvoir se donner un *objet de théorie*.

² E.E. Schattschneider, *Two hundred million Americans in search of government*, New York, 1969, p. 8.

Proposons un point de départ strictement empirique. L'examen de ce qui est au-delà de la perception immédiate et rudimentaire du « *ils... nous...* » et LES AUTRES devrait nous permettre de répondre aux trois questions fondamentales articulant notre recherche : qui ? avec qui ? entre qui ? Préalablement, l'examen rapide de la terminologie anglaise plus riche, à cet égard tout au moins, que la française, nous suggère d'abord des réponses objectivées aux mêmes questions : *Quoi ?* - Le *political* dans la *polity*. *Comment ?* - *Par les politics*, que leurs actes soient *politic* ou non. Pourquoi ? - Pour une *policy* ou des *policies*.

Le politique, qualificatif devenu substantif (comme on dit le social, le sacré, le privé, etc.), est l'acception la plus large, recouvrant le *total politique*, dont la politique. Pour tous les usages le français ne connaît qu'une seule orthographe : *politique*. La langue anglaise présente un meilleur outillage terminologique avec trois substantifs, *politics*, *policy*, *polity*, et deux épithètes, *politic* et *political*. Commencer par la politique (*politics*), conformément à la vénérable tradition remontant à Platon, constituerait un mauvais point de départ pour une recherche d'intention empirique. Ce qui tombe sous le coup de l'observation directe, le politique, ce sont des actes, actions et activités, des faits, relations et interactions, des situations, processus et phénomènes qu'on puisse qualifier de « politiques » selon l'un ou l'autre des cinq sens des termes anglais.

Le politique (*political*, qui n'a pas la qualification majorante de *politic* - i.e. ce qui est habile, rusé, « de bonne politique » justement) est le terme le plus extensible. Loin de s'opposer au social, il en est une forme ou peut-être même un mode d'expression selon une qualification qu'il s'agit précisément d'établir. Le politique n'est pas moins coextensible que le social puisqu'il peut aussi désigner un ensemble social lui-même considéré d'un certain point de vue. La politique a valeur de désignation plus restreinte qui n'est qu'un aspect de la totalité de l'objet politique. Le politique (*political*, que cela soit *politic* ou non) recouvre toute la politique (*politics*), toutes les lignes de conduite ou de programmes d'action dont elle est faite (*policies*), ainsi que l'entité collective politiquement organisée (*polity*).

La science (ou sociologie, ou théorie) politique s'occupe de tout le politique aux cinq sens qui viennent d'être dits. Nos exercices ne doivent pas oublier, non plus que confondre, la politique (*politics*, luttes et conflits, bagarres pour la conquête des postes de pouvoir et d'influence, la politique comme désordre social si l'on veut) et les politiques (*policies*, programmes d'action et stratégies pour les concevoir et les exécuter).

ter) ; et, chacune, avec les unités politiques de base (*politie*, selon une acception d'origine française et qui n'est pas tombée en désuétude en anglais). *Polity*, terme anglais toujours en vigueur, n'étonne personne ; il vient du vieux français « *politie* », ou « *policie* », ou « *pollitie* ». Le vocable français « *politie* » est tombé en désuétude au XVIIIe siècle ; Jean-Jacques Rousseau est l'un des derniers grands auteurs à l'avoir employé ; Littré en faisait mention dans son grand dictionnaire³. Il y aurait grand avantage à le réintroduire en son sens français de jadis pour le rapprocher du terme « société », à l'instar du couple anglais : *polity-society*. La société dite politique devient plus correctement la *politie*. Son système d'organisation et de fonctionnement est la gouverne de la « chose publique », autre vocable de bonne race qu'il conviendrait de généraliser dans la langue française de la science politique⁴.

Deux utiles clarifications s'ensuivraient. La « société politique », à la fois comme société humaine et comme organisation, se poserait comme *politie*, distincte de « la société » des sociologues ou des moralistes. La *politie*, en outre, se distinguerait enco-

³ Le *Webster's New World dictionary of the American language* (1966) définit le terme *polity* comme encore usuel : « 1. The governmental organization or constitution of a state, church, etc. 2. A society or institution with an organized government ; state ; body politic ». Une édition récente du *Littré* (1965) définit la *politie* : « Société et gouvernement (terme tombé en désuétude ». Suivent des exemples de textes du XIVe siècle (Oresme) et du XVe (Christine de Pisan), alors que le mot s'écrivait selon sa prononciation, *policie*. Le terme aurait été en usage jusqu'au XVIIIe siècle comme l'atteste cet extrait du *Contrat Social* (III, 8) : « Ces lieux doivent être habités par des peuples barbares : toute *politie* y serait impossible ». Nous devons au professeur Charles Roig de l'université de Genève d'avoir attiré, notre attention sur ce vocable *politie*.

⁴ La *gouverne* (en anglais *governance*) est un terme qui n'a jamais cessé d'être en vigueur en français, et souvent selon une nuance métaphorique : « Pour votre gouverne », « Etre à la gouverne des affaires de l'État ». Il désigne un aviron ou une godille servant à diriger une embarcation et, par extension, les organes de direction d'un avion. C'est un mot de la famille de *gouvernail* (dont on a tiré, selon la racine grecque, le terme de *cybernétique*), de *gouvernance* (ancienne unité administrative française à Lille, Arras, Douai) et de *gouvernement*, qui a connu une si bonne fortune en sémantique qu'il en est venu à être tenu pour synonyme de politique. Pour nous, le *gouvernement* doit être restreint à une acception précise comme l'une des quatre fonctions politiques centrales. Cf. chap. III. A notre connaissance le premier ouvrage en langue française à avoir employé le terme *gouverne* en un sens identique au nôtre est celui d'André J. Bélanger, *l'Apolitisme des idéologies québécoises*, Québec, 1974.

re de son syst me propre, sa gouverne. Ainsi serait  lud e, et peut- tre transcend e, la confrontation irr elle d'un syst me politique pos    c t  d'un syst me social, pourvoyeur ou environnement du premier. Une telle dualit , utile parce que commod ment simplifiante au d part, engendre tr s t t d'artificielles complications op rationnelles   l'usage. Les choses ne se passent pas ainsi, que l'abstraction syst mique distord au point de ne pouvoir jamais recomposer une totalit  dynamique r elle. L'unit  sociale collective consid r e, la *politie*, est structur e par le fonctionnement m me de sa gouverne. Elle a en elle-m me sa soci t  - en soci t  qu'elle est - ou, si l'on pr f re, son propre milieu social. Sa gouverne agit dans ce milieu et non pas sur ce milieu comme quelque chose qui serait ext rieur. La gouverne n'a pas de signification, m me abstraite comme syst me, sans le milieu social dans lequel elle agit. Milieu social donn  et gouverne particuli re constituent la *politie*. Un r gime, enfin, est la gouverne propre de telle *politie* historique.

La gouverne se visualise d'abord en un vaste mouvement descendant. L'illusion d'optique provient d'une longue habitude perceptuelle d'imaginer les commandements comme s'exer ant d'en haut. La gouverne, comme mouvement uniquement descendant, ne s'abstrait pas plus de l'op ration en sens inverse qu'elle ne s'abstrait compl tement, comme syst me, du milieu social de la *politie*. La gouverne est bidirectionnelle, ou plut t multidirectionnelle : elle pr sente   l'analyse, en plus de sa double verticalit  descendante et ascendante, toutes esp ces de rapports horizontaux et obliques selon diverses d nivellations. Non pas le politique   c t  du social, ni un syst me politique juxtapos    un syst me social, mais une seule *politie*, constitu e de sa gouverne agissant dans le milieu social en niveaux distincts de fonctionnement et selon les trois directions horizontale, verticale et oblique.

Les actions et op rations politiques diverses qui se d roulent   l'int rieur d'une seule *politie*, sans sortir de son milieu social, seront dites des « intractions » (intra-actions ou actions *intrapolitie*). Celles qui vont vers l'ext rieur ou en proviennent seront dites « transactions » (trans-actions ou actions   travers, soit *interpolities*) et seront  tudi es ult rieurement (au chapitre X). Le propre de *l'environnement*, qui dit ext riorit  et enveloppement, est d'environner justement. La notion de *milieu* exprime

les idées d'intériorité et de centralité⁵. L'environnement commence à des limites, bornes ou frontières plus ou moins arbitrairement fixées par l'analyste. L'environnement se démarque par extériorité, sinon toujours de « frontières », tout au moins de qualifications. Est dans l'environnement ce que le milieu considère comme extérieur à lui-même. L'environnement politique de la *politie* est constitué des autres *polities*. C'est un environnement réel et non pas une abstraction comme l'est le système social, environnement du système politique selon les présentations courantes. Le milieu social de la *politie* est une société tout aussi réelle et que contiennent les bornes de cette *politie*. Environnement et milieu⁶ restent réels comme l'est la *politie* dans la réalité du fonctionnement de sa gouverne. Il n'est nul besoin d'aménager des catégories vides ou des « boîtes noires » qui génèrent ensuite d'inutiles difficultés de raccordement. La

⁵ Le *Dictionary of sociology and related sciences* (Peterson, New Jersey, 1961), dit à l'article *Milieu* : « A word synonymous with environment, Although in French the word means 'middle', in English American sociology this literal translation is altogether misleading. 'In the midst of' is as close in meaning to the French 'middle' as can be found ». Tenus pour synonymes, chacun des deux termes a connu une vogue scientifique à des moments différents. Transposé directement en anglais et dans beaucoup d'autres langues, le *milieu* faisait plus sociologique, comprenant les facteurs humains, que *l'environnement* des géographes et des écologues. Aujourd'hui, la théorie générale des systèmes et la lutte contre la pollution industrielle ont popularisé le terme et le thème de *l'environnement*, mot qui « est meilleur en tout cas que celui de 'milieu'. Car ce qui est autour ce n'est pas un milieu » (Bertrand de Jouvenel, interview au journal *le Monde*, 4-5 janvier 1970).

⁶ Pour des notions quelque peu différentes du milieu et de l'environnement, cf. *Man-Milieu relationship. Hypotheses in the context of international politics*, Princeton, Center of international studies, 1956. Les auteurs, Harold et Margaret Sprout, ont repris cette distinction dans « Environmental factors in the study of international politics » *Journal of conflict resolution*, 1/4, 1957, p. 312-313) : « Because 'environment' has come to mean different things to different specialists, we have substituted the French word milieu to designate the general concept... But we have restricted the noun 'environment'... to limited aspects of the milieu, as for example, 'physical environment', 'social environment', 'non-human environment', 'psychological environment', 'operational environment', etc.

« We define the general concep of 'milieu' to include all phenomena... to which the environed unit's activities may be related. So defined, milieu includes both tangible objects, non-human and human, at rest and in motion, and the whole complex of social patterns, some embodied in formal enactments, others manifest in more or less stereotyped expectations regarding the behavior of human beings and the movements and mutations of non-human phenomena. This definition of milieu includes the environed unit's own ideas or image of the milieu, a concept designated herein as 'psychological environment'. »

distinction des intractions ; et des transactions est le dédoublement dynamique des catégories statiques, et à ce titre peu utiles, du milieu et de l'environnement. Mais il convenait de préciser que la *politie*, comme société, contient son milieu mais exclut son environnement.

Ils et nous, nous sommes en rapports intractifs. Avec LES AUTRES, il s'agit de rapports transactifs. Par ce triangle de blocs d'acteurs la distribution est complète, quoique les rôles, non encore attribués, ne soient que très incomplètement différenciés. Entre tout ce monde, l'action du politique se déroule. Qu'y a-t-il entre NOUS pour que nous nous y reconnaissons tous, d'emblée et sans conteste : ils et nous à l'intérieur de notre *politie* et assujettis à une même gouverne, en même temps que distincts des AUTRES ? Ces derniers, à l'intérieur de chacune de leur *politie*, se voient selon leur propre dualité (du *ils, nous*) et nous considèrent comme faisant partie des AUTRES. Et ainsi indéfiniment à l'échelle de la planète...

Y a-t-il un principe premier du politique ou une espèce de critère sociologique ultime de l'automatisme de nos reconnaissances mutuelles en forme d'appartenance et d'exclusion ? Qui est en cause, ou encore *de quoi* s'agit-il ?

Résumé : voir les Propositions 1 à 5.

PREMI RE PERSPECTIVE QUI ?

[Retour   la table des mati res](#)

LA GOUVERNE POLITIQUE (1977)

Premi re perspective : Qui ?

Introduction

Les identit s ou NOUS distincts des AUTRES

[Retour   la table des mati res](#)

La question premi re de toute  tude politique est de savoir l'identit  de *qui* est en cause. La r ponse en sera fournie   partir d'un crit re d'observation sociologique du NOUS, constitu  de *nous*, *eux* et *lui* (chapitre I).

C'est *nous*, dirig s ou gouvern s, qu'on consid rera en premier lieu, en d finissant les six cat gories de nos conduites possibles (chapitre II).

Ce sera ensuite *eux*, dirigeants ou gouvernants, dont on retrouve les quatre types d'op rations d cisives dans la gouverne (chapitre III).

Enfin, l'attention se portera sur *lui*, le symbole vivant de l'unit  de la polittie, ainsi que Sur LES AUTRES, membres d'autres politties, consid r es comme unit s de m me nature que notre polittie, mais distinctes (chapitre IV).

LA GOUVERNE POLITIQUE (1977)

Première perspective : Qui ?

Chapitre I

NOUS ou la théorie de l'*inclusion*

[Retour à la table des matières](#)

Le débat, plus que deux fois millénaire, sur l'essentialité du ou de la politique ne se terminera probablement jamais. Les travaux plus récents d'épistémologie ont porté peu d'attention au mode politique de connaissance du politique, se contentant d'effleurer parfois des faits de symbolique politique. Phénomène probablement sui *generis*, multivoque et toujours indicible par quelque côté, c'est pourtant l'une des choses du monde le plus partagées. Le fait politique résiste toujours à qui veut l'enfermer dans une définition. Nous n'avons pas à déclarer forfait puisque ce n'est pas notre projet. Notre objectif vise beaucoup moins haut, tient en cette recherche d'une simple détermination sociologique de l'objet politique comme préalable de méthode.

Les définitions les plus courantes font appel aux notions de gouvernement, d'Etat, de cité (*polis* ou *civitas*), d'union, de république, de *Commonwealth*, de société civile. Elles présentent l'inconvénient des tautologies circulaires, où le défini, à son tour, immanquablement renfloue le définissant. A peine plus exigeantes, d'autres descriptions tournent autour des concepts de pouvoir ou d'autorité, ou à la considération de leurs structures de commandement ou d'obligation avec le redoutable privilège de décisions ayant validité de fait accompli. Selon une autre classe de définitions, les modes de solution des problèmes sociaux ou de règlement des conflits généraux dé-

termineraient plutôt l'activité politique essentielle. Une notion encore plus large est celle de l'organisation des prises de décision pour l'ensemble de la collectivité afin de satisfaire à ses exigences fondamentales et aux besoins de ses membres, dont le plus récent est celui de « la qualité de la vie ». Mais selon une lointaine tradition juridique du siècle dernier, qu'a relancée sociologiquement Max Weber, c'est le privilège d'un monopole de la contrainte physique, allant jusqu'à la peine de mort, qui semblerait singulariser la société politique parmi les autres types de société.

La préférence pour l'une ou l'autre de ces conceptions signale autant des diversités de tempérament que des différences idéologiques. Ces notions nous livrent des caractères substantiels, jusqu'à l'évidence, de la politique ou de l'activité politique. Elles se complètent utilement, mais aucune ne paraît rejoindre le phénomène en sa spécificité. Les idées jumelles d'un large englobement et d'une grande distance sociale ⁷ nous apparaissent s'approcher du critère que nous voudrions proposer : celui de *l'inclusion obligée*. Il dit moins en un sens que tous les éléments relevés plus haut, mais c'est pour décrire un fait plus élémentaire et d'une primordialité dont ils ne rendent pas compte. Tous ces caractères, y compris la puissance exclusive de coercition, semblent découler de ce fait premier d'une solidarité sociale très particulière, unique. Un seul type de société se pose en incluant de façon obligée tous ses membres. Personne n'y échappe, ni ils, les gouvernants, ni *nous*, les gouvernés. Et c'est le cas pour tous LES AUTRES en leur propre politique.

L'observation est double : du côté de la collectivité sociale incluyente, du côté des membres inéluctablement inclus. Cette collectivité ne connaît que deux classes de statuts politiques fondamentaux et incompatibles : celle de ses nationaux (ou ressortissants), celle des étrangers. Nationaux de l'unité A, les membres sont étrangers du point de vue de l'unité B. Selon la normale des cas, c'est un statut *donné*, et même imposé dès la naissance. On n'opte pas pour un premier statut ; on ne s'en dégage pas aisément pour en postuler un autre par voie de naturalisation. On parle d'*inclusion obligée* pour signaler son caractère passif en même temps qu'inéluctable. *Inclusion obligatoire* comporterait l'idée de devoirs moraux ou juridiques, qui sont de l'ordre

⁷ « ... the most inclusive society » et « ... the more remote environment », selon les expressions les plus usuelles en anglais.

des conséquences. Obligée, l'inclusion est aussi exclusive : l'unité incluante refuse à priori les appartenances multiples parce que contradictoires à sa propre unité indivise.

Le national de naissance et le naturalisé par choix préexistent au citoyen et aux divers droits et privilèges que l'allégeance, ensuite, impose. Au caractère donné ou imposé d'un premier statut de nationalité, à la difficulté d'en changer, s'ajoute la nécessité d'en avoir un pour mener une vie sociale normale. L'inclus, d'office ou par choix, vit ensuite une *appartenance* au groupe incluant. Mais le groupe a déjà procédé à une *inclusion* à lui-même, celle de l'ensemble de sa population politique. Lorsque ses agents procèdent à l'admission de nouveaux membres, l'inclusion n'est pas automatique. Tous les règlements d'immigration et de naturalisation visent à obtenir des gages d'une future bonne appartenance : l'ensemble incluant a plutôt tendance à avoir des attentions très particulières pour les membres qui le rallient par libre choix ou nécessité. Ceux-ci les lui rendent bien, comme on le voit souvent, par des surenchères au patriotisme ou à un nationalisme d'adoption.

Le statut de national ou de naturalisé, que procure l'inclusion obligée, est permanent, ne connaît pas d'intermittence ni de modification aisée, moins encore que celui de l'état civil, évolutif de nature (l'âge, la durée du mariage, le nombre des enfants, etc.). La suspension relative de l'application de ce statut, qu'un séjour à l'étranger peut procurer, n'est pas un allègement, car le lieu du séjour a tout un répertoire de contrôles à l'endroit, et même à l'encontre, des étrangers (police des étrangers). Le statut est global, mais ne s'assume pas constamment ni par la totalité des activités sociales. Cette globalité prend surtout l'aspect d'une *officialité*. Avant toute espèce de considération de ce que vous faites, il vous est demandé qui vous êtes : « Vos papiers ! » « Votre passeport, s'il vous plaît ! » « Votre carte de travail ! » L'unité d'inclusion ne se satisfait que de titres clairs.

Elle impose certain *enfermement* politique dans la qualification des activités et des dispositions personnelles. Elle est surtout jalouse de l'intégralité de la famille nationale, maniant à son avantage soit le *jus soli*, soit le *jus sanguinis*. Les sociétés surpeuplées ne donnent pas leur trop-plein. Les échanges de population s'opèrent dans des ambiances de hargne ou donnent lieu à des conflits. L'irrédentisme est toujours

passionné de part et d'autre. L'apatridie ⁸ est régie par des conventions internationales aussi strictes que mesquines et attentistes qui n'honorent aucune époque, surtout pas l'actuelle. Le droit d'asile, les traités d'extradition et de double fiscalité engendrent tensions et marchandages. Un des droits de l'homme les plus dérisoires est celui que la Déclaration universelle des Nations unies consacre : « Nul ne peut être arbitrairement privé de sa nationalité, ni du droit de changer de nationalité » (article 15, paragraphe 2).

En langage économique, les inclus politiques sont une clientèle captive des ressources et biens publics. On peut se retirer d'une économie de marché avec de plus ou moins lourds dommages. En politique, la sortie est interdite : « No *exit* ». Il ne reste plus à discuter (*voice*), surtout, si l'on ne peut jouer à fond la menace d'une sortie (*loyalty*) ⁹, c'est-à-dire devenir dissidents ou rebelles. Les relations sociales qui se déroulent sous la dépendance d'une situation d'inclusion obligée ont déjà délimité les marges possibles de l'action, avant même que de commencer à contrôler l'exercice de cette action.

Quand un autre type de société repose sur l'impératif de l'inclusion obligée (régimes lignagers, théocratiques, corporatifs), il s'agit d'une collectivité sociale qui a été *politifiée* ¹⁰, montrant ainsi une fusion du parental, du religieux ou de l'occupationnel avec le politique. La « double nationalité », considérée comme fraude ou statut provisoire parce que contradictoire, est moins grave socialement que l'apatridie. Après la

⁸ Il serait intéressant de dresser un parallèle des infériorités sociales de l'enfant dit « naturel » et de l'homme apatride jusqu'à la légitimation du premier et l'octroi d'une nationalité au second.

⁹ On reconnaîtra les catégories fort suggestives d'Albert O. Hirschman : « Exit belongs to the former realm (economics), voice to the latter (politics)... the chances for voice to function effectively as a recuperation mechanism are appreciably strenghtene if voice is backed up by the *threat of exit*... Loyalty. implies the possibility of disloyalty, that is, exit » (*Exit, voice and loyalty*, Cambridge, Massachusetts, 1970, p. 13-82).

¹⁰ Selon l'heureux néologisme, créé par Pierre Duclos, surtout lorsqu'il s'applique à « l'accession des sociétés au comportement, à l'être politique » (« La politification : trois exposés », *Politique*, nouvelle série, avril-juin 1961, 14, p. 24). (*Politiser*, *politisation* comme leurs contraires, *dépolitiser* et *dépolitisation* comportent, selon les contextes, des sens péjoratif ou majoratif en termes de jugement de valeur.) Tout au long du présent travail, notre notion de *politification* va s'appliquer plus largement aux relations ou divers phénomènes qui, de simplement sociaux, deviennent politiques selon les termes de la définition suivante.

peine capitale, l'ostracisme et la perte des droits civiques ont toujours été considérés comme les plus lourdes peines qu'on puisse infliger à un être humain. À l'inverse, des formes de résistance passive, comme la grève de la faim et surtout l'immolation rituelle, sont des *sorties* de ce que l'inclusion implique dans des circonstances qu'il s'agit de hautement dramatiser. Il se trouverait encore des collectivités dites « archaïques » qui n'imposent pas l'inclusion obligée, favorisent la sortie des membres sans interdire leur rentrée subséquente ¹¹. Mais l'accession à l'indépendance nationale de certaines de ces sociétés, plus ou moins agglomérées, s'accompagne de toute la symbolisation politique des mesures de l'inclusion obligée : réglementation de la nationalité, carte d'identité, passeport, recensement, fermeture des frontières, surtout de celles que l'époque antérieure avait mal précisées, interdiction de certaines formes nomadismes de ; et, évidemment, douanes, armée, drapeau et hymne nationaux, service diplomatique.

La démonstration de l'inclusion obligée ne peut se faire par observation empirique que selon un mode négatif et minimal. Ont été *politifiées* ou sont politiques les relations qui s'établissent en conséquence immédiate ou médiate d'une situation collective d'inclusion obligée à un seul type de société ou d'organisation sociale. Les termes ou agents de telles relations sont inclus de façon inéluctable dans une collectivité dont on peut présumer qu'elle sous-tend, à cause de cela, un axe d'interférence d'une normativité propre. Parmi tous les types donnés de société qui permettent appartenance, adhésion ou participation, ou les sollicitent dans diverses structures d'accueil, il en est un seul qui impose une inclusion aussi strictement obligée dès la naissance et sans autre condition que la nature humaine. Notre notion est situationnelle avant d'être relationnelle. Un type donné de relations découle d'une situation sociale qu'un statut préalable et universel a cristallisé, du moins à la période contemporaine. On fait la science politique de son époque.

C'est l'aspect rigide et bilatéral : tous les hommes sont *inclus* dans un type de société qu'il est d'usage de nommer « politique », comme s'il s'agissait d'une exigence de leur nature sociale. Cette exigence d'inclusion régulière satisfaite, la *politie* est beaucoup moins stricte quant à la qualité de l'appartenance de ses membres. D'autres

¹¹ Edmund Leach, *Political systems of Highland Burma*, Londres, 1954 ; I. Schapera, *Government and politics in tribal societies*, Londres, 1956.

sociétés ont des exigences et des idéaux bien plus élevés. Mais la *politie* est intransigente sur la réglementation de cette inclusion et spécialement pointilleuse sur les conditions d'entrée et de sortie. C'est à l'intérieur de cet encadrement, par définition périphérique, que se nouent les rapports politiques sur la trame indéfiniment recommencée du social. Si l'on peut qualifier cette société de « globale », la globalité serait d'abord celle d'une *inclusion* impliquant l'au-delà d'une *exclusion*, qu'il faut entendre ici d'abord comme simple terme antinomique.

Après les premiers caractères biologiques du sexe et de l'âge, c'est tout de suite la nationalité qui est le plus important déterminateur du statut social de la personne. La chaîne statutaire commence toujours par les trois maillons : homme ou femme, majeur ou mineur (adulte ou enfant), de nationalité x ou de naturalisation x'. Tout le reste (situation de famille, métier ou occupation, lieu de résidence, groupement de localité ou groupes d'appartenance ou d'association, etc.) vient après. On peut reconnaître dans le seul type de société qui s'interpose de façon aussi impérative entre les caractères biologiques bruts de l'organisme humain et toutes les espèces de situations ou de rôles sociaux un caractère sui *generis*.

Sur le seul plan de l'observation empirique, ce serait son critère premier, fixe et dur ¹² en tant que critère, et indéfiniment variable dans ses applications - selon le fonctionnement effectif de tous les régimes de nationalisation et de naturalité qu'on pourrait relever à travers le monde. Critère premier, il est aussi généralisant, du moins depuis que *toutes* les sociétés politiques tendent à s'optimiser en des formes étatiques. Non pas seulement l'Etat des juristes ou des moralistes, ou « l'Etat » auquel se réfèrent dans « les grandes circonstances » ceux qui parlent en son nom, mais la société totalisante et concrète, contenue en forme étatique. L'Etat est la *politie* type d'aujourd'hui. Non pas le « système politique » qui la reproduit pour l'essentiel en prétendant en abstraire la dynamique sociale particulière ; mais la grande unité sociétale, qui ne se pense que par référence à cette forme étatique depuis déjà quelques siècles et qui subdivise l'humanité en quelque cent cinquante unités collectives qui se reconnaissent

¹² « La définition d'un Français comme étant une personne née en France est une définition stricte (*hard*) pour autant que la France possède des frontières précises. La définition d'un intellectuel comme étant une personne profondément intéressée par les idées est une définition large (*soft*) » (Anatol Rapoport, « La théorie moderne des systèmes : un guide pour faire face aux changements », *Revue française de sociologie*, 1970-1971, XI et XII, n° spéc., p. 29).

comme autant de *politiques* étatiques. En deçà des pôles souveraineté-citoyenneté, on trouve les exigences toutes primaires d'une *inclusion obligée* dans des *unités* d'appartenance forcée des membres ¹³.

Il s'ensuit quelques conséquences pour l'analyse. D'abord ce statut de nationalité, par voie de naissance ou de naturalisation, prime tous les autres statuts sociaux, de l'état civil, de l'occupation, de la région, etc. « Ce que vous êtes » primant d'abord « ce que vous faites », le statut politique fondamental est également prioritaire par rapport aux rôles sociaux et au faisceau des rôles politiques (qu'est la citoyenneté), qu'on remplira sur la base de ce statut. C'est encore un statut d'uniformisation générale, antérieure à toute distinction entre dirigeants et dirigés politiques et à toute dissociation, allant dans les deux sens, entre eux et *nous*. C'est l'affirmation globale qui ne se discute pas parce que donnée primaire du Nous. Les autres Nous en font autant. L'inclusion obligée est l'en deçà de la faculté de coercition comme le politique est l'en deçà du juridique.

L'inclusion obligée apparaît comme la manifestation du fait de l'unité politique naturelle donnée à notre observation : le *body politic ou polity*, la *politie* de jadis. C'est un fait à ce point élémentaire qu'on a quelque difficulté à ne pas le considérer comme quelque chose allant de soi. C'est pourtant le caractère flagrant de ce fait qui permet de situer en *empirie* l'énorme problème des rapports entre société et Etat, de l'autorité sociale et du pouvoir politique. À l'autre pôle, elle évite de donner dans le piège de la « société globale » dont le moins qu'on puisse dire est que cette notion ne peut s'élaborer sans à priori conceptuel et ne fournissant pas de moyens d'observation

¹³ Nous parlions naguère d'« appartenance obligatoire » seulement (*Fonctionnement de l'Etat*, 1965, p. 29-34). Or, il s'agit d'inclusion avant que d'appartenance et d'une inclusion de fait, qui est forcée ou obligée indépendamment de l'idée d'obligation morale ou juridique. Dans un texte traduit de l'anglais, R. Dahrendorf reprend le critère de l'« appartenance obligatoire » (*Classes et conflits de classes dans la société industrielle*, Paris - La Haye, 1972, p. 293). Nous insistons sur le caractère de simple observation empirique du critère proposé ; mais il n'est pas exclu qu'une philosophie essentialiste dise la même chose. « L'essentiel du politique, c'est alors qu'un ordre soit imposé de l'extérieur à la totalité des individus qui font partie... » car on ne peut « jamais trouver d'hommes vivant en dehors d'une communauté politique quelconque » (Raymond Polin, *Ethique et politique*, Paris, 1968, p. 106, 107).

empiriquement contrôlables. L'inclusion permet la référence à toute la société en cause, à la *politie* ; c'est la gouverne qui rend cette inclusion *obligée*.

Le caractère brut de l'inclusion obligée permet surtout de dégager deux principes provenant du substantif et de son qualificatif : 1. le principe de *l'inclusion* justificatrice ; 2. le principe de la protection *obligeante*. Une unité collective ainsi minimalement constituée ne peut tolérer que cette exigence de sa nature profonde soit menacée, soit de l'intérieur, soit de l'extérieur. Elle doit faire la preuve que l'inclusion qu'elle impose vaut tout le temps qu'elle dure pour pouvoir la sauvegarder par rapport aux membres inclus. L'envers de la même preuve se fait par rapport aux autres unités collectives juxtaposées à elle-même et imposant la même rigueur d'inclusion obligée. Ou : perpétuation à l'intérieur et préservation du monde extérieur. Bertrand de Jouvenel et Carl Schmitt ont exprimé ces deux principes sous la forme de « la loi de l'exclusion conservatrice » et de l'axiome *Protego ergo obligo* ¹⁴.

Notre critère de l'inclusion obligée semble ne se fonder que sur un fait de frontière au sens juridico-territorial du terme. À cet égard, il renverrait à du *fixe* et du *quantitatif*, ce qui, distinguant une *politie* d'une autre, poserait en outre les bornes du milieu et de l'environnement. En application interne, la question porte sur un moyen de reconnaissance de cette espèce de nervure de la gouverne *dans* la *politie*, ou, plus simplement, du politique *dans* le social. L'application du critère permet de distinguer du *variable* et du *qualitatif*, puisqu'il est déterminateur, selon la définition donnée plus haut, des « relations qui s'établissent *en conséquence* immédiate ou médiate d'une

¹⁴ « Tout ensemble d'individus dépendant à certains égards les uns des autres doit comporter des procédés explicites ou implicites, destinés à l'élimination des signaux qui entreraient en conflit au niveau de l'ensemble. Les autres signaux peuvent se faire librement concurrence, mais les signaux incompatibles au niveau de l'ensemble ne peuvent être autorisés à se faire concurrence. Telle est la loi de l'Exclusion Conservatrice... C'est une loi en ce sens qu'elle est une condition nécessaire pour la conservation d'un corps politique » (Bertrand de Jouvenel, *De la politique pure*, Paris, 1963, p. 163). « Protego ergo obligo, voilà le *cogito ergo sum* de l'État, et une théorie de l'État qui ne tient pas compte systématiquement de cette maxime ne sera jamais qu'une ébauche fragmentaire et imparfaite... Quand au sein d'un État, des partis organisés sont en mesure de fournir à leurs adhérents une protection plus grande que celle de l'État, l'État devient au mieux une annexe de ces partis et le citoyen pris individuellement a compris à qui il lui faut obéir » (Carl Schmitt, *La Notion de politique*, Paris, 1972, p. 96).

situation collective d'inclusion obligée à un seul type de société ou d'organisation sociale ». Les relations sociales qui s'établissent hors de cette « conséquence » se déroulent en *politie*, mais ne relèvent pas de la gouverne, qui, du reste, ne s'en occupe pas.

Ces deux significations de l'inclusion obligée n'étant pas du même ordre ne se contredisent pas. Elles se complètent plutôt : la première détermine la frontière, fixe et stricte de qualification juridique, de la *politie* en rapport aux autres *polities* ; la seconde sert à marquer la *frontière*, changeante et métaphorique, de qualification sociologique, de la gouverne dans la *politie*. La première signification reste tout de même à la base de la distinction du Nous et des AUTRES et de leurs rapports particuliers (chapitre X) ; la seconde, que nous recherchions à l'intérieur des bornes d'une société donnée et unique, est déterminatrice de la *politie*. Comme *connaissance*, c'est peut-être peu ; mais comme *critère* d'observation empirique, c'est certain.

L'inclusion obligée attire l'attention sur l'horizontalité du politique total dont l'existence est moins contestable que celle des « sociétés globales ». Mais pour des perceptions à la verticale, il importe d'avoir des outils conceptuels plus fins que celui du statut politique fondamental déterminé par l'inclusion obligée ¹⁵.

Tout cela, qui est à cause de nous, commence par nous.

Résumé : voir les Propositions 6 et 7.

¹⁵ Aussi retrouverons-nous, un peu partout en ce travail, l'application de ce critère et ses conséquences de politification, qu'on ne saurait expliciter davantage ici sans à priori. Ce n'est qu'au dernier chapitre qu'on illustrera le seuil de politification. Contentons-nous de rappeler dès l'abord l'aphorisme bien connu : « Les problèmes de tout le monde sont des problèmes politiques et les problèmes politiques sont les problèmes de tout le monde ».

LA GOUVERNE POLITIQUE (1977)

Première perspective : Qui ?

Chapitre II

NOUS : nos six conduites

[Retour à la table des matières](#)

Dans la polition, que pouvons-*nous* ? En six conduites graduées : contribuer à la gouverne, y participer activement, nous opposer, décider de contester, enregistrer une dissidence ou nous rebeller. C'est ainsi que nous relançons constamment, d'une façon ou d'une autre, un mouvement inverse à la gouverne en son mouvement descendant. C'est de nous que partent les mouvements de la gouverne ascendante.

Ces catégories en gradation ne sont pas exclusives. Qui s'oppose sur une matière peut participer à telle autre activité ou être susceptible de contester au sujet d'une troisième, etc. Ou encore, l'étude d'un même phénomène peut révéler des phases successives : de contribution à participation, de participation à opposition, etc. ; ou, en sens contraire, de contestation à opposition, etc. Enfin, la continuité de ces notions n'implique pas que les actions et les phases correspondantes obéissent à un ordre strict ; il peut y avoir saut d'une ou de plusieurs classes : de la contribution à l'opposition, de la participation à la dissidence ou à la rébellion, etc. L'ordre dans la liste de ces conduites veut toutefois signaler un continuum d'intensité dans l'action. Les conduites de *contribution* ne révèlent guère la plupart du temps qu'une attitude passive générale par rapport à la gouverne, tandis que sont actives et additives les conduites de *partici-*

pation, actives et critiques celles d'*opposition*, négatives et surcritiques celles de *contestation*, surcritiques et absentéistes celles de *dissidence*, et enfin surcritiques et suractives jusqu'à la violence celles de *rébellion*. Aussi convient-il de mener l'étude de chaque type de conduite par comparaison avec celui qui la précède et celui qui la suit dans cette liste en gradation.

La *contribution*, comme première conduite en liste, ne peut être comparée avec une autre qui serait de plus faible intensité. Elle se dégage par l'unique contraste avec la conduite de participation, sa seule voisine dans ce continuum. La contribution se *définit* comme le processus par lequel l'immense majorité des citoyens acquiescent au moins tacitement aux normes de la gouverne descendante, s'y soumettent de façon générale mais sans velléité de s'engager, ni même de s'impliquer, et se trouvent ainsi apporter diverses prestations et un soutien latent et diffus à leur politique en échange de rétributions diverses.

Il ne s'agit pas de la seule soumission aux règles ni même de leur obéissance explicite, mais bien d'une situation de fait, constante et générale, de docilité automatique et d'appui implicite aux dirigeants de la politique. Ce n'est certes pas la politique ou de la politique, mais c'est le politique le plus vaste, quotidien et omniprésent, qui permet de mettre en relief les jeux plus dramatiques de la politique. C'est le politique « sans histoire » de part et d'autre, ou, si l'on veut, la politique, mais qui est celle de « la majorité silencieuse » qu'évoquait quelques années avant sa déchéance et de façon démagogique, mais quantitativement exacte, le chef d'État d'un très grand pays. La contribution n'est pas un indice d'approbation, mais est présomption soit d'une non-dissatisfaction fondamentale, soit d'une dissatisfaction qui ne s'exprime pas. Il y a apparence, tout au moins, d'équilibre entre prestation et rétribution. L'aspect grisaille de ce large conformisme, en grande partie fait d'automatisme et de mutisme, intéresse peu la science politique si ce n'est par ses études de quantifications diverses (statistiques électorales, sondages, enquêtes d'attitudes socio-politiques, etc.).

La contribution n'est pas une catégorie résiduelle des processus plus actifs de la participation. Elle est un phénomène dont l'ampleur même nous dissimule la portée très grande puisqu'il permet aux régimes politiques de fonctionner ¹⁶. La reconnais-

¹⁶ « Governments, like banks... base their operation on the fact that the popular expectations favorable to them - that one ought to leave one's money in the bank and that one ought to obey the law and the police - are highly coordinated, so that

sance de cette conduite spécifique attire l'attention sur le général, le courant et le latent du politique, sur le fond duquel le particulier, l'exceptionnel et le manifeste se détachent et stimulent bien davantage l'analyste et le dirigeant politique. Il est nécessaire de se rappeler que la plus grande part du temps, des énergies, des préoccupations et tâches de l'immense majorité d'une population n'a pas de rapport au politique - sauf par rares intermittences et pour des aspects très partiels de l'ensemble de la vie des citoyens (vote, impôts, service militaire, mesures spécifiques de sécurité sociale dont son existence peut dépendre, etc.). Le quantitatif ou le massif (« société de masse »...) a ici une signification de fonctionnement. Les vagues espérances, dormantes mais dont on ne peut à priori nier l'existence, ne sont pas encore des « aspirations » dont l'émergence serait une forme transitive de la contribution à la participation naissante.

Les *contributeurs*¹⁷ paient les impôts, font le service militaire, remplissent les autres prescriptions de la gouverne, votent habituellement, mais sans passion ni même conviction très profonde à la façon de quelque chose qu'on doit faire¹⁸. La contribution peut s'accommoder d'un fort taux d'abstention électorale, mais ne prône pas l'abstentionnisme qui est parfois un des premiers moyens d'absentéisme général pouvant mener à la dissidence. Ce qu'on appelle « participation électorale », comme fait statistique brut, ne relève pas de la participation mais de la contribution, dont elle est un indice numérique et très transitoire de non-désintéressement total. La *signification* du vote est, bien entendu, beaucoup plus qu'un acte de contribution ; elle peut être de participation ou d'opposition et même de contestation (votes annulés avec ostentation).

Le contributeur accepte les conséquences inéluctables de l'inclusion obligée, i.e. d'être politifié, mais non pas de se politiser. Il accepte mais il ne faut pas lui demander d'adhérer. Il veut la paix du politique mais refuse les bagarres de la politique. Sa seule croyance est qu'il est gratifiant et surtout sécurisant de se soumettre aux autori-

most individuals most of the time can count on everybody to do as they do... » (Karl Deutsch, *The Nerves of politics*, The Free Press of Glencoe, 1963, p. 121).

¹⁷ Les contributeurs comprennent la plus grande partie des contribuables, mais ce n'est pas en cette seule qualité que nous considérons les agents de la contribution. Contribuants seraient aussi inadéquat, éveillant plutôt l'idée de souscripteurs.

¹⁸ « Politics... like sexuality is an activity which must be carried on ; one does not create it or decide to join it - one simply becomes more and more aware that one is involved in it as part of the human condition » (Bernard Crick, *In defense of politics*, Londres, 1964, p. 26).

tés publiques. Cela évite bien des embêtements : telle est la première rétribution que procure la contribution. C'est le terrain vague de l'individu-sujet et non le domaine du roi-citoyen.

La *participation* est un décollage de la contribution, docile jusqu'à la presque inertie. Participer implique des éléments d'examen raisonné avec une dose de volontaire et d'un certain optimisme sur les chances de pouvoir agir sur les circonstances politiques. On peut la *définir* sommairement comme le processus par lequel les individus, à titre personnel ou dans des groupes, s'engagent activement de diverses façons dans le déroulement de la gouverne, y compris en y jouant des rôles structurels, et agissent selon ses règles du jeu.

Tandis que la contribution est le plus bas dénominateur conformiste du citoyen, la participation est active comme prise de rôle ou, tout au moins, comme façon de jouer des rôles politiques dans une distribution générale qui reste, pour une large part, facultative. Du point de vue du participant, elle est une implication ou même une compromission dans le politique, en déprivatisant pour ainsi dire le citoyen ¹⁹. Du point de vue du fonctionnement de la gouverne, elle *ajoute* quelque chose même lorsqu'elle est critique, conditionnelle ou négative. Au total, la participation relève du qualitatif, même lorsqu'elle est le fait de larges groupes. Elle confirme, transforme ou infirme. Elle n'a pas la neutralité de la contribution, ni la négativité de l'opposition.

On aimerait pouvoir compter sur un vocable moins à la mode et plus allégé qui soit surtout un concept moins surévalué, aussi bien dans l'activité concrète que dans les travaux de science (ou de sociologie) politique. Mais toute espèce de notion suppléante comporterait plus d'inconvénients en appauvrissant un concept dont l'étymologie dit très exactement ce qui est en cause : être *partie de...* *prendre part à...* Notre définition comporte l'un et l'autre de ces deux sens et signale, en même temps que la vaste portée du terme, son ambiguïté inévitable. On participe à la gouverne en occupant l'un ou l'autre de ses postes ou rôles, de gouvernement et de législation, mais aussi, au degré plus bas d'exécution, d'administration et de juridiction. Le petit admi-

¹⁹ Les expressions courantes de la participation : « S'engager dans la politique... To get involved in politics... » signalent également comment l'action individuelle se publicise. C'est une façon, cette fois personnelle, de poser la distinction existentielle du politique dans le social.

nistrateur ou le magistrat de juridiction inférieure sont des participants peu influents, mais à part entière comme le gouvernant-chef, un premier ministre, ou le législateur influent, un leader de parti d'opposition ou un président d'une importante commission parlementaire.

Mais c'est dans le second sens de *prendre part à...* (ou *s'associer à...* selon un nombre infini de manières) que le concept de participation a été privilégié pour signifier à peu près toutes les conduites politiques personnelles entre les prises de positions révolutionnaires et les rôles officialisés ou institutionnalisés par la gouverne. La participation devient alors un processus presque impossible à définir²⁰, se situant à un niveau très général entre le plan de la vie culturelle et celui de l'activité politique générale ou de la vie économique. Cette notion inflationnaire de la participation la situe alors au pôle subjectif de l'intégration ou de l'organisation politiques objectives. On la présente encore comme une espèce de contrepartie à la représentation, quand ce n'est pas comme une espèce d'antidote à une mobilisation pour le changement dont la manipulation est une face moins noble²¹. À la limite, une notion aussi large de la participation n'est plus guère qu'un point de vue qui, comme ceux de la socialisation politique ou même de l'information, est susceptible d'embrasser tout le champ de politique selon une très large optique.

Il faut toutefois maintenir la première notion étymologique (*être partie de... avoir part à...*) de la participation pour englober toutes les prises et tous les accomplissements de rôles officiels et structurels de la gouverne. Mais on doit restreindre la seconde notion (*prendre part... s'associer à..., coopérer ave...*) de la participation pour exclure, au-delà de la passivité de la contribution, les autres conduites plus négatives de l'opposition, de la contestation, de la dissidence et de la rébellion. Le concept de participation reste encore très large - et toujours porteur de son ambiguïté nécessaire²² -, il faut tout au moins le dépouiller d'un certain caractère inhérent de valorisation. Même en ses pures expressions statistiques (électorale principalement), la participation est présentée comme quelque chose de bénéfique en soi, à la fois facteur et

²⁰ Il est notable qu'un ouvrage portant spécifiquement sur la participation n'en ait pas tenté de définition. Cf. W. Milbrath, *Political participation*, Chicago, 1965.

²¹ Il est, en effet, des participations dont la spontanéité est quelque peu cuisinée...

²² Surtout pour les participants qui, sans cesser d'être parmi nous, tentent d'influer directement sur ils, parfois en des responsabilités conjointes. Cette question sera reprise dans des contextes mieux appropriés aux chap. VI et VIII.

indice de démocratisation, de développement ou, comme l'on dit depuis peu, de *modernisation*. Ce n'est pas ainsi que nous la considérons d'un premier abord, mais uniquement comme conduite individuelle ou collective à portée positive et, à ce titre, indispensable à la dynamique ascendante. Si elle n'est jamais indifférente au fonctionnement de la gouverne, elle n'est, en elle-même, ni bonne ni mauvaise : c'est à voir. Les participants qui ne sont pas agents de la gouverne prennent parti sur les principes des politiques et non pas seulement sur leurs modes d'exécution. Ils sortent le plus souvent du rang des partis ou de groupes ou mouvements divers d'action politique. Ils se distinguent nettement des autres participants, plus ou moins agents spécialisés de la gouverne et, à ce titre, *compromis*. Ils sont susceptibles de se transmuier en opposants, ou encore de retourner au rôle plus sécurisant et moins compromettant de la contribution, en la très grande masse de ceux, pour qui la politique n'est pas préoccupation majeure, encore moins engagement personnel.

On pourrait considérer *l'opposition* comme un cas spécial de la participation avec un aussi fort degré d'engagement et une motivation qui, pour s'exprimer d'abord négativement, n'en est pas plus restreinte : s'affirmer *contre...* c'est d'abord s'être engagé *dans...* Mais lorsque des participants se trouvent en partie s'opposer à, ce n'est pas strictement cette opposition qui définit leur conduite générale. On n'entre pas en opposition comme on « entre en politique » pour y participer librement : on est souvent contraint d'être en opposition. Si l'antonyme de la participation est la non-participation ou l'abstention ou la dissidence, le contraire de l'opposition dans la politique est l'action dirigeante dans la gouverne. De l'opposition on peut proposer la *définition* suivante : le processus par lequel individus et groupes cherchent à contrôler les agents de direction de la gouverne, à les remplacer, ou, éventuellement à s'y substituer eux-mêmes.

Alors que les contributeurs ne disent rien, ce qu'on interprète comme un « Oui » tacite, et que les participants prononcent un « Oui » actif et souvent conditionnel, les opposants, eux, disent : « Non, certes ! » L'opposition est un acte de contrôle par excellence en une dualité de rôles susceptibles de s'intervertir ; la participation, sans abdiquer une faculté critique, ne manifeste pas une telle volonté de remplacement. Contrairement à ce que suggère le sens commun, de fortes oppositions créant des situations de crise ou de conflit, loin d'être facteurs désintégrants, sont plutôt néces-

saires à une réintégration continue dont des situations dramatiques signalent toute l'importance.

« L'opposition » la plus simple à saisir est celle du langage parlementaire courant. Elle repose sur le principe de la représentation. A une majorité au pouvoir s'oppose une minorité ou même une majorité mathématique faite de diverses minorités qui ne se constituent pas en un seul bloc. C'est l'Opposition avec la majuscule, dont le système parlementaire britannique présente encore l'exemple classique avec son brocard solennel à nuance ironique : « La loyale Opposition de Sa Majesté ». Mais l'opposition avec la minuscule, en Angleterre comme ailleurs, n'a pas attendu l'extension du suffrage universel ni la pratique parlementaire du *responsible government* ²³.

L'opposant type s'érige contre des orientations générales socio-politiques que donnent - ou ne donnent pas ! - les principaux responsables de la gouverne. Il ne les identifie pas toujours très précisément : ils... Mais l'adversaire de *l'oppositionniste* est toujours individualisé : c'est le concurrent plus chanceux, provisoirement. L'adversaire de l'opposant est multiple, sans visage, mais ce n'est pas à vrai dire « le système ». « Les hommes du pouvoir », « ces princes qui nous gouvernent » ne sont souvent que des écrans, des prête-noms, des hommes liges, des complices. Le véritable adversaire est souvent un ennemi dissimulé, qu'on ne voit guère et qui ne fait pas peur, dans l'immédiat tout au moins.

La « loyale Opposition » manifeste toujours de sérieuses distorsions des oppositions réelles, constitue même un empêchement à l'expression d'oppositions virtuelles. Son justificatif est de permettre techniquement à la gouverne de fonctionner. En principe, les partis sont les réacteurs et convoyeurs de toutes ces oppositions. Si le système multipartisan présente de meilleures chances de représentativité, les jeux des oppositions au plan parlementaire entraînent des simplifications frustrantes pour les diverses oppositions de l'opinion qui s'estiment mal ou sous-représentées en n'ayant pas véritablement voix au chapitre ²⁴. Où se trouvent la majorité ou la minorité ? - La question n'aurait de sens que si l'on savait de combien de minorités est faite une majo-

²³ Il n'est que de rappeler les remontrances que les anciens parlements français adressaient au roi pour signaler les inconvénients d'un édit. Mais le monarque pouvait quand même passer outre en tenant un lit de justice.

²⁴ Sans même tenir compte des distorsions numériques que présentent divers modes de scrutin, ce qui est évidemment un facteur aggravant.

rité, et où commence l'opposition ²⁵. Comment savoir autrement que par les évaluations comptables, électorales ou pré-électorales (sondages et enquêtes) ? « Le moins mauvais système de gouvernement... », etc.

Si les régimes politiques perdurent, principalement grâce à l'appui des contributeurs de « la majorité silencieuse », ce sont les opposants des « minorités agissantes » qui déclenchent mutations ou évolutions importantes et se trouvent ainsi légitimer, à un second degré, les régimes. C'est le propre d'une majorité de vouloir rester une majorité. Mais une minorité, décidée à devenir « agissante », ne se contente pas toujours des rôles d'oppositionnistes officiels. C'est alors que des opposants, opprimés ou sans avenir comme sans passé, se transforment en contestataires, ou dissidents, ou rebelles.

Il fallait poser l'existence d'une conduite d'opposition, en dessous de l'Opposition officielle à base de représentation ; rappeler que les partis sont les modes d'expression les plus articulés de l'opposition, mais non les seuls ²⁶ ; établir aussi que l'opposition, surtout transitant au niveau des structures officielles de discussions publiques, ne conduit pas qu'à des conséquences négatives pour l'intégration de la politique et qu'enfin elle risque, aussi, d'évoluer vers d'autres conduites plus radicales en prenant, pour ainsi dire, des distances avec « les règles du jeu ». Mais on n'oubliera pas, non plus, que ce qu'on pourrait appeler l'opposition médiane a également rapport à la contribution : le commun dénominateur des opposants sans excès de zèle ne serait plus qu'une méfiance de principe, parfois teintée d'hostilité plus ou moins cynique, à l'égard de ceux qui sont aux postes directeurs de la gouverne. L'antithèse bougonne du « ils, nous » est le premier réflexe à fleur de peau de la conduite d'opposition.

Au long du continuum de nos conduites, on arrive à la contestation qui est marquée de véhémence et de spontanéité, de marginalité et de sporadicité. Si l'on peut faire carrière d'opposant, on ne conteste pas tout le temps, ni surtout par les moyens habituels que l'opposition choisit dans le répertoire courant de la gouverne. La contes-

²⁵ « C'est un exercice métaphysique que d'essayer de dire où finit le 'gouvernement' et où commence 'l'opposition' » (Robert Dahl, *L'Avenir de l'opposition dans les démocraties*, Paris, 1966, p. 24).

²⁶ Ni toujours les plus efficaces. Pour ne pas mentionner le cas des groupes d'intérêts, les corps consultatifs, dont il sera question, sont souvent le lieu d'« oppositions » moins publiques et spectaculaires que celles que manifestent les rivalités entre partis et leurs divisions internes.

tation peut se définir comme le processus selon lequel on cherche à clamer des revendications et à mettre en accusation, ainsi qu'à inquiéter par des moyens hostiles, souvent voulus comme outranciers, pour avoir la certitude que le message atteindra les récepteurs visés.

Les contestataires signalent hautement qu'ils méprisent les attitudes sans envol de la contribution, qu'ils refusent les risques douteux de la participation, qu'ils boudent avec hargne les voies de l'opposition, double jeu et trop aisément récupérante. La contestation met en cause le couple consensus-dissensus, mais sans la logique conséquente de la dissidence ni la fuite en avant de la rébellion. On conteste en groupe comme moyen de collectiviser les dissidences solitaires et passives ou de mimétiser les conduites de rébellion sans encourir des risques irréversibles.

L'outrance verbale est son fait, ainsi que la violence physique, mais il s'agit d'une violence symbolique et non pas instrumentale comme en rébellion. Le caractère ordinairement bruyant de contestations, espèce d'exutoire à l'utilisation de la violence contre les personnes, entraîne par ailleurs des répressions ou même incite à des « provocations ». Les contestataires ne se font pas faute de répondre par des moyens de violence défensive ; et ainsi se trouve illustré le caractère foncièrement répressif des sociétés qui se proclament libérales. Qui a commencé ? A quelle première offensive répond la contre-offensive qui, d'un côté comme de l'autre, se définit comme défensive ?

Qu'on considère la contestation comme un cas de l'opposition ou l'inverse, les deux termes gardent leur utilité pour distinguer des processus apparentés ²⁷. Dans sa mise en accusation globale contre « le système », la contestation ignore jusqu'à l'exis-

²⁷ Le Rapport général du groupe de discussion sur « La contestation politique » par Georges Lavau au VIII^e congrès de l'Association internationale de science politique, Munich, 1970, s'intitulait en anglais « Political opposition ». L'auteur présumant que « les deux termes n'ont pas exactement la même signification » proposait de concentrer la discussion sur les relations entre « opposition » et « contestation » ou « opposition légitime » et « opposition illégitime » (p. 1). D'autre part, Ghita Ionescu a déjà proposé cette distinction de la contestation de l'opposition : « With the term contestation we move into the other area of the activities of the non-constitutional and non-institutional opposition, for which also some word other than 'opposition' should be used to one-party states » (« Control and contestation in some one-party states », *Government and opposition*, janvier 1966, 1/2, p. 153).

tence des moyens traditionnels et lents de l'opposition, ce qui en est bien le refus le plus total. Elle s'exprime de façon véhémement et improvisée en magnifiant les vertus de la spontanéité sociale. Depuis les « rébellions étudiantes » des années 1960, le terme contestation a perdu de son sens originaire de débat, dispute, litige ou chicane, pour acquérir plutôt celui d'un plaidoyer accusateur où c'est finalement « la société » ou « le système », autant dire personne, qui figure au box des accusés. Si les responsables de la gouverne deviennent cibles, c'est souvent parce qu'ils manient dans le chaud de l'action les moyens répressifs, confirmant ainsi qu'ils n'ont jamais toléré que des fictions d'opposition. La participation, c'est, après les dés pipés de la représentation, la superfraude « du système », hurle le contestataire. Et comment lui donner complètement tort ?

En sa plus profonde signification, la contestation dépasse la critique des valeurs d'une société pour remettre en cause jusqu'à la légitimité des échelles de valeurs proposées par cette société. Et c'est comme prospecteur, quoique désordonné, de valeurs nouvelles à inventer, que s'affirmerait la grandeur du contestataire. Quand il se réclame des grandes idéologies, c'est en leur aspect déviant de l'idéologie officielle et institutionnalisée. Sous cet aspect, la contestation est plutôt apolitique qu'antipolitique, s'accommodant pour un temps de pagaille mais ne prônant pas ouvertement le désordre ni le terrorisme. En affichant un suprême dédain des organes politiques, même les plus ouverts, la contestation est amenée à se donner des outils nouveaux pour les solidarités d'occasion et les actions du moment : fronts, clubs, comités de citoyens, de vigilance, de défense, etc., fraternités ou groupuscules les plus divers aux noms souvent pompeux et aux slogans parfois humoristiques : « Il est interdit d'interdire ! ».

La contestation reste le seul moyen qu'ont divers groupes marginaux de se manifester au « système » en refusant d'y entrer : groupes d'âge (spécialement étudiants universitaires ou lycéens), groupes raciaux (Noirs, Amérindiens), groupes de femmes, groupes de minorités ethniques, déshérités et assistés sociaux, immigrants, travailleurs agricoles, etc. Des tactiques comme les « grèves sauvages » rappellent fréquemment que la contestation peut éclater dans les groupes d'intérêts les plus structurés comme les syndicats ouvriers. *Sit in*, *teach in*, occupations d'établissements publics et industriels, blocages de routes, manifestations violentes de rues restent susceptibles de réapparaître avec la fréquence de naguère. Tant qu'il y aura un potentiel de contestation... La grande question, quand sont refusés exutoires et diversions, est la durée de la compression de ce potentiel.

La *dissidence* est aussi ferme que mesurée dans ses manifestations. Le dissident se présente comme tel après auto-justification détaillée et qu'il cherche à rendre publique. On peut la *définir* comme le processus selon lequel, en portant des accusations précises et formelles à l'encontre des autorités publiques, on proclame un droit strict au régime d'exception de leur refuser obéissance pour raisons de violation, ou d'abus, de principes encore plus fondamentaux.

Bien que ne flirtant pas avec les moyens de la violence, étant moins désordonnée, bavarde ou tapageuse, la dissidence nous semble une conduite plus corrosive pour le régime. Pourquoi ? - Parce qu'elle met en cause le principe premier, brut, de l'associationnalité du politique, celui de l'inclusion obligée. Le dissident type pourrait dire : « Vous me contraignez à l'obéissance parce que je suis inclus dans votre société. Je proclame mon droit supérieur, quoique inclus, et parce qu'inclus comme je n'ai pas le choix, à n'être pas forcé à me soumettre. En conséquence, je me mets en position de retrait dans cette situation même d'inclusion obligée ». La dissidence intérieure est encore plus marquée que l'exil volontaire comme sortie prohibée d'une frontière. L'abstentionnisme électoral ou l'absentéisme politique général, mêmes justifiés en principe, sont bien moins sévères que la dissidence. Le premier est de l'espèce la plus tiède de la contribution. Le second s'analyserait comme un mode d'opposition larvée.

Dans une juste cause, la grandeur du dissident, c'est d'explicitier à ses risques et périls un dissensus dans un type de société qui n'a jamais reposé que sur l'hypothèse fictive de consensus implicites parce que non rappelés. La dissidence ne remet pas en cause que le principe de légitimité mais affronte, au bout de la chaîne, le processus de légitimation. Aussi, le rôle de dissident sérieux, et pris comme tel par les autorités, se joue-t-il toujours de façon dramatique.

Par habileté les autorités politiques confèrent certaine reconnaissance officieuse à des marges de dissidence si elle n'est pas trop contagieuse ! Par ce moyen d'immunitisation, elles se donnent bonne conscience, tout en circonscrivant le cercle des dissidences possibles, qui à leur tour se satisfont de la dissidence des autres et ne s'expriment pas. Sur le plan technique, comment réprimer une absence, un retrait, un manque à agir ? La dissidence peut s'exprimer par des moyens collectifs : désobéissance civile, résistance passive ; ou individuels : objection de conscience, grève de la faim, immolation rituelle par le feu ou autrement. Des procédés plus récents des contre-cultures semblent tenir davantage de la dissidence que de la contestation : *dropping*

out, draft dodgers, la filiation *Yppie* de la branche *Hippie*, certains types de communalisme des jeunes, etc.

« Entrer en dissidence » a ceci de commun avec l'« entrée en religion » que, dans les deux cas, on se coupe volontairement du monde ; mais c'est pour affirmer par the right to dissent la primauté d'un principe supérieur à la forme d'association humaine la plus fondamentale parce que inéluctable. Le dissident se met au singulier dans un monde où règne la pluralité qui l'opprime. Mais c'est au nom de la pluralité vraie, légitime ou « noble », qu'il enregistre sa négativité qui n'est pas sans objet.

Car c'est un autre trait de la dissidence : elle veut un changement précis. C'est pourquoi la raison du dissentiment est offerte à la discussion publique. Elle n'est ni nihiliste, comme beaucoup de formes de contestation, ni anarchiste, comme quelques actes de rébellion. La non-violence des moyens de la dissidence veut illustrer l'intégrité de la bonne foi dans la recherche de valeurs violées ou perdues, mais à retrouver. Si le dissident accepte pour lui-même, en se portant victime, les conséquences de ses actes de désobéissance, il est animé par la conviction de la nature bénéfique, pour l'ensemble de la collectivité, du changement réclamé. D'Antigone à Gandhi ou Sakharov, le dissident assume le risque d'une rupture avec sa société tout en n'en sortant pas. Il consent ainsi au caractère implacable de l'inclusion obligée, mais en marquant par l'exception qu'il est, et veut exemplaire ²⁸, une limite à son explication.

Au bout du continuum de nos conduites possibles, on trouve la plus risquée de toutes, la *rébellion* ²⁹. De préférence à la révolte qui dit trop peu, qui est un fait, un acte ou un sursaut, qui signale moins bien une action se faisant, une conduite. De préférence aussi à révolution qui dit trop, qui est un vaste processus, un changement, un projet de changement, qui est un produit des actes de révolte ou des processus de ré-

²⁸ La « rébellion pacifique » ou l'anarchisme non violent ou non terroriste (Tolstoï, Proudhon) prônent une forme supérieure d'ordre et non pas le désordre. Mais le rebelle, même pacifique (Gandhi), vise au remplacement des dirigeants politiques tandis que le dissident anarchiste ne veut tout simplement plus de gouverne, selon l'étymologie du mot anarchie. Cette précision montre la subtilité de la distinction de fait entre la dissidence et la rébellion ; elle aura aussi été l'occasion de rappeler que la dissidence est un acte plus « corrosif » pour le régime que la contestation, ainsi qu'il a été dit précédemment.

²⁹ L'insurrection, comme action collective, serait le plus exact synonyme de la rébellion.

bellion, un événement. Rébellion a en outre l'avantage d'exprimer par une nuance de comportement l'émergence des rôles de révoltés, de révolutionnaires ou d'insurgés ³⁰. On pourrait définir la rébellion comme le processus par lequel des citoyens opposent divers moyens de violence, y compris la force armée, à l'encontre des autorités politiques dirigeantes dont ils contestent la légitimité, dans l'intention de s'y substituer et d'instaurer un autre régime selon un nouveau principe de légitimation.

L'appel et le recours francs à la violence constituent le premier caractère de la conduite de rébellion. Son second est de s'attaquer au principe de légitimité et à la façon dont abusent, par carence ou excès, ceux qui l'incarnent. Ajoutons que tous les « révolutionnaires » ne sont pas des rebelles. Les révolutionnaires en devenir ou en attente de l'occasion révolutionnaire ne sont pas, ou pas encore, des rebelles. La rébellion est le choix d'une conduite personnelle pour faire éventuellement la révolution. Avant que d'être résultat historique, événement, la révolution est projet collectif des rebelles qui y voient l'impératif d'une dogmatique absolue, unifiant moyens et fins.

La conduite ou processus de rébellion n'a pas de rapport immédiat à l'importance de son enjeu ni à l'ampleur de ses résultats - ce qui est une autre question. Il est des putsch, *caudillismos*, ou ce qu'on appelait jadis des révolutions de palais qui s'accomplissent par la simple menace, mais pressante, de l'usage de la force armée. Ce sont autant conduites de rébellion que l'organisation d'un maquis, la levée d'une jacquerie, le terrorisme de guérilla urbaine ou que le déclenchement d'une guerre civile. En tous ces cas, la conduite de rébellion cesse après l'épisode de l'insurrection ou avec la phase révolutionnaire de prise du pouvoir. Les rebelles qui réussissent sont les nouveaux légitimateurs des gouvernants qu'ils deviennent habituellement en grande partie.

La contestation et la dissidence acceptent la plus grande partie de l'institué politique, n'ayant pas les moyens de le jeter par terre pour construire à neuf, ou s'y refusant. La rébellion est de la nature de l'anti-institué pour un changement par un nouvel instituant. Ce dernier peut ne changer à peu près rien, surtout dans les régimes où les putsch se substituent aux processus électoraux pour n'amener qu'une nouvelle distribution des rôles des dirigeants officiels. Mais encore là, on peut parler de rébellion puisque la force armée et les moyens de conspiration ont suspendu ou violé les règles du jeu. Si aucune constitution ne prévoit la rébellion comme l'un de ses modes de révi-

³⁰ Cette question et celle de la révolution, comme moyen de changement, seront reprises au chap. XII.

sion, ou comme procédé de sélection ou d'affectation des titulaires des principaux rôles politiques, le droit à la rébellion dans certaines circonstances est proclamé par des moralistes politiques, ou dans des manifestes ou déclarations de droit.

Du petit terroriste au style gangstériste jusqu'au grand chef de rébellion populaire, il y aurait une utile typologie de rebelles à établir. Elle serait aussi révélatrice que les taxonomies de révolutions qui commencent à retenir l'attention d'une littérature spécialisée. L'instinct de rébellion, mis au service de causes de liberté et de justice, est l'un des plus nobles de la nature humaine. Au rationaliste *Cogito, ergo sum* de Descartes répond l'écho passionné de politique du héros de Camus : « Je me rebelle, donc nous existons ». Malaparte aurait pu enseigner l'économique *Technique du coup d'Etat* (ou « l'art de s'emparer rapidement d'un Etat moderne ») au héros de la Rome antique chez Montherlant, qui avoue, désabusé : « Les révolutions font perdre beaucoup de temps ».

Reprenons la question du début : « Que pouvons-nous ? » Les six conduites, ici dégagées et que le langage courant a déjà nommées avant toute explicitation conceptuelle, peuvent encore s'analyser comme des processus propres à la gouverne ascendante, en même temps que comme l'éventail des rôles que nous pouvons assumer.

Ces processus ne touchent pas les mêmes niveaux de fins, normes ou valeurs. Les contributeurs, dociles devant les normes et apathiques devant les fins, sont maintenant involontaires des valeurs. Les participants peuvent avoir des attitudes aussi bien négatives que positives, mais toujours coopératives, envers les normes, signalent un accord de principe quant aux fins et aux valeurs prévalentes. Les opposants s'expriment selon l'ordre des fins officielles, s'érigent contre le contenu, la définition et l'exécution des normes sans forcément appeler révision des valeurs fondamentales, du moins de celles qui ont déjà établi les règles du jeu. Les contestataires dénoncent avec véhémence l'hypocrisie des fins, l'arbitraire des normes plus répressives qu'il n'y paraît et se proclament prospecteurs des vraies valeurs à retrouver, ou de nouvelles valeurs à découvrir. Les dissidents se retirent du monde des normes abusives, des fins oubliées et des valeurs profanées, comme en retrait dans une petite société politique à l'intérieur de la grande. Les prétentions des rebelles sont celles d'un rejet radical et violent de normes injustes, que ne légitiment pas des fins officielles parfois très défendables, pour un rappel des valeurs foulées aux pieds ou pour une création de nouvelles valeurs supérieures et plus authentiques.

Il y a ceux qui suivent le cours général de la gouverne descendante, les contributeurs ; ceux qui cherchent à l'influencer, les participants et les opposants ; ceux qui sont contre ce cours et veulent l'inverser, les contestataires, les dissidents et les rebelles. Nous sommes beaucoup plus nombreux en contribution, qui nous réunit tous selon les prestations minimales de l'inclusion obligée ; assez nombreux en participation et en opposition selon les compromissions persistantes de nos conduites, y compris celles d'assumer des rôles avec *ils*, moins nombreux, presque par définition, selon les conduites provisoires de contestation, de dissidence et de rébellion.

D'un côté, le minimal de l'inclusion obligée *de* et *dans* la politique. De l'autre, le degré zéro du politique : l'extrême facilité avec laquelle nous, si nombreux, acceptons d'être dirigés par *ils*, si peu nombreux.

Résumé : voir les Propositions 8 à 11.

LA GOUVERNE POLITIQUE (1977)

Première perspective : Qui ?

Chapitre III

EUX: leurs quatre opération

[Retour à la table des matières](#)

La politique est le côté spectacle, l'aspect de théâtralité *du* politique ³¹. Nous sommes l'assistance, les spectateurs plus ou moins intéressés de la représentation qu'ils nous donnent, qu'*ils* se donnent entre *eux*.

Nous ne sommes pas spectateurs gratuits, mais toujours virtuellement spectateurs-participants avec eux. *Ils nous* invitent spécifiquement à le devenir comme lors des rites éphémères de consultations électorales. Plusieurs d'entre *nous* ne se satisfont pas de ce type de contribution atomistique selon des listes de recensement et assument des rôles de participants ou d'opposants. Aussi, nous pouvons modifier la distribution, comme contribuer à renouveler l'action, sans avoir à devenir des protagonistes de premier plan, ou, comme l'on dit en langage de théâtre, sans jouer des « premiers rôles ».

³¹ Écoutons la langue métaphorique des media d'information : « La scène politique a, aujourd'hui, été fertile en événements de toutes sortes... » « L'Assemblée nationale a été le théâtre de... » « Le dernier week-end international a été marqué par l'entrée en scène de nouveaux acteurs. En effet.. ».

Nous sommes, *nous*, une assistance captive. *Nous* devons même assister à toute la représentation, à toutes les représentations qui se succèdent sans cesse. Il nous est loisible de sommeiller, mais non pas de quitter notre place. *Nous* ne sommes pas remboursés au guichet de l'inclusion obligée et *nous* devons toujours payer les frais de quelque façon. Défense de sortir : « *no exit* ». Les applaudissements de l'assistance peuvent n'être que mesurés et polis ; ses « mouvements divers » sont susceptibles d'évoluer en ovation, en chahut ou en morne silence - le « bide » tant redouté des gens du spectacle...

Les fausses sorties ne se produisent que sur scène. Ce qui *nous* sauve, en même temps que l'entreprise, c'est que *nous* ne sommes pas que spectateurs, ni spectateurs que de ce seul théâtre-là. *Nous* sommes obligés d'assister, mais non pas de nous intéresser. À l'encontre de la seule loi fondamentale de tous les autres spectacles, c'est l'indifférence du plus grand nombre d'entre *nous*, heureusement distraits, qui sauve la pièce, laquelle peut ainsi indéfiniment recommencer...

Le statut de ressortissant ou de national n'octroie que la capacité de jouer le rôle général de citoyen dans telle polittie et non dans telle autre. *Eux*, ils sont aux postes directeurs de la gouverne. *Nous* les percevons plus habituellement en l'exercice de leur rôle, ce qu'*ils* font, qu'en leur situation statutaire, ce qu'*ils* sont. Les *ils* de nos rouspétances présentent une double utilité dans l'immédiat : l'unicité de l'objet de notre ressentiment ; éviter la difficulté de les désigner en leur qualité et responsabilité précises. En fait, le langage courant, dès lors qu'il prolonge la spontanéité de l'exclamation, tient compte de la différenciation générale des rôles en même temps que de leur base statutaire.

Le statut de ministre, élu ou nommé, se définit par le rôle fondamental de gouverneur³². Le statut de député, assigné par sélection électorale, se définit par le rôle fondamental de législateur. Gouverneurs et législateurs occupent des postes de même

³² C'est-à-dire les agents les moins nombreux mais dont l'activité est immédiatement décisive dans la gouverne, aussi bien au départ qu'à l'arrivée. Le terme de gouvernants serait ici ambigu car il désigne de façon générique tous les dirigeants en titre de la gouverne dont au premier chef, évidemment, les gouverneurs qui exercent la fonction gouvernementale. Quand on se réfère à la responsabilité de direction administrative des gouverneurs, on les appelle beaucoup plus communément ministres. Il s'agit d'insister ici sur le rôle privilégié de gouverne des ministres. Ils, ce sont d'abord les ministres qui sont des gouverneurs faibles, abusifs ou incompétents.

degré, sinon d'importance égale, et risquent de se trouver en concurrence ou en rivalité. Le statut de fonctionnaire, précisé et octroyé selon le régime de la fonction publique, se définit par le rôle fondamental d'administrateur. Le statut de magistrat, déterminé par l'organisation judiciaire, se définit par le rôle de juge.

Administrateurs et juges occupent des postes de même degré, mais tellement différenciés que, par suite de la faible immixtion de leurs tâches, il n'est guère de rivalité ni de concurrence possibles entre eux. Mais administrer et juger sont des actions comparables en ce qu'elles contribuent à une exécution de ce qui a d'abord été décidé par les gouvernants et les législateurs. Gouverner et légiférer, quoique actions distinctes, sont également comparables par ce qu'on peut appeler, par antithèse de l'exécution, leur commun caractère *d'impération* ou de commandement. Nos six conduites (vues au chapitre précédent) pouvaient être considérées comme des réponses, par l'émission de messages particuliers, à ces quatre types d'opérations dans la gouverne.

On, ou *ils*, tout au moins des gens *nous* disent d'abord quoi faire ou ne pas faire ; d'autres gens, qui leur sont reliés au point que cet ils intègre parfois les plus influents d'entre eux, nous disent comment le faire ou comment ne pas le faire. *Nous* sommes soumis à cette double phase du déroulement de la gouverne d'en haut : une première du commandement ou de l'impération ; une seconde de mise en action ou d'exécution. S'il existe des postes d'impération, gouvernants et législateurs, des postes d'exécution, administrateurs, juges, c'est que le système considéré requiert des processus correspondants de gouvernement et de législation, d'administration et de juridiction. Toute gouverne montre au moins ces deux phases de son déroulement : impération, création de normes ; exécution, leur application. Toute gouverne dans une polittie quelque peu différenciée montre, à chacune de ces phases, deux processus d'action distincts.

On peut considérer comme acquis le remplacement de la traditionnelle distinction organique des « trois pouvoirs » par une différenciation fonctionnelle des quatre processus centraux de toute vie politique quelque peu élaborée ³³. Des efforts théoriques récents, à l'enseigne de la théorie des systèmes, ont lancé une autre vision ternaire de l'activité du système politique : ce qui y entre, ce qui s'y passe, ce qui en sort. Une attention particulière est portée à ce qui entre dans le système, bien moindre à ce qui

³³ Nous faisons l'économie d'un développement qui a été l'objet de longs passages dans *Fonctionnement de l'État* (Paris, 1965). Cf. principalement les chap IV et V.

en sort, presque nulle à ce qui s'y passe : ce qui en résulte, se confondant avec ce qui y entre, relèverait de l'autre système, le social. Nous voudrions proposer qu'il n'est nul besoin d'enfermer dans une « boîte noire » les processus qui sont tenus depuis toujours comme les activités politiques essentielles : gouverner et légiférer, administrer et juger. Ces processus ayant tendance à se reproduire constamment et partout, on ne peut les tenir pour négligeables dans quelque boîte de « conversion » *d'inputs* ou *outputs* ³⁴. Ils s'accomplissent à la phase immédiatement *décisive* du politique. Ils manifestent ainsi les toutes premières règles de fonctionnement de la gouverne en même temps qu'un aspect, pour ainsi dire terminal, de la dialectique d'antagonisme du politique, qui naît ailleurs.

Considérons d'abord ces interventions comme des opérations types et non comme des activités imputables à qui les accomplit ou s'y oppose. Il est toujours question d'eux, mais c'est dans l'abstraction des processus où s'inscrivent leur rôle.

La gouverne se déroule selon les degrés déjà dits : quoi faire ou ne pas faire, ordonner ou prohiber, en un mot impérer ; intimer l'ordre de la prescription ou de la défense, le faire connaître, fournir les moyens de son accomplissement ou d'une rectification en cas de non-accomplissement, soit faire exécuter. Ces deux plans horizontaux d'impération et d'exécution se recourent à la verticale selon deux principes normatifs distincts : d'un côté, règles primordialement politiques ; de l'autre, règles primordialement juridiques. Cet axe *plans et principes* détermine l'arrangement des quatre processus entre eux, mais surtout la nature propre de chacun d'eux en suggérant leur complémentarité non moins que leur immixtion et leur concurrence virtuelles.

³⁴ Cette question sera reprise dans un contexte plus strict au chap. VII.

Tableau A.**Principes et plans des quatre processus politiques centraux**[Retour à la table des matières](#)

Plans	Principes	
	Règles primordialement politiques	Règles primordialement juridiques
d'impération d'exécution	Gouvernement Administration	Législation Juridiction

Les processus s'opposent par groupes de deux d'après les plans d'impération ou d'exécution et chacun d'eux se différencie de l'autre processus situé sur le même plan. Ils s'opposent aussi à la verticale selon les principes des règles, soit primordialement politiques, soit primordialement juridiques, qu'ils émettent et chacun d'eux se différencie de celui qui lui est identique par les principes mais qui se situe à un autre plan. Isoler ainsi les processus un à un, c'est évidemment en violenter la nature, mais c'est indispensable pour établir le premier référentiel d'une typologie des rôles politiques centraux.

À cause de ce qui subsiste encore de la nébuleuse d'un « pouvoir exécutif », d'un « exécutif » et d'une soi-disant « fonction exécutive », il faut poser la réalité - pourtant flagrante ! - du processus gouvernemental, en soi et non pas comme résidu du processus législatif. Et vice versa, même si historiquement la législation semblerait être apparue plus tard. Quoi qu'il en soit, aucun des deux n'est le résidu de l'impération de l'autre. Le gouvernement va immédiatement à son but et la législation n'y va qu'à travers divers ajournements et médiations : au bout des deux processus sortent, en formes décrétales ou législatives, des normes d'impération.

L'outil gouvernemental est plus souple : session permanente, collège unique et restreint, huis clos et secret, peu ou pas de formalisme procédurier, règle d'unanimité pour les décisions, solidarité des membres, faculté d'adaptation aux circonstances, possibilité de décision et d'action rapides. Le processus législatif présente les traits antithétiques : session non permanente, assemblées toujours nombreuses et parfois

bicamérales, publicité des débats, beaucoup de symbolisme juridique et de formalisme procédurier, lourdeur et manque d'adaptation aux circonstances, lenteur de décision et d'action. La « présence » constante du gouvernement contraste avec le caractère discontinu du processus législatif.

Il faut parler de primauté dans l'exercice du processus gouvernemental, tandis que c'est de *supériorité* qu'il s'agit dans l'expression du processus législatif (« souveraineté du Parlement », « suprématie de la loi », « expression de la volonté générale », etc.). Les gouverneurs traduisent cette primauté par un caractère d'indispensabilité ; les législateurs, cette supériorité par un caractère de légitimité supérieure. D'une part, prévalence du système de collégialité et de la règle de l'unanimité, de l'autre du système d'assemblée et du principe d'opposition. Tandis que la législation fonctionne à ciel ouvert, avec un maximum de publicité, on ne connaît guère le fonctionnement gouvernemental que par ses résultats et... ses indiscretions - « ce qui en transpire » et qui fait la délectation des « milieux généralement bien informés »... La règle de l'unanimité gouvernementale aboutit à une soumission constante selon l'axiome : « Se soumettre ou se démettre » ³⁵.

Au plan de l'exécution, les différences sont encore plus marquées qu'à celui de l'impération : les primordialité, ou politique ou juridique, sont spécialement accusées, à ce point que les deux processus n'ont guère de contact et que, s'ignorant le plus possible, ils ne sont pas susceptibles de se concurrencer. Administration et juridiction s'exercent par concrétisation et particularisation de normes déjà impérées, mais la première par déduction et pour prévention et la seconde par induction et pour correction. C'est au terme des fonctionnements administratifs et juridictionnels qu'on peut retracer le plus grand nombre de points d'insertion concrète du politique dans le social.

L'administration (*administrare* : servir) s'exerce par voie de commandement hiérarchique, d'office et de sa propre initiative. La juridiction (*jurisdictio* : dire le droit) que son organisation en principe autonome ne met pas à l'abri de « suggestions » gouvernementales ou d'influences diverses, opère tout de même en dehors du principe de filiation hiérarchique mais, en contrepartie, sans droit d'initiative. Toutes deux

³⁵ Montrant le caractère sévère de l'exil quand sont épuisées les ressources de voice et la menace du retrait de loyalty. Cf. supra la note 3 du chap. I. On pourrait aussi y voir une application de la « loi de l'exclusion conservatrice ». Cf. supra la note 8 du même chapitre.

présentent un mode d'organisation pyramidal, mais la hiérarchie des instances juridictionnelles s'établit à partir de l'inférieure jusqu'au sommet, tandis que la hiérarchie administrative procède par voie de commandement jusqu'à la base. La juridiction, comme l'autre processus primordialement juridique, connaît des temps d'arrêt, tandis que les processus primordialement politiques, et singulièrement l'administration, ne connaissent pas de hiatus dans leur fonctionnement.

La juridiction serait « la raison sociale pure dans son potentiel le plus élevé »³⁶, tandis que l'administration se présente carrément comme « la puissance publique » en acte, qui se prolonge en police à l'intérieur et en armée à l'extérieur. La première tranche au nom de la société³⁷ dans la politique ; la seconde est la voix et le bras de la gouverne d'en haut. Les inclus obligés sont tous administrés et potentiellement justiciables.

Ils forment, *eux*, le noyau dur et fort de la gouverne avec un quatuor de rôles distincts³⁸ mais étroitement complémentaires. Par nos six conduites graduées, « nous nous défendons » comme nous pouvons, c'est-à-dire avec moult distractions et, sauf en périodes de crise, sans grande passion. Les uns et les autres remplissent des rôles contraires, mais mutuellement attractifs par les machinations d'une gouverne qui structure la politique où personne n'a choisi d'entrer.

Pour compléter la distribution, il reste encore à porter un regard plus lointain : à ce qui est au-dessus de *nous* et d'*eux*, à *lui*, et à ce qui est au-dehors, aux AUTRES.

³⁶ Selon l'expression quelque peu idéalisée de Ferdinand Tönnies, *Communauté et société*, Paris, 1944, p. 219.

³⁷ Ce qui, peut-être, expliquerait que les ouvrages de science politique n'accordent guère d'attention à la fonction juridictionnelle quand, ce qui est le cas le plus habituel, ils ne l'ignorent pas complètement. Sur les rapports de la juridiction avec les autres fonctions, cf. le chap. VII.

³⁸ Il s'agit des rôles ou processus très généraux au cœur de la gouverne. A l'intérieur de chacun de ces processus, on peut distinguer des rôles particuliers comme nous l'avons fait avec quelque insistance dans *Fonctionnement de l'État* (aux chap. VI et VII), ce qui permettrait des distinctions encore plus complètes entre ces processus centraux de la gouverne. En particulier, les rôles administratifs sont spécialement nombreux, spécialisés, variés à l'image de la société tout entière. Il faut en outre distinguer l'administration civile des administrations policières et militaires. Cf. le chapitre suivant au sujet de la sécurisation.

R sum  : voir les Propositions 12   15.

LA GOUVERNE POLITIQUE (1977)

Première perspective : Qui ?

Chapitre IV

Lui et LES AUTRES : les deux pôles

[Retour à la table des matières](#)

Dans beaucoup de régimes, l'agent symbolique suprême de la politique ne compte guère dans la vie politique courante ³⁹ ; *il* est oublié et se perd dans l'anonymat de *ils*. Mais même en ces cas, *lui* ⁴⁰ est toujours distinct d'*eux* en une exigence hiérarchique de fonctionnement, aussi nécessaire quoique d'un autre ordre que la différence entre eux et nous. Toute politique possède, à sa tête, un chef officiel, pour officialiser justement la gouverne. Dans les politiques modernes on continue de l'appeler le « chef de l'Etat ».

Lui ne domine ni ne dirige pas nécessairement, mais surplombe tout le monde dans la politique. Il nous apparaît souvent plus distant que beaucoup d'agents d'autres politiques.

³⁹ Les cas classiques de la monarchie constitutionnelle ou du présidentielisme de simple représentation.

⁴⁰ Ou elle, Elizabeth II, chef d'État de plusieurs pays britanniques, les reines Wilhelmine et Juliana des Pays-Bas, etc.

C'est ce qu'il est qui le fait et non pas tellement ce qu'il fait. *Lui* est toujours un individu humain même lorsqu'il provient de cette espèce de personnalité complexe et autoreproductrice qu'est une dynastie. *Lui* est à l'autre pôle de la masse des inclus obligés. Avec, au centre, eux aux postes directeurs de la gouverne, tout ce monde forme la politie qui s'affirme une et indivisible. Une seule personne humaine, la plus petite partie indivise de la politie, représente ce principe d'unité et d'union. Peut-être faudrait-il, avec plus de profondeur, parler plutôt d'un principe d'individuation ⁴¹, ou de ce qui fait que cet ensemble social est une politie en même temps que se distinguant des autres ensembles sociaux du même type, les autres polities.

Le chef de l'Etat incarne, symbolise, officialise ce qu'une habitude juridique appelle encore la « souveraineté nationale ». Il est tout en haut d'une échelle hiérarchique qui ne décalque pas forcément la gradation de l'influence. Mais quand cela se produit, de plus en plus fréquemment dans des systèmes présidentiels modernes, c'est qu'en plus le chef de l'Etat exerce, en partie ou en totalité, l'autorité gouvernementale. L'office suprême se double alors du poste de la plus grande influence dans la gouverne : combinaison redoutable de l'habilitateur-chef et du plus puissamment habilité.

À ne penser que « chef d'Etat » on risque de se laisser accaparer par la variété des aménagements constitutionnels des divers régimes historiques. Il faut plutôt s'arrêter à la responsabilité d'un office ou d'une magistrature suprême et surtout à la raison pour laquelle toute politie requiert que sa gouverne soit ainsi couronnée, si l'on peut dire, d'une représentation individuelle au sommet. Qu'elle soit élective ou sélective et donc révocable, héréditaire et à durée viagère, ou que cette représentation se double ou non de compétences gouvernementales réelles, ce n'est pas ce qui est en cause pour l'instant. Il s'agit plutôt de la raison d'être technique des officialisations et symbolisations sous la responsabilité d'un agent unique et ultime dans l'Etat. Derrière les symboles qui ne sont que des signes, il y a toujours un principe de fonctionnement.

Signes de quoi ?... Non pas du droit qu'a la politie à exister ; mais du justificatif qu'a tel appareil de gouverne à structurer la société de cette politie-là. Depuis longtemps, et malgré de longues éclipses, ce justificatif s'est appelé « légimité ». Le chef de l'Etat se proclame rarement principe de légimité mais lui est toujours organe légi-

⁴¹ Nous entendons ce terme d'origine scolastique au sens où il a survécu dans la langue philosophique moderne : ce qui fait qu'un individu est d'une espèce en même temps que ce qui le distingue des autres individus de cette même espèce. La langue biologique, spécialement en embryologie, l'emploie selon un sens analogue.

timant par toutes sortes de rites dont il est à la fois objet et grand-prêtre. Ce qui importe ce n'est pas lui avec ses rites et emblèmes, mais l'opération de légitimation qui le déborde de toutes parts, même lorsqu'il en est l'aboutissant ou le déclencheur.

La *légitimation* peut se *définir* comme l'ensemble des processus intégrateurs par lesquels une unité politique de base, une polities, manifeste, à l'intérieur d'elle-même, un comportement directeur (ou gouverne) qui, auprès de ses membres, la justifie dans la totalité de son être politique et lui permet de perdurer dans son milieu social. Il s'agit d'un processus très large s'appliquant non pas à telles autorités au pouvoir ou à telles formes de régime, mais bien au fait plus fondamental que la gouverne doit être acceptée dans et par la polities, ce qui laisse supposer qu'il y a compatibilité entre les diverses expressions légitimantes. La légitimation est un processus s'opérant en deux sens : par l'idée d'intégration, au moins minimale, qu'elle comporte et par la contradictoire au processus de rébellion qu'elle implique. Comme phénomène souterrain ou invisible, son existence se déduit implicitement par non-contestation de légitimité. Cette question n'intéresse guère la théorie politique empirique si ce n'est par certaines de ses composantes ou manifestations occasionnelles : consensus ou soutien au régime, sa capacité de réponse ou d'innovation, etc.

Il n'est probablement pas de régime politique contemporain qui n'ait revendiqué la légitimité ni affirmé, sans peut-être employer le terme, sa capacité de « légitimation ». Inconnu des Grecs, sauf en son sens faible et comme faux synonyme de légalité, le terme légitimité ne serait né que pour justifier une « représentativité » ou une « souveraineté obtenue à la suite d'un transfert de droits »⁴². La *légitimitas* latine ne serait apparue, encore que de façon rare, qu'à l'époque médiévale. Dans les temps modernes, on relèverait probablement autant d'acceptions de la légitimité que de types de régimes à s'en réclamer selon un répertoire indéfini de valeurs dominantes. En un raccourci saisissant, Guglielino Ferrero y voyait un « exorcisme de la peur, de la peur mystérieuse et réciproque qui naît toujours entre le pouvoir et ses sujets »⁴³. Pessimiste sur la possibilité que les classes dominées renversent jamais le désordre établi, Marx semblait postuler avec regrets que, par leur acceptation passive du statu quo,

⁴² Raymond Polin, « Analyse philosophique de l'idée de légitimité », in *Annales de philosophie politique*, Paris, 1967, p. 18.

⁴³ Cité par Jean-Jacques Chevallier, « La légitimité selon G. Ferrero », *ibid.*, p. 211.

elles paraissaient admettre la légitimité politique d'inégalités sociales les défavorisant de façon si injuste. À l'inverse, les classes dirigeantes n'ont jamais pris le risque de n'avoir pas la légitimité de leur bord. Avec sa trilogie bien connue des légitimités traditionnelle, charismatique et rationnelle, nous devons à Max Weber d'avoir relancé un débat que le congrès de Vienne de 1815 avec Talleyrand à sa tête, puis, plus tard de Bonald avaient estompé avec la doctrine du légitimisme ; mais la conception webérienne d'une légitimité « rationnelle » ne semble avoir guère dépassé la notion d'une simple croyance en la légalité.

La confusion a toujours été entretenue, de façon parfois fort intéressée, entre la légalité et la légitimité. S'il est possible de concevoir une légalité, empiriquement vérifiable, sans une légitimité, invérifiable sur le même plan, on établit avec plus de difficulté une légitimité illégale comme l'ont illustré tant de discussions passionnées et surtout de luttes politiques sanglantes. Le droit positif expose la légalité ; le droit naturel dit la légitimité. Le second droit affirme un titre à l'exercice d'une autorité ; le premier dit cet exercice juste parce que légal. Le titulaire d'une autorité en affirme la légitimité pour que le sujet soumis à cette autorité se conforme légalement. La résistance à l'oppression affirme sa légitimité pour renverser le cours de la légalité. La difficulté de transformer la légitimité en arme politique, c'est de trouver à la valeur, qui la fonde ou qu'elle exprime, un référentiel transcendant en même temps qu'attractif.

La légitimation véhicule tous ces éléments contrastants, souvent poses en termes antinomiques. Elle se manifeste d'abord par une prétention juridico-morale des dirigeants suprêmes à leur titre de détenir l'office suprême précisément et, ainsi, d'avoir le privilège d'officialiser le droit des détenteurs des postes d'impération gouvernementale ou législative à pénétrer par leurs normes l'univers social de la politique. Les légitimateurs-légitimés jouent leur partie décisive en allant chercher parfois la reconnaissance d'une légitimité ⁴⁴, mais préfèrent ordinairement faire état d'une situation où la légitimité va, pour ainsi dire, de soi parce que non contestée.

Les partis sont les agents les plus naturels de la légitimation : aussi bien pour l'affirmer, la contester - ou tout simplement en débattre, ce qui est la spécialité des partis qui se proclament « légitimistes ». Lorsque des partis révolutionnaires, séparatistes

⁴⁴ Comme selon le mode, fort ambigu du reste, des référendums constitutifs et de certaines élections générales à portée plébiscitaire.

(ou « antisystème ») jouent les règles du jeu du régime qu'ils veulent détruire ou dont ils veulent se détacher, ils se trouvent le légitimer a contrario et d'autant plus efficacement qu'ils ne parviennent pas à leurs fins. Ce n'est que dans des régimes monopartistes que le parti se proclame source, expression et distributeur de légitimité et agit comme agent exclusif et souvent intolérant de légitimation. Dans les régimes de bi ou multipartisme, sauf pour tel parti « antisystème » qui vise à devenir unique, les partis sont agents plutôt latents que manifestes de légitimation. Mais dans les nouveaux Etats qui s'engagent sur la voie de la *modernisation*, l'importance des partis comme agents de légitimation est d'autant plus grande qu'il s'agit de renverser l'héritage légitimiste de la société traditionnelle ou le legs légaliste de l'ancienne domination extérieure.

La valeur centrale de la légitimation nouvelle devient alors la capacité novatrice des partis au pouvoir. De fréquentes crises de légitimation se produisent surtout lorsqu'il y a eu compensation, par le culte charismatique d'un leader national, d'un consensus vacillant, d'une légitimité douteuse ou dont le leader avait abusé. À un degré plus prosaïque, des crises de légitimation peuvent surgir de la difficulté qu'éprouvent certains groupes sociaux à occuper certains postes rentables ou prestigieux de la gouverne, dans la bureaucratie dirigeante ou dans l'armée. Une forte identité nationale, que renforce encore l'existence d'une menace extérieure, peut suppléer pour un temps à une légitimation insatisfaisante.

Il importe de ne pas sous-évaluer le clinquant de la symbolique communicationnelle dont se servent les légitimateurs. On ne le voit jamais aussi clairement que par les tout premiers actes que posent ceux qui s'insurgent contre leurs maîtres en s'en prenant de façon outrageuse aux symboles visibles de la légitimité qu'ils veulent détruire avant d'engager un nouveau processus de légitimation.

On insistera finalement sur le fait que la légitimation porte sur le fondement même de l'action politique et que ce processus ne s'arrête pas plus que la légitimité n'est à jamais acquise. Ce qui peut l'arrêter, c'est à l'autre extrémité de la chaîne, la conduite de rébellion. Mais dans la mesure où celle-ci réussit, c'est pour relancer un nouveau cycle de légitimation. Ni fin, ni début de la gouverne, la légitimation s'y trouve partout puisqu'elle en sous-tend le fonctionnement cyclique.

La légitimité se distingue mais s'accompagne toujours d'une autre fin de la gouverne, qui est celle de la sécurité de la polities. C'est le rapport général milieu social ou environnement politique ⁴⁵ qui signale la double ouverture de la polities, à l'intérieur d'elle-même et à l'extérieur. Au processus de légitimation correspond celui de *sécurisation* ⁴⁶, et chacun des deux présente un aspect de l'autre. Sur le plan international une polities doit obtenir la reconnaissance juridique pour certifier, sinon, que sa légitimité est juste, du moins que la légitimation de sa gouverne est effective. À l'intérieur, les services dits de « sûreté », dont la police est le prototype, correspondent aux services de « sécurité », dont l'armée est l'organisation centrale. La légitimation détermine la *maîtrise* politique d'un milieu social. La sécurisation exprime *l'adaptation* sociale à un environnement politique. Globales pour la polities, légitimité et sécurité sont minimales pour l'exercice de la gouverne.

La sécurisation est la complémentaire externe de la légitimation, comme la légitimation est la complémentaire interne de la sécurisation. Les deux se distinguent comme processus réels de la gouverne mais s'associent dans la réalité globale de la polities, qui, simultanément, se manifeste autant en son environnement politique qu'en son milieu social. La gouverne se pose à la verticale par légitimation, à l'horizontale par sécurisation ; et chacun de ces deux plans est nécessaires à l'autre ⁴⁷.

La *sécurisation* peut se *définir* comme consistant en l'ensemble des processus auto-protecteurs par lesquels une unité de base, une polities, vise à assurer et à affirmer son existence individuée dans son environnement politique.

La guerre, qui paraît bien être l'acte ultime de la sécurisation ou sa négation absolue, pourrait être décrite comme l'interpénétration de deux légitimations contraires. Au lieu du spectacle de deux armées en combat, Henri Barbusse évoquait l'acte de suicide commis par une seule grande armée. Le contraire de la sécurisation est la perte d'identité propre par absorption ou dislocation. Le premier acte en date de sécurisation

⁴⁵ Cf. supra la fin de l'introduction générale et les notes 5 et 6 de cette introduction.

⁴⁶ Terme formé de sécurité comme légitimation l'est de légitimité. Sécurisation, avec ses tonalités psychologiques, serait inapproprié.

⁴⁷ Une société de fait, dès lors qu'elle se pose et se distingue en tant que telle, procède d'une certaine sécurisation. Une société de droit s'affirme comme légitimante. Mais ni l'une ni l'autre ne sont des sociétés politifiées. A la première il manque la légitimation ; à la seconde, la sécurisation : aux deux, l'inclusion obligée.

est la recherche de la reconnaissance selon les coutumes et pratiques du droit international. L'armée joue en sécurisation le même rôle que la police en légitimation (légitimité de l'emploi exclusif de la force, etc.). L'adaptation dans un environnement serait un synonyme acceptable de la sécurisation si le phénomène adaptatif impliquait plus clairement l'idée de sécurité. En réservant la sécurisation à l'idée de la sécurité avec l'extérieur ou environnement, on détermine que ce processus global ne s'applique qu'aux relations transactives. A l'intérieur d'une politique, le champ des relations déjà dites intractives relève davantage du principe de légitimité que de la fin de sécurité.

Par ses rôles d'officialisation automatique, facultative ou conditionnelle, le chef de l'Etat apparaît comme le spécialiste de la légitimation mais il l'est aussi de la sécurisation pour autant que celle-ci ait un aspect interne ou de légitimation symbolique. Le chef de l'Etat donne et reçoit toutes les accréditations diplomatiques et l'exercice de sa tâche s'entoure alors d'un cérémonial encore plus méticuleux et protocolaire : il est, par rapport à l'extérieur, le symbole vivant de la politique dans son ensemble. Il en est de même, mais seulement en apparence, pour le chef du gouvernement ou pour des ministres responsables des relations avec l'extérieur⁴⁸ puisqu'ils restent toujours soumis aux officialisations et accréditations pour négocier et conclure. Le cas des chefs de mission diplomatique et des hauts commandements militaires à l'étranger est spécialement topique. Ils sont, ainsi qu'à un certain degré leurs subordonnés agissant en qualité de représentants officiels, l'Etat à l'étranger. Mais, rentrés en leur capitale, ils redeviennent, selon leur rang hiérarchique, des administrateurs, c'est-à-dire des agents d'exécution.

Il fallait s'arrêter, l'espace d'un chapitre, sur ces deux extrêmes de la politique : *lui* ou le pôle, le plus singulier, d'une personne symbolisant une vaste collectivité, la politique ; LES AUTRES ou le pôle, le plus plural, d'une juxtaposition de toutes les autres politiques. En cette dernière pluralité on reconnaîtrait à la rigueur une certaine communauté de politiques mais certes pas une *politie* de politiques, tant cette communauté procède d'un fonctionnement rudimentaire et même primitif au sens péjoratif⁴⁹. Lui et LES AUTRES ont attiré notre attention sur les deux processus de légitimation et de

⁴⁸ Les ministres des Affaires étrangères, de la Défense, du Commerce extérieur, des Relations avec les organisations ou communautés internationales, etc.

⁴⁹ Cf. le chap. X.

sécuration qui illustraient par excellence le caractère, implacable parce que premier, de l'inclusion obligée ⁵⁰. Légitimation et sécuration nous auront aussi signalé qu'il y a un préalable qui est aussi un au-delà ⁵¹ aux quatre processus centraux de la gouverne : de gouvernement et de législation, d'administration et de juridiction. À ces six types d'opération de la gouverne, nous réagissons ou pouvons le faire par nos six conduites de contribution, de participation, d'opposition, de contestation, de dissidence et de rébellion. Le politique est fait de ces douze types d'activités ou rôles. Il manque encore une trame entre ces rôles. L'analyse explicite par niveaux devrait permettre de la reconstituer.

Résumé : voir les Propositions 16 à 19.

⁵⁰ Caractère aussi éventuellement dramatique : drame à l'intérieur (la matraque du policier), drame à l'extérieur (le fusil du soldat qui, lui, tire au loin...).

⁵¹ « Je suis convaincu que la fin de l'activité politique est la conservation du corps social » (Bertrand de Jouvenel, « La fonction sociale de l'autorité publique : son but et sa procédure de décision », in *Politique et technique*, Paris, 1958, p. 68).

DEUXI ME PERSPECTIVE AVEC QUI ?

[Retour   la table des mati res](#)

LA GOUVERNE POLITIQUE (1977)

Première perspective : Avec qui ?

Introduction

Les *associations* ou NOUS *sans* LES AUTRES

[Retour à la table des matières](#)

Il fallait d'abord connaître *qui* sont les agents politiques : question des *identités*.

Il importe encore de savoir *avec qui*, sans tenir compte des AUTRES, les agents d'une politique agissent en immédiateté d'association, ce que détermine la théorie des trois niveaux spécifiques (chapitre V). En suivant l'ordre de la première partie, l'attention se portera d'abord au niveau où *nous nous* reconnaissons comme dissociés de ils et choisissons nos propres moyens d'action (chapitre VI) ; puis, aux deux niveaux où ils paraissent agir, *eux* avec *lui* (chapitre VII) ; et, enfin, aux trois niveaux où tous, *eux* et *lui* avec *nous*, agissent à l'intérieur du Nous de notre politique (chapitre VIII).

On ne se contente plus maintenant de décrire les types d'activités les unes à la suite des autres et d'en amplifier les différences par le procédé du contraste. On mettra en sourdine les *identités* des agents pour souligner davantage leur association en activités spécifiques à un même niveau. De la simple description des activités par agents différenciés, qui avait fait l'objet des chapitres précédents, nous passons maintenant à la *détermination explicite des niveaux* de leur action dans la gouverne.

Ainsi seront distingués et articulés les trois niveaux du fonctionnement de la gouverne dans la politie, nécessaire étape avant d'établir (en troisième partie) les schémas d'une dynamique générale qui se dégage des *confrontations*.

LA GOUVERNE POLITIQUE (1977)

Deuxième perspective : Avec qui ?

Chapitre V

NOUS ou la théorie des *niveaux*

[Retour à la table des matières](#)

Une théorie des niveaux est indispensable pour s'élever de la première vision plane de l'inclusion obligée. Elle nous introduit à la verticalité des rapports de hiérarchie.

Elle nous permettra de mieux percevoir les rôles généraux et polyvalents des agents selon des positions moins imprécises que celles où nous les avons d'abord repérés. Ce qui, jusqu'à maintenant, n'était qu'implicite, requiert d'être explicité pour un double profit : par une meilleure connaissance des activités et des agents à l'intérieur de leur niveau spécificateur d'action, on pourra ensuite mieux établir la nature des relations particulièrement stratégiques qui s'établissent en dénivellations, ou en seuils de passage de ces niveaux.

Toute totalité dynamique résiste à une connaissance qui se veut globalisante, quels qu'en soient les louables efforts d'appréhension ; mais elle se refuse absolument lorsqu'on ne consent pas à une analyse par niveaux de cette totalité rebutante.

Il ne s'agit pas, comme on le dit volontiers, de décomposer le monde réel pour mieux le recomposer - à la convenance des démonstrations qui restent à faire. Le monde réel étant une totalité qui nous échappe, il est au moins requis qu'en ne s'occupant que de quelques-unes de ses parties, on n'oublie pas que cette réalité totale est

toujours là, ne fût-ce qu'à contre-jour. Ce qui importe davantage, c'est qu'on ne reconstitue pas après coup cette réalité selon d'autres règles de composition que celle qui régissent ce qui nous a déjà été donnée comme fonctionnement totalisant.

Cette nouvelle étape d'élaboration suppose que les niveaux aient suffisamment d'autonomie relative, sans qu'on puisse les traiter comme des blocs de réalité distincts (ce qui reste toujours un danger réel ». Si on isole des phénomènes de niveaux pour un temps, c'est une nécessité de méthode pour pouvoir, à chacun d'eux, saisir les interrelations de ses processus propres avant de dégager les rapports processuels de niveau à niveau. Cette seconde étape, intermédiaire, est d'habitude simplement escamotée ou confondue avec la première, uniquement descriptive ; ou elle reste dans la phase de l'élaboration globale proprement dite. S'impose donc un développement sur la notion épistémologique de niveau. Elle présente difficulté mais ne fait pas mystère. Les concrétisations successives du reste du travail dilueront peu à peu les difficultés apparentes de l'exposition inévitablement abstraite.

Qu'est-ce qu'un *niveau* ? D'abord une notion qui ne se circonscrit guère que par des attributs que l'analyste reconnaît, au départ dans l'optique de son intérêt propre, à un objet donné. Le niveau est une mise en perspective à détermination objective mais supportant le visionnement toujours en partie subjectif de l'observateur, il laisse donc une certaine part au discrétionnaire de l'analyse. Les éléments retenus sont localisés à tel niveau pour leur qualité d'apparement et d'homogénéité interactionnelle ⁵². Il s'ensuit cette certaine « autonomie », se manifestant par une tendance à la reproduction, mais qui est toujours investie et envahissante par rapport aux autres niveaux ⁵³. Un niveau n'est jamais unique. S'il y en a un, c'est qu'il y en a au moins un autre et

⁵² « What constitutes a unit of any particular level depends upon the interaction mechanisms operative at this level... For each level there is an appropriate concept of interaction which defines the unit emanable for analysis » (M.D. Mesarovic, D. Macko, Y. Takahara, *Theory of hierarchical multi-levels systems*, New York, 1970, p. 30). Dans un article souvent cité, Louis Althusser dit de la topique (« dans un espace défini, les lieux respectifs occupés par telle ou telle réalité » marxiste, que « les étages supérieurs ne pourraient « tenir » (en l'air) tout seuls, s'ils ne reposaient précisément sur leur base... Ainsi l'économie est en bas (la base), la superstructure par dessus » (« Idéologie et appareils idéologiques d'Etat », *La Pensée*, n° 151, juin 1970, p 8).

⁵³ Ouvert, le niveau ne peut l'être complètement au risque de perdre toute spécificité et tout contenu objectivant ; ou plutôt, ouvert de certains points de vue, il est clos de certains autres.

tous s'impliquent mutuellement, s'interpénètrent sans s'emboîter comme des sous-systèmes dans un système. « Tout niveau est donc 'niveau de niveaux' sans que l'analyste ait le droit de supposer leur nombre limité ou illimité, fini ou infini. » ⁵⁴

Par l'homogénéité relative de ses éléments d'objectivation, le niveau peut apparaître, en partie, comme un système. Mais c'est une erreur que de le réduire à l'état squelettique d'un système. La prise en considération, dans une unité fondamentale, de niveaux s'interpénétrant nous garde des trop rapides multiplications de sous-systèmes. Les degrés d'ouverture et de fermeture du système par rapport à ses sous-systèmes, ou des sous-systèmes entre eux, ne sont pas du même ordre que ceux des phénomènes de dénivèlement qui se manifestent plutôt par des *dénivellations* ou *seuils* ⁵⁵, où passent des relations d'interpénétration, que par des connexions de système à système, ou de système à sous-système.

Dans ce monde « de complexité organisée » ⁵⁶, ou peut-être mieux, de complexité à réorganiser sans cesse qu'est la vie politique, on ne peut d'emblée rendre compte de *toute* la complexité inorganisée, organisée, à organiser. Et l'on ne peut poser que difficilement l'organisation à la fois comme donnée et comme but à atteindre. Les niveaux perceptibles à l'oeil de l'analyste, du fait d'une première perception et de sa vérification après coup, présentent cette autonomie relative dont il a été question, mais on ne saurait les considérer comme des réalités totalement objectives, isolables et distinctes jusqu'à la séparation ⁵⁷.

Dans la pratique générale des sciences biologiques, on abstrait les niveaux et on en élabore les hiérarchies selon un ordre croissant de complexité. Mais il est tout autant légitime de procéder selon l'ordre inverse : en l'occurrence, du contenu politique de nos conduites, se manifestant dans le social multiple ou indifférencié, au niveau des postes spécialisés et des rôles professionnalisés qu'*ils* occupent jusqu'à l'office

⁵⁴ Henri Lefebvre, *Critique de la vie quotidienne*, Paris, 1961, p. 124.

⁵⁵ Aussi affirmerons-nous à l'indicatif ce que Lefebvre proposait au conditionnel : « Il se pourrait que ce concept de niveau comporte une critique interne du concept de système » (*Vers le cybernanthrope*, Paris, 1971, p. 100).

⁵⁶ Selon l'expression d'Anatol Rapoport et William J. Horvath (« Thoughts on organization theory », in *Modern systems research for the behavioral science*, Walter Buckley [ed.], Chicago, 1968, p. 73).

⁵⁷ Ce que l'analyse systémique fait souvent après la plus ferme déclaration d'intention contraire.

unique de la magistrature supr me. Nous continuerons de suivre cet ordre de complexit  d croissante et d'organisation croissante.

C'est, par-del  la m thode, le projet m me de l'explication recherch e qui d termine le niveau   privil gier. Nous le trouvons dans le niveau o  eux agissent selon l'axe propos  : d'imp ration et d'ex cution, des primordialit s politique ou juridique ⁵⁸. Ces activit s de gouvernement et de l gislation, d'administration et de juridiction peuvent  tre consid r es comme des r les si on les rapporte   leurs agents, comme des processus si on les rapporte au syst me de la gouverne. R les et processus, ces activit s sont des op rations d'importance capitale puisqu'elles rendent compte de l'imm diatement *d cisif* dans la polittie ⁵⁹. Aussi, pour cette raison g n rale et encore    tayer, proposerons-nous d'appeler ces quatre op rations d cisives les *fonctions* propres   la gouverne. C'est en effet par rapport   elles que les processus, globaux et dominants, de l gitimation et de s curation trouvent leur port e et signification - et, pour ces raisons, nous proposons de les nommer *superfonctions*. De m me fa on, mais   l'inverse, au niveau de nos six conduites possibles, trouverons-nous les *infrafonctions* de contribution, de participation, d'opposition, de contestation, de dissidence et de r bellion. En bref, un niveau central et sp cialement strat gique dans la gouverne, le fonctionnel ; deux niveaux, par celui-ci r f r s, le superfonctionnel et l'infrafonctionnel. Il va de soi qu'il n'est impliqu  aucun jugement de valeur dans le choix des pr fixes, qui ne signalent que des positions g n rales en fonctionnement.

Par le quatuor des fonctions interreli es le niveau fonctionnel se pr sente comme celui de la plus grande densit  politique. Ne s'y retrouvent pas, tout au moins dans la m me mesure, des  l ments mixtes, sociaux mais p n tr s de politique comme au niveau infrafonctionnel, politiques mais support s par toute une soci t  comme au niveau superfonctionnel. Au niveau fonctionnel, la trame politique est serr e et dure ; tout y est pour, par, en le politique, m me les fonctions primordialement juridiques ⁶⁰ ; c'est le niveau de la plus forte concentration politique. Le fondement des

⁵⁸ Cf. supra chap. III, tableau 1.

⁵⁹ Aussi la plupart des d finitions propos es du ou de la politique  voquent-elles de fa on au moins indirecte ce caract re de la d cision   prendre. Cf. supra chap. 1.

⁶⁰ Qui ont bien un caract re de sup riorit  sur les fonctions primordialement politiques ; mais c'est   ces derni res que revient la primaut  dans les r gles de fonc-

règles du jeu global s'établissent en sécurisation et en légitimation ; ces règles sont appliquées, se mettent en discussion ou se nient selon la gamme des infrafonctions. Mais le jeu lui-même, en ses opérations immédiatement décisives ⁶¹, *se joue* en réseaux fonctionnels. La gouverne se présente d'abord comme affirmation d'une fonctionnalisation quaternaire, qui est le centre polarisant, aussi bien répulsif qu'attractif, de la politique.

On appellera *fonctionnalité* cette qualité propre à l'exercice des quatre processus de gouvernement et de législation, d'administration et de juridiction, à leur arrangement dans un niveau central de la gouverne en référence duquel on reconnaît les niveaux de *superfonctionnalité* et d'*infrafonctionnalité*. La *superfonctionnalité* est la qualité par laquelle une politique maintient son identité propre par l'exercice d'un double processus interne-externe de légitimation et de sécurisation, qui est au-delà des processus de gouvernement et de législation. *L'infrafonctionnalité* est la qualité par laquelle une politique donne lieu à des conduites politiques plures ⁶² de contribution, de participation, d'opposition, de contestation, de dissidence ou de rébellion, dans la mesure où elles restent *en deçà* des processus d'administration et de juridiction.

De l'abstraction de ces définitions revenons un moment aux agents. Ils décroissent en nombre selon qu'on s'élève dans la hiérarchie. Les *superfonctionnaires* sont hautement spécialisés et fort peu nombreux ⁶³. Les *fonctionnaires* (incluant pour la cir-

tionnement. Pour une première ébauche de cette distinction, cf. supra chap. III. La question sera davantage explicitée au chap. VII.

⁶¹ C'est parce que nous proposons une théorisation politique que nous privilégions en méthode ces « opérations immédiatement décisives » en un niveau que nous allons qualifier de « fonctionnalité » dans un instant. Si nous privilégions le niveau d'*infrafonctionnalité*, il s'agirait plutôt d'une théorisation culturelle ou idéologique. Si, d'autre part, c'était le niveau de « *superfonctionnalité* » qui était privilégié, l'élaboration théorique serait d'un des deux (ou des deux) types juridico-institutionnel ou historico-génétique.

⁶² Même lorsqu'elles sont le fait d'individus comme certaines formes de participation ou, fréquemment, en dissidence.

⁶³ Au *superfonctionnaire* type, le chef de l'État, aux *superfonctionnaires* par dédoublement (gouvernants spécialisés dans les relations avec l'extérieur, administrateurs diplomatiques ou militaires, chefs de mission ou commandants suprêmes à l'étranger), il faut ajouter d'autres *superfonctionnaires* attachés à l'office du chef de l'État ou à des organismes de type *superfonctionnel* comme les membres d'un conseil constitutionnel (ou son équivalent). L'ensemble de cette question sera repris au chap. VII.

constance les gouverneurs, législateurs et juges, outre les administrateurs de la « fonction publique ») sont spécialisés et beaucoup plus nombreux. Enfin, les *infrafonctionnaires* ne sont que globalement qualifiés par la condition de l'inclusion obligée et pas du tout, ou peu, ou pas encore spécialisés, ce dernier cas ne recouvrant que ceux qui aspirent activement (par participation, par opposition, etc.) à devenir fonctionnaires ou même superfonctionnaires ; ils sont enfin très nombreux puisqu'ils forment l'ensemble des agents et sujets de la politique dont ils constituent le substrat social. L'infra-fonctionnalité détermine la matière organisée ou à organiser politiquement à partir du milieu social de la politique. Cette « matière » est la destinataire en même temps que la raison d'être des faits de superfonctionnalité et d'infrafonctionnalité, tout en fournissant l'énergie et l'information politiques premières. Une pyramide, très large à la base, serait l'image de ce triple étage où se situent *lui*, *eux* et *nous*. Quant aux AUTRES, ils constitueraient autant de pyramides qu'on peut reconnaître de politiques distinctes.

Ce point de vue, davantage « nivelliste » que « fonctionnaliste »⁶⁴, suggère déjà que ce qui est fonctionnel ou infrafonctionnel du point de vue d'une unité politique intégrante, peut être superfonctionnel du point de vue d'une unité politique intégrée, comme on le voit dans les phénomènes de décentralisation ou de fédéralisme intrapolitique, ou encore dans les phénomènes inverses d'intégration ou de fédéralisme internationaux. Les politiques intègrent divers organismes politiques en leur sein ou s'intègrent dans des organismes politiques plus vastes. En ces emboîtements, tel ordre de faits, tel caractère ou élément peut être superfonctionnel du point de vue de l'organisme A, fonctionnel de celui de l'organisme B, infractionnel de celui de l'organisme C. C'est à voir préalablement en chaque cas par l'identification exacte de l'unité de fonctionnement et en la recherche de réponses à des questions spécifiques. Il n'est que normal qu'on ne traite pas les phénomènes d'intégration des politiques de façon identique aux fait intractifs, les seuls ici considérés⁶⁵.

⁶⁴ Ce nivellisme est également distinct des structuralismes pratiqués en France surtout à partir des années 1960. Une fois de plus (cf. la note 4 ci-dessus), nous nous ferons plus affirmatif que Lefebvre observant que « le structuralisme a quelque peu négligé la notion de niveau qui ruine la thèse de l'unicité et de la cohérence absolue du système » (Vers le cybernanthrope, p. 100).

⁶⁵ Sauf, évidemment, aux chap. VII et X, où le phénomène de passage hors de la politique sera envisagé.

S'il était utile d'employer un langage plus conventionnel pour vulgariser ce qu'a d'inévitablement abstrait une épistémologie des niveaux, on pourrait risquer une série de contrastes *simplifiants* : le niveau superfonctionnel s'assimilerait à la société formée en politique et le niveau infrafonctionnel serait de l'ordre de la culture et du monde des valeurs, tandis que la dynamique politique strictement fonctionnelle serait la courroie de transmission entre les deux ; ou encore, on pourrait dire que le niveau superfonctionnel est celui des institutions et structures globales, que le niveau infrafonctionnel est celui des attitudes et comportements, tandis qu'entre les deux, la jonction s'établirait par la division (fonctionnelle) du travail politique. A condition de pouvoir s'entendre sans trop de difficultés sur chacun de ces termes, on pourrait admettre que ces contrastes, qui ne sont ni exactement justes ni tout à fait faux, n'ont d'utilité qu'en première approximation - et, déjà, en partie déformante (comme le serait la trilogie du début, *polity*, *policy* et *politics*, appliquée aux niveaux superfonctionnel, fonctionnel et infrafonctionnel).

Ce serait un utile correctif que d'affirmer tout de suite que le niveau superfonctionnel, par le caractère inéluctable de l'inclusion obligée, apparaît comme le niveau privilégié de la trame dure et formelle du contrôle politique ; que le niveau central, par les fonctionnalités politiques qui s'y nouent, est celui de sa trame serrée et pure ; que le niveau infrafonctionnel d'où le politique, émergeant du social, est susceptible d'être *fonctionnalisé* et même *superfonctionnalisé*, est celui de la trame lâche et mixte du contrôle politique.

Chaque niveau procède d'un principe qui le distingue des autres. Au niveau superfonctionnel, c'est le principe *d'individuation* déjà signalé ⁶⁶ qui fait que la politique se distingue des autres sociétés du même type, possédant « non seulement un type spécifique, mais une existence singulière, concrète, déterminée dans le temps et l'espace » ⁶⁷. Au niveau infrafonctionnel, nous trouvons la multitude ⁶⁸ avant même la complexité d'où émergent forces et contre-forces, valeurs et contre-valeurs en une *dialectisation* d'oppositions diverses. Entre les deux, le niveau fonctionnel apparaît comme celui d'une *médiation* active en quadruple fonctionnalité. Si l'on interroge les fondements de ces principes de distinction, l'on voit que c'est la *conservation* ou le

⁶⁶ Cf. supra début du chap. IV.

⁶⁷ D'après la définition de Leibniz à l'article Individuation du Vocabulaire technique et critique de la philosophie d'André Lalande, Paris, 8e éd., 1960.

⁶⁸ Qu'on songe au nombre d'infrafonctionnaires que nous constituons !

maintien de la politique au niveau superfonctionnel, les *variations* ou le changement à l'infrafonctionnel et que les facteurs, toujours provisoires mais déterminants, *d'équilibration* de l'ensemble se retrouvent au niveau fonctionnel. En s'accordant la licence du langage métaphorique des physiciens, le niveau superfonctionnel apparaîtrait comme le champ *directionnel*, le fonctionnel comme le champ gravitationnel, l'infrafonctionnel comme son champ *diffus* mais *magnétique*. En faisant retour aux critères déjà relevés, le niveau superfonctionnel affirme, par ses deux *fins* de légitimité et de sécurité, le principe de l'inclusion obligée ; le niveau fonctionnel se présente comme un creuset de *normes* différenciées selon les deux plans de l'impération et l'exécution, de la primordialité politique ou juridique ; enfin le niveau infrafonctionnel est celui de l'enracinement des valeurs politiques, ou des valeurs sociales se politifiant, sous la surface visible des attitudes, comportements ou conduites.

Enfin, dernière précision capitale : le niveau infrafonctionnel ne recouvre pas la totalité du *milieu* social de la politique, tel que distingué déjà de son *environnement* politique. Il ne se réfère qu'à ce qui en est déjà politifié, en processus de l'être, ou simplement *politifiable*. Le niveau infrafonctionnel commence et s'achève au point où commence la gouverne ascendante et s'achève la gouverne descendante. Tout dans la politique, qui est d'abord une société - et ne cesse jamais de l'être -, n'est pas politifié d'en bas ou d'en haut, ni même politifiable. Et c'est heureux ! C'est même ce qui rend la politique supportable : qu'elle contienne sa société, ou son milieu social, mais sans l'assumer en entier par sa gouverne, qui en mène déjà suffisamment large !

Donné comme antonyme de l'environnement, le *milieu* se posait à l'horizontale selon les rapports de distinction de la politique d'avec les autres politiques. L'infrafonctionnalité établit, au contraire, des rapports de verticalité de niveaux à l'intérieur d'une même politique. Mais il reste qu'il y a un nombre infini de points de contact entre le milieu social et le niveau infrafonctionnel qui, pour ainsi dire, y baigne. C'est toute la question de la politification par les infrafonctionnaires : une question qui n'était pas politique de nature le devient parce que l'opinion réclame qu'elle soit affaire de gouverne et en débat politiquement, du prix de l'essence aux conditions de l'avortement. Les fonctionnaires, eux, ne font que politifier : c'est d'évidence. Quant à la politification globale du milieu social, c'est fait une fois pour toutes par l'existence même de la politique et du critère de l'inclusion obligée en sa version juridico-territoriale.

La notion de niveau et le découpage de la totalité politique en trois niveaux n'ont d'autre vertu que ce qu'on peut en faire analytiquement. Ils présentent le grand mérite de permettre l'étude des phénomènes de dénivellation mais comportent une insuffisance que la notion de champ permet de combler.

Entre la politique, trop vaste pour être embrassée en une seule perception, et ses niveaux, eux aussi difficiles à appréhender ne fût-ce que par leur implication mutuelle, le visionnement par *champs* analytiques permet de suivre les lignes de force entre les niveaux ou les faits concrets de phénomènes en dénivellation.

Le champ, avec ses expressions topologiques, serait aussi utile pour cartographier les aires d'où émerge le politique dans le social ou pour identifier les facteurs d'équilibration ou de changement que les catégories analytiques de niveau et de fonction rendent mal. S'il n'y a pas d'équilibre interniveaux, il y a tout de même une façon intraniveau de poser des états donnés d'équilibration dans la politique ⁶⁹.

On se donne du champ ; on se reconnaît un champ. Le champ n'est pas donné à l'analyste qui n'a pas à le justifier. C'est l'exploration en cours de l'analyse qui le détermine. Et, d'un champ à l'autre, l'analyste n'est pas lié par le champ précédemment exploré. Pour notre investigation, le champ n'a pas la richesse épistémologique du niveau, ni la portée heuristique de la fonction. Son utilité tient en son imprécision et serait même corrélative à son extensibilité illimitée qui permet même de parler de champ entier ou total ⁷⁰. Niveau et champ sont des notions complémentaires : mais il importe de se garder de les interchanger. Dans cette complémentarité analytique, le champ est notion d'appoint.

L'utilité de la notion de seuil entre niveaux, ou plus correctement de *dénivellation* ⁷¹, est inverse de celle de champ. Elle permet, dans le champ vaste d'un regard

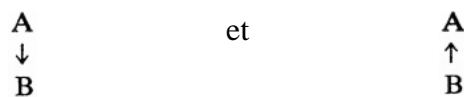
⁶⁹ Objet des prochains développements.

⁷⁰ Mais se concevrait-il en deçà de l'écosystème dont on parle de plus en plus ?

⁷¹ Action ou passage d'un niveau à l'autre. On retiendra le terme de dénivèlement pour signifier l'état ou le résultat d'une dénivellation. On pourra plus commodément ne parler que de seuil, pourvu qu'on tienne compte des précisions qui précèdent. Pour qu'il ne subsiste aucune ambiguïté sur la notion de dénivellation, précisons que pour nous il s'agit, ainsi qu'il vient d'être dit, de tout « passage d'un niveau à l'autre ». Pour Lefebvre au contraire, la dénivellation, signalant une « lacune », une « coupure » ou un « trou », ne se produit qu'entre des niveaux peu ou mal « articulés », laissant entendre qu'il n'y a pas de dénivellation entre des niveaux suffisamment ou bien « articulés » (Vers le cybernanthrope, p. 105-1110).

interniveaux, de focaliser sur un objet quelconque une attention analytique plus soutenue. Les dénivellations ne sont pas ce que les métaphores du langage systémique appellent des « filtres », des « barrières » ou « gardes-barrières », des « écrans » ou « prismes », ou encore des « strates » ou « couches », des « paliers », « échelons » ou « étages ». Les seuils sont des lieux analytiques, i.e. que l'analyse reconnaît entre les niveaux déjà abstraits par mise en perspective selon la conjugaison du donné à connaître et de son intérêt propre clairement avoué. Ce sont aussi lieux mobiles et constamment variables à l'instar des niveaux, eux-mêmes toujours rétractiles ou expansifs dans les limites de ce qui fut appelé leur « certaine autonomie ». Les seuils ne sont pas une ligne, un point, une frontière, un front, une démarcation fixe quelconque, mais plutôt des passages spécialement denses et significatifs de messages et de signes. Le passage par dénivellation change la nature ou, tout au moins, la forme expressive de ces informations. Le seuil est donc à la fois qualifié par ce qui s'y passe et qualificateur de ce qui s'y passe, les dénivellations ou rapports entre des éléments de niveaux distincts. Le seuil n'est pas une image de style.

Les dénivellations signalent des rapports de logique de fonctionnement entre phénomènes propres à chaque niveau considéré en son intégrité. Mais les liaisons relationnelles et les contacts précis s'établissent entre agents et organes en possibilité de communication directe d'un niveau à l'autre. Comme jointures de fonctionnement les dénivellations sont bidirectionnelles : du niveau A au niveau B et vice versa :



ou comme ensemble bidirectionnel :



Si les seuils sont lieux bidirectionnels, chaque rapport en dénivellation n'est pas forcément réversible, ni même bidirectionnel. Certaines relations sont unidirectionnelles ou s'achèvent en unilatéralité au moins apparente : c'est le cas des « eaux cal-

mes » de l'infrafonction de contribution par exemple. Mais ce dénivellement peut aussi se transformer en terrain de bataille, selon la gradation des autres infrafonctions pour poursuivre le même exemple.

Rendre compte des dénivellations, c'est répondre de façon explicite et méthodique à une série de questions particulièrement stratégiques pour la recherche. Quelle est l'origine du rapport qui est considéré et sa direction : de haut en bas par flux, ou de bas en haut par reflux - ou l'inverse la relation est-elle simplement bilatérale, ou réversible ou irréversible ? Quelles sont la densité, la continuité, la portée de ces passages ? Quelle est l'identité des agents ou organes en cause ? Agissent-ils en rôles propres ou dédoublés, de façon manifeste ou simplement latente ? Quelles sont la signification, l'intention et surtout l'effectivité de ces passages en dénivellement : sont-ils complémentaires, coopératifs, sans signification particulière, compétitifs, antagoniques ? Ou toute autre espèce de questions précises en réponse au problème inévitable des causalités multiples. Aussi risquerons-nous la conclusion que le plus abstrait des chapitres jusqu'à maintenant est aussi le plus pratique par les méthodes et voies d'approche qu'il aura permis de dégager.

Résumé : voir les Propositions 20 à 24.

LA GOUVERNE POLITIQUE (1977)

Deuxième perspective : Avec qui ?

Chapitre VI

NOUS : nos moyens d'action

[Retour à la table des matières](#)

Entre nous, dans cette multitude que totalise le principe premier de l'inclusion obligée, on ne s'y reconnaît guère. On ne s'y reconnaît véritablement qu'entre un nombre infime de proches, d'associés de travail, de connaissances, de partisans, solidaires ou adversaires. C'est très, très peu dans cette immensité numérique. En outre, on ne s'y reconnaît que pour une partie mineure de nos activités générales, ou que pour des périodes transitoires lorsque le politique prime, un temps, l'ordre de nos préoccupations.

L'étude par niveaux ne présente pas pour seul avantage de prendre la mesure de ce qui se passe d'un niveau à l'autre, en dénivellation. Elle nous permet encore de rendre d'abord compte de la *logique des phénomènes spécifiques à tel niveau* : et c'est là une condition préalable à l'analyse des faits de dénivellations. Le politique ne se déroule pas qu'à la verticale, ne s'exerce pas que selon un mode hiérarchique ainsi que l'évoquent les définitions les plus usuelles de la politique. Il y a aussi un politique entre nous, à l'horizontale, immédiat, sans en référer à eux. C'est un politique à ras du sol social, si l'on peut dire, qui en émerge ou y retourne avant d'en resurgir à nouveau. Pour mieux connaître ce politique à forte immixtion sociale, il y a avantage à l'analyser comme s'il ne sortait pas du niveau d'infrafonctionnalité.

Pour tenter de saisir cette espèce de logique de fonctionnement interne de ce niveau, on opère d'abord retour à nos six conduites, désormais appelés *infrafonctions* de la gouverne. Mais il faudra encore prendre en considération les groupements susceptibles de nous encadrer ou les moyens d'action politique dont nous disposons. L'infrafonctionnalité n'est pas faite que de ces conduites, comprend aussi les moyens d'action par lesquels elles s'accomplissent de façon groupale.

C'est évidemment une abstraction analytique, mais se justifiant par des fins de plus complète élaboration théorique, que de considérer les conduites infrafonctionnelles comme ne sortant pas du niveau propre qui les spécifie ou qu'elles qualifient. C'est comme si nous opérions une double fermeture : une première, à l'entrée en infrafonctionnalité politique à partir du milieu social ; une seconde, à l'entrée en fonctionnalité centrale à partir d'éléments de nature infrafonctionnelle. Par une connaissance plus affinée des infrafonctions et de leurs moyens ou organes d'action, on peut espérer pouvoir mieux les suivre ensuite, en dénivellements, dans les réseaux multiples de la gouverne.

Le niveau infrafonctionnel est celui des spontanités d'attitudes et de comportements, des bouillonnements et des assoupissements, des forces vives et des stagnations, des conformismes automatiques et des « effervescences »⁷². Nous avons déjà gradué ces divers mouvements selon les catégories contribution < participation < opposition < dissidence < rébellion. Reprenons-les, mais, cette fois-ci, selon des pôles de positivité et négativité. La contribution paraîtra naturellement l'infrafonction la plus additive par rapport au fonctionnement de la gouverne ; à l'inverse, la rébellion se situera au pôle le plus soustractif. En se rapprochant du point central où cette série positivité-négativité se casse, on trouve : d'une part, la participation en demi-positivité et l'opposition en moindre positivité ; d'autre part, la dissidence en demi-négativité et la contestation en moindre négativité⁷³. Nous avons alors un premier trio de positivité-

⁷² « Permettez-moi de dire que c'est un fait auquel les politistes n'ont pas accordé l'attention qu'il fallait... Notre science a grand besoin d'une étude systématique de l'apparition de ces 'changements d'état' que nous avons appelés ici 'effervescences' » (Bertrand de Jouvenel, *Du principat*, Paris, 1972, p. 223).

⁷³ A première vue, il pourra paraître étonnant que la contribution se situe au point le plus positif, que la participation n'ait qu'un caractère de demi-positivité, ou que la contestation, souvent rageuse et violente, soit caractérisée comme demi-négative.

té décroissante (contribution > participation > opposition) qu'on peut marquer du signe + et un second de négativité croissante (contestation < dissidence < rébellion) marqué du signe -. En reliant graphiquement les couples d'infrafonctions correspondantes dans les trios de positivité et de négativité, on obtient une figure d'intégration par processus adaptatifs, contrastant fortement avec les modèles qu'on dégagera des niveaux superfonctionnel et fonctionnel dans un instant.

Il faut se garder de voir en cette figure un strict modèle d'équilibration *dialectique* entre infrafonctions, posées, ici, en correspondantes pour des fins illustratives. L'axe vertical, départageant les versants de positivité et de négativité, n'est pas la moyenne, non plus qu'une somme, des oppositions ou distances entre infrafonctions ainsi couplées en deux trios se faisant face. De façon plus imagée, on pourrait traduire ces termes de positivité et de négativité par ceux de « forces centripètes » et de « forces centrifuges ». Ces appellations comportent l'avantage d'une référence, non pas à un hypothétique et inutile point zéro, mais à un centre réel qui n'est pas restreint au niveau infrafonctionnel, qui est ailleurs et à trouver dans l'ensemble de la dynamique de la gouverne. Mais on peut pressentir que, s'il n'était pas la légitimation elle-même, il symboliserait tout au moins *l'état d'intégration* résultant de la légitimation.

Il est toutefois possible de faire une lecture presque uniquement infrafonctionnelle de cette figure. En partant de la superfonction de légitimation, dont la rébellion est la plus forte négation, la figure se lirait ainsi : la *légitimation*, étant reconnue ou impliquée, empêche de potentielles forces de *rébellion* de s'élever et permet une large contribution ; entre ces deux pôles peuvent se manifester des dissidences qui n'entraînent pas de nombreuses *participations*, lesquelles ne réussissent pas à circonvenir toutes les *contestations* qui s'expriment en marge des *oppositions*, ces dernières ne mettant d'ailleurs pas en question la superfonction de *légitimation*, etc.

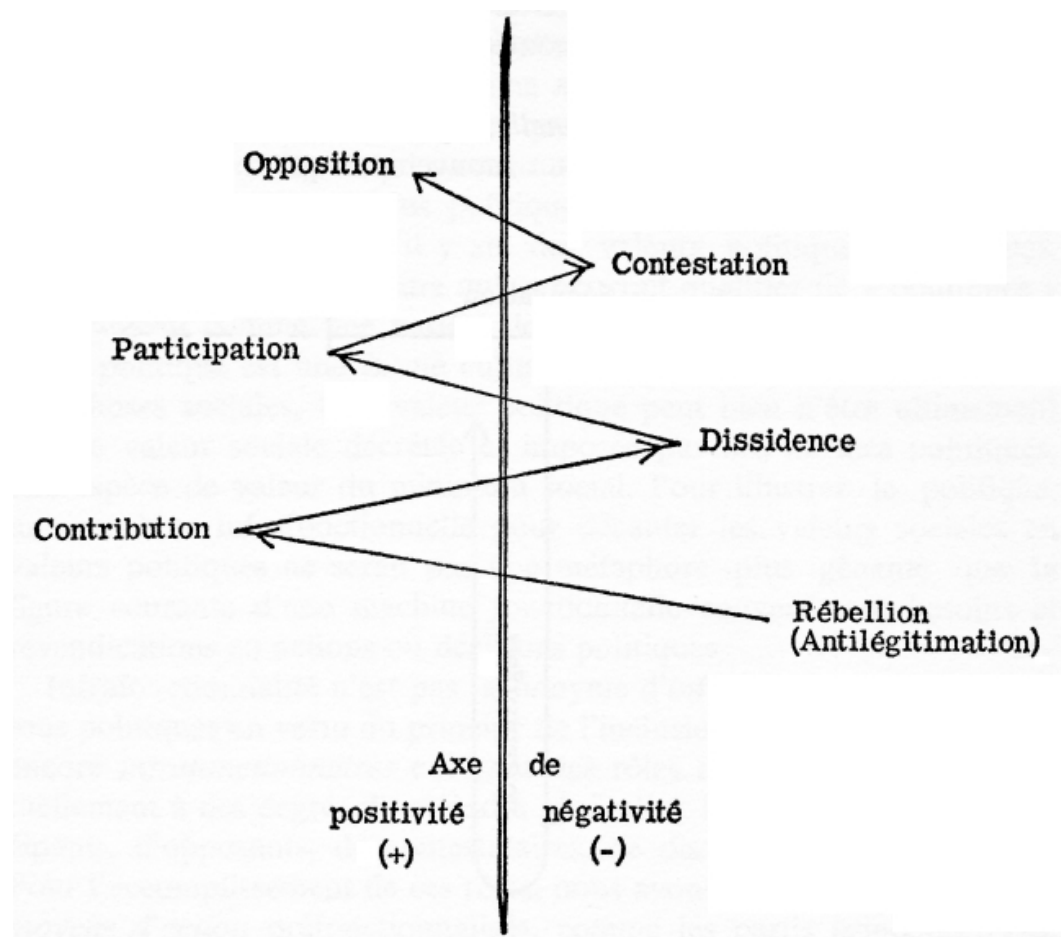
Il va sans dire que cette description littérale d'un graphique n'implique pas l'action de quelque « main invisible » dans le monde des turbulences infrafonctionnelles ! L'intérêt de cette figure serait d'attirer l'attention sur les complémentarités infrafonctionnelles signalant des mouvements négatifs, centrifuges, désintégrateurs, déviants, etc., ainsi que ceux qu'on a l'habitude de retenir d'abord en les privilégiant, au moins de fait, comme « normaux » parce que positifs, centripètes, intégrateurs, conformes

La positivité de la contribution en particulier est faite d'additivité, qui est d'une espèce assez faible de positivité.

ou non déviants, etc. Enfin, la *logique infrafonctionnelle* tournerait court sur elle-même si elle ne découlait pas de la superfonction de légitimation qui trouve son point d'arrivée au niveau infrafonctionnel et opère, en remontée, retour vers les niveaux supérieurs.

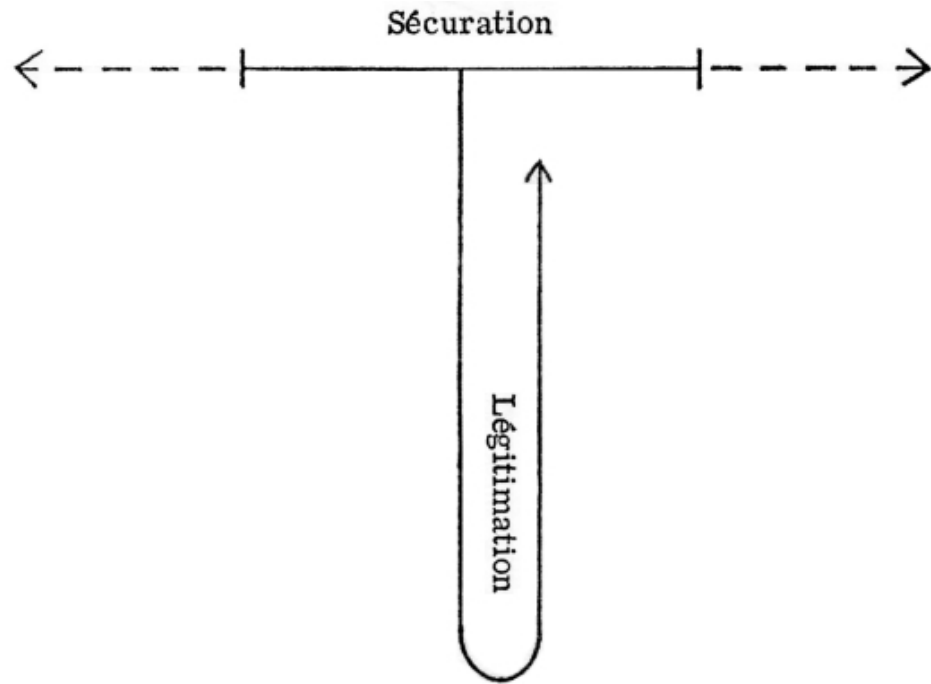
Figure I.

Équilibrations entre infrafonctions selon les pôles de positivité et de négativité, ou état d'intégration résultant de la superfonction de légitimation



Ainsi la *logique superfonctionnelle*, opérant d'un départ opposé, rejoint l'infrafonctionnelle selon un mouvement qu'on pourrait représenter par la figure II.

Figure II.
Équilibrations entre superfonctions externe et interne,
ou rôle intégrateur de la superfonction de légitimation



La descente jusqu'en infrafonctionnalité de la légitimation, puis sa remontée à son niveau propre de superfonctionnalité seront plus clairement illustrées à la figure VI. Le départ de la ligne de la légitimation au point médian de la sécurisation symbolise la jonction essentielle légitimation-sécurisation, ou les deux pôles, interne-externe ou milieu-environnement, du phénomène brut et total de l'inclusion obligée d'où nous sommes partis et auquel toute vision englobante nous contraint de revenir. (Les deux tronçons en pointillés du mouvement de sécurisation signalent le passage en dehors de la polittie ou dans l'environnement.) Par contraste avec la figure précédente, s'il fallait caractériser le type des équilibrations en cause on pourrait parler d'un équilibre plutôt mécanique que dialectique. Rappelons encore que les figures I, II, IV et V symboli-

sent une logique de niveaux et doivent être rapportées à la gouverne en son ensemble et non aux relations sérielles entre les activités⁷⁴.

On a pu fermer, provisoirement et sans trop d'inconvénient, le seuil de l'infrafonctionnalité à la fonctionnalité : *nous* d'un côté, *eux* de l'autre. Tous les citoyens sont, *eux* comme *nous*, au-delà du seuil de la politification. Il importera de rappeler que ce ne sont pas les agents sociaux ou les agents politiques qui passent ce seuil mais les *questions* qui, de sociales, deviennent en plus politiques, i.e. qu'elles se politifient⁷⁵. Il n'est d'ailleurs pas sûr qu'il y ait des valeurs politiques spécifiques. Quoi qu'il en soit, les valeurs qu'on pourrait qualifier de « politiques » apparaissent comme une variété de valeurs plus largement sociales.

La politique est une forme culturelle parmi d'autres de valorisation des choses sociales. Une valeur politique peut bien n'être ultimement qu'une valeur sociale décrétée et imposée par des normes politiques, une espèce de valeur du minimum social. Pour illustrer le politique, une machine infrafonctionnelle pour décanter les valeurs sociales en valeurs politiques ne serait pas une métaphore plus gênante que la figure courante d'une machine fonctionnelle convertissant besoins et revendications en actions ou décisions politiques.

Infrafonctionnalité n'est pas synonyme *d'infrapolitique*. Entre nous, tous politiques en vertu du principe de l'inclusion obligée, nous sommes encore *infrafonctionnaires* exerçant des rôles de contributeurs et, virtuellement à des degrés de moindre généralité, les autres rôles de participants, d'opposants, de contestataires, de dissidents ou de rebelles. Pour l'accomplissement de ces rôles, nous avons à notre disposition des *moyens d'action* préfonctionnalisés, comme les partis principalement, ou fonc-

⁷⁴ Une *logique d'activités* infrafonctionnelles pourrait être symbolisée de bien d'autres façons, par exemple en une structure de représentation arborescente dont la contribution serait le tronc. Mais cela nécessiterait le recours à *tous* les caractères reconnus aux six *conduites* (au chap. II), qui n'étaient pas présentées alors comme des *infrafonctions* de la gouverne. La *logique de niveaux* est plus grossière, parce que globalisante, que la logique des activités propres à tel niveau ; mais elle n'en est que plus suggestive pour l'approximation des grands courants animant la dynamique d'ensemble.

⁷⁵ C'est autour de cet enjeu de la conversion de questions sociales en problèmes politiques que se tiennent les débats sociaux les plus fondamentaux. La dimension politique de ces débats ne fait souvent qu'y ajouter fièvre et identification plus claire des protagonistes.

tionnalisables comme les classes sociales. Depuis Marx on voit volontiers en ces dernières les principaux opérateurs des valeurs sociales fondamentales.

Moyens d'action pour nos conduites infrafonctionnelles, mais qui sont encore signes des actions d'infrafonctionnalité : par le franchissement du seuil de fonctionnalité, sans cesser d'être moyens ou outils de nos conduites, ils deviennent éléments organiques même de fonctionnement en son niveau de la plus forte densité politique, le fonctionnement ⁷⁶. Par définition, les moyens d'action infrafonctionnels restent en deçà des fonctionnels, mais c'est dans ce rapport à la qualité de fonctionnalité des organes producteurs des normes impérantes et exécutantes que nous allons trouver leur principe de classement. Cette espèce de *proximité* entre infrafonctions et fonctions peut ainsi se dire en degrés d'accessibilité des infrafonctionnaires aux rôles ressortissant à l'exercice de l'une ou l'autre des quatre fonctions ou même à plus d'une.

On reconnaîtra trois degrés. Dans une première classe, on trouve des organes à ce point vastes et indéterminés à l'action qu'ils ne sont pas fonctionnalisables, ne pouvant comme tels, c'est-à-dire en leur totalité, servir à une structuration de fonctionnement. Ils relèvent de la nature du corps politique ou de la politie dans son ensemble. On reconnaîtra la population politique ou le public d'une politie ; à l'intérieur de celle-ci, l'électorat comme série statistique ; les opinions publiques comme partie expressive de constellations idéologiques ; les réseaux enchevêtrés de communication. Nous apparaissent, par ailleurs, *fonctionnalisables* les classes sociales, phénomène qui, d'évidence, mérite une attention spéciale, tant la théorie politique ne sait qu'en faire, sauf lorsqu'elle le considère comme objet central. Enfin, on trouve dans la troisième catégorie, comme *préfonctionnalisés*, les divers conseils de consultation, les groupes de pression, les partis politiques, et ce qu'à défaut d'une meilleure expression on appellera le personnel politique. Nous réservons pour la fin l'étude des classes sociales lorsque seront dégagées les deux autres catégories.

La *population politique* comme ensemble est le substrat humain collectif, recensé, qui forme la politie. Elle est une globalité, donnée par un commun statut de nationali-

⁷⁶ Ce phénomène relève évidemment des rapports entre le niveau infrafonctionnel et le fonctionnel. Il fera l'objet de la discussion du chap. VIII.

té ou enserrée par l'impératif de l'inclusion obligée de telle polittie. Tout part d'elle et y retourne bien sûr, sans quoi il n'y aurait pas de polittie ni nécessité de sa gouverne. Mais entre ce *départ* et ce *retour*, elle devient autre chose, mille choses en toute espèce de désarticulations, que le schéma de la gouverne a précisément pour objet de retracer et de réarticuler en système de fonctionnement. En philosophie politique, des expressions comme le « bien commun » de la collectivité, la « volonté générale », le « peuple souverain », etc. expriment le fondement aux valeurs politiques et non pas une réalité organique même instrumentale. La totalité de la polittie est réelle et nous la considérons à un double niveau : l'infrafonctionnel, selon la matière à organiser, cette population comme ensemble ; le superfonctionnel, selon le *principe* d'organisation de la gouverne. Il s'agit d'un public et non seulement d'un milieu social.

Il importe de distinguer de la population *l'électorat*, qui est aussi un ensemble mais davantage qualifié et moins vaste que le précédent. Tous les nationaux ou ressortissants ne sont pas électeurs. On pourrait dire : ne le sont pas encore (les enfants) ou ne le sont plus (diverses incapacités), ou ne le sont qu'à moitié (citoyennetés qui ne sont pas « à part entière »). L'électorat, comme série statistique en liste propre ou catégorie de recensement, ne pose pas de problème analytique. On est inscrit ou non sur les listes et registres ; en ce second cas, on y est éligible ou non, ou on peut en postuler l'éligibilité, etc. C'est l'électorat, comme droit ou privilège de citoyenneté, qui cause toute espèce de confusions analytiques, de même qu'il a été, et reste encore, l'objet de vives luttes politiques. L'électorat doit être distingué de la clientèle électorale, objet des convoitises et des inquiétudes que l'on sait. Il ne faut pas le confondre non plus avec le processus électoral et ses diverses modalités de plébiscite, de référendum, etc. Enfin, les partis politiques, ou diverses formations électorales circonstanciées, qui sollicitent les votes lors de consultations publiques, seront présentés comme des organes préfonctionnalisés types.

Les *opinions publiques* (insistons sur le pluriel, pour rester dans l'ordre des réalités) sont des expressions fluctuantes de préférences et choix sur la base des valeurs politiques ou des valeurs sociales politifiables. Elles ne sont pas fonctionnalisables comme telles, quelque effort que fassent ceux qui l'invoquent (au singulier) pour la mettre de leur bord avec d'évidentes raisons d'exploitation d'un domaine... Ou plutôt, cet effort même fait déjà preuve de non-fonctionnalité : pour devenir opératoires dans la gouverne, les opinions publiques requièrent d'être plus que véhiculées en réseaux de communications, d'être en outre prises en charge par l'un ou l'autre des quatre or-

ganes préfonctionnalisés qui vont nous retenir dans un instant. Les opinions publiques ne sont perceptibles que dans la mesure où les réseaux de communications leur auront donné possibilité d'écoute et d'expression. Les techniques d'information de masses (*media*) ne sont qu'une branche des réseaux de communications. Mais à cause de leur force massive de pénétration, elles sont devenues le mode préféré des communications modernes. Le réseau même des *media*, par des systèmes amalgamés souvent peu visibles, permet de cuisiner ou d'endormir les opinions publiques avec des abus qu'on tolère d'autant mieux qu'on ne s'en rend guère compte.

Nous avons bien dit les opinions publiques et les réseaux de communications (dont celui des *media*) et non pas les meneurs d'opinion ou les entrepreneurs en communications. Ces infrafonctionnaires, à titre personnel ou institutionnel, peuvent en effet devenir d'efficaces participants, opposants, etc. ; et comme tout le monde, ils sont au moins contributeurs. De l'éditorial « J'accuse » de Zola à l'affaire du Watergate, l'histoire de la presse offre nombre d'exemples de la puissance d'opposition du « quatrième pouvoir ». Il ne s'agissait pas, dans le présent développement, de montrer le rôle général des organes d'information ni leur impact en période de crise, non plus que de qualifier les types de conduite infrafonctionnelle que peuvent prendre des animateurs et responsables-propriétaires de ces entreprises. La discussion ne visait qu'à montrer que les réseaux des communications et des *media* d'une politique, comme *structuration d'un ensemble informatif*, ne sont pas fonctionnalisables. Et cela pour des raisons de même ordre que celles pour lesquelles les opinions publiques, l'électorat comme ensemble statistique et la population publique ne sont pas non plus fonctionnalisables selon la définition proposée de la fonctionnalité ⁷⁷.

À l'autre extrême, celui des moyens d'action *préfonctionnalisés*, on trouve d'abord les personnes civiques, d'origine infrafonctionnelle nécessairement, qui constituent les fonctionnaires, toujours au sens d'agents d'accomplissement des quatre fonctions de gouvernement et de législation, d'administration et de juridiction. C'est une première possibilité dont nous pouvons nous prévaloir : nous pouvons cesser d'être infra-

⁷⁷ D'un tout autre point de vue, on peut, d'autre part, élaborer une théorie politique se donnant comme objet de rendre compte de cette « structuration d'un ensemble informatif ». C'est ce qu'a fait Karl Deutsch dans *the Nerves of government*, New York, 1963.

fonctionnaires et aller les rejoindre, eux, les fonctionnaires, c'est-à-dire devenir des fonctionnaires.

Ce peut être à la façon d'une carrière professionnalisée et souvent avec statut d'incompatibilité comme les magistrats sans droit de vote, les administrateurs ou militaires qui ne peuvent accéder aux législatures, etc. Encore que les statuts de « double mandat » soient fort variables, les *fonctionnaires* du niveau central gardent habituellement le privilège électoral, restent des contributeurs (et contribuables !), exercent des rôles d'opposants officiels dans les assemblées législatives, d'opposants virtuels ou officieux dans les ministères de coalition, etc. Etre de l'une ou l'autre des quatre branches de *fonctionnaires* du milieu central, c'est être éminemment participant. Mais c'est par ailleurs une situation peu propice pour tenir des conduites de contestataires, de dissidents et de rebelles... On ne peut confortablement remplir l'une ou l'autre des quatre fonctions du niveau central que du côté « positivité » ou des « forces centripètes » de l'axe central de la gouverne (cf. la figure I de ce chapitre).

Ce sont certes les *fonctionnaires* d'impération, gouverneurs et législateurs, qui attirent davantage l'attention et la critique (ceux que nous appelons *ils* parmi *eux*). On les retrouve partout, mais le plus souvent dans les cercles directeurs des partis ou à leurs bases régionales. C'est une espèce particulière, d'apparence diffuse quoique de constitution organique, avec forte propension à l'omniprésence et à l'autoreproduction. Ils fournissent le gros du contingent de ceux qui s'installent à la structure des divers pouvoirs. Il y a ceux auxquels on pense, mais aussi ceux qu'on ne voit guère. Dans l'entourage des hommes politiques à visage découvert et avec risques, fourmillent les aides, associés et collaborateurs qui joignent, à certaine « ivresse » d'un pouvoir même second, les avantages d'un relatif anonymat : les *ils* presque clandestins... Il y a un personnel politique, pour ainsi dire, spécialisé dans les tâches infrafonctionnelles, que requiert la fonctionnalité de premier plan, gouvernementale ou législative.

Faut-il étendre la notion de personnel politique aux catégories sociales politiquement influentes, au sein desquelles se recrutent ceux qui font la politique et l'administration ? La langue anglaise spécialisée neutralise volontiers l'acception du vocable *elites* qui les recouvrent génériquement, tandis que le français, selon les contextes, donne au terme une acception ou péjorative ou méliorative. On ne peut pousser très loin l'interrogation qui fait dériver très tôt vers la discussion du caractère fonctionnalisable des classes sociales.

Ce n'est pas une grande découverte, mais c'est indispensable d'avoir noté qu'en toute politique, il y a un tissu humain, dont la caractérologie coïncide avec des intérêts de toute espèce, qui est naturellement incliné à rechercher des postes d'influence dans la gouverne ou à peupler l'entourage des dirigeants ⁷⁸. On oublie d'habitude ces gens de l'entourage. Derrière les commandos en opération, combien d'hommes de soutien, qui ne sont ni *ils*, ni *nous* ?

Les *partis politiques* sont évidemment l'outil préféré et tout désigné pour accéder au niveau de la fonctionnalité politique. Ils sont les organes types préfonctionnalisés. Enlevons tout de suite une source de confusion possible. Ils sont organes d'infrafonctionnalité bien que, partiellement, leur action se déroule en fonctionnalité où ils gardent identité : le parti x est au pouvoir ou dans l'opposition, ou telle coalition parlementaire est formée des partis x, y, z ; ou le parti x *colonise* l'administration, ou le parti y s'infiltré dans les forces armées, etc. La réalité derrière ces expressions fait preuve du fort degré de préfonctionnalité des partis, étant toujours entendu que le caractère de fonctionnalité est défini par le déroulement même de quatre processus centraux et non par ceux qui les accomplissent - ce qui ramènerait à l'étroit critère organique ou formel, si faible pour l'analyse. Une formation d'alliés politiques peut se donner pour raison d'être d'exercer un pouvoir, de remplir un programme, de constituer une opposition, de représenter une catégorie sociale. C'est de l'ordre des finalités fonctionnelles. Mais dans l'ordre des réalités d'expression, pour les huit neuvièmes de l'iceberg, les partis existent et se manifestent en infrafonctionnalité. Ils sont les véhicules et réacteurs des opinions publiques dont nous parlions à l'instant ; ils les médient et les amplifient. Ils n'existent pas que pour cela mais avant tout pour et par cela. Un parti est un organe de représentation infrafonctionnelle même lorsque certains de ses membres remplissent des rôles de gouvernants et de législateurs, ou lorsqu'il est « au pouvoir » ou « dans l'opposition ». C'est qu'alors il y a eu dénivèlement : des infrafonctionnaires particulièrement actifs se sont détachés et sont devenus *fonctionnaires* d'impération, du côté d'une minorité ou de celui d'une majorité.

⁷⁸ Signalons le cas de quelques orienteurs solitaires d'opinion, définisseurs de situation, qui exercent une certaine magistrature d'influence comme conscience critique d'une société : certains journalistes, « intellectuels », essayistes politiques exercent ce rôle en dehors de toute coterie. Ils ont « un public » mais pas d'entourage.

Même lorsque aucun membre des petites formations n'accède à l'exercice des rôles de gouverneur ou de législateur, il s'agit de partis à part entière à l'instar de leur opposé, les partis uniques et totalitaires qui, à l'autre extrême, reproduisent, en la structure du fonctionnement de la gouverne, leur propre organisation de parti avec son réseau extrêmement serré d'influence et de contrôle. Ces précisions nous entraînent à un point de vue plus large portant sur les rapports entre les régimes des partis et ce qu'on a appelé la logique de fonctionnement de chaque niveau.

Dans un système largement multipartisan, la plupart des partis, à l'exception des très grands, ont tendance à plutôt majorer les rôles de *représentants* qu'à se préparer à l'improbable rôle d'impérialisme gouvernementale - encore que les nécessités de former un gouvernement de coalition entraînent « avec le ciel des accommodements » ou de vulgaires trafics... Mais le comportement de la plupart des partis de ce type reste, dans l'ensemble, davantage conditionné par la pureté d'un credo idéologique que par une programmation immédiate. Ces partis sont marqués par une forte vocation de large représentation infrafonctionnelle. Dans un système bipartisan, ou à tendances bipolarisantes des coalitions, les partis sont au contraire enclins à atténuer les différences entre credos et programmes en vue de l'alternéité de la prise du pouvoir. Ce style de *mandataires*, plutôt que de représentants, est en quelque sorte imposé à des partis dont la vocation fonctionnelle est fortement accusée. Enfin, dans un système unipartiste, le parti impose naturellement l'équivalence de sa représentativité universalisante à son impérialisme globale, aussi bien législative que gouvernementale, en quoi il est dit totalitaire. Son comportement vise à faire se recouvrir son idéologie fondamentale par sa programmation du moment. Un tel parti proclame ouvertement sa vocation superfonctionnelle en assumant par voie *plébiscitaire*, franche ou non, les tâches de l'intégration au point que les institutions de la politique n'apparaissent guère que comme façade avantageuse à sa propre structuration du pouvoir dans laquelle la police joue un rôle déterminant.

Les *groupes d'intérêts* tiennent à la fois des partis politiques et des classes sociales. Ce qui fait leur étude théorique difficile rend aussi fascinante l'analyse de leurs idéologies (dont celle qui consiste à se proclamer non idéologiques !). Des « corps intermédiaires » de l'Ancien Régime aux « fractions » du siècle dernier, en passant par les *pressures groups* dont l'expression fait fortune à notre époque, des *organes* à composition infrafonctionnelle ont toujours tenté d'être bien placés aux points névral-

giques de la gouverne pour exercer une influence qui leur soit bénéfique dans l'immédiat ou à plus long terme. Ils suppléent à la trop large polyvalence des partis et, à l'opposé de ceux-ci qui recherchent le maximum de publicité, ils s'accommodent volontiers d'une demi-clandestinité lorsqu'ils ne peuvent pas passer inaperçus ; d'autres jouent la carte de l'officialité, avec enregistrement public et « en-tête » de lettres, etc., pour clamer leur légitimité.

Ils sont le plus souvent l'expression d'intérêts idéologiques ou matériels *de classe*⁷⁹, mais non les représentants *d'une* classe. D'ailleurs, plus d'un groupe d'intérêts peut émerger d'une même classe. Les groupes d'intérêts sont bien plus nombreux que les partis et présentent une plus grande diversité que ceux-ci. Ils cherchent moins des adhérents qu'ils ne font l'encadrement d'une clientèle, parfois susceptible de s'élargir, mais le plus souvent fermée sur elle-même. Les dirigeants de ces groupes s'accordent volontiers une mission d'éducation populaire et l'analyse révèle que plusieurs de ces groupes contribuent efficacement à la socialisation politique. Cette face noble ne va sans la sinistre : « C'est toujours à propos de l'adversaire qu'on parle de lobby »⁸⁰. Des études approfondies nous révèlent que les groupes les plus importants ne sont pas toujours ceux auxquels on pense, ou que les moyens les plus efficaces ou les plus usuellement employés ne sont pas ceux qu'on pouvait imaginer.

On a pu dire des partis politiques qu'ils étaient les groupes de pression de ceux qui n'en ont pas. Si on mettrait difficilement d'accord deux analystes sur une taxonomie des partis, tous ne font pas de difficultés à distinguer un parti politique d'un mouvement socio-politique ou d'un groupe d'intérêts justement. Mais l'obstacle majeur de l'étude des groupes d'intérêts consiste dans la difficulté de les définir⁸¹ avec suffi-

⁷⁹ « Quand on analyse des matériaux empiriques suffisamment vastes, portant sur une longue période, on voit percer, à travers l'activité des différents groupes de pression, l'intérêt fondamental de classe qui détermine cette activité » (Stanislaw Ehrlich, « Les groupes de pression et la structure politique du capitalisme », *Revue française de science politique*, 1963, III/1, p. 26).

⁸⁰ « Comme le mot 'trust', le mot 'lobby' est péjoratif au français. Personne n'annonce qu'il va 'organiser un lobby', mais qu'il constitue un 'groupe de défense', voir un 'groupe d'études'. C'est toujours à propos de l'adversaire qu'on parle de lobby » (Alfred Sauvy, « 'Lobbys' et groupes de pression », *le Pouvoir*, t. II, Institut international de philosophie politique, coll. « *Annales de Philosophie Politique* », 2, Paris, 1957, p. 175).

⁸¹ Exemple d'une tentative de définition synthétique : « Un groupe d'intérêts est une association plus ou moins volontaire d'individus constituant un public, ayant des

samment d'exactitude pour les reconnaître parmi diverses espèces d'associations apparentées. Un groupe d'intérêts (de toute nature) qui n'est pas aussi un groupe de pression (politique) intéresse-t-il la science politique ? Peut-on en aborder l'étude sans la référence constante à la stratification socio-économique ? Proposons une approche par triple étagement des niveaux pour un préclassement de leurs modes d'être et d'expression infiniment divers, ainsi qu'on l'a fait au sujet des partis.

Les groupes d'intérêts idéologiques généraux prônant les principes fondamentaux d'organisation interne du régime (républicain, parlementaire, monarchique ; unitaire, fédéraliste, confédéraliste ; centralisateur ou régionaliste ; de *self-government* ou d'indépendance nationale, etc.) ou d'association externe (toute espèce d'intégration ou de participation internationales), ou encore soutenant des lignes préférentielles en matière de politique étrangère, sont manifestement à *vocation superfonctionnelle*. De tels groupes sont souvent constitués en refus de partis ne poursuivant plus leurs objectifs premiers. Ils offrent refuge à des membres déçus mais restés fidèles à leur idéal. Mais la plupart des groupes d'intérêts (encore une fois, de toute espèce) se reconnaissent une *vocation fonctionnelle* au niveau de la faculté décisionnelle des autorités, ou du plan de l'impération gouvernementale et législative. Leurs *lobbyists* fourmillent au plan de l'exécution administrative pour garantir des décisions exécutantes favorables. Des groupes peuvent trouver avantage à être assignés comme parties devant des instances judiciaires ⁸². Enfin, la *vocation infrafonctionnelle* est surtout manifeste dans la catégorie des groupes d'opinion dont les activités se font à ciel ouvert pour influencer

dispositions semblables relativement stables, en vue de promouvoir ou de défendre de façon permanente, temporaire ou intermittente, un ou des objets collectifs, immédiats ou communs, perçus par eux comme conformes à leurs besoins et aspirations propres, orientés d'une manière plus ou moins exclusive ou constante vers le système politique mais existant indépendamment de ce dernier, et qui suscite chez eux des impressions similaires tout en les disposant à faire pression auprès des centres de décision politiques par des moyens jugés adéquats, sans toutefois les inciter à viser à la conquête directe du pouvoir » (Léon Dion, *Société et politique : la vie des groupes*, t. I, les *Fondements de la démocratie libérale*, Québec, 1971, p. 101).

⁸² Ce qui suppose que le régime en question permette, ou impose, un fort caractère d'officialité à ces groupes. « It is the thesis of this article that organizations - identifiable by letterhead - often link broad interests in society to individual parties of interest in Supreme Court Cases » (Clement E. Vose, *Litigation as a form of pressure group activity* », *Annals of the American academy of political and social science*, 1958, CCCXIX vol., p. 21).

sur les opinions publiques que les partis ne rejoignent pas ou mal, c'est-à-dire de façon trop immédiatement intéressée ou d'une conviction douteuse. Cette vocation privilégiée incite les dirigeants de ces groupes à se décerner des certificats de représentativité - de la « vraie » légitimité, ou d'une légitimité supérieure -, tout comme les leaders des partis qui n'ont aucune chance d'accéder au pouvoir dans des systèmes multipartisans.

Il y a plus d'une perspective dans l'analyse des groupes : selon les groupes en eux-mêmes (*membership* actuel, virtuel ou recherché) ; de groupe à groupe (rarement se complétant ou se fédérant, le plus souvent se dédoublant en s'ignorant, ou en rivalité et s'entrechoquant) ; de groupe à parti (l'un sortant de l'autre ou complétant l'autre) ; groupe avec ou sans parti correspondant au groupe (s'opposant à un parti de pouvoir) ; etc. Un nombre considérable de groupes d'intérêts ne tentent pas de déborder leur propre niveau de l'infrafonctionnalité. Nos catégories sont préalables et ne remplacent pas d'autres dimensions d'analyse, surtout lorsqu'on fait des groupes des sujets d'études : formes d'organisation ou de financement, techniques d'intervention ou de *pression*, points d'accès dans le réseau de la gouverne, propagande et modes de recrutement, etc. ⁸³.

Comme quatrième type d'organes préfonctionnalisés, nous trouvons les corps ou *organismes consultatifs* qui pullulent à une époque où l'idéologie démocratique tend à s'appeler « participation », « concertation », « consultation populaire », « cogestion », etc. Conseils économiques ou de planification, conseils supérieurs de l'éducation, du travail, des transports, etc., comités conjoints en matières analogues, leurs formes sont très diverses.

Un trait commun les distingue des groupes d'intérêts (dont des représentants sont fréquemment appelés à faire partie) : ils procèdent d'en haut, d'autorités publiques (gouvernementales ou administratives) qui les créent et qui choisissent, sinon toujours les membres, au moins le type d'associations appelées à y déléguer leurs représentants. Ils présentent l'avantage d'être officiels, ce qui n'est pas garant d'une publicité et d'une représentativité correspondantes. Leurs recommandations ne lient pas les autorités en place qui peuvent ne décider que d'en prendre acte. À l'inverse, des institutions comme les *Regulatory Boards* aux États-Unis, d'autres analogues en divers pays

⁸³ Cette remarque vaudrait aussi pour l'étude des partis.

ont pu constituer des « États dans l'État » avec des compétences étendues, discrétionnaires, impératives et fréquemment sans appel. Le personnel directeur de ces créatures est souvent plus durable que les autorités dirigeantes de leurs créateurs. On ne dénonce plus guère ces proliférations extra et supra-administratives. S'y attaquer créerait parfois de plus grands maux que les abus à faire cesser.

De façon générale, les corps consultatifs présentent des avantages évidents pour les deux parties. Mais il est rare que, même abstraction faite de conjonctures spécialement déséquilibrantes, les deux parties à la consultation, la consultante fonctionnelle et la consultée infrafonctionnelle, soient d'égale force. La connaissance experte ou désintéressée ne prévaut pas toujours et l'on a pu parler d'une connivence, pas toujours tacite, entre les parties. Il appert aussi que les corps consultatifs émoussent ou absorbent par avance des forces virtuelles d'opposition - ou les récupèrent après coup. Enfin, à l'instar des commissions d'enquête à la britannique ou à la suédoise, ces organismes permettent l'ajournement - qui est parfois un pourrissement - de solutions difficiles à des « problèmes chauds ».

Classe ou personnel politique, partis, groupes d'intérêts, conseils consultatifs sont, à des titres divers, des *organes préfonctionnalisés*. Ils n'existent que pour cela. Les corps consultatifs sont même établis pour faciliter spécifiquement le passage de l'infrafonctionnel au fonctionnel et vice versa. Qu'en est-il des classes sociales ?

Pour répondre à cette question, il faut sortir des termes de la discussion précédente : caractères non fonctionnalisable ou préfonctionnalisé ? La réponse est ni l'un ni l'autre, mais caractère intermédiaire : les classes sociales sont *fonctionnalisables*. Précisons encore qu'il ne s'agit pas ici de traiter de la lutte des classes comme facteur de dynamique sociale ⁸⁴, mais de montrer seulement comment notre présentation permet d'aborder une interprétation *strictement politique* du phénomène.

La division d'une société en classes recouvre la totalité de cette société mais ne rejoint pas cette société comme ensemble, laquelle se réfère à la population politique. Cette dernière, le plus compréhensible et le moins fonctionnalisable des éléments infrafonctionnels d'une politique, n'existe et n'est défini politiquement que par l'inclu-

⁸⁴ Cette question, comme toutes les autres qui relèvent de la dynamique politique, est renvoyée à la troisième partie, chap. XI.

sion obligée. C'est le plus faible degré d'infrafonctionnalité, mais, tout de même, celui par lequel le politique commence. Si toute une société est divisée en classes, on naît et on vit obligatoirement dans l'une d'elles. Mais il ne s'agit pas de l'inclusion obligée *politique*, qui se réfère à la liaison d'autres facteurs : la condition humaine, la naissance sur un territoire, la constitution d'un ordre juridique général sur ce territoire à l'égard de la collectivité humaine qui l'occupe.

L'appartenance à une classe sociale serait nécessaire mais par d'autres éléments, précisément ceux qui la définissent : facteurs économiques, culturels, idéologiques, génétiques, etc. L'ensemble de ces éléments constitue une position favorable ou défavorable pour mener sa vie sociale, y compris l'aspect et le contenu politiques de celle-ci. Ici commencerait le peu facile chapitre de *l'aliénation...*, qui, de toute façon, déborde la question qui nous concerne. En bref, on n'est pas d'une classe sociale, si c'est une inclusion obligée, de même façon qu'on est inclus dans une politique ; et la sortie d'une classe, pour n'être pas aisée ⁸⁵, ne se heurte tout de même pas au même caractère d'implacabilité.

Considérons maintenant le cas opposé : l'entrée dans un parti politique, qui est l'organe infrafonctionnel le plus préfonctionnalisé. Elle s'opère par adhésion ordinairement libre. D'être d'une classe, ou de se situer comme en étant, peut inciter à adhérer à tel parti plutôt qu'à tel autre, mais ce n'est pas une nécessité pour être ou chercher à devenir membre d'un parti. L'observation vaut pour tous les régimes, y compris pour ceux qui reposent sur le parti unique.

Les classes sociales sont fonctionnalisables dans le sens que, *pour s'exprimer activement en fonctionnalité, elles requièrent d'être médiées en organes préfonctionnalisés*. On pourrait en rester à cette proposition, qui paraîtrait évidente tant l'histoire jusqu'à maintenant n'a fait que la confirmer. Il n'en peut être autrement dans un ordre de réalité *pour soi* et non *en soi*, et qu'en l'occurrence on ne peut concevoir « que comme pratiques de classe » ⁸⁶. Considérons à la suite les quatre organes ou moyens d'actions préfonctionnalisés, le cas des partis politiques requérant une attention plus soutenue.

⁸⁵ C'est peut-être l'un des traits culturels les plus importants de l'appartenance de classe.

⁸⁶ Nicos Poulantzas, *Pouvoir politique et classes sociales*, Paris, 1968, p. 90.

Les classes sociales ne *délèguent* pas certains de leurs membres pour occuper des postes d'autorité et de leadership. N'existant pas *per se*, elles ne sauraient faire pacte de coalition, encore moins de stratégie. Ce qui se passe, c'est l'émergence de leaderships et de carrières politiques. Dans une situation d'inégalité de chances et de contradiction d'intérêts, surgissent des vocations politiques aussi bien axées sur la simple promotion personnelle que sur l'intérêt de classe. La conscience de classe, surtout parmi les classes défavorisées et opprimées, est génératrice d'un type de personnel politique à forte conviction et à désintéressement au-dessus de la moyenne. Leur visée est la même : occuper les postes de fonctionnalité pour rendre le changement politiquement possible ; l'outil habituel en est le parti. Si, du personnel politique, l'on regarde du côté des organismes consultatifs, les classes, en tant que telles, n'y sont pas *représentées*, mais elles y sont présentes par des aspects seconds ou composites : de métiers, de secteurs industriels, d'intérêts économiques visibles, de promotion socio-économique, tout autant que d'expertise présumée, de groupe d'âge ou de base régionale, etc. Il en est de même, mais de façon plus franchement combattante, dans les cas des groupes d'intérêts. Mais, pour les plus francs d'entre eux, les groupes avouent exprimer des intérêts de classe mais nieront représenter l'ensemble d'une classe. Il n'y a guère plus que cette correspondance, partielle et indirecte, entre les classes et les groupes d'intérêts.

La distinction des partis et des classes aurait encore plus de tranchant, s'il n'y avait justement des partis de classe. Se présenter ainsi, c'est aussi affirmer qu'on est « anti-classes », c'est-à-dire pour l'abolition des classes. De tels partis veulent rendre la révolution non nécessaire ou ne font qu'ajourner le moment de s'engager sur une voie révolutionnaire. En face d'eux, les autres partis, surtout ceux qui sont spécialement visés, glissent sans trop s'en rendre compte dans une dialectique de l'ambiguïté : sans être « partis de classe », cherchant plutôt la plus large ouverture de clientèle, ils sentent le besoin, pour mener une lutte efficace, de resserrer leurs intérêts profonds, pas toujours visibles ou avoués, « de classe ». Cette ouverture atténuée les différences visibles de la stratification ; mais, avec la dose d'équivoque qu'il faut pour consolider ou perpétuer les succès électoraux, elles se trouvent cristalliser de façon souterraine les clivages et inégalités de fait.

Reprenons les rapports entre les trois niveaux et les systèmes de partis selon leur nombre, ébauchés plus tôt dans ce chapitre. Les types de parti unique, de bipartisan-

rie, de multipartisanerie furent pr sent s comme ayant, respectivement, des vocations superfonctionnelle, fonctionnelle, infrafonctionnelle. On pourrait prolonger la premi re  quation par un troisi me terme : parti unique = vocation superfonctionnelle = classe r volutionnaire au pouvoir, ou devenue dirigeante.

La seconde  quation deviendrait : bipartisanerie = vocation fonctionnelle = classe dominante. Prenons cette derni re expression en son sens le plus neutre, c'est- -dire en une situation o  il n'y a pas de parti de classe importante ni de classe r volutionnaire active : la classe dominante serait une acception assez large pour comprendre les assises sociales des leaderships des formations qui, en alternance, exercent ou peuvent esp rer exercer le pouvoir. Pr cisons que ses membres sont int ress s   ce que font « les pouvoirs » en place ou   ce qu'ils garantissent, pas forc ment   exercer « le pouvoir » formel. Ajoutons qu'ils trouvent encore avantage (et veillent au grain...)    tre bien plac s au plan de l'ex cution en statut de permanence (administrateurs et juges) ; cette position compense d j  les al as des luttes qui m nent de fa on plus risqu e aux postes d'imp ration. Une telle classe s'accommoderait volontiers d'un syst me qui joue le mod le bipartisan. Elle sait qu'elle n'est jamais hors du jeu, m me lorsqu'elle est dans l'opposition. C'est un agglom rat d' l ments influents qui ont le g nie de se trouver   l'une ou l'autre des articulations g n rales de la gouverne.

Quel terme faudrait-il ajouter   la troisi me  quation : syst me multipartisan = vocation infrafonctionnelle = ... ? Le pluriel s'imposerait pour rendre compte du multiple social, du plural politique. En ce cas, il appara t d'embl e que le seuil de fonctionnalit  se franchit mal, incompl tement   cause de la diversit  m me. Selon la profondeur des antagonismes et la dialectisation des forces, on d duit deux cat gories de classes : les unes qui esp rent avoir, par elles-m mes ou sur les occupants du pouvoir d'imp ration, une influence en fonctionnalit  ; les autres qui ne le tentent m me pas, s'en d sint ressent, sentent qu'elles en sont incapables. Appelons les premi res classes combatives, les secondes amorphes. Ces derni res seraient afflig es de ce qu'une vogue r cente appelle le manque de *conscientisation* politique. Quand elles ne sont pas compl tement amorphes, leur activit  se restreint   un terrain qui n'est pas imm diatement politique, par exemple dans des luttes internes ou de promotion sociale   l'int rieur des classes, o  se d pense le plus gros de leurs  nergies agressives. Par les classes combatives,   cause de leur pluralit  m me, le seuil de fonctionnalit  ne se franchit gu re. Ces classes sont souvent d guis es en des groupements de pr f rence officieux et se refusant   l'action   d couvert des partis officiels de classe. Ce syst me

de classes multiples semble servir d'appui à la multipartisanerie ⁸⁷ qui en serait le reflet politique, On perçoit difficilement des mouvements de classe. Il n'est guère d'ascension ; mais plus l'avancement a été lent et le maintien durable, moins le déclin est rapide, et vice versa. Ces classes en leurs deux sous-catégories, combative ou amorphe, peuvent ainsi se perpétuer longtemps, comme le montre la bonne fortune durable des « classes moyennes », n'avouant leur label que lorsqu'elles se sentent menacées. Faute de cette médiation simplifiante, les classes nombreuses même combattives ne pénètrent pas, en tant que telles, très loin dans la gouverne. Mais notons en passant que c'est dans leurs rangs dispersés que se recrutent souvent les « meilleurs serviteurs de l'État »...

Ce qui nous ramène à la notion décevante mais utile de « classe dominante ». Comment la repérer sous la généralité de l'expression ? Elle domine justement, à l'une ou l'autre des articulations de la gouverne, se satisfaisant avec quelque habileté de n'être en force qu'à un plan à la fois du niveau fonctionnel, celui de l'exécution quand ce n'est pas celui, plus compromettant, de l'impération. Si elle est dominante, c'est pour une bonne part moins en ce qu'elle est une classe que dans le *fait qu'elle n'a pas l'air d'en être une*. Position confortable pour assumer des risques qui ne paraissent pas abusifs. Ses hommes se placent où il faut. Elle favorise la naissance des carrières politiques qui ne sont pas présentées comme des privilèges, Elle valorise la politique en en faisant. L'inégale bonne fortune de ses partis, car il lui en faut plus d'un, se supporte allègrement par la variété, pas trop contradictoire, de ses groupes d'intérêts finalement complémentaires.

Mais la partie faible de cette argumentation, c'est que *la classe dominante* n'existe pas. Elle est autre chose ⁸⁸ sur quoi l'analyse serrée doit commencer. Ce qu'on voit, en un premier regard, c'est un agglomérat, assez informe et souvent transitoire, d'élé-

⁸⁷ Sans tenir compte d'autres facteurs, comme les modes de scrutin et de représentation territoriale, qui affaiblissent souvent ces partis petits et multiples.

⁸⁸ Un *consortium* de classes ? Un consortium sans *organisation* stricte, en constantes formation et déformation, dont la symbiose ambiguë tiendrait lieu d'apparente coalition mais avec effets certains ? C'est à peine une hypothèse, plutôt une description très schématique de ce qui se passe dans les pays industrialisés de l'Occident. A nouveau, la théorie proprement *politique* ne peut faire abstraction de ce phénomène qui ne relève pas que de la seule discussion idéologique.

ments dirigeants et affairistes qui se reproduisent dans le personnel politique, dans les partis à succès, dans les groupes d'intérêts qui comptent, et qu'on retrouve en bonne place, sinon en force, dans les conseils consultatifs. Le summum de la domination de classe consisterait non pas tellement dans l'accès ou le maintien à des positions politiquement favorables, mais dans le fait encore plus sécurisant d'une appartenance de classe, suffisant à assurer privilèges et avantages divers sans même avoir à faire *acte de présence* politique. Autant dire qu'une telle « classes »⁸⁹ est partout, multiple, est-ce à dire *dominante* ? La seule classe dominante sans conteste est celle qu'institue le parti unique, qui se définit en révolution permanente, qui occupe le pouvoir au sens qu'il n'y en a plus qu'un. Mais alors peut-on encore parler d'une classe sociale ? Une classe fonctionnalisée, et même superfonctionnalisée à ce point, relève du parti unique qui, par sa vocation de superfonctionnalité pénètre la trame politique des autres niveaux et prétend assumer toutes les classes, comme toute la politique.

Les classes sociales ne sont pas préfonctionnalisées, mais, ce qui ne réduit pas la portée de leur influence, elles sont fonctionnalisables. Le caractère de fonctionnalité d'un élément infrafonctionnel consiste dans la possibilité de pouvoir *agir opérativement* au niveau immédiat des quatre fonctions politiques, fût-ce de façon infériorisée ou en opposition constante. Cette opération n'est possible que par la médiation des moyens préfonctionnalisés, surtout par celle des partis, et, de façon encore plus éminente, par celle des partis de classe. Même en une théorie empirique de fonctionnement, on ne peut se couper d'une dynamisation politique d'origine dont sont porteuses les classes sociales. Tout le problème théorique vient de la difficulté de pouvoir les identifier clairement comme *facteurs de fonctionnement*. Nous avons proposé d'affronter ce problème en les considérant comme moyens fonctionnalisables d'action

⁸⁹ Une classe dirigeante est menacée tant que sa *direction* politique peut être contestée. Une classe dominante ne dirigeant pas, tout au moins politiquement, de la même façon, n'est pas aussi vulnérable sans même évoquer des possibilités diverses de récupération que la domination polyvalente permet. Cela pourrait encore se dire : la classe est dominante dans la mesure où l'économique domine justement le politique, tandis que la classe dirigeante fait les frais de la politique et doit en affronter les incertitudes. En outre, dans tous les régimes (y compris ceux qui reconnaissent la primauté à l'économique) il est reconnu que l'une des tâches premières du politique est que l'économique ne domine pas absolument, ni en tout. Si la classe est proprement dominante les dirigeants politiques qui en sortent (ou qui veulent y accéder) n'ont pas intérêt à paraître des agents de classe - sauf évidemment, le cas limite contraire d'une révolution prolétarienne au pouvoir.

politique. Les classes sociales comme sources et facteurs de changement feront l'objet d'un développement ultérieur dans un contexte d'analyse plus dynamique (*cf.* chap. XII) ⁹⁰.

Entre nous, le lien n'est pas de secret collectif, de chasse gardée, d'enveloppe protectrice. Dans cet ensemble associatif, il y a d'un côté nos six conduites, ou les infra-fonctions de la gouverne ; de l'autre, les choix possibles entre les quatre types d'organes infrafonctionnels mais préfonctionnalisés. Mais ce n'est encore que l'aspect le plus visible, émergeant, de l'infrafonctionnalité politique, car *nous* agissons en un beaucoup plus large encadrement social, qui suggérerait de faire retour au critère de l'inclusion obligée par la considération de certains organes non fonctionnalisables comme la population politique et l'électorat comme ensemble statistique. Nos conduites, ou infrafonctions, suivent ou mieux expriment les contours flous et fluctuants des opinions publiques, que les réseaux de communications véhiculent, informent et transforment : opinions et réseaux, eux-mêmes, comme ensembles structurés, sont d'une catégorie non fonctionnalisable.

Restait le cas spécial des classes sociales, cap des tempêtes de la théorie politique idéologique ou terre inconnue de la théorie politique empirique. On ne parle que de cela ou on n'en parle pas du tout. Nous avons voulu commencer à en parler en manière de théorie empirique. La première condition nous a semblé être de pouvoir poser leur caractère fonctionnalisable à partir de leur nature infrafonctionnelle ⁹¹. Il y a à

⁹⁰ Une classe dirigeante est menacée tant que sa *direction* politique peut être contestée. Une classe dominante ne dirigeant pas, tout au moins politiquement, de la même façon, n'est pas aussi vulnérable sans même évoquer des possibilités diverses de récupération que la domination polyvalente permet. Cela pourrait encore se dire : la classe est dominante dans la mesure où l'économique domine justement le politique, tandis que la classe dirigeante fait les frais de la politique et doit en affronter les incertitudes. En outre, dans tous les régimes (y compris ceux qui reconnaissent la primauté à l'économique) il est reconnu que l'une des tâches premières du politique est que l'économique ne domine pas absolument, ni en tout. Si la classe est proprement dominante les dirigeants politiques qui en sortent (ou qui veulent y accéder) n'ont pas intérêt à paraître des agents de classe - sauf évidemment, le cas limite contraire d'une révolution prolétarienne au pouvoir.

⁹¹ Qu'on tente de rejoindre la réalité politique des classes sociales en termes de « mouvements sociaux », de « forces sociales », voire « d'appareils idéologiques d'État » (Althusser, article cité à la note 1 du chap. V), à s'agit toujours de phéno-

cette opération un risque certain : sembler peut-être en dissoudre encore cette réalité *pour soi* dans des médiations par les moyens de préfonctionnalité. Ce risque est tout de même moins sérieux que celui de jouer avec les maquillages lexicologiques de « clivages », « strates », « disparités », « couches », « fractions », etc. pour ne pas tomber dans l'éternelle polémique de la lutte des classes... D'autre part, le plus grand risque empirique est d'en arriver à ne plus savoir *de qui* l'on parle. À ces immenses corps mous, envahissants mais politiquement à peine saisissables, que la littérature spécialisée présente des classes sociales, il fallait donner des bras politiques. C'est leur prolongement *en soi*. Elles existent au moins par des éléments politiques sortis de leurs rangs et avec tout ce qu'ils apportent en fonctionnalité lorsqu'ils accèdent à ce niveau, via les partis ou autrement.

Le propos était osé, surtout dans le cadre d'un développement incident, mais son intention était modeste puisqu'il ne visait qu'à pointer les amorces analytiques selon lesquelles on peut commencer à *parler politiquement* des classes sociales, entre ceux qui ne parlent que de cela et ceux qui n'en parlent pas du tout.

mènes marqués du caractère d'infrafonctionnalité politique comme nous l'entendons. Les « effets pertinents » ou « la corrélation des forces au niveau de la conjoncture » signalent ce que nous appelons des passages en fonctionnalité de l'action fonctionnalisable des classes sociales (la première citation de la phrase précédente est de Poulantzas, op. cit., p. 77-82 ; la seconde citation est de Martha Harnecker, les Concepts élémentaires du matérialisme politique, Bruxelles, 1974, p. 176). Rétablissons ces deux citations dans leur contexte : « Pour qu'une classe ou un groupe social se constitue en force sociale, il n'est pas nécessaire qu'il soit organisé en parti politique propre, comme semblent l'indiquer quelques textes de Marx. Il suffit que son existence se reflète d'une certaine manière dans la corrélation des forces au niveau de la conjoncture ; il suffit, pour utiliser la terminologie de N. Poulantzas, qu'il produise des 'effets pertinents' » (ibid., p. 176).

Avec la maladresse, consentie parce que nécessaire à l'illustration, de l'emboîtement du niveau infrafonctionnel, on pourrait ainsi représenter les trois types de moyens infrafonctionnels :

Figure III.

Moyens infrafonctionnels selon la gradation : a) préfonctionnalisés, b) fonctionnalisables, c) non fonctionnalisables

[Retour à la table des matières](#)

Moyens

Préfonctionnalisés	Personnel	Partis	Groupes d'intérêts	Conseils consultatifs
Fonctionnalisables			Classes sociales	
Non fonctionnalisables	Population	Électorat	Opinions publiques	Communications

Résumé : voir les Propositions 25 à 27.

LA GOUVERNE POLITIQUE (1977)

Deuxième perspective : Avec qui ?

Chapitre VII

Eux avec Lui : fonctionnalisations et le seuil des habilitations

[Retour à la table des matières](#)

Nous venons de *nous* considérer *entre nous*, comme si ils n'existaient pas. Nous allons maintenant les regarder, *eux avec lui*, comme si, *nous* n'étions pas là. L'observation porte sur les quatre postes déterminateurs du niveau fonctionnel, s'étendant à leurs relations avec lui, à l'office suprême du niveau superfonctionnel. Nous serons ainsi à même d'opérer, au chapitre suivant, les liaisons les plus significantes *d'eux et lui avec nous*, à travers le dénivellement le plus accusé et le plus stratégiquement important de la gouverne, celui que nous allons qualifier de seuil des activations.

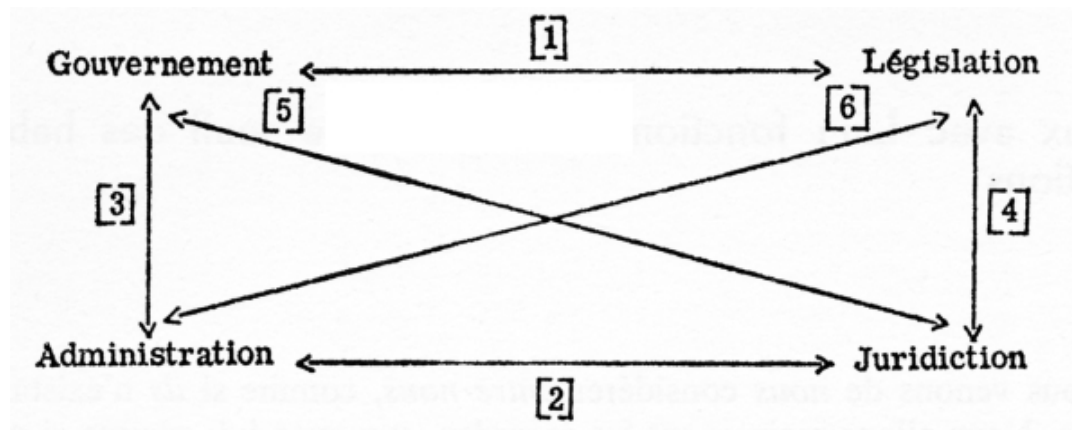
Eux avec lui ont une conscience aiguë de leurs différences, bien davantage que *nous*, qui les voyons en une espèce d'occupation collective des postes officiels de la gouverne, le ils de nos sursauts d'humeur. L'État, le pouvoir, l'autorité publique, le gouvernement, voire « la politique », c'est *eux avec lui*. Toutefois, ils se considèrent en titulaires de charges bien distinctes : de chef d'Etat, de gouverneurs-ministres, de législateurs-députés, d'administrateurs-fonctionnaires, de juges-magistrats. Au plan de leur conscience profonde, ils se perçoivent encore en une globalité dont la distinction

d'avec *nous* fait l'unité : *nous* la ressentons comme une dissociation et même comme une distance, et qui nous dessert : « ils » d'un côté, « nous » de l'autre.

On suivra d'abord le réseau des quatre fonctions centrales, interreliées, avant d'établir les rapports de ce niveau, en une dénivellation caractéristique, avec le super-fonctionnel. Le diagramme suivant reprend le premier tableau purement dispositionnel des quatre fonctions (au chapitre III) et représente, selon un mode interrelationnel des fonctions, six interfonctionnalités, doublées selon la direction :

Figure IV.
Représentation des douze rapports d'interfonctionnalité
au niveau central de la gouverne

[Retour à la table des matières](#)



Le premier rapport d'interfonctionnalité *horizontale* est au plan de l'impération [1] ; le second, à celui de l'exécution [2]. Le premier rapport d'interfonctionnalité *verticale* met en cause une fonction d'impération et une autre d'exécution, toutes deux étant primordialement politiques [3] ; idem pour le second rapport, sauf que les fonctions sont primordialement juridiques [4]. Le premier rapport d'interfonctionnalité *oblique* met en cause une fonction d'impération qui est primordialement juridique [5], c'est l'inverse des deux points de vue pour le second rapport d'interfonctionnalité oblique [6].

Ces rapports d'interfonctionnalité n'ont certes pas les mêmes fréquence et densité, ni une importance *stratégique* égale. Et ce non pas seulement de type de régime donné à un autre, mais, à l'intérieur du fonctionnement d'un même régime, selon la nature des questions ou les phases données de leur déroulement. On pourra ainsi détacher de ce modèle initial x variantes pour des fins heuristiques ou de simple illustration de résultats analytiques. Il importe certes de ne pas céder à la première impression d'une trop belle symétrie graphique, qui serait une distorsion du politique réel, même à ne le considérer, par hypothèse, qu'à l'intérieur du seul niveau fonctionnel. En outre, on ne pourra suivre ici, à la trace et dans le détail, tous ces rapports d'interfonctionnalité en leur direction double.

Considérons d'abord les rapports *horizontaux*. La première interfonctionnalité entre fonctions de nature impérante est susceptible de donner lieu à des rapports plus fréquents et d'une plus grande densité que l'interfonctionnalité au plan de l'exécution. Comme sources distinctes d'impération, gouvernement et législation s'affirment volontiers comme fonctions rivales. Elles relativisent leurs forces par un principe d'opposition qui tend à s'affirmer plus activement qu'un principe de complémentarité. Administration et juridiction sont au contraire des fonctions hautement complémentaires en leur isolement même l'une de l'autre. Administrateurs et juges ont aussi peu d'intérêt à se concurrencer que de rares occasions de se heurter. Il s'ensuit une première conséquence importante : les rôles majeurs de l'impération se définissent dans la réalité concrète les uns par rapport aux autres, à l'horizontale, tandis que les rôles plus spécialisés d'exécution, qui se connaissent peu mutuellement, reçoivent leur détermination à la verticale, ou d'instances supérieures ou d'agents infrafonctionnels (en l'occurrence, les administrés et les justiciables).

Selon les régimes, on peut considérer les gouvernants et législateurs soit comme associés rivaux (type parlementaire), soit comme adversaires complémentaires (type présidentiel, ou dit de « séparation des pouvoirs »). Les tensions constantes, même en « esprit de collaboration », aboutissent parfois à des luttes ouvertes. Ce sont combats en dissymétrie comme ceux qui se livraient les gladiateurs de la Rome antique. Leurs armes ne sont pas de même nature ; les points forts des uns sont les points faibles des autres. Les rôles de gouverneurs sont forts de ce qu'on a déjà appelé leur *primauté* fonctionnelle, puisqu'ils déclenchent le mouvement initial qui anime tout le niveau.

La synonymie de « gouvernement »⁹² et de « politique » (ou même, parfois, d'« État ») n'est que l'expression courante de cette primauté. Les gouverneurs-ministres sont les grands informateurs ; mais les législateurs revendiquent le droit strict d'être informés au nom même de leur *supériorité* juridique comme dépositaires de légitimité, témoins de consensus, voire porteurs de la souveraineté nationale.

On peut poser en principe général que ce qui est enlevé à un sens de la relation est ajouté au sens contraire, non pas certes en un jeu strict à somme nulle⁹³ mais selon une proportionnalité générale et dépendant des autres rapports d'interfonctionnalité. Cette proposition n'implique pas que la somme d'impération doive toujours être constante. Nous savons toutefois qu'un régime se passe plus volontiers d'assemblée législative que d'organe gouvernemental, qu'il soit individuel ou collégial. C'est d'une typologie trop courte et même trompeuse que de caractériser les régimes politiques par l'aménagement des fonctions gouvernementales et des fonctions législatives et de la distribution de leurs rôles correspondants ; mais la persistance de ce classement depuis Aristote montre assez l'importance décisive que la doctrine a toujours attachée à la répartition des facultés de décision politique initiale.

Au plan de l'exécution du même niveau fonctionnel, les rôles des administrateurs et ceux des juges transposent les mêmes caractères : primautaire de la seconde fonction primordialement politique, l'administration, et *supérieur* de la seconde fonction primordialement juridique, la juridiction. La différenciation fonctionnelle, à ce même plan d'exécution, est encore plus tranchée si l'on considère les rôles qui sont en principe mutuellement incompatibles dans les deux fonctions. Sauf pour les cas de contrôle juridictionnel de l'administration (par organes spéciaux ou de droit commun)

⁹² Cette tendance est encore plus accusée dans les pays de langue anglaise, où le terme *government* en est venu même à signaler *political science ou political system* : « *Department of government* », « *Comparative government*.

⁹³ Pour un traitement mathématique de ce qu'un auteur appelle le « dialogue exécutif-législatif », nous nous référons au petit ouvrage de Jacques Attali, *les Modèles politiques*, Paris, 1972, p. 121-126. L'intérêt du modèle proposé consiste en ce qu'il introduit comme un élément actif de la discussion le risque de crise que représentent la motion de censure et la question de confiance », en isolant « nettement les facteurs essentiels du débat et permettant de préparer de manière quasi opératoire les véritables décisions des stratèges politiques » (p. 126). Pour un traitement plus idéologique de ce « lieu nodal où se concentre, à l'intérieur de l'organisation complexe de l'État, le pouvoir institutionnalisé unitaire... », voir l'ouvrage de Nicos Poulantzas, *Pouvoir politique et classes sociales*, Paris, 1968, p. 330 sq.

ou des récentes tendances proliférantes de l'administration à grignoter les compétences normalement juridictionnelles, administrateurs et juges n'étant ni associés ni adversaires apparaissent plutôt comme des indifférents complémentaires. De façon générale, les rapports d'interfonctionnalité entre administrateurs et juges sont rares, sporadiques, sans compétition, ni immixtion véritable (sauf en certaines circonstances entre policiers et juges).

Les deux rapports d'interfonctionnalité à la *verticale*, entre gouvernement et administration et entre législation et juridiction, établissent des liaisons entre fonctions en complémentarité et rôles en mutuel appel. Aussi, à l'inverse des interfonctionnalités horizontales, ce type de rapport se manifeste-t-il par une relativisation des forces dont les principes de complémentarité ont tendance à s'affirmer plus activement que ceux de leur opposition. Il y a passage de l'impération à l'exécution et vice versa, mais aussi deux liaisons entre fonctions qui sont ou primordialement politiques, ou primordialement juridiques. A partir de cette similitude générale, les différences s'accusent. Autant la liaison verticale gouvernement-administration est intime, dense, continue, autant les rapports législation-juridiction sont distants, rares et discontinus. La position de la juridiction dans le réseau fonctionnel est à la verticale (et, comme on le verra tantôt, à l'oblique) encore plus isolée qu'elle ne l'est par rapport à sa voisine à l'horizontale, l'administration.

À l'enseigne des études classiques portant sur la « bureaucratie », et, plus récemment, sur la « technocratie », les rapports ascendants de l'administration au gouvernement ont été l'un des thèmes de recherches les plus féconds de la sociologie des grandes organisations. Mais il faut convenir que les rapports en sens inverse n'ont guère retenu l'attention. Pourtant, les uns ne vont pas sans les autres. Le couple *fonctionnel* naturel de cette immense question est d'abord celui des rapports entre gouvernement et administration ; il ne pose qu'en second l'antinomie démocratie-technobureaucratie. Il l'a toujours été, tellement que les deux fonctions sont encore souvent confondues dans le langage courant sous l'appellation d'un « pouvoir exécutif », voire sous celle d'une « fonction exécutive ». Depuis toujours, les gouverneurs se sont entourés de conseillers, d'experts, de techniciens, de « grands commis », etc. Ils participent à la fonction gouvernementale, mais ne la remplissent pas strictement, même si leurs rôles de concepteurs-influenceurs près des gouverneurs n'ont souvent *d'exécutante que* la part, tout de même non minime, d'aménagement en vue de l'exé-

ction. D'autre part, les gouverneurs sont fréquemment les chefs des secteurs administratifs, ou tout au moins leurs répondants devant les chambres et l'opinion. Lorsque ces gouverneurs sont en outre législateurs, c'est un phénomène de dédoublement s'accomplissant deux fois. Ce phénomène d'un gouverneur qui est à la fois législateur et administrateur-chef ⁹⁴ est courant dans les régimes parlementaires.

Pour gouverner il faut être peu : une poignée d'hommes, un cabinet une équipe, un collègue. Pour administrer il faut être beaucoup : autant qu'il faut pour couvrir tout le terrain de la vie sociale politifiée. La gigantisation technique de l'administration rend encore plus dérisoire le style, resté plutôt artisanal, du fonctionnement gouvernemental. Gouverner, légiférer, juger procèdent de modes d'opérer qui n'ont guère varié, se sont à peine affinés depuis des siècles. Qui soutiendra que l'administration ne soit pas radicalement transformée depuis un couple de générations ? On tient souvent rigueur à l'hypertrophie administrative d'alourdir un appareil politique qu'elle est précisément censée animer. Il reste que c'est le ministre qui a le premier et le dernier mot, si entre temps... C'est tout de même lui qui peut seul déléguer une compétence, ce qui peut aussi s'entendre comme un désistement. C'est lui qui détient les pouvoirs de nomination, d'affectation, de révocation. La règle et l'ambiance de secret qui prévalent dans l'exercice au sommet des deux fonctions priraordialement politiques compliquent l'étude de leur articulation exacte. Naguère, cela tenait de la tyrannie et de la conspiration ; aujourd'hui, cela s'appelle efficacité et prévision.

La complémentarité interfonctionnelle gouvernement-administration joue bien différemment selon les sens du rapport, ou de bas en haut ou de haut en bas. Le rapport descendant se déroule selon un mode manifeste, conscient, prémédité ; le ministre justifie toujours son rôle de supérieur administratif par des nécessités interfonctionnelles d'effectivité et de responsabilité. Le sens inverse du rapport, de l'administrateur au ministre, se déroule plus volontiers de façon latente en inversant, selon la valeur de l'efficacité, les nécessités interfonctionnelles. Le premier rapport descendant se pose par l'affirmation de la primauté fonctionnelle du gouvernement à l'égard non seulement de l'administration mais de tout le niveau fonctionnel ; le rapport ascendant

⁹⁴ Sans mentionner divers rôles infrafonctionnels comme ceux de participants, d'opposants, ou de militants dans des partis, jusqu'à l'échelon supérieur de chef de parti.

de l'administration au gouvernement ne peut provenir de quelque affirmation d'une *primauté* administrative ⁹⁵, mais découle plutôt d'une *surcharge* interfonctionnelle, en forme de désistement assez volontiers consenti, de la part des ministres au bénéfice de ceux qui remplissent la fonction immédiatement complémentaire à la leur. La primauté des rôles gouvernementaux n'est possible que parce qu'ils sont généraux et généralisants ; rôles *d'amateurs*. La primauté des rôles administratifs est, sans même tenir compte de considérations hiérarchiques, de second degré parce qu'ils s'inscrivent dans la primauté gouvernementale par leurs caractères de spécialisation : rôles de *professionnels*.

L'autre interfonctionnalité verticale fait voir une différence capitale : le profond *hiatus* qui sépare législation et juridiction s'oppose à l'intime *liaison* relevée entre gouvernement et administration. À l'arrière-plan des rapports entre fonctions primordialement juridiques se profile toujours la primauté politique du gouvernement qui vaut pour l'ensemble du niveau fonctionnel. Par les sommets techno-bureaucratiques du fonctionnement administratif, on distingue mal ce dernier du fonctionnement proprement gouvernemental. Entre législation et juridiction, au contraire, tout est distingué, séparé, isolé : organes, rôles des législateurs et juges, fonctionnements ⁹⁶.

Les interfaces sont rares surtout à la remontée : il est exceptionnel que le juge doive statuer sur la constitutionnalité des lois ⁹⁷. Le fonctionnement juridictionnel courant fait plutôt la preuve de cette constitutionnalité de principe, par implication ; l'inconstitutionnalité ne peut être que présumée avant d'être déclarée ou niée par le juge. Comme au sujet de l'autre interfonctionnalité verticale, les principes de complémentarité entre les deux fonctions tendent à s'affirmer plus activement que ceux de leur opposition. Encore qu'il faille tenir compte, pour nuancer cette complémentarité, du hiatus dont il vient d'être question, non moins que de la rigidité et du formalisme,

⁹⁵ Primauté dont l'administration pourrait faire état à son propre degré d'exécution, *i.e.* à l'encontre de la juridiction.

⁹⁶ On n'a jamais fait difficulté de distinguer un « pouvoir judiciaire » d'un « pouvoir législatif ». Mais la plupart du temps les travaux de science politique ne mentionnent même pas le premier comme s'il s'agissait d'une question hors du politique. Le plus étonnant n'est peut-être pas cette carence, mais le fait que la critique ne la mentionne même pas.

⁹⁷ Il sera consacré un développement spécial en fin de chapitre à cette question qui relève, selon nous, de la dénivellation entre le niveau superfonctionnel et le fonctionnel.

de la lenteur et de la lourdeur des fonctionnements législatifs et juridictionnels eux-mêmes. Ce sont les deux provinces préférées de Sa Majesté la Procédure.

Il est notable qu'on tende à proclamer à peu près universellement la doctrine du « juge lié » par la loi et qu'on ne lui confère que par suppléance le rôle occasionnel de « juge-législateur » en cas de carence sérieuse ou de vacuité de la loi formelle. Le principe général peut s'exprimer ainsi : quand deux « supériorités » fonctionnelles sont en présence, c'est celle qui s'affirme sur le plan de l'impération, la législative, qui l'emporte sur la juridictionnelle qui ne peut se prévaloir que d'une supériorité de second degré.

La plus grande supériorité de la législation sur la juridiction se manifeste assez rarement dans le pouvoir de nomination des juges⁹⁸. C'est souvent l'organe gouvernemental qui nomme les membres des organes judiciaires, établissant ainsi un important contrôle à l'oblique du gouvernement sur la juridiction. D'autre part, des lois spéciales ou organiques, en marge ou en prolongement de la loi constitutionnelle suprême, instituent le corps de la magistrature et établissent les divers tribunaux en déterminant la hiérarchie des instances et des privilèges comme la permanence et l'inamovibilité. Ces lois sont une forme de l'interfonctionnalité législative-juridictionnelle (dans la mesure, bien entendu, où les législateurs se trouvent en ces matières devant des choix véritables et ne font pas que mettre en branle des dispositions déjà arrêtées par l'organe gouvernemental ou son agent spécialisé, le ministre de la justice). C'est un cas du principe plus général : toute loi, disons « constructive », qui donne naissance à des institutions ou organes du corpus fonctionnel de la société politique est marquée de *superfonctionnalité* à l'instar de la loi constitutionnelle elle-même, prototype de phénomène superfonctionnel.

Les interfonctionnalités *obliques* relient les fonctions qui, somme toute, sont les plus différentes : l'une, qui est impérante mais primordialement politique, à l'autre, qui est exécutante mais primordialement juridique - pour le rapport gouvernement-juridiction ; l'une, qui est impérante mais primordialement juridique, à l'autre, qui est exécutante mais primordialement politique - pour le rapport législation-

⁹⁸ Très rares sont les régimes où des organes législatifs ont cette compétence pour des juridictions très spéciales, et parfois conjointement avec l'organe gouvernemental.

administration. Un tel croisement implique des rapports rares, parfois importants mais souvent chargés d'ambiguïté trouble, sans même avoir à tenir compte des dispositions subjectives des détenteurs des rôles respectifs.

Tant est profonde la dissemblance entre les fonctions gouvernementale et juridictionnelle que leur prise de contact semble toujours quelque peu contre nature. Fonction d'impulsion et d'animation générale, le gouvernement doit pouvoir compter avec la juridiction, fonction d'amortissement et de rétablissement, mais proportionnellement bien moins qu'avec la législation et l'administration. Il n'y a pas d'opposition directe entre les rôles gouvernementaux et ceux de juridiction, non plus qu'attraction immédiate à cause de non-complémentarité. Le caractère d'ambiguïté de cette interfonctionnalité provient du fait que celle-ci, pour ne pas donner lieu à de visibles abus, doit se manifester, si l'on peut dire, par des *abstentions* réciproques, La *présence* insolite d'un agent propre à une fonction dans le fonctionnement de l'autre apparaît exogène et démesurément amplifiée. Les rôles gouvernementaux ne se prolongent pas naturellement en rôles juridictionnels, mais bien en déroulement administratif. Les rôles juridictionnels n'ont besoin que de la mise en train générale par le gouvernement au niveau fonctionnel, et non pas d'impulsion directe.

Le « gouvernement des juges » est une expression fautive. Il s'agirait plutôt de « législation » ou de « superlégislation par les juges » quand ceux-ci exercent des rôles de type superfonctionnel au nom des « principes généraux du droit » ou de la règle supérieure de constitutionnalité. Et le gouvernement, aussi bien organe que fonction, n'est alors qu'indirectement *touché*. Entre les deux fonctions les plus disparates, il y a comme une zone de *no man's land* interfonctionnelle : les rares incursions de part et d'autre n'entraînent pas de véritables hostilités qui, du reste, sont totalement dissymétriques et ne peuvent durer longtemps ⁹⁹.

Enfin, dans la seconde interfonctionnalité oblique, les effets des attributs de *primauté* et de *supériorité* sont, cette fois, renversés. C'est maintenant la fonction d'im-pération, la législation, qui détient la supériorité, et celle de l'exécution qui peut faire état de sa primauté. Une autre différence capitale toutefois : tandis que la primauté fonctionnelle ne met pas le gouvernement en situation d'influer directement sur le

⁹⁹ Dans une société hautement juridicisée, il n'est pas exclu que la fonction gouvernementale ne l'emporte pas, ainsi que l'affaire des bandes d'écoute de la Maison-Blanche l'a démontré à l'époque de la crise du Watergate.

fonctionnement juridictionnel et *vice versa*, la supériorité fonctionnelle de la législation lui commande d'imprégner de *légalité* toute l'interfonctionnalité législative-administrative. Il n'y a pas dans l'interfonctionnalité législative-administrative cette espèce d'incompatibilité *interfonctionnelle* qu'on a relevée entre gouvernement et juridiction, mais c'est une quasi-absence de communication *interorganique* qui caractérise ce dernier type de rapports obliques.

Gardons-nous de conclusions excédant la portée relative des résultats obtenus. On ne perçoit pas *d'emblée* des rapports interfonctionnels mais des rapports interorganiques, i.e. d'organes ressortissant en propre à l'exercice de fonctions distinctes. On ne saisit, par ailleurs, le mouvement d'interfonctionnalité que parce qu'il a déjà impliqué un assez fort degré d'intrafonctionnalité permettant l'affirmation nette de chaque fonction. Les fonctions ont ainsi triple dimension : 1. l'expression d'un mouvement ou d'une opération propre ; 2. puis ce mouvement tournant sur lui-même ; 3. et enfin ce mouvement se colletant avec un autre mouvement homologue, se reproduisant six fois, et donnant par double direction le réseau des douze interfonctionnalités que nous venons de voir.

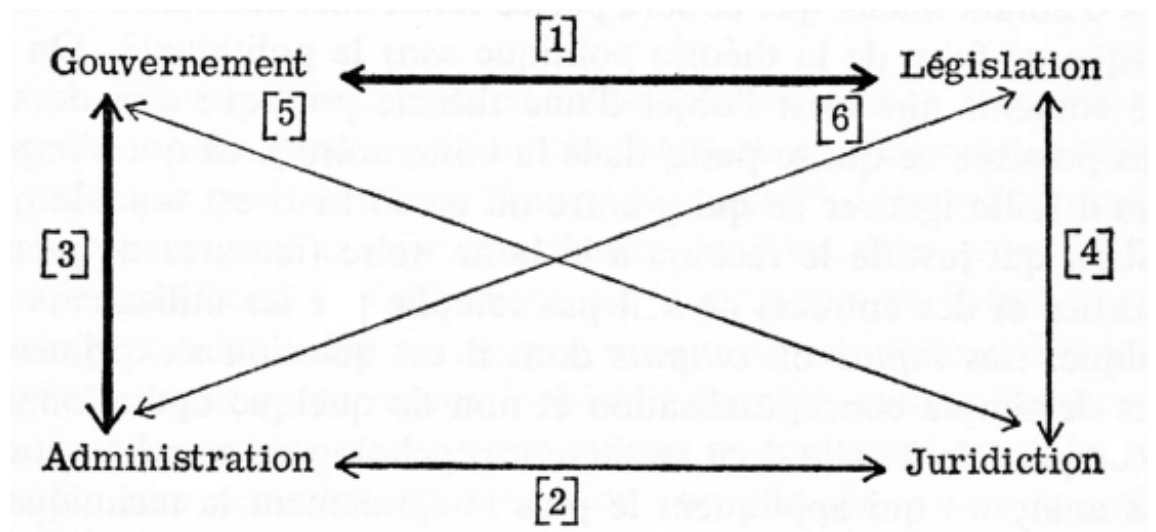
Les quatre fonctions correspondent à des postes centraux dans la gouverne, qu'occupent tels agents, organes ou institutions. On ne déduit pas ces fonctions de ce que sont officiellement agents ou organes, mais *par ce qu'ils font et la manière dont ils le font*. Un éventuel utilisateur de ce modèle n'est pas obligé de reconstituer le réseau de toutes les interfonctionnalités avant de commencer à s'en servir ! Si le cas d'espèce sous examen est l'exercice d'une fonction, disons la gouvernementale, on peut lancer l'investigation vers chacune des trois autres fonctions, et selon deux directions avec retour à l'exercice de la fonction de départ. Pour un examen de tout le niveau fonctionnel, l'analyse se reproduisant quatre fois à partir de chacune des fonctions, il est assez peu probable que « quelque chose d'important » échappe à l'observation ou qu'on passe à côté d'articulations maîtresses ou de circuits particulièrement stratégiques. Le repérage d'une seule interfonctionnalité peut, bien sûr, n'avoir guère de signification à moins de se prolonger en *super* ou *intrafonctionnalité*. (Le passage en *superfonctionnalité* par le seuil des *habilitations* sera étudié dans la seconde moitié du présent chapitre ; le passage en *intrafonctionnalité* par le seuil des *activations* fera l'objet du prochain chapitre).

Dans ce quadruple jeu des interfonctionnalités, la fonction juridictionnelle apparaît le plus souvent en marge, comme l'arbitre qui n'intervient que sporadiquement et après coup pour rétablir une situation irrégulière. On ne tient pas suffisamment compte du fait que son existence même a valeur, au niveau fonctionnel, de *pré-feed-back correcteur* de ces éventuelles irrégularités.

Selon la densité des rapports et leur importance stratégique de fonctionnement, le résumé de ce qui précède tiendrait en une figure complétant de façon suggestive la figure IV.

Figure V.
Représentation des douze rapports d'interfonctionnalité
selon la densité et l'importance

[Retour à la table des matières](#)



Les rapports [1] et [3] sont toujours denses et importants, signalant ainsi l'activité initiatrice des gouverneurs-ministres. Les rapports [2] et [4] sont toujours importants mais moins denses, l'isolement des rôles juridictionnels n'étant guère propice à des interfaces avec les détenteurs des rôles administratifs et législatifs. Enfin les rapports [5] et [6] sont très peu denses sans être négligeables, le caractère oblique des dits rapports ne suscitant pas des interfaces d'opposition entre des rôles qui se reconnais-

sent de loin et ne se confrontent que par personnes interposées ¹⁰⁰. Tous les circuits ne sont pas également chargés.

Il était important que la figure des interfonctionnalités ne soit pas lue comme un strict schéma d'équilibre, bien qu'exprimant à ce seul niveau, écourté comme tous les niveaux, des mouvements d'équilibration partiels mais centraux ¹⁰¹. Le niveau fonctionnel, comme expression d'une division du travail central, se formalise plus aisément que le niveau infrafonctionnel. Les quatre fonctions comme processus fondamentaux ont une plus grande nécessité de fonctionnement que les infrafonctions. Ce qui varie dans la permanence de ces quatre fonctionnements, ce sont les modalités diverses des rôles correspondants et les comportements variés de ceux qui les assument et les définissent les uns par rapport aux autres.

Nous avons soulevé le couvercle de la « boîte noire » (*black box*) des cybernéticiens ¹⁰². Nous avons tenté de voir ce qui se passe en cet emboîtement artificiel. Elle nous est plutôt apparue comme une boîte blanche ou grise, noire en certains recoins seulement. Nous n'admettons pas que ce qu'on en peut connaître soit tenu pour négli-

¹⁰⁰ Par exemple, l'interfonctionnalité législation-administration se décompose souvent en deux rapports par la médiation gouvernementale : c'est le cas du ministre-administrateur chef qui est aussi responsable de son département devant les organes de la fonction législative, les chambres, les commissions parlementaires.

¹⁰¹ Et qu'il y aurait lieu de qualifier de type *homéostatique*, *contrastant avec* les équilibrations de type *dialectique* du niveau infrafonctionnel et de type *mécanique* du superfonctionnel (cf. *supra* fig. I et II du chap. IV). Selon une définition standard, l'homéostasie est : « Dynamic self-regulation : the ability of a system to maintain its fundamental, internal balances even while undergoing various processes of change » (Oran R. Young, *Systems of political science*, Englewood Cliffs, 1968, p. 109). Le créateur de cette notion est le biologiste Walter R. Cannon (*the Wisdom of the body*, New York, 1932).

¹⁰² « La 'black box' contient autant d'informations que le système, mais l'intérieur en est noir, ce qui signifie qu'il est impossible d'y voir quoi que ce soit : la structure interne de la boîte noire est donc *aussi inconnaissable que le système dont elle est le modèle...* la boîte noire est, par définition, munie d'un certain nombre de bornes d'entrée et de bornes de sortie : il suffit dès lors de manipuler les bornes d'entrée et de noter les messages correspondants qui apparaissent sur les bornes de sortie pour connaître le comportement ou l'équation de transfert de la boîte noire, et partant du système » (Robert J. Van Egten, « Automation et cybernétique », in *le Dossier de la cybernétique*, Verviers, 1968, p. 136).

geable, encore moins comme hors du propos d'une théorie politique empirique. Nous soutiendrons plutôt que ce qu'on peut connaître de fonctionnement hors d'elle sera d'autant mieux que ce sera par ce référentiel central, hors duquel on risque de faire de la théorie politique *sans* le politique ¹⁰³. On peut même soutenir que c'est l'objet d'une théorie politique que de savoir le plus possible ce qui se passe dans la boîte noire ¹⁰⁴, ce qui n'implique pas qu'il faille ignorer ce qui y entre ou en sort ! Il est notable que la condition qui justifie le recours à la boîte noire (mesures de grandeur des sorties et des entrées) ne soit pas remplie par les utilisateurs de la technique. Les *inputs* ou *outputs* dont il est question s'expriment en termes de simple conceptualisation et non de quelque opérationnalisation comparable à celle dont se servent psychologues et cybernéticiens.

Les analystes qui appliquent le plus intégralement la technique systémiste se trouvent obligés de signaler qu'il se passe tout de même quelque chose dans la boîte noire. Entre les *inputs*, privilégiés en méthode et objets de longs développements, et les *outputs*, tenus presque comme négligeables et fort négligés dans l'analyse, ces auteurs ne peuvent éluder complètement la mention de phénomènes internes au niveau fonctionnel, qu'ils nomment bizarrement *intrasystems outputs*, *withinputs* ¹⁰⁵ et même *throughputs* ¹⁰⁶. Ce sont tout simplement ou rapports d'intra-fonctionnalité, qui nous ont occupé au chapitre III, ou rapports d'interfonctionnalité dont nous traitons à celui-ci.

Il n'y a pas, selon nous, à privilégier l'étude des *inputs* sur celle des *outputs*, encore moins de nécessité théorique à inventer quelque boîte noire sans le nom, ou à laquelle on donne le nom de « système politique » ¹⁰⁷ pour *convertir* les *inputs* en *out-*

¹⁰³ Selon une critique, qu'on entend souvent.

¹⁰⁴ Maurice Duverger, *Sociologie de la politique*, Paris, 1973, p. 327. Dans le même sens, Joseph La Palombara, *Politics within nations*, Englewood Cliffs, 1974, p. 64.

¹⁰⁵ « Cette boucle de rétroaction (en réalité, un réseau de boucles), grâce à quoi le système réagit par des *inputs* endogènes (*withinputs*) aux résultats produits en lui-même par ses propres *outputs* (*intra-system outputs*), constitue la dynamique autonome du système politique et rend possible son autorégulation ou son autotransformation, mais aussi son autoperturbation » (Jean-William Lapierre, *L'Analyse des systèmes politiques*, Paris, 1973, p. 254-255).

¹⁰⁶ Stade intermédiaire entre les *inputs* et les *outputs*, selon Fred W. Riggs.

¹⁰⁷ En une forme d'ironie qu'on pourrait considérer comme supérieure, si elle n'était involontaire.

puts. Il n'y a qu'une seule priorité : tenter de mettre au point un outil d'analyse qui ne fasse jamais perdre de vue *le* politique, le politique *se faisant, tout le* politique en déroulement. C'est pourquoi il faut découper. Le visionnement proposé en trois niveaux par activités spécifiques est ce premier découpage, encore quelque peu grossier et inachevé. Nous pouvons déjà compter avec un premier niveau d'accomplissement de deux superfonctions, légitimation et sécurisation (et, pour cela, dit superfonctionnel) ; avec un deuxième manifestant les six infrafonctions - conduites de contribution, participation, opposition, contestation, dissidence, rébellion (et, pour cela, dit infrafonctionnel).

Entre les deux se détache nettement un niveau central et intermédiaire, le fonctionnel justement, avec les fonctions de gouvernement et de législation, d'administration et de juridiction. Nous venons d'en voir le fonctionnement en tant que niveau, ou mieux d'un point de vue intraniveau, comme nous l'avions fait, du reste, au chapitre précédent pour le niveau infrafonctionnel. S'impose maintenant l'étude de la liaison entre le niveau fonctionnel et le superfonctionnel, soit le problème d'un premier seuil, ou d'une dénivellation que nous allons appeler *constitutive ou des habilitations* ¹⁰⁸.

Le terme dénivellation comprend l'idée de *seuil* dont la dénotation analogique reste utile pour signifier soit début ou entrée, soit limite nécessaire pour que quelque chose change de nature ¹⁰⁹. Dénivellation signifie action ou passage d'un niveau à l'autre dans les deux sens, comme à travers un seuil ; le dénivèlement est la situation ou l'effet causé par ce passage. La dénivellation entre le niveau superfonctionnel et le fonctionnel se perçoit en un *champ* à objectif variable, contractile ou expansif, comme le sont les niveaux eux-mêmes et, par conséquent, leurs rapports. En une première appréhension superficielle, ce champ signale d'abord les liaisons de fonctionnement qui s'opèrent entre organes ressortissant à chacun des niveaux : d'une part, le chef de l'État, des organes spéciaux et assez peu répandus du type conseil constitutionnel, des organes provisoires de création comme une constituante, ou d'autres organes qui agissent en superfonctionnalité, mais par dédoublement, comme les diplomates en poste

¹⁰⁸ Signalons tout de suite que l'autre dénivellation, entre le niveau fonctionnel et l'infrafonctionnel, sera qualifiée de *sélective* ou des *activations*. Son étude est reportée au chapitre suivant.

¹⁰⁹ Comme dans les expressions seuil de luminescence, seuil différentiel, seuil d'excitation, etc.

ou les commandements militaires à l'étranger ¹¹⁰ ; d'autre part, des agents d'impé-
 ration et singulièrement les gouverneurs ¹¹¹, ainsi que des agents d'exécution et singu-
 lièrement les juges du contrôle de la constitutionnalité des lois ¹¹².

Le seuil des *habilitations* manifeste en mode opératif les attributs généraux déjà
 reconnus à chaque niveau, et qui s'appellent et se complètent : du côté du niveau su-
 perfonctionnel, les caractères d'individuation, de conservation, de champ directionnel
 ; du côté du niveau fonctionnel, les caractères distincts de médiation, d'équilibration,
 de champ gravitationnel ¹¹³. Dans le concret dynamique, ce mode opératif se résume
 par les liaisons qui s'exercent, même négativement, entre les fins de la politique et les
 deux superfonctions, et les normes de la gouverne et les quatre fonctions. En bref, au
 moment d'aborder les phénomènes de dénivellation, c'est moins le temps que jamais
 d'oublier les apports successifs de chaque étape d'élaboration. À l'utilité de l'étude par
 niveaux, qui permettait de mieux rendre compte de phénomènes spécifiques à chacun
 d'eux, devrait s'ajouter l'avantage, encore plus prometteur pour l'analyse, de pouvoir
 focaliser sur des rapports interniveaux dont la portée et la signification profonde ris-
 queraient d'échapper en grande partie sans le recours à pareil visionnement analyti-
 que.

Officialisation et symbolisation superfonctionnelles de l'unité de la politique sont les
 signes extérieurs d'une première phase de légitimation dont gouverneurs et législa-
 teurs ont besoin pour fonctionner en impé-ration (et, en seconde phase, que requièrent
 administrateurs et juges pour exécuter). Ce besoin est mutuel et agit aussi dans l'autre
 sens. Une politique de défense ou une armée nationale, un corps diplomatique ou une
 politique étrangère relèvent de la superfonctionnalité, et plus exactement de la super-
 fonction de sécurisation ; mais leurs agents sont, en totalité pour la plus grande partie,
 fonctionnels et non superfonctionnels. L'octroi ou l'échange de lettres de créance re-
 lèvent de la légitimation externe ; une déclaration de guerre, acte d'antagonisme su-
 perfonctionnel par excellence, est à la fois opération de sécurisation et de légitimation

¹¹⁰ Cf. *supra* les chapitres III et IV.

¹¹¹ La fonction gouvernementale est, par ses tâches générales, plutôt tournée vers
 le niveau superfonctionnel, tandis que la fonction législative, par ses larges assises
 représentatives de la population politique, est au contraire davantage tournée vers
 le niveau infrafonctionnel.

¹¹² Ainsi qu'il sera vu un peu plus loin en ce chapitre.

¹¹³ On aura noté que ce développement introductif rappelle quelques éléments de
 la *Théorie des niveaux*, *supra* chap. V.

(en fait, d'affrontement ultime entre deux légitimations). La rébellion ou la déclaration de guerre civile contredisent la légitimation en cours pour en instaurer une nouvelle, pour la mise en place de nouveaux gouvernants au minimum. Etc. Le point de vue des niveaux et la considération des phénomènes propres à chacun avaient permis de meilleures définitions des activités politiques fondamentales. Mais on ne saisit celles-ci dans toutes leurs dimensions que dans les passages d'un niveau à l'autre.

Pourquoi *constitutive* ou des *habilitations* pour qualifier la dénivellation entre les niveaux superfonctionnel et fonctionnel ? Deux remarques terminologiques sont préalables. La première épithète se réfère à la constitution, mais en son sens biologique ou morphologique large et non pas seulement à celui que le droit public et la science politique lui confèrent d'habitude. De même en est-il du substantif, dont on aura noté le pluriel, qui est une extension de même ordre du sens technique qu'il a en langue juridique : procédure consistant à rendre quelqu'un apte à agir juridiquement.

C'est par la dénivellation constitutive qu'on saisit comment s'instaure et se maintient la gouverne en son passage génétique décisif (création de la polities), qui devient ensuite une espèce d'articulation dure de fonctionnement des organes supérieurs de la gouverne : légitimation et sécuration ne seraient rien sans les impérations gouvernementale et législative ; celles-ci ne seraient que des opérations à vide sans leur imputation aux principes de légitimité et de sécurité qu'elles ont à servir. Pour la constitutionnalité de la gouverne, il est exigé que la polities soit pleinement constituée à la tête. Le terme de constitutionnalité n'est pas ici restreint au sens de « conforme à la constitution », mais s'étend aux divers attributs de ce qui a rapport à la constitution. Ainsi entendue, la constitutionnalité joue de haut en bas, ce que personne ne contesterait, mais aussi de bas en haut, ce qui ne tombe pas sous le sens mais n'en est pas moins un mouvement réel, d'eux à lui. C'est leur réseau naturel pour communiquer avant même que de s'occuper de *nous*. (*Nous, nous* sommes toujours dans le décor, à l'arrière-plan ; mais il ne s'agit pas pour l'instant de suivre le phénomène légitimant jusqu'à notre niveau, mais seulement en cette première liaison *d'eux et lui*).

Constitutionnalité, une fiction juridique ? Bien sûr, mais une fiction *opérante* de la vie politique *réelle*. Il n'y a pas d'exception. Par-delà les raisons techniques nécessaires en fonctionnement, s'impose une raison génétique plus profonde car « des diverses sortes de droit, le droit constitutionnel est le plus proche de ses origines violen-

tes » ¹¹⁴. On a même pu dire de l'État que c'est la dernière révolution qui a réussi. Qu'elle soit née ou non dans la violence, la politique s'impose par sa gouverne, qui, elle, se réserve le privilège du recours à la violence avec d'autres gentilles exclusivités, comme la compétence de la compétence, le droit du préalable et du dernier mot. Pour que la gouverne soit acceptable, il est préférable qu'on ait l'impression que cela a été négocié, transigé, dit, explicité en des règles du jeu, que les *grands joueurs* doivent d'abord déclarer solennellement vouloir suivre. Ces règles font l'objet d'une *convention* générale qu'exprime le pacte constituant. (Nous y serons soumis puisque *nous* en sommes l'objet, sinon le fondement ultime. Ce sera à la façon d'un *code*, d'un code d'obéissance, qu'on nous opposera, mais selon la convention entre eux passée et, par tout le monde, sans cesse reconduite en deçà de la rébellion. Comme nous sommes assujettis à la condition d'inclusion obligée, notre refus de nous incliner devant le code ne peut nous conduire à vouloir modifier la convention qu'à de très grands risques.)

La constitution leur est imposée et ils s'en servent dans la suite. Leur querelle éventuelle au sujet de la convention leur permet même de nous laisser en marge, celle de notre code immédiat. Ils nous proposent, au nom de *leur* convention et par un premier acte de légitimation, toute une série de postulats à moralité discutable. *Nous* les acceptons d'autant mieux que la convention semble très lointaine et qu'en définitive le code, qu'ils basent sur la convention, *nous* rassure, car que serions-nous sans leurs règles ? Entre *eux*, *ils* se distribuent et se reconnaissent des rôles d'autorité : donc, ils n'exercent pas tous les rôles. Et comme nous avons le droit de critiquer leur convention, cette liberté, encore une fois rassurante, est le meilleur exutoire à la rébellion, toujours inquiétante et qu'on ne recommence pas chaque matin. C'est à cette première dénivellation, la constitutive, qu'oscille cette espèce de « pouvoir neutre » dont Benjamin Constant réclamait naguère la création ¹¹⁵.

Lui et *eux*, *ils* s'habilitent mutuellement. Cérémonial qui n'a pas la crudité du dialogue de ce roi médiéval avec ses pairs : « Qui t'a fait comte ? - Qui t'a fait roi ? »

¹¹⁴ Raymond Aron, *Paix et guerres entre les nations*, Paris, 1962, p. 721.

¹¹⁵ Lorsqu'il signalait que « le vice de presque toutes les constitutions a été de ne pas avoir créé un pouvoir neutre, mais d'avoir placé la somme totale d'autorité dont il doit être investi dans l'un des pouvoirs actifs » (« Le pouvoir royal et le pouvoir exécutif », in *Oeuvres*, Roulin (ed.), p. 1080-1081).

Cette prérogative du chef de l'État peut aller de la reconnaissance automatique du chef du gouvernement, sélectionné par quelque moyen hors de lui et de ses dispositions personnelles, en passant par une faculté réelle de désignation entre des choix possibles, jusqu'à assumer lui-même le tout ou le principal de la fonction gouvernementale comme en certains régimes présidentiels. En ce dernier cas, un homme vit sa quotidienneté politique en dénivellation constante : à la fois en superfonctionnalité et en fonctionnalité impérante. Il est beaucoup toléré et parfois pardonné au chef du gouvernement ; il est d'usage d'être plus sévère à l'encontre du chef de l'État, parce qu'il est la politique et non pas seulement la tête de l'organe le plus stratégique de la gouvernance. Le chef d'État des États-Unis, Richard Nixon, a dû consentir à sa déchéance pour des actes posés par le chef du gouvernement américain. À l'inverse, une monarchie constitutionnelle est beaucoup moins une monarchie (gouvernante) qu'elle n'est constitutionnelle (c'est-à-dire limitée).

Le chef de l'État doit au moins donner l'impression d'exercer un super rôle tutélaire : par-delà les signatures, les emblèmes et le sceau officiels, il peut conserver d'autres privilèges comme ceux de la convocation des assemblées représentatives, de l'octroi du droit de grâce, etc. La symbolique superfonctionnelle doit toujours être ménagée. Il doit paraître, selon les terminologies courantes, comme le « gardien de la constitution », le « garant des institutions », etc. Les serments d'investiture tournent tous autour de cette idée solennelle. En certains régimes, il peut même suspendre l'application de quelques mesures du texte constitutionnel lors de crises ¹¹⁶ en invoquant la sauvegarde de la politique. Le veto suspensif en matière législative s'analyse plutôt, dans la plupart des cas, comme un acte de défense intergouvernemental-législatif.

En sens contraire, le « Qui t'a fait roi ? » peut s'exprimer par toutes sortes de procédures : actes de constituante pour valider la politique à instituer par un symbole unique ; grands électeurs ou collège électoral ; majorité qualifiée dans les assemblées représentatives, etc. Les procédures négatives de déposition ou de destitution sont des actes manifestant de sévères crises de régime, sinon de l'ensemble de la politique. Hors la force brutale expéditive on recourt à des actes de grande solennité : tribunaux spéciaux ad hoc, chambres réunies en haute cour de justice pour juger du cas de trahison, etc.

¹¹⁶ Art. 16 de la constitution de la Ve République française.

Mais la dénivellation de bas en haut la plus caractéristique est plus complexe que le face à face des gouverneurs et législateurs avec le chef de l'État. C'est le fameux contrôle juridictionnel de constitutionnalité des lois. Qui est contrôlé ? - Les législateurs ou des gouvernants dont les décisions sont considérées comme des « lois ». Qui prend l'initiative du contrôle ? - Celui ou ceux, fonctionnaires ou infrafonctionnaires, qui ont soulevé la plainte pour inconstitutionnalité. Qui contrôle effectivement ? - Les organes judiciaires saisis ¹¹⁷. Au nom de quels principes ? - Par définition, des principes de constitutionnalité, mais entendue cette fois comme contrôle de conformité à la constitution. Et c'est autour de l'interprétation constitutionnelle-législative que se livre le contrôle juridictionnel. Les législateurs et gouvernants sont confrontés à la validité de la loi suprême à laquelle ils devaient conformer les leurs ¹¹⁸. Il est donc impliqué que, jusqu'à preuve d'exception pour inconstitutionnalité, leurs lois sont toujours présumées constitutionnelles. Et l'on retourne à la convention de départ selon laquelle ils sont définisseurs constants de constitutionnalité dès lors qu'ils en font usage.

Les contrôles de constitutionnalité ne sont pas tous juridictionnels. Des organismes du type conseil constitutionnel sont proprement superfonctionnels mais non juridictionnels, tandis que les tribunaux constitutionnels seraient responsables de juridictions superfonctionnelles spéciales. Chaque cas est à voir selon les deux modalités de dire le droit de façon corrective ou à posteriori, ou préventive ou à priori. Il est significatif que les matières sur lesquelles ce contrôle est susceptible de s'exercer le plus souvent soient principalement superfonctionnelles ou mettent en cause le statut personnel découlant de l'inclusion obligée : répartition de compétences entre État central et États fédérés ¹¹⁹ ; libertés civiles et droits fondamentaux. Faisons ressortir un autre

¹¹⁷ Quoique fonction d'exécution, du second degré, la fonction juridictionnelle se manifeste alors, en une espère d'envol brusque du niveau fonctionnel, comme contrôleur de superfonctionnalité à l'encontre des fonctions du premier degré.

¹¹⁸ Notons qu'il s'agit d'une faculté d'empêcher et non d'un pouvoir de substitution.

¹¹⁹ Observons que des pays à structures unitaires peuvent aussi avoir, sous une forme ou une autre, des contrôles de constitutionnalité. A la IIe conférence des Cours constitutionnelles d'Europe (du 14 au 16 octobre 1975, à Baden-Baden) ont participé des délégations française, italienne, luxembourgeoise, roumaine avec celles de la République fédérale d'Allemagne, d'Autriche, de Suisse, de Yougoslavie. D'autres pays avaient envoyé des observateurs : le Danemark, la Grande-

point capital. Les gouverneurs opposent au contr le de constitutionnalit  une meilleure d fense que les l gislateurs avec leurs « lois » proprement dites. Ils se font forts de la primaut  de la fonction gouvernementale (« questions politiques », « actes de gouvernement », ou vulgaires « secrets d' tat ») pour r sister au principe d'une sup riorit  juridique, f t-elle celle de la constitution elle-m me. Sous cette r serve, et qui rappelle que la fonction gouvernementale peut revendiquer aussi,   c t  de la constitutionnalit , une vocation de superfonctionnalit  ¹²⁰ tout contr le de constitutionnalit  appara t une utile soupape aux *jeux* de l'interfonctionnalit . Il est bon que ces jeux d bordent en superfonctionnalit  par le rappel cons quent de la r gle initiale et ultime et qu'ils permettent *au joueur* infrafonctionnaire d' tre de la partie lorsqu'il est attaqu  ou se sent l s . (Car *nous* sommes toujours dans la partie si nous ne sommes pas de cette manche-l ). Ce d veloppement aura  t  l'occasion de signaler que la fonction juridictionnelle, qui peut s'analyser de fa on globale comme un *feed-back* correctif d'irr gularit s pr sum es au commises par des infrafonctionnaires administr s et justiciables, peut aussi jouer un r le de *feed-back*   la d nivellation constitutive, tout en haut, pour ramener les organes sup rieurs   l'observance de la r gle premi re de constitutionnalit .

La d nivellation constitutive, par laquelle les agents sup rieurs de la gouverne s'habilitent mutuellement quoique de fa on fort diff rente, assure un projet de coh rence au sommet en permettant la r ception des questions   d cider tout en  vacuant la violence comme moyen de direction. D'autre part, ce projet risque aussi de g n rer un dissensus qu'il s'agissait d'emp cher. Probablement indispensable tant sa pratique s'est universalis e depuis un si cle, on peut d'autre part soutenir que la constitution formelle pr sente strictement un caract re superflu : si la constitution est un succ s, c'est qu'on n'en avait pas besoin... Les principes qu'elle proclame d guisent mal v eux et motivations et toutes esp ces d'int r ts, y compris les sonnants ¹²¹. Beaucoup de

Bretagne, la Norv ge, les Pays-Bas et le Vatican, ainsi que des membres de la cour de justice des Communaut s europ ennes.

¹²⁰ Cf. *supra* la note 20 du pr sent chapitre.

¹²¹ « ... since an act of the United States had not merely the United States Constitution as its background, but all sorts of factors originating outside it, the fiction of positive law has generally served to set up the values, traditions, and trends of business as the Constitution-behind-the Constitution that is to be consulted as criterion. In effect, therefore, the theory of 'positive law' has given us courts which

constitutions semblent n'être que verbales ou démagogiques. Mais, même alors, elles restent des constitutions opérantes par les échanges d'habilitations indispensables qu'elles permettent, ce qui enclenche une première étape de légitimation qui ne pourrait s'exprimer ailleurs ni autrement. La dénivellation constitutive confirme le sommet, facilite l'animation du milieu et annonce aussi l'amorce des contrôles de la base. Mais *nous* sommes plus loin, soumis à un *code* qui n'a pas l'unicité presque inamovible de leur *convention*, à *eux*, qui les unit tout en les distinguant ¹²². *Ils* forment un assez terrible « bloc au pouvoir », en effet...

Résumé : voir les Propositions 28 à 31.

are the representatives of business in a mood of mild self-criticism » (Kenneth Burke, *A grammar of motives*, Berkeley, 1969, p. 362-363).

¹²² Le rapport de ce code et de cette convention suggérerait une reprise du débat classique portant sur le contrat social. Cette question, tout autant fascinante qu'énorme, du contractualisme a été récemment renouvelée par la philosophie juridique de John Rawls. Il recourt à la théorie des jeux plutôt qu'à un seul raisonnement déductif pour démontrer que le plus rationnel et donc le meilleur des systèmes juridiques serait celui qui procurerait aux plus démunis des citoyens le plus de libertés fondamentales et d'avantages. Aussi « rationalité » et « équité » seraient réconciliées dans des formules où l'intérêt de l'ensemble rejoindrait celui de chacun. Ce résumé simplifie outrageusement le modèle proposé et fait silence sur son inspiration finalement conservatrice. Des nombreux débats qu'a suscités l'ouvrage de Rawls mentionnons le livre que Brian Barry lui a consacré (*The Liberal Theory of Justice*, Oxford, 1973), la centaine de pages d'un numéro de *The American Political Science Review* (64/2, 1975, p. 588-674), l'article de Raymond Boudon dans la *Revue française de Science politique* (25/2, 1975). L'Association française de science politique a mis au programme une discussion des idées de Rawls lors de sa journée d'études du 26 octobre 1974.

LA GOUVERNE POLITIQUE (1977)

Deuxi me perspective : Avec qui ?

Chapitre VIII

Eux et Lui avec Nous : le seuil des activations

[Retour   la table des mati res](#)

C'est *la* question, soulev e d s la premi re page : ils, *nous*. L'avons-nous circonscrite par l'imp ratif soci tal de l'inclusion oblig e ?   peine bien s r, mais la reconnaissance de cette in vitabilit  avait valeur de crit re pour un ferme d part. Et depuis lors, nous n'avons fait que d tailler la m me question en diverses interrogations dont les r ponses en partie se recoupaient. L'intitul  de ce chapitre pose le fait m me du politique, est plus large que les deux questions auxquelles on r pondait dans les deux chapitres pr c dents. Gardant en m moire ce qui vient d' tre dit du seuil constitutif ou des *habilitations*, qui faisait communiquer *eux* avec lui, l'attention va maintenant se concentrer sur l'autre seuil dit « s lectif », ou des *activations*, par lequel *nous* sommes en interrelations avec *eux* et *lui*. Ainsi sera compl t  le cycle complet du politique en trois niveaux : *eux et lui avec nous*.

Constituant le corpus m me de la polittie, nous sommes aussi au bout de la cha ne r versible de la gouverne. La disproportion des nombres en pr sence reste d'une importance capitale. Un *flot*, c'est *nous* : des centaines de milliers ou quelques millions d'individus dans les petites politties, des dizaines de millions dans les moyennes, des

centaines dans les très grandes. Un *réseau* plus ou moins serré, c'est lui avec *eux*. *Lui*, il est à l'office suprême et toujours « en vedette », avec parfois, dans l'ombre, un conseil restreint aux responsabilités également superfonctionnelles en matière d'intégrité constitutionnelle. Ce sont surtout *eux* : au poste gouvernemental, un collège d'une trentaine de personnes dont il n'est souvent guère plus qu'un noyau, parfois une seule d'entre elles exerçant une influence instigatrice réelle ; quelques centaines à la fonction législative dans des assemblées souvent bicamérales, segmentées en formations rivales qui se font face, quand elles ne sont pas confinées à la docilité de simples chambres d'enregistrement comme dans les régimes monopartistes ; des centaines ou quelques milliers exerçant la fonction juridictionnelle à la marge des circuits densément politiques, tout au moins en partie et en apparence ; enfin des effectifs plusieurs fois plus nombreux aux divers fonctionnements administratifs, atteignant aisément le million dans les polities moyennes, le dépassent souvent dans les très grandes, surtout si l'on inclut dans le calcul ces spécialités administratives que sont les forces policières et militaires. Disproportion des nombres, mais surtout disparité des moyens d'action politique : un *flot*, dispersé, multiple, mais avec la froideur statistique de la liste électorale ou du rôle de recensement, c'est *nous* ; un réseau de réseaux dont les lignes *nous* recouvrent, mais seulement en partie de ce que *nous* sommes ou de ce que *nous* faisons, c'est eux et lui.

La distance sociale qui sépare les deux groupes tient autant de la tranchée que du seuil : d'un seuil souvent difficile avec passages contestés, tendus, souvent antagoniques, pour des revendications de territoire ou de modification de terrain : le grand jeu de la politique. Du moins celui dont nous croyons avoir conscience : tant de choses nous échappent de ce qu'ils font ; tant d'aspects leur sont méconnus de ce que *nous* sommes. C'est sans base de départ précise que nous sommes « dans le coup ». Les uns et les autres, nous nous voyons sur des fonds d'inertie, mais qui ne garantissent pas des poussées d'imprévisibilité : une insécurité de part et d'autre, préalable au jeu lui-même, mais que les Messieurs du pouvoir ressentent peut-être davantage que *nous*, qui avons l'humeur variable.

Le seuil constitutif, manifestant une dénivellation par *habilitations* réciproques, se présentait comme simple, ordonné, peu fréquenté, à forte durabilité et en grande partie fait de parade symbolique. Le seuil suivant, s'établissant en une dénivellation par *activations*, présente des caractères opposés : il est complexe, désordonné, achalandé, à forte instabilité et pouvant donner lieu à des tensions ou à des combats réels. Son

principal trait est d'être *sélectif parce* que s'y opèrent, en interrelations, les choix entre nos préférences et leurs décisions (ou plus largement leurs actions ¹²³). Nous qualifions les passages de ce seuil d'activations parce que, de façon spécialement décisive, s'y meut de bas en haut et de haut en bas la gouverne. En cette dernière direction, l'activation se produit par pénétration de leurs décisions dans notre univers politique, l'infrafonctionnel. En sens opposé, c'est par nos *représentations* que, nous, infrafonctionnaires, entrons ou rentrons dans la gouverne à leur niveau fonctionnel. La dénivellation se produit dans les deux sens selon un *code* de leurs normes et de nos valeurs formant ce qu'on appelle un modèle culturel ¹²⁴. Ce code n'a pas la rigidité ou la faible mobilité de leur *convention*, entre *eux*, avec ses règles fixes et, en partie, rituelles ou automatiques.

On part de ce qui est déjà connu du niveau fonctionnel, mais en portant une attention plus grande à la disposition à la verticale des quatre fonctions : d'un côté, les fonctions primordialement politiques, la gouvernementale comme impérante et, sous elle, l'administration comme exécutante ; de l'autre côté, les fonctions primordialement juridiques, la législative comme impérante et, sous elle, la juridiction comme exécutante. Cette précision emporte cette première constatation que les flux primordialement politiques ou primordialement juridiques de la pénétration ne sont pas d'égale densité, ni de même nature. Ou, d'une autre façon : si nous sommes *administrés* tout le temps et en la totalité politique, nous ne sommes *justiciables* que pour des épisodes, non nécessaires et malgré tout rares, de notre insertion dans la politique. Le cas du criminel d'habitude ou du délinquant permanent ne contredit pas l'observation, puisque la gouverne s'empresse de le mettre hors des circuits politiques et même sociaux. Elle en fait précisément un « hors-la-loi ».

¹²³ Incluant *l'action* de ne pas prendre de décisions.

¹²⁴ « Different structures or congeries of codes may be institutionalized in a great variety of concrete ways in many institutional settings and they may persist beyond the changes of political systems or boundaries of collectivities ; and the ways in which these different problems and dilemmas are defined and resolved in the more articulated cultural models of social and cultural orders or in the systems of codes do not necessarily correspond with specific concrete ways of their institutionalization » (S. Eisenstadt, « Cultural models and political systems », texte au IXe Congrès mondial de l'Association mondiale de science politique, Montréal, 1973, 1/2-12, p. 10).

La *pénétration* dans le niveau infrafonctionnel s'accomplit en une triple opération : informer que des décisions politiques ont été prises ou que des matières sociales ont été politifiées ; inciter à s'y soumettre ; exercer une régulation sur ceux dont les actions doivent s'y conformer. Il s'agit de persuader idéalement, de mobiliser si possible, de contrôler si nécessaire ; mais il avait fallu d'abord porter à la connaissance du public que telles questions étaient devenues politiques.

Ces Messieurs de la gouverne d'en haut savent d'ailleurs préfacier les informations qu'ils nous donnent : elles commencent toujours par des titres bien clairs sur les origines superfonctionnelles de leur légitimation, ainsi que de leur situation bien régulière au seuil des habilitations. Les « papiers officiels » des autorités publiques, que leur contenu soit anodin ou mette en cause le sort du peuple, ont toujours des en-têtes en formules rituelles contenant des références explicites à des habilitations précises. Ce dont il s'agit est politique parce qu'il a été déclaré tel par les autorités compétentes, a été défini matière d'intérêt public ou de bien social, d'un mot a été *politifié* ce qui ne l'était pas jusque-là, lorsqu'il ne s'agit pas d'une simple révision.

Selon la quadruple différenciation de leur division du travail, les agents du niveau fonctionnel affirment vouloir occuper les champs de leur activité propre dans le social. Autant dire qu'ils les élargissent constamment, étant donné l'infime proportion de leurs désistements ; ils s'en remettraient plutôt à la désuétude ou à l'oubli pour alléger des tâches qui seraient strictement intenable, s'ils s'avisait de les assumer toutes. Il ne semble jamais y avoir d'arrêt ni de régression dans la politification, même dans les politiques stagnantes ou fort conservatrices. Il n'est jusqu'au statu quo fondamental qui n'exige de temps à autre d'être *repolitifié* en d'autres formes, d'être reconduit officiellement quand arrivent les termes d'expiration, ou d'être rappelé formellement pour que les conduites novatrices ou contraires ne l'abrogent pas par voie coutumière ¹²⁵.

Plus une société s'industrialise, devient « moderne », plus le politique s'y distingue du social, mais plus aussi la politique recouvre et marque de son empreinte la société. À la complexité croissante des rapports sociaux va s'ajouter une nouvelle complexification dans l'effort même d'organisation et de rationalisation ¹²⁶. D'un type de

¹²⁵ C'est ainsi que pour une autre raison que celle de l'inclusion obligée, le politique tend à être coextensif au social, car qu'est-ce que la coutume, sinon un vaste processus *législatif* dont la politique même est l'organe ?

¹²⁶ Ou ce que Gabriel A. Almond appelle « secularization : a concept to deal with the developmental aspect of political culture, a concept comparable to that of dif-

régime à l'autre, cette politification se distinguera souvent moins par l'étendue des domaines couverts que par la façon de s'approprier et d'occuper, pour ainsi dire, le social et le privé : en un mot, par le style même de pénétration. Les zones des choix publics, facultatifs ou alternatifs, ne se rétrécissent pas que par la matière, mais aussi par « la manière ». Dès que la gouverne, débordant son antique responsabilité de protectorat de la vie sociale, s'en faisait aussi le grand entrepreneur, elle se trouvait débrider tout un monde de valeurs en virtuelle contradiction. La continuité même de cette faculté de *politification* toujours extensible, et parce que rendue publique considérée comme implicitement acceptée, devient la base consensuelle de légitimation se faisant, ou d'une légitimité qui « prouve le mouvement en marchant ».

Il importe de distinguer cette politification des matières sociales de la *politisation* ou de la *politicisation* dont l'usage doit être restreint aux hommes et aux groupes humains. Ce dernier terme qui ne s'est guère imposé ¹²⁷ correspond en gros à la *socialisation politique* qui a connu une meilleure fortune terminologique. Mais la socialisation politique (ou politicisation) ne relève pas des phénomènes de niveaux ou trans-seuil. Nous n'y voyons pas plus une infrafonction qu'une « fonction du système » ¹²⁸. Comme cet autre exemple de la communication, elle n'a rien de spécifiquement fonctionnel (ou infrafonctionnel, ou superfonctionnel). La socialisation politique et la communication sont partout et nulle part dans la politique ; elles sont plutôt deux façons différentes de considérer l'objet politique, tout le politique.

La *politisation* (comme son contraire la *dépolitisation*) implique jugement de valeur a priori dans des contextes habituellement péjoratifs. Pour éviter cette ambiguïté analytique, qu'on ne trouve pas, par exemple, dans les expressions toujours péjorati-

ferentiation in the dimension of political structure... Secularization is the process whereby men become increasingly rational, analytical, and empirical in their political action » (en coll. avec Bingham Powell Jr., *Comparative politics*, Boston, 1966, p. 24).

¹²⁷ David Easton parlait en 1957 de *politicisation* (« An approach to the analysis of political systems », *World politics*, 1957, IX, p. 397). Dans ses travaux ultérieurs, il parlera plutôt de *political socialization*. On trouve parfois le terme *politicisation* en français, comme dans l'ouvrage de Jean Barréa, *L'Intégration politique externe*, Louvain, 1969, p. 48.

¹²⁸ Cf. les différents travaux de Gabriel A. Almond, dont, principalement, l'ouvrage en coll. avec Sidney Verba (*Civic culture*, spécialement le chap. XI, Boston, 1973).

ves de personnalisation ou de personnification ¹²⁹ du pouvoir, on tente souvent de neutraliser le terme de politisation en l'employant en des sens assez voisins de celui de socialisation politique. Il n'en subsiste pas moins une seconde imprécision, qui comporte d'importantes conséquences pour l'analyse ; quoi ou qui, agents humains collectifs ou individuels, est politisé ? D'après nous, la politisation ne s'applique qu'aux conduites d'agents humains, selon l'une ou l'autre des infrafonctions qui nous sont bien connues, de la contribution à la rébellion.

Par ailleurs, la *politification* est, selon la notion donnée au tout début ¹³⁰, le phénomène de transformation politique de matières ou de relations jusque-là uniquement sociales. Elle exprime ainsi la première phase de pénétration d'en haut dans le niveau infrafonctionnel. Notons encore que la politification n'est pas le fait que des seuls fonctionnements d'impération, gouvernementale ou législative. Les fonctionnements d'exécution, administrative ou juridictionnelle, *politifient* aussi, chacun à sa façon : d'abord en donnant suite à l'impération, mais encore par leurs expressions fonctionnelles propres, qui peuvent aussi être créatrices ou novatrices ¹³¹ selon des modes organisationnels ou correctifs ¹³².

Nous avons hésité avant d'employer le terme de *mobilisation* pour caractériser la deuxième phase activante de la pénétration, mais non pas tellement à cause de sa connotation militaire. Notre objection viendrait plutôt de l'usage qui tend à se généraliser dans la récente littérature sur le développement, la modernisation, etc., où le terme évoque l'idée d'entraîner massivement des adhésions à des programmatiques de changement dans des sociétés dites traditionnelles ou retardées ¹³³. Nous entendons

¹²⁹ Pour cette distinction, cf. Jean Lacouture, *Quatre hommes et leur peuple : sur-pouvoir et sous-développement*, Paris, 1969, p. 37.

¹³⁰ Cf. *supra* la note 9 du chap. I.

¹³¹ Cf. la fin du chap. XII et l'ensemble de la conclusion générale dans nos développements consacrés au changement.

¹³² Le premier mode correspond en gros au fonctionnement administratif le second, au fonctionnement juridictionnel.

¹³³ Karl Deutsch la définit comme « the process in which major clusters of old social, economic and psychological commitments are eroded or broken and people become available for new patterns of socialization and behavior », (« Social mobilization and political development », *American political science review*, 1963, LV/3, p. 583).

par mobilisation l'idée plus générale de simple mise en oeuvre, au-delà de la l'information publique, d'incitations diverses à se soumettre activement aux normes publiques, mais en deçà de la régulation souvent contraignante. La mobilisation procède par la gamme diverse des moyens de persuasion et n'est pas restreinte à l'application de programmes de changement. Elle vise à prolonger de façon conséquente l'information donnée sur la politification et à faire un usage économique de la régulation qui ne doit pas être trop lourde à subir par les contrôlés, non plus que trop coûteuse à imposer par les contrôleurs. Les mobilisateurs cherchent à obtenir un optimum de réponses consensuelles, libres et actives, ce qui peut impliquer, surtout pour des fins spécifiques de changement, une tentative de contrôler diverses ressources dont ils n'ont pas la maîtrise ¹³⁴. Par-delà le sens militaire, évocateur de levée en masse, le terme de mobilisation politique aurait une seconde signification, de nature proprement économique, de mise en valeur et d'exploitation des diverses ressources de la politique pour *alimenter* la gouverne.

La *mobilisation* est la recherche dynamique et consciente, du côté fonctionnel, des participations attendues au niveau infrafonctionnel. Aussi n'est-il pas étonnant qu'on confonde la participation et la mobilisation, ou qu'on en fasse explicitement des synonymes ¹³⁵. Il n'est pas indifférent d'établir que la mobilisation stimule d'en haut et que la participation émerge d'en bas lorsqu'on recourt aux équations du genre : plus la participation active est forte, moins la mobilisation est nécessaire ; plus la participation négative ¹³⁶ est forte, plus la mobilisation devient nécessaire ; plus la mobilisation est forte, plus la participation risque d'être exigeante, revendicatrice, agressive même ; etc. Participation et mobilisation, nous dit un théoricien de la mobilisation, ne sauraient être traitées comme « conséquence du second ordre » ¹³⁷ l'une de l'autre. C'est souvent à l'enseigne - c'est le cas de le dire - du leader, « grand » provisoirement et pour telle clientèle, que se joue ce duo fonctionnel-infracfonctionnel de la mobilisation et de la participation.

¹³⁴ J.P. Nettl, *Political mobilization*, Londres, 1967, p. 32 *sqq.*

¹³⁵ Comme, par exemple, Samuel P. Huntington (« Political development and political decay », *World politics*, avril 1965, p. 388) : « The characteristic of political development or political modernization which is most frequently emphasized, however, is mobilization, or participation ».

¹³⁶ Cf. ce qui a été dit de la participation négative au chap. II.

¹³⁷ Nettl, *op. cit.*, p. 32.

C'est probablement le trait analytique le plus marquant de la mobilisation fonctionnelle qu'on n'en puisse guère traiter sans référence constante à sa correspondante infrafonctionnelle, la participation. Encore ici, bien qu'il n'en ait pas été fait mention, on peut reconnaître l'arrière-plan de l'inclusion obligée. Les politiques ne font guère de cadeau gratuit. L'extension du statut de citoyenneté, le suffrage universel et l'égalité d'accès et de traitement devant les tribunaux furent les manifestations les plus marquantes du vaste processus historique de mobilisation politique par lequel s'est affirmé l'État moderne en exigeant des contreparties *participationnistes* de ses citoyens. Il s'agit toujours - et c'est de bonne hygiène politique de n'en jamais parler de part et d'autre - de drainer par avance les forces potentielles de rébellion. La mobilisation *dupe* toujours. Il n'y aurait jamais de participation, tout au moins désintéressée, si le risque de cette duperie était pleinement conscient. Mais les dupeurs ne manquent pas non plus chez les participants.

Il importe de ne pas restreindre la régulation à un simple dispositif technique de soumission à l'autorité publique. A l'inverse, nous ne l'entendrons pas en un sens aussi large que l'expression : « La politique ce n'est que de la régulation » ¹³⁸.

Pour nous, la *régulation* est le processus par lequel les agents d'exécution fonctionnelle (administrateurs et juges) précisent en partie et appliquent en entier les normes déjà impérées. Il s'agit de normes connues comme ayant été politifiées ; et la mobilisation ne s'arrête pas pour donner lieu à la régulation, comme une seconde phase succède à une première, achevée. Nous sommes plutôt devant une espèce de loi de nature du politique, postulant la garantie de sa propre application finale. En traversée de seuil, cela peut s'exprimer ainsi : à partir de commandements d'exécution qu'ont transmis des microgroupes de gouvernants et de législateurs, les agents administratifs et juridictionnels doivent opérer les adaptations et concrétisations nécessaires pour rejoindre les macrogroupes récepteurs que constitue la masse des infrafonctionnaires. La régulation fixe, de fait, les comportements acceptables : au-delà de telle ligne, elle se transforme en contrôle punitif, ou correctif, ou à posteriori, selon qu'il aura été relevé ou non irrégularité dans la dernière étape du déroulement d'en haut de la gouverne.

¹³⁸ Michel Crozier, « Disparition du politique ? », Recherches et documents, Paris, 1966, 53, p. 12.

La régulation pose le premier aspect du beaucoup plus vaste problème de l'assujettissement aux autorités publiques. On aborde d'habitude ce problème de façon trop élevée ou irréaliste (la soumission au pouvoir) ou d'une manière restreinte, presque triviale (relations avec le percepteur du fisc ou l'agent au coin de la rue), sans même évoquer quelque phénomène de dénivellation. Distinguons d'abord entre soumission générale, non discriminante, à l'autorité publique, et obéissance particulière, discriminante, à des agents politiques concrets. Dans le premier rapport à *eux, nous* nous soumettons à ce qui est le plus haut et le plus loin : au principe et à l'agent d'une autorité superfonctionnelle, avec sa légitimation proclamée ainsi qu'à ceux qui, dûment habilités, vont décider pour *nous* des normes à imposer à la collectivité. Dans le second rapport à *eux, nous* n'obéissons qu'à ceux à qui nous avons affaire : administrateurs de rang moyen ou bas, policiers d'ordre public ou de protection civile, juges ou magistrats devant lesquels nous comparaissons. En bref, nous nous *soumettons de loin* à des agents d'impération ; nous *obéissons de près* à des agents d'exécution (ou n'obéissons pas, bien sûr, c'est selon...). Les *régulateurs* sont dans la seconde catégorie et jouissent pourtant d'une espèce d'immunité dans les charges verbales que *nous* faisons contre ils, les *impérateurs*, pourrait-on dire.

Les contributeurs rendent la tâche aisée aux régulateurs ; ils sont déjà tout mobilisés : la régulation de leurs actions devient presque automatique. Les *participants* présentent un quotient d'automobilisation beaucoup plus fort, surtout lorsqu'ils occupent les fonctions d'impération, ou sont devenus gouvernants et législateurs. Une autre espèce de participants sont les régulateurs d'office lorsqu'ils occupent les fonctions d'administration ou de juridiction. La participation de qui se confine au niveau infrafonctionnel touche de face la régulation fonctionnelle : mais le cercle est large avant que la participation n'arrive aux marges d'incompatibilité fixées par la régulation. De façon quelque peu paradoxale, l'observation est presque analogue au sujet des *opposants* selon les règles. La régulation peut devenir plus aisément *énervée* par des poignées de participants critiques que par des cohortes d'opposants officiels (dans les partis d'opposition, par exemple). La régulation perd pied, pour ainsi dire, devant les trois dernières classes d'infrafonctionnaires : les *contestataires*, les *dissidents*, les *rebelles*. Pour s'exercer jusqu'au bout, la régulation entraîne coercition. On pourrait caractériser comme contrôle de double exécution l'usage de la *répression* comme suite d'une régulation qui n'a pas réussi ou, d'une façon plus impudente, d'une *prérépres-*

sion pour faire l'économie d'une régulation aux effets douteux. Il n'est pas de politique sans police : un cynique insisterait sur l'identité de racine étymologique.

Et c'est alors que, d'exécutante, la régulation retourne à ses sources (et responsabilités) impérantes. Il ne s'agit plus d'obéissance à des agents seconds d'exécution, mais de non-soumission aux agents primaires d'impération et de remise en cause de leur principe de légitimation. À ce dernier égard, contestation et dissidence sont presque aussi corrosives que la rébellion, qui s'arroge toutefois des moyens plus dévastateurs. La régulation ne peut jouer qu'en sa rencontre avec les trois infrafonctions de consensus : contribution, participation, opposition. À l'encontre des infrafonctions de dissensus : contestation, dissidence, rébellion, la régulation déborde en répression. On pourrait aussi dire que la répression est la forme extrême de l'exécution conflictuelle.

Tableau B.

Agents fonctionnels et agents infrafonctionnels au seuil des activations

[Retour à la table des matières](#)

Processus d'activations <i>descendantes</i>	Plans de contrôles fonctionnels aux activations <i>descendantes</i>	Activations <i>descendantes</i> par les agents fonctionnels	Activations <i>ascendantes</i> par les agents infrafonctionnels
(↓)	(↓)	(↓)	(↑)
Politification	Impération	Gouverneurs Législateurs	Participants Opposants
Mobilisation	Impération Exécution	Gouverneurs Législateurs Administrateurs	Contributeurs Participants
Régulation	Exécution	Administrateurs Juges	Contributeurs Participants Opposants
Répression	Double exécution	Policiers Militaires	Contestataires Dissidents Rebelles

L'ordre suivi dans l'exposé ne doit pas laisser entendre une séquence rigoureuse de phases dans l'activation par pénétration d'en haut : lorsque se terminent la politification et son information conséquente commencerait alors la mobilisation, à laquelle succéderait la troisième phase de régulation, par laquelle s'achèverait la pénétration. C'est pour une exigence de clarté que nous en avons parlé séparément, l'une à la suite de l'autre. Politification-information, mobilisation et régulation s'exercent de façon concomitante. Et ce n'est guère qu'en suivant le déroulement complet d'une décision ou d'un même train de mesures qu'on pourrait distinguer aussi clairement ces trois phases.

La politification est le conséquent ou produit de l'impération au niveau fonctionnel. La mobilisation est la mise en oeuvre articulée du plan d'exécution par rapport à celui de l'impération. La régulation paraît ne découler que du seul plan d'exécution. Cette schématisation est vraie en ce qu'elle détaille les trois éléments d'une même pénétration. Mais il s'agit d'un mouvement transeuil ou en dénivellation, de haut en bas. Si la pénétration est une dynamique globale *d'entrée dans* l'infrafonctionnel par triple accomplissement de politification, de mobilisation et de régulation, elle est d'abord dynamique de *sortie* fonctionnelle par articulation des plans d'impération (politification), d'impération et d'exécution (mobilisation) et d'exécution (régulation). D'une autre façon : ce qui descend dans l'infrafonctionnel, c'est ce qui s'est différencié, fonctionnellement, au niveau d'origine.

Pour franchir le seuil sélectif, les activations d'en bas proviennent de diverses *représentations* infrafonctionnelles. La forme du pluriel et l'idée de variété s'imposent, car il y a plus d'une sorte de représentations. Nous rejetterons d'abord le sens étymologique : action de présenter ou d'exposer à nouveau. Traduire l'idée de quelque chose par signes et images quelconques est déjà plus suggestif surtout avec l'enrichissement de sens que lui confère l'expression psycho-sociologique de « représentations collectives »¹³⁹. De même il reste utile de retenir le sens de dramaturgie sociale (action de tenir brillamment son rang en société) ou de dramaturgie tout court (action de jouer un rôle au théâtre, de s'y produire) : être « en représentation ». Mais c'est avec l'idée de substitution de quelqu'un (représentant de commerce, représentant à une succession) qu'on s'approche encore plus de la représentation politique : le représentant tient

¹³⁹ Fusion des idéaux, symboles et valeurs collectives provoquant chez les membres d'un groupe des réactions émotionnelles semblables.

la place de qui n'est pas là, ne le veut pas ou ne le peut pas. Cette substitution est nécessaire à cause de la règle du jeu imposé : *nous* sommes au total un si grand nombre, mais pourtant si peu nombreux à vouloir et pouvoir être dans ce grand jeu qui, de l'autre côté du seuil, ne peut se jouer qu'en cercles restreints. Nos représentants le jouent pour *nous* : d'en haut, on nous fait administrés et justiciables ; d'en bas, nous sommes encore représentés, mais c'est avec le privilège corollaire d'un droit de regard sur nos représentants qui, éventuellement, nous devront des comptes. C'est l'activation en sens contraire (⬆) de la pénétration (⬇) grâce au principe général de la Représentation. (L'emploi de la majuscule et du singulier sera désormais de rigueur pour distinguer ce « principe général » d'avec les « représentations », en minuscules et au pluriel. Cette particularité typographique est nécessaire à l'intelligibilité du développement suivant).

La Représentation est la contrepartie au principe de *leur* légitimité à nous remplacer. Au nom de la légitimité première que nous prétendons détenir ou qu'*ils* veulent bien en principe *nous* consentir, *nous* pouvons exercer un droit de contrôle à leur encontre lorsque se pose leur statut de représentants et son renouvellement. Dans l'intervalle, *nous* restons toujours là. Comme représentés *nous* pouvons leur faire toutes espèces de *représentations*, au sens éminemment politique d'objections ou de doléances, de remontrances ou d'exigences, etc. ¹⁴⁰. C'est en des messages-réponses à leurs actions que se joue la dialectique fondamentale représentants-représentés. L'octroi ou le retrait d'affectation des représentants par les représentés n'en seraient qu'une conséquence. De même que la pénétration d'en haut ne s'établissait pas selon une séquence en trois phases strictement distinctes (politification-information, mobilisation, régulation), ainsi en est-il pour les mouvements de représentations (⬆) qui sont également concomitants à ceux de la pénétration (⬇).

La sélection de leurs décisions est conditionnée par celle de nos préférences, quoique ce caractère de mutualité ne garantisse pas la correspondance de satisfaction des unes aux autres. C'est par cette *sélection* mutuelle que s'animent les activations entre le niveau fonctionnel et l'infrafonctionnel, car il faut distinguer le principe général de *la* Représentation d'avec *les* représentations diverses que les représentés infrafonctionnels adressent à leurs représentants fonctionnels.

¹⁴⁰ L'expression diplomatique « faire des représentations » serait ici suggestive.

La théorie politique ne s'occupe guère de la Représentation que sous l'angle des modes et techniques du vote ou de consultations diverses, sur lesquels s'embranchent naturellement les masses d'études portant sur les partis politiques et les phénomènes électoraux. Le thème de la Représentation est pourtant, avec ceux de Légimité ou de Liberté, l'un des plus nobles du langage politique. Pour le principe ou l'extension de la Représentation, on a volontiers fait des révolutions : pas de taxation sans représentation ; pas de responsabilité sans vote. Mais on est fort loin, en langage théorique d'en avoir une notion communément acceptable ¹⁴¹. La conséquence en est que le principe de Représentation nous reste aussi méconnu qu'à l'époque des anciens Grecs, probables inventeurs officiels des institutions représentatives ¹⁴². Étant un concept éminemment relationnel, et d'une relation qui s'opère par substitution, la Représentation est un concept marqué d'ambivalence : l'intérêt égoïste du représentant n'entraîne pas nécessairement un dommage correspondant chez le représenté. C'est le *code* ambigu, entre eux et nous, du « gouvernement représentatif » ¹⁴³, contrastant avec la *convention* froide, qu'ils reconnaissent entre eux, du « gouvernement constitutionnel ». À partir du moment où un représentant a été promu tel, il différera plus de ses représentés que des autres représentants, fussent-ils adversaires : il y a eu dénivellement et il est profond ¹⁴⁴. Ne s'y trompent pas beaucoup de participants infrafonctionnels, qui

¹⁴¹ « The point is that no analytic formulation of representation describes the representational relationship. An essentialist definition of representation is, of course, a chimera » (Edward N. Muller, « The representation of citizen by political authorities : consequences for regime support », *American political science review*, 1970, LXIV 74, p. 1051). L'auteur dit sa dette à John Wahlke pour l'appui théorique à son article.

¹⁴² Heinz Eulau, « Changing views of representation : in I. De Sola Pool (éd.), *Contemporary Political science*, New York, 1967, p. 81. Aussi : Ernest Baker, « Les élections dans le monde antique », *Diogène*, n° 8, p. 17.

¹⁴³ Bertrand de Jouvenel notait que l'expression « gouvernement représentatif » pouvait comporter quelque équivoque comme traduction de *representative government*. En entendant l'expression française « the listener, entering into the speaker's feeling, understands that what must be represented are the interests, the sentiments, the opinions of the governed ; but he runs a grave risk of understanding that they should be represented to the government » (« The means of contestation », *Government and opposition*, janvier 1966, 1/2, p. 169). Traduction de cet article dans *Du principat*, Paris, 1972. Nous citons le texte anglais parce que la remarque nous y semble plus frappante.

¹⁴⁴ « The very fact of their having been selected or selected -having been 'elevated' through some mechanism of choice from one position into another - makes

ne s'en remettent pas à des élus à représentativité discutable, tout au moins à base étroite et à efficacité réduite. Le représentativité est le dernier maillon de la chaîne ronde de légitimation.

« La souveraineté ne peut être représentée pour la même raison qu'elle ne peut être aliénée », affirmait Rousseau. Les députés du peuple ne sont pas ses représentants, tout au plus ses commissaires. « Le peuple qui n'est qu'un être collectif ne peut être représenté que par lui-même »¹⁴⁵ - ce qui n'est *pas* une représentation. S'il est utile pour la commodité du raisonnement d'accepter quelque hypothèse contractualiste, on ne peut l'étendre à ceux auxquels de fait nous obéissons dans l'immédiat, à nos administrateurs et à nos juges. L'hypothèse ne prévaut que pour ceux qui ont le pouvoir de faire des lois, les gouverneurs et les législateurs. Les agents d'exécution (on peut dire maintenant de régulation) ne sont que des délégués des agents d'impération, en lesquels nous reconnaissons plus volontiers nos représentants. Si on pouvait étendre la qualité de représentants aux administrateurs et aux juges, ce ne serait qu'à un second degré comme délégués de nos représentants¹⁴⁶. Aussi n'avons-nous qu'une possibilité de contrôle médiat à leur rencontre.

Il est toutefois des domaines de la politique où nous pouvons agir directement sur des représentants de second degré. Le plus important, imposé par « la nature des choses » dont parlait Montesquieu dans un autre contexte, est l'administration décentralisée, principalement en sa forme la plus universelle de l'organisation municipale. Nous nommons par voie électorale nos administrateurs municipaux ; ils nous représentent à

the 'chosen' fundamentally different from their choosers... the fact of having been « chosen » sets the representative off as someone special » Eulau, art. cité supra note 20, p. 80).

¹⁴⁵ Le Contrat social, liv. II, chap. LXXI, p. 125 de l'édition présentée par Roger-Girard Schwartzberg, Paris, 1971.

¹⁴⁶ Point de vue défendable. Merle Fainsod distingue les « representative bureaucracies » parmi cinq sortes de bureaucraties (party state, military-dominated, ruler dominated, ruling). « The initiative which representative bureaucraties exercise must be adjusted to an underlying political consensus ; the dynamics of change are regulated by the competitive political process » (« Bureaucracy and modernization : the Russian and Soviet case », in Joseph La Palombara (éd.), Bureaucracy and political development, Princeton, 1963, p. 235). Un recueil de textes, plus récent, porte sur cette question peu étudiée : Samuel Krislov, Representative bureaucracy, Englewood Cliffs, 1974. Il y aurait d'utiles études à faire sur la valeur de représentation des organismes judiciaires, des forces armées, ne fût-ce qu'à partir des couches de population où se recrutent principalement leurs membres.

un haut degré d'immédiateté, nulle part atteint dans la gouverne. Hormis les cas d'élection des juges, procédures non généralisées et toujours restreintes à des instances judiciaires inférieures, notre participation directe à l'acte juridictionnel, pourvu qu'on n'en soit pas une des « parties », se réduit à celle du jury, qui n'est d'ailleurs pas une pratique universelle. Mais on ne prend pas l'initiative de se nommer soi-même juré, on y est invité ; et les avocats, y compris celui du ministre public, conservent le privilège de faire radier le juré présumé hostile *ou biaisé*. L'institution récente en certains pays de *l'ombudsman* (protecteur du citoyen), ou *médiateur*, tient de l'administration par la nature de la plainte et de la juridiction par l'éventuelle décision de décerner blâme ou d'accorder réparation. Les groupes d'intérêts et les conseils consultatifs *s'activent* par leurs représentants au seuil sélectif. Les partis dont la triple vocation de représentativité selon les niveaux a déjà été signalée ¹⁴⁷ sont plus aptes à exercer un rôle représentatif au plan de l'impération ; et souvent, des législateurs sortis de leurs rangs dédoublent leur fonction en ne se faisant pas faute d'agir comme agents arbitraires et même abusifs d'administration, comme dans les cas de favoritisme, de *patronage*, etc. ¹⁴⁸ Par les cas relevés, on voit que la gouverne tolère, a même besoin, en certaines hypothèses, que les représentés agissent comme s'ils étaient leurs propres représentants. Ce n'est pas la moindre ambiguïté de la Représentation.

On sait déjà que la contribution, double ronronnement permanent à peine perceptible et que l'analyse laisse traditionnellement de côté, a une foi aveugle en la représentation. Une « majorité silencieuse » est toujours la plus représentée sinon le mieux. A l'autre bout du continuum, la rébellion est la contradiction absolue du principe de Représentation. On peut dire qu'elle se l'approprie violemment, le transcendant par la légitimation nouvelle à instaurer. Entre deux conduites extrêmes les autres infrafonctions jouent le principe représentatif selon la ligne de division grossière de la consensualité et de la dissensualité. Ayant accédé au niveau fonctionnel, participants et opposants peuvent être les représentants des infrafonctionnaires tout en étant, d'une certaine façon, leurs propres représentants. Mais pour les participants et opposants qui ne franchissent pas le niveau d'infrafonctionnalité, le type de leur engagement « selon les

¹⁴⁷ Cf. supra chap. VI.

¹⁴⁸ Ce dédoublement s'accomplit parfois par nécessité de suppléance pour des responsabilités ou tâches politiques qui ne seraient pas remplies autrement. Il en est de même pour le cas de la machine politique. Sur la signification du patronage en français, cf. les précisions de Vincent Lemieux et Raymond Hudon : *Patronage et politique au Québec (1944-1972)*, Sillery, 1975, p. 11-12.

règles » prohibe tout problème particulier de Représentation si ce n'est celui de l'améliorer, de la diversifier. Participants et opposants, d'un côté ou de l'autre du seuil, sont des appuis positifs à la gouverne en alimentant sa nécessaire base consensuelle. Cette base est corrodée par les infrafonctions de contestation et de dissidence. Même s'il n'est que provisoire, l'antagonisme s'affirme alors en un dissensus déclaré. Ce sont des modes « sauvages » de Représentation, qui rejettent les pièges de la Représentation institutionnelle communément acceptée. Le dissident solitaire et dramatique se décerne un rôle de *représentant* hors catégorie ou de sur-représentant d'une politique bafouée par sa gouverne. L'autoreprésentation par la dissidence solitaire contraste avec l'anti-représentation spontanéiste et marginaliste de la contestation dont c'est l'un des traits principaux, avec la véhémence, d'être toujours le fait de nombres restreints, souvent même de groupuscules.

Nos « représentations » sont la réplique, ou même la revanche, de la pénétration. Ce sont nos moyens à *nous* d'absorber ou même d'assumer la politification, de la retourner d'où elle vient, à *eux*. A cet égard, on aurait pu résumer ce qui se passe au dénivellement des activations comme étant la rencontre ou le télescopage de *deux* « pénétrations » ¹⁴⁹ (ainsi que nous avons qualifié précédemment le seuil constitutif de dénivellement par « habilitations » agissant dans les *deux sens*). Il fallait toutefois maintenir, pour des activations d'origine infrafonctionnelle, la désignation spécifique de « représentations » à cause du caractère *sélectif* et *stratégique* de ce qui se passe à ce seuil. Les représentations, sans même tenir compte des techniques de consultations électorales, ont une variété quasi indéfinie d'expressions dont les six conduites infrafonctionnelles ne vont fournir qu'un premier classement ¹⁵⁰. Le modèle de nos représentations fort diverses va contraster avec le déroulement en quelque sorte technique de la pénétration. Le « pouvoir représentatif » de l'époque de la Révolution correspondait aux armes que le « pouvoir du peuple » voulait se donner. L'éternelle méfiance, presque viscérale, des militants des partis à l'égard des représentants élus, à commencer par ceux de leur parti, souligne une autre ambiguïté s'ajoutant à celles que nous avons déjà relevées : les *techniques* de la Représentation faussent encore des

¹⁴⁹ Harold D. Lasswell et Abraham Kaplan, dans un contexte d'élaboration de théorie de relations internationales, ont déjà défini la pénétration : « a balancing relation in which the control area of one power extends beyond the outer bound of the control area of another power » (*Power and society*, New Haven, 1950, p. 258).

¹⁵⁰ Cf. le début du chap. XII, selon la troisième perspective des confrontations.

valeurs infrafonctionnelles déjà tout imprégnées d'idéologie et de psychologie et qu'il n'est pas aisé de reproduire au niveau fonctionnel.

Théoriquement, tout élément infrafonctionnel (agent, conduite, organe) se pose toujours par référence au niveau fonctionnel par l'accomplissement de l'une ou l'autre de ses fonctions. Mais référence est aussi faite par ce niveau (quoique cela ne soit pas habituellement de l'ordre de la conscience) au niveau superfonctionnel avec la règle d'origine de la légitimation et l'impératif de l'inclusion obligée. C'est ainsi que les représentations débordent le niveau fonctionnel en le *pénétrant* par voie ascendante jusqu'au seuil constitutif ou des habilitations. L'activation par les diverses représentations est une question beaucoup plus large que les significations partielles des formules de représentations diverses : autorisation, curatelle, mandat, prise en charge, procuration, etc. Mais les représentations en ces derniers sens restreints expriment de façon claire la *liaison générale* ¹⁵¹ des deux niveaux les plus distincts de la politique.

Pour reprendre la dichotomie à la mode du « centre » et de la « périphérie », on pourrait dire que l'activation par les représentations est le centre dynamique de la gouverne dont la ligne périphérique dans la politique est l'inclusion obligée : et cela pour toutes espèces de régimes, abstraction faite de tout jugement de valeur démocratique. Nous n'avons pas oublié que la dénivellation par activations (de pénétration par le niveau fonctionnel et des représentations par l'infrafonctionnel) a été aussi qualifiée de seuil *sélectif*. Une figure synthétique illustre les processus généraux analysés en cette seconde partie (figure VI).

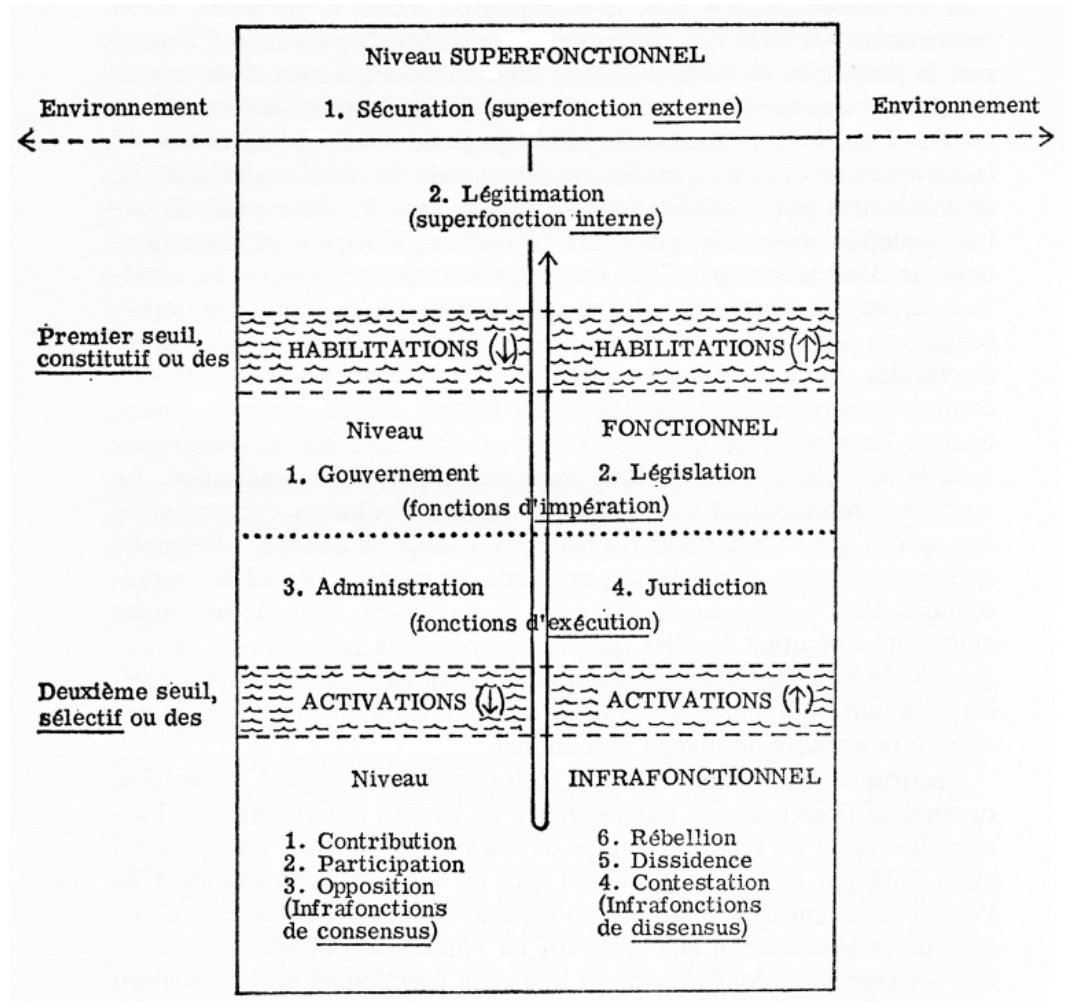
En fin de la deuxième partie, maintenant qu'est élaboré l'appareil de communication de la gouverne, on pourra passer à l'étude de la sélection qui s'opère entre les *normes* fonctionnelles et les *valeurs* infrafonctionnelles que manifestent nos conduites. Dans la troisième perspective, celle des *confrontations*, il s'agira de retracer les *mouvements* politiques d'ensemble qui animent tout cela et pour le bénéfice de Qui.

¹⁵¹ La phrase : « Representation is a matter of linkage » ouvrait l'article de Muller cité supra note 19 (p. 1149). Il nous est apparu que *liaison* était la moins mauvaise traduction de *linkage*.

Figure VI.

Illustration des seuils entre niveaux, et des deux superfonctions, des quatre fonctions, des six infrafonctions propres à chacun des trois niveaux.

[Retour à la table des matières](#)



Résumé : voir les Propositions 32 à 35.

TROISI ME PERSPECTIVE ENTRE QUI ?

[Retour   la table des mati res](#)

LA GOUVERNE POLITIQUE (1977)

Troisième partie perspective : Entre qui ?

Introduction

Les confrontations ou entre NOUS et entre NOUS et LES AUTRES

[Retour à la table des matières](#)

Après la recherche des *identités* et des *associations*, c'est maintenant l'étude des *confrontations*. Les réponses à la première question, *qui ?* avaient préparé celles qui furent faites à la deuxième, *avec qui ?* L'une et l'autre interrogation s'imposaient avant de pouvoir poser la question de dynamique globale de cette troisième partie, *entre qui ?*

Ou, d'une autre façon, la théorie des *niveaux* différenciait l'universalité de la théorie de *l'inclusion* et détaillait l'appréhension de son objet ; et c'est maintenant par une théorie des *mouvements* politiques naturels (chapitre IX) qu'on pourra tendre dans les derniers chapitres à établir les premières conditions d'une éventuelle théorie des *changements*.

Une fois dégagés les quatre *mouvements* essentiels du politique (dont les combinaisons sont des variantes), on s'appliquera à considérer les rapports *transactifs*, soit ceux qui, entre Nous et LES AUTRES, constituent les relations dites communément internationales (chapitre X).

Puis on étudiera les rapports *intractifs* de *l'entre NOUS*, rapports correspondant aux quatre types de mouvements précédemment dégagés et déterminateurs de quatre types purs de *régimes* (chapitre XI).

Passant à l'étude de la *dynamique de fonctionnement : entre eux, lui et nous*, on analysera :

- les *messages* et *signaux* qu'adressent des agents politiques spécifiques ou non spécifiques (les classes sociales) ;
- les *contradictions* que manifestent ces échanges ;
- et les besoins de *changement* découlant de ces contradictions (chapitre XII).

Le chapitre suivant, selon le même étagement de la dynamique de fonctionnement : *entre eux, lui et nous*, proposera les thèmes majeurs d'une éventuelle étude portant sur une *dynamique du changement* (chapitre XIII).

Enfin, le dernier chapitre concrétisera les dynamiques du fonctionnement et du changement par la notion des *rôles politiques*, permettant de voir *les affrontements entre les agents du changement* (chapitre XIV).

LA GOUVERNE POLITIQUE (1977)

Troisième perspective : Entre qui ?

Chapitre IX

TOUS ou la théorie des *mouvements*

[Retour à la table des matières](#)

Le politique est toujours mouvement : mouvement en tant que changement, mais déjà comme fonctionnement. L'idéal serait que, pour des fins d'élaboration théorique, on n'ait pas à faire cette distinction. L'analyse ne la fait guère si ce n'est lorsqu'elle se donne comme objet spécifique la mesure d'une évolution, le déclenchement d'une mutation, etc. Les attributs de statique et de dynamique ne conviennent pas à des systèmes ouverts et d'existence historique comme les sociétés humaines. Ne pouvant sur elles expérimenter en laboratoire, nous ne pourrions les figer en statique avant d'en libérer le dynamisme. Ce sont là des notions arbitraires, plus abstraites encore que celle du mouvement. Il n'est pas interdit de penser qu'on arrivera un jour à pénétrer la nature même du mouvement social ¹⁵² dont le mouvement politique serait une forme ou un des procédés de mesure. Fonctionnement et changement, synchronie et diachronie, statique et dynamique, être et évolution nous paraîtraient alors des catégories mentales utiles pour esquiver la recherche préalable de la nature même du mouvement politique.

¹⁵² Comme le doyen Maurice Hauriou en nourrissait la belle chimère à la fin du siècle dernier dans un curieux livre portant précisément ce titre. *Leçons sur le mouvement social*, Paris, 1899.

C'est volontairement que nous parlons de « mouvement » et non encore d'« action » pour signaler qu'il s'agit d'une dynamique tout élémentaire, ou d'une sorte de postulat selon lequel l'action ou les actions politiques ne seraient que des espèces de la grande famille des mouvements généraux. Les sociologies de l'action (humaine, collective) enjambent dès le départ cette question d'un mouvement brut, élémentaire, dont l'action humaine serait une expression plus complexe, enrichie. « Au commencement était l'Action... », dit la parodie de Faust de l'Evangile selon Saint Jean ¹⁵³. La plupart de nos schémas d'explication comme toutes les doctrines idéologiques se présenteraient volontiers comme des théories de l'action.

Cette troisième partie de notre recherche ne prétendra pas à la constitution d'une telle théorie, quoique cette étape puisse y contribuer en posant, une fois de plus, « la question d'avant la question ». Elle se situerait toutefois dans une ligne commune à celle des sociologies de l'action ¹⁵⁴, mais avec une insistance particulière sur la nécessité de ne pas sauter le préalable d'un examen des mouvements généraux que l'action politique peut prendre. Il s'agit toujours de la même politique considérée comme ensemble de fonctionnement et dénivelant divers champs d'action politique.

Les réseaux de communication partielle établis jusqu'ici relèveraient d'un type principalement *informationnel* ; mais la « nature des choses » politiques nous impose de poursuivre avec des éléments théoriques de nature *énergétique* ¹⁵⁵ : non seulement transmission d'information, mais aussi transformation d'énergie.

Le politique n'est pas qu'information, c'est-à-dire message ; il est aussi énergie, c'est-à-dire force. Si le politique est tension, rivalité, conflit, c'est qu'il oppose des

¹⁵³ Reprenant la formule : « Au commencement était le Verbe », Gaston Berger disait du texte de Goethe au sujet du « lien entre les personnes, dont l'excellence est ainsi affirmée au principe de toutes choses... alors il faut dire : 'Au commencement était l'amour' » (*Étapes de la prospective*, Paris, 1967, p. 183).

¹⁵⁴ Qui doivent contenir (ou, tout au moins, être épaulées par) une philosophie sociale, une idéologie historique et une praxéologie collective.

¹⁵⁵ D'une certaine façon, c'est aussi imposé par la matérialité de l'information elle-même. En effet, si « au jeu relativement grossier des *énergies* se superpose le jeu plus fin des *informations* » (G.-G. Granger, *Pensée formelle et science de l'homme*, Paris, 1960, p. 146), toutefois « l'information ne peut jamais être dissociée de l'énergie » (G.T. Guilbaud, *la Cybernétique*, Paris, 1954, p. 48), sans oublier que « cette *prise de conscience* de la matérialité de l'information est extrêmement récente » (A. Moles, *Théorie de l'information et perception esthétique*, Paris, 1958, p. 191).

forces, dont les affrontements mêmes déterminent des mouvements-actions. Lorsqu'il manifeste au contraire détente, solidarité, pacification, c'est encore par polarisation des forces s'exprimant selon d'autres mouvements-actions. Les *forces* dont il s'agit sont, bien entendu, de tous ordres et non pas seulement matérielles : forces d'idée, d'attraction ou de persuasion, comme de pression, d'ingérence ou d'intervention, etc., aussi susceptibles de manifester des phénomènes d'influence à priori ou de contrôle à posteriori.

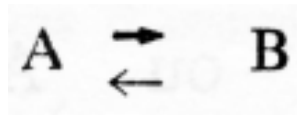
Il ne nous semble pas qu'il y ait un nombre indéfini de correspondances entre mouvements fondamentaux et actions politiques réelles. On admettra d'emblée que ce ne soit qu'un postulat. Mais il reste conforme au parti pris de toujours poser les questions les plus élémentaires : d'abord sur la nature du politique par l'inclusion obligée ; puis selon les interrogations-titres de chacune des trois parties : qui ? avec *qui* ? entre qui ?

Considérons le mouvement le plus simple : celui qui va de A à B, avec possibilité de réversibilité. A et B sont n'importe quel agent de la politique, individuel ou collectif, pourvu qu'il soit identifiable dans la gouverne. A et B sont doués d'une plus ou moins grande force. Chacun l'exerce dans sa relation avec l'autre, sans impliquer que ce soit nécessairement à son encontre. Quatre cas viennent d'abord à l'esprit :

1. A est l'élément fort et se sert de sa force pour agir sur B ;
2. A et B sont à parité de force (ou de faiblesse) et chacun agit sur l'autre mais en gardant son relatif quant-à-soi ;
3. B manifeste une contre-force à A, mais après coup ;
4. A et B unissent leurs forces pour un projet constructeur commun. Nous ne chercherons pas tout de suite à qualifier les systèmes relationnels qui émergent de tels rapports : sont-ils, par exemple, antagoniques, complémentaires, compétitifs, coopératifs, etc. ? On peut avancer d'autres cas que ceux-là ; on peut en présumer un plus grand nombre. Mais il nous apparaît que ces quatre suffisent à exprimer les types fondamentaux découlant d'une relation de ce genre, toutes les autres situations pouvant être considérées comme des combinaisons ou variantes de ces quatre types. Selon un mode logico-déductif, défi-

nissons les actions qu'animent de tels mouvements. On restreindra les d finitions   trois  l ments : la nature de la relation, le type des actes politiques qui s'ensuivent et le caract re directionnel du rapport. Une s rie de caract res propres   chaque action en d coulera, qu'on verra dans la suite.

1. Nous qualifierons de *peractions*¹⁵⁶ les mouvements du premier cas, parce qu'ils d terminent des relations *tronqu es*, tendant   la *compression* des actes politiques selon une *relative in galit  de bidirectionalit *. Ce rapport serait ainsi symbolis  :

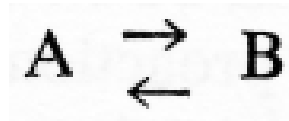


La fl che grosse signale une relation in gale   l'avantage de A et avec un retour plus faible de B   A, un peu comme s'il s'agissait d'une relation unidirectionnelle. Les  ventuels actes politiques de B vont manquer d'autonomie, sont par avance comprim s par la plus grande force de A. Les relations de ce type en apparaissent amoindries, comme inachev es, tronqu es.

2. C'est selon une *relative sym trie de birectionnalit * que s'expriment, dans le deuxi me cas, les *interactions*¹⁵⁷ d terminant des relations *simples* et tendant   la *r p tition* des actes politiques. Le symbole de cette relation est :

¹⁵⁶ Le pr fixe *per* signifie en latin   travers, tout   fait, *ach vement de l'action*, comme dans de nombreux mots fran ais (permettre, parcourir, parfaire, etc.). Il fallait un pr fixe  voquant, de fa on g n rale, les trois  l ments de la d finition qui suit, ainsi que les caract res essentiels dudit rapport que nous relevons un peu plus loin. (L'usage de ce pr fixe dans la langue chimique sugg re assez bien le sens g n ral que nous voulons faire ressortir. Le perchlore et le persulfure signifient le chlorure qui contient le plus de chlore, le sulfure qui contient le plus de soufre). *Peraction* veut signifier in galit  dans une relation par la pr sence dominante d'une des parties entra nant la compression de l'autre. Ce n'est donc pas la forme  lid e d'une p ri-action, qui serait concevable mais qui n'est pas prise en compte ici.

¹⁵⁷ Le pr fixe *inter* est probablement le plus courant du langage de toutes les sciences sociales. On pourrait dire qu'autant *peraction* requiert justification comme n ologisme, autant *interaction* n'en r clamerait pas ! Tout le monde parlant,



Les flèches égales indiquent qu'il n'y a pas de forte domination ni d'abus de force d'un terme sur l'autre, permettant la représentation synthétique d'un rapport réversible :



Il s'agit de relations simples, mais complètes ou non tronquées. Ces rapports simples et bidirectionnels se perpétuent en monotonie, comme en automatique répétition d'eux-mêmes.

3. Les *rétroactions* ¹⁵⁸ qualifient le troisième cas et expriment des relations *complexes* qui, selon une *relative disparité en circularité*, tendent à la *reproduction* des

de quelque façon, d'interaction, l'usage du terme n'en est pourtant pas plus sûr. Pour l'instant, contentons-nous de dire qu'il importe de débanaliser le terme, qui est d'un emploi constant et d'ordinaire inqualifié en science politique, plus encore qu'en psycho-sociologie d'où il a été importé ; par exemple, présentation de l'interaction politique ou sociale comme *objet* de la science politique ou de la sociologie, ou encore comme synonyme (flou) de l'influence mutuelle. L'objet de ce développement vise précisément à montrer que l'interaction n'en est qu'un des quatre cas. L'idée d'interaction implique toutefois stimulation ou influence réciproque continue pendant la durée où s'effectue le contact, ou, d'une autre façon, certaine immédiateté spatiale et temporelle. À l'inverse, la *rétroaction* (note suivante) ne peut se produire que s'il y a eu certain écoulement de temps entre l'action et la réaction.

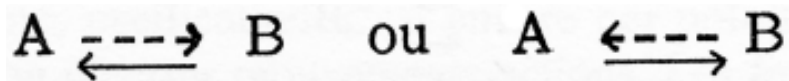
¹⁵⁸ Le préfixe *rétro* avant sa récente vogue « mondaine » ou artistique (la mode rétro, le cinéma rétro, etc.) a connu une popularité inouïe dans les sciences sociales avec certains autres apports (dont le célèbre couple *input-output*) de la cybernétique et de la théorie générale des systèmes, surtout lorsqu'on s'est mis à traduire *feed-back* (littéralement, alimentation en retour) par *rétroaction*. Ce n'est pas ici le lieu de relever les abus sémantiques d'un terme pourtant très technique qui, dans nos sciences sociales, est devenu source de beaucoup de confusion, tant il a été employé de façon inconsiderée. Précisons au moins, dès cette note, ce qui ressortira plus clairement de l'ensemble de ce développement. Nous entendons *rétroaction* en un sens plus large que la simple traduction de *feedback* : il s'agit d'une action générale ou partielle dans une situation politique dynamique où des *feed-back* existent, sont possibles, ou désirés. Aussi convient-il de conserver ce

actes politiques. Selon que le terme fort est A en action initiale ou B en réaction comme mouvement de retour, les symboles de ces relations pourraient s'exprimer ainsi :



L'insertion d'éléments nouveaux dans le mouvement de retour est représentée par les quatre petits x. La complexité dans la relation provient de ces « éléments nouveaux » réintroduits dans le système relationnel et entraînant entre A et B une relative disparité dans le rapport. Dans un tel cycle liant sorties et entrées ¹⁵⁹, l'introduction d'éléments nouveaux dans la phase de retour reconditionne l'action initiatrice de A. Il s'ensuit une reproduction d'actes politiques qui ne sont plus les mêmes, et non pas une simple répétition d'actes identiques.

4. Enfin les *proactions* ¹⁶⁰ expriment le quatrième cas, celui de relations *globalisantes*, obéissant à une *relative convergence de commune directionnalité* et tendant à une *création plus ou moins continue* d'actes politiques. On pourrait symboliser ce type de relation par les équations suivantes :

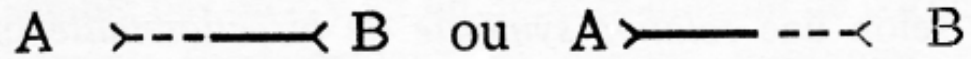


dernier terme distinct de celui de rétroaction selon la signification plus large qui vient d'être dite. Cf. plus bas la note 19 et, au chap. XII, la note 11.

¹⁵⁹ Quant aux *inputs* et *outputs*, il faut convenir qu'ils n'ont aucun caractère indispensable, n'ajoutant rien - sinon la mode - aux expressions *entrées* et *sorties*. Les termes afférence, efférence et réafférence, empruntés à la langue physiologique, de même que les néologismes *intrans* et *extrants* ne semblent pas devoir s'imposer dans nos disciplines, ce qui est peut-être regrettable.

¹⁶⁰ Le préfixe *pro* (avec sa double étymologie latine ou grecque, A po) ne présente pas l'étrangeté de *per*, le caractère passe-partout *d'inter*, ni la vogue surfait de *rétro* (comme traduction de *feed-back*). Il sert à la composition de nombre de vocables dans les langues modernes (programme, prophète, propos, etc.) dans les sens de *devant*, *en avant de*, *favorable à*, etc. Il nous est apparu indispensable de l'introduire ici pour qualifier le quatrième des mouvements généraux.

La flèche en tirets signale l'initiative ou la plus grande influence dans le projet créatif, qui peuvent être autant le fait de B que de A. D'un côté comme de l'autre, le système est globalisant parce qu'il est le produit d'une relative convergence. La commune directionnalité pourrait être symbolisée par une expression non antithétique de ces rapports :



La schématique de ces définitions nous permet de contraster, un à un, les éléments constitutifs de chaque mouvement. Les relations sont simples ou complexes en interactions ou en rétroactions ; tronquées ou globalisantes en peractions ou en proactions. Elles sont de bidirectionnalité (avec relative inégalité) en peractions et de commune directionnalité (en relative convergence) en proactions ; de bidirectionnalité (en relative symétrie) en interactions et de circularité (en relative disparité) en rétroactions. Enfin les actes sont objet de compression ou de création en peractions ou en proactions ; de répétition ou de reproduction en interactions ou en rétroactions. Selon l'ordre de notre présentation, se dégagent ainsi un couple d'oppositions entre les actions les plus contraires, peractions et proactions, un couple d'actions intermédiaires, interactions et rétroactions.

Ces éléments de définition ne rendent pas compte de toutes les caractéristiques de chaque dynamique. Nous les groupons sous six chefs principaux se répondant d'une action à l'autre. Ces caractères généraux sont présentés ici comme produits d'une élaboration théorique, mais ils proposent plus utilement des instruments d'analyse pour la détermination de telle ou telle dynamique particulière sous examen.

1. En *peractions*

a) la visée de l'agent fort est l'assimilation de l'agent faible ou même son identification au premier, ce qui ne peut se faire que par des moyens abusifs de quelque façon : d'où « relative inégalité..., etc. » ;

b) les questions au sujet desquelles une telle relation a lieu se présentent de façon plutôt continue qu'une à une ; mais les techniques et tactiques abusives des peractions sont aisément repérables à l'observation ;

c) les deux parties en cause ne se parlent pas ; c'est plutôt l'une, la forte, qui parle et l'autre qui écoute, ou qui est inerte (ou active, mais alors seulement pour applaudir !)

d) il n'y a pas de véritable interinfluence et la dissociation du rapport est marquée par une réaction antagonique comme le sont toujours les ruptures dans les situations d'assimilation et surtout d'identification ;

e) les relations dans les deux directions entre les niveaux superfonctionnel et infrafonctionnel tendent à neutraliser les tâches de transit, de médiation du niveau fonctionnel et à rapprocher ainsi, jusqu'à presque les confondre, les seuils constitutif et sélectif ¹⁶¹, ne laissant à ce dernier seuil, comme passages aisés, que les faits de contribution et de participation favorable ;

f) le parti unique (ou fortement dominant) tend à infiltrer les autres organes infrafonctionnels, tout au moins à en absorber, par ses techniques et moyens monopolisateurs, les forces politiques vives.

2. En interactions

a) la visée de chacun des agents est la réciprocité attendue dans un rapport voulu de part et d'autre pour être symétrique, sinon égal : d'où « relative symétrie.... etc. » ;

b) les questions au sujet desquelles une telle relation a lieu se présentent plutôt une à une que de façon continue, ce qui permet d'en distinguer l'aspect répétitif, sinon automatique ;

c) les deux parties se parlent, mais pour ainsi dire au minimum, et l'immédiateté n'implique pas la nécessité d'entrer dans des rapports de personne à personne ni même que les parties se connaissent ;

d) il y a, tout au moins présumément, des faits de solidarité ou d'interdépendance, qui peuvent aussi se présenter ou évoluer en phénomènes de rivalité ;

¹⁶¹ Ou plus longuement, mais avec une plus grande exactitude, les seuils ou dénivellations par *habilitations* et par *activations*, selon les précisions données au chapitre précédent. Cette observation vaudra pour les trois autres mouvements à chaque poste e) correspondant.

e) les relations, peu nombreuses au seuil constitutif, sont en nombre infini au seuil sélectif, et presque automatiques entre régulateurs et contributeurs ; elles peuvent aussi être immédiates entre, d'une part, impérants et exécutants et, d'autre part, participants et opposants ¹⁶² ;

f) les groupes d'intérêts et les membres des conseils consultatifs sont remarquablement bien placés au seuil sélectif. Sauf pour les faits de favoritisme et lors des campagnes électorales, les partis sont bien plus aptes à agir selon les trois autres mouvements, le précédent et les deux qui suivent.

3. En rétroactions

a) la visée est la réadaptation du rapport, tout au moins l' « ouverture » pour l'adaptation après coup d'un rapport enrichi ; d'où « relative disparité..., etc. » ;

b) les questions se présentent de façon continue ou une à une, mais c'est l'effet de retour dûment identifié qui permet d'isoler, une à une, les questions ayant entraîné ce rapport ;

c) c'est la partie réactive qui parle à la partie d'abord active pour modifier l'action en cours ou pour amener une action correctrice dans le prolongement de la première ;

d) il y a chez la partie réactive tout au moins croyance plus ou moins vague à une possibilité d'influencer, aussi bien selon un mode antagonique que coopératif ;

e) les relations sont spécialement nombreuses entre les infrafonctionnements autres que la contribution et la rébellion et les fonctionnements d'impération à travers le seuil sélectif ; elles sont beaucoup moins nombreuses entre les fonctionnements d'exécution et le superfonctionnement constitutionnel à travers le seuil constitutif ¹⁶³ ;

¹⁶² Ce qui suppose que les participants et opposants dont il est question, ne franchissant pas le seuil sélectif, ne deviennent pas eux-mêmes gouverneurs ou législateurs, administrateurs ou juges.

¹⁶³ Dont le cas prototype est, évidemment, le contrôle juridictionnel de la constitutionnalité des lois.

f) les partis, quel qu'en soit le nombre, sont les opérateurs rétroactifs par excellence ; le sont à un degré moindre les autres organes infrafonctionnels préfonctionnalisés ¹⁶⁴.

4. En *proactions*

a) la visée est l'innovation pour le « grand dessein » librement poursuivi et discuté dans de « grands débats », redéfinisseurs du projet : d'où « relative convergence..., etc. » ;

b) les questions se présentent en cours généraux d'événements, qui ne sont pas faits de continuité ni de discontinuité, et privilégiant des programmatiques d'ensemble dans des domaines estimés essentiels ou prioritaires ;

c) la partie active parle ¹⁶⁵, la réactive écoute mais parle aussi, en un dialogue nécessaire pour amener décisions complémentaires et conséquentes ;

d) il y a conscience de solidarité active, au moins sur les lignes directrices du projet commun (sans exclure des divergences ou oppositions sur des modalités d'application), ainsi que large consensus pour la création du nouveau et non pas seulement pour la reproduction de l'ancien, même renouvelé ;

e) les relations marquent une insistance spéciale sur les nécessités de la participation en toutes ses formes ¹⁶⁶, supposent un seuil constitutif stable et comptent sur un seuil sélectif à passages largement ouverts et avec effets positifs anticipés ;

f) les partis politiques et les groupes d'intérêts sont conviés à collaborer positivement en leur opposition même ; les conseils consultatifs servent souvent comme organes de préexécution, d'autocorrection et, plus globalement, de planification.

¹⁶⁴ Sous réserve de ce qui a été dit en 1. f) au sujet du parti unique ; mais il s'agissait alors de peractions.

¹⁶⁵ Et même, parfois, prêche...

¹⁶⁶ Y compris les participations fonctionnelles : cas opposé à ce qui a été dit *supra* note 11.

Tableau C.
 Éléments de définition et caractéristiques des mouvements de peraction,
 d'interaction, de rétroaction et de proaction

[Retour à la table des matières](#)

	<i>Peractions</i>	<i>Interactions</i>	<i>Rétroactions</i>	<i>Proactions</i>
<i>Relations :</i>	Tronquées	Simple	Complexes	Globalisantes
<i>Effets :</i>	Compression	Répétition	Reproduction	Création
<i>Direction :</i>	Relative inégalité de bidirectionnalité	Relative symétrie de bidirectionnalité	Relative disparité en circularité	Relative convergence de commune directionnalité
<i>Visée :</i>	Assimilation	Réciprocité	Réadaptation	Innovation
<i>Questions :</i>	De façon continue	Une à une	Distinction par l'effet de retour	En cours généraux
<i>Communication :</i>	Partie forte parle ; l'autre écoute	Deux parties se parlent	Partie réactive parle à la partie active	Dialogue égal et convergent
<i>Lien :</i>	Influence unilatérale	Interdépendance	Interinfluence	Solidarité active
<i>Seuils :</i>	Tendance à se confondre	Seuil des activations	Surtout seuil des activations	Seuils largement ouverts
<i>Moyens privilégiés :</i>	Parti unique ou dominant	Groupes d'intérêts et conseils consultatifs	Surtout les partis	Surtout les partis et les conseils consultatifs

Chacun de ces mouvements se conçoit par l'adjonction des trois éléments de la définition et des six caractères généraux. Mais dans l'analyse, on perçoit les actions concrètes par la confrontation graduelle (et patiente) d'éléments et caractères correspondants d'un mouvement à l'autre. Cet ensemble conceptif et perceptif constituerait le noyau d'une préthéorie dynamique naturelle du politique, qui n'est pas détachable de l'élaboration qui l'avait précédée. Cette typification première des mouvements-actions n'en est pas non plus un aboutissement, plutôt un nouveau tremplin qui devrait rendre possibles, avec divers autres développements, une taxonomie des régimes et une typologie des changements ¹⁶⁷.

Insistons dès maintenant sur un point : cette schématisation des quatre mouvements politiques fondamentaux devrait, avec les prolongements annoncés, fournir un début de conceptualisation intégrée dans le secteur pas très bien nanti de recherche des dynamiques aussi bien partielles que générales. On pourrait trouver, par exemple, que le fonctionnement d'une gouverne est proactif d'un point de vue, interactif d'un autre, etc. ; ou que, dans l'évolution d'une même question, se discernent des phases rétroactives, peractives, etc. Il est bien évident qu'il n'est nulle part, ni en aucun temps, une vie politique réelle qui puisse se dérouler en totalité selon l'une ou l'autre des quatre branches de ce modèle.

On aura peut-être observé que cette typification des mouvements requiert tout l'appareil de nos concepts (moins un, l'inclusion obligée, qui d'ailleurs est rarement en référence directe) ; qu'elle illustre le caractère médiateur du niveau fonctionnel avec sa *machinerie* centrale ¹⁶⁸. Des termes courants (trop...) d'interaction et de rétroaction, nous tâchons de faire des *concepts* par des acceptions précises, en restreignant le premier et élargissant le second. Nous avons dû consentir à des néologismes, faute de termes adéquats, dans le cas des deux autres mouvements de peraction et de proac-

¹⁶⁷ Objet des chap. XI et XII.

¹⁶⁸ Pour alimenter cette *machinerie*, il n'a été question que des organes infrafonctionnels *préfonctionnalisés*, d'où l'absence des classes sociales qui ne sont que *fonctionnalisables* (cf. *supra* chap. VII). Il en sera question toutefois comme facteurs de changement (chap. XII), ainsi que du personnel politique (leadership) qui, lui, est préfonctionnalisé.

tion. Pour en saisir la réalité, il fallait, pour ainsi dire, mettre les interactions ¹⁶⁹ et les rétroactions ¹⁷⁰ à leur place !

La dynamique sociale ou politique n'est pas qu'interactive dont la rétroactive serait un cas un peu plus raffiné ; elle est aussi peractive et proactive. En première appréhension, elle se range dans l'une ou l'autre de ces quatre classes générales. C'est l'agencement de ces quatre mouvements, moyennant leur comparaison point par point, qui devrait, avec l'aide de catégories mixtes annoncées, permettre la représentation dynamique d'un univers politique. Nous disons bien un univers, qui est celui des *intractions*, car nous ne sommes pas sortis de la politique. Mais, toujours à partir des mêmes catégories fondamentales, nous comptons pouvoir établir un premier cadre dynamique des rapports généraux entre politiques, ou *transactions*.

Résumé : voir les Propositions 36 à 38.

¹⁶⁹ Est-il un traité ou deux manuels de sociologie ou de psychologie sociale qui ne s'ouvre pas par un chapitre sur l'interaction sociale ? Et voilà qu'avec le retard habituel (...), les ouvrages correspondants de science politique tendent à introduire leur matière par l'interaction politique.

¹⁷⁰ Sur la « révolution cybernéticienne », voici, parmi bien d'autres, des exclamations typiques. « Cybernetics is to standard physics what in celestial mechanics relativity was to Newton's law... We can without hesitation say that cybernetics is the key achievement of the twentieth century » (A. Ducrocq, *the Origins of life*, Londres, 1957, p. 107, 109). Après avoir, lui aussi, évoqué Newton et, en plus, Darwin, David Baston ajoute : « L'innovation intellectuelle dominante et la plus féconde de notre époque, est l'idée de retour de l'information » (*Analyse du système politique*, Paris, 1974, p. 345). Pour James N. Rosenau, « In short, detecting a feed-back loop is a rare moment in political inquiry at which one feels justified in pausing and simply relishing the beauty of one's discovery » (*the Drama of politics*, Boston, 1973, p. 161). A ne ramener les mouvements politiques essentiels qu'à un bouclage en feed-back, on risque d'en voir partout et, surtout, de ne pouvoir guère les manier. « Une analyse complète nous submergerait dans un véritable fatras de boucles de rétroactions », nous dit Easton (*op. cit.*, p. 353). En effet... Au sujet du dernier auteur Charles Roig notait : « La boucle de *feed-back* n'est que l'une des boucles possibles parmi une infinité d'autres » (« Théorie générale des systèmes et ses perspectives de développement dans les sciences sociales », *Revue française de sociologie*, 1970-1971, XI-XII, n° spéc., p. 59-60).

LA GOUVERNE POLITIQUE (1977)

Troisième perspective : Entre qui ?

Chapitre X

Entre NOUS et LES AUTRES : les relations internationales

[Retour à la table des matières](#)

LES AUTRES, ce sont les populations des polities extérieures à la nôtre, considérée comme unité d'analyse. Par opposition au milieu social de notre politie, ces polities en constituent l'environnement politique. C'est un autre retour au fait fondamental de l'inclusion obligée comme amorce d'un chapitre. Milieu et environnement, super-fonctions de légitimation et de sécuration, notre Nous et celui des AUTRES ne font que reprendre, en significations enrichies, la distinction tout élémentaire de l'interne et de l'externe : des deux côtés de l'inclusion obligée au sens juridico-territorial s'étendent les deux zones du politique, la première circonscrite et fermée, la seconde indéfinie et ouverte.

On déborde maintenant le versant de l'unitaire et des relations internes, celui des intractions, où on s'était cantonné. Il s'agit d'explorer le versant de multiple et des relations externes, celui des transactions, en complément naturel au chapitre précédent sur les mouvements politiques essentiels. Cette notion annoncée dès l'introduction générale, vient du latin (littéralement, trans-agere, agir à travers) et signifie l'action de politie à politie. Il y a liaison nécessaire entre les intractions, ou actions intra-politie et les transactions, ou actions interpolitiques. On fait appel au principe de l'inclusion obligée mais en son application fixe et quantitative, impliquant le passage d'une

politie à l'autre. L'application variable et qualitative de l'inclusion obligée, comme déterminatrice du social dans le politique mais à l'intérieur d'une même politie, n'est pas ici une considération première ¹⁷¹. Ce terme transaction doit être entendu en un sens relationnel plus large que celui d'échange ou de négociation et, à la fois, plus restreint que celui des interrelations diverses entre systèmes généraux dont s'occupent les théories très abstraites de communications et des systèmes.

Les *transactions* recouvrent l'ensemble des relations internationales générales selon les usages diplomatiques conventionnels : les rapports d'État à État, d'après la formulation des anciens juristes. Ce sont les événements que nous raconte l'histoire diplomatique, que prolonge « la une » des grands journaux ; le droit international public depuis Grotius et Vattel essaie d'en formaliser positivement les règles demi-anarchiques.

Les transactions se déroulent selon les modes bilatéral et, de plus en plus fréquemment, multilatéral au sein des conférences et des organisations internationales. Certaines transactions s'expriment en relations privilégiées par suite de contiguïté géographique, d'intérêts communs à l'enseigne de rivalité comme de la coopération, ou d'appartenance à des coalitions diverses ou à des associations institutionnalisées pour la poursuite de buts spécifiques.

Au degré le plus général, ce qu'on appelle « le système international » est noué par l'ensemble des relations qu'ont entre elles les parties « souveraines » qui le composent, « et qui sont toutes susceptibles d'être impliquées dans une guerre générale » ¹⁷². Il ne s'agit pas que de la « grande politique internationale » que conduisent les grandes puissances justement. C'est autant le fait de petites ou moyennes puissances, comme on le voit surtout en période de tension ou de crise internationales.

Les transactions sont de type *peractif* lorsqu'elles manifestent des politiques d'hégémonie, de domination, d'impérialisme ou de toute forme d'intervention directe dans les affaires d'autres politiques. Elles sont de type *interactif* lorsque prédominent les mé-

¹⁷¹ Selon les définitions et précisions données au chap. I, principalement dans les dernières pages.

¹⁷² Selon une définition, en passe de devenir classique, de Raymond Aron, dans *Paix et guerre entre les nations*, Paris, 1962, p. 103.

thodes bureaucratiques ¹⁷³ des services diplomatiques et des secrétariats d'organismes internationaux. Le plus gros de la substance des relations internationales passe, au jour le jour, par ces réseaux de communications qui ne font guère les manchettes internationales de la grande presse ¹⁷⁴. Les transactions prennent un tour *rétroactif* spécialement dans les situations requérant réadaptation dans des circonstances difficiles ou fortement évolutives. Des mouvements de cette nature sont fréquents en périodes de politiques tendues avec cette particularité que, souvent, la rétroaction internationale est autant amplificatrice que correctrice des désaccords, ce qui mène à des ruptures allant jusqu'à la guerre. Les transactions proactives sont celles dont les politiques participantes poursuivent en coopération un « grand dessein » commun soit d'« intégration » économique-politique, soit de « pacification » générale, d'« institutionnalisation » des grands services publics internationaux ou encore de « planification » de programmes d'entraide et de développement collectifs internationaux.

La notion de vulnérabilité dans l'environnement est jumelle de celle *d'adaptation* ¹⁷⁵. Selon qu'une politique imprègne de façon plus ou moins complète et étroite son milieu social, elle présente des degrés divers de vulnérabilité aux influences et dan-

¹⁷³ Le protocole n'est-il pas l'épanouissement en solennité symbolique de l'esprit bureaucratiste ?

¹⁷⁴ Il est révélateur que « la grande nouvelle » des comportements diplomatiques soit constituée le plus souvent de faits d'espionnage ou de double jeu : crime de lèse-inclusion obligée, tenant de la dissidence ou de la rébellion ? La trahison tiendrait des deux.

¹⁷⁵ « A society can attempt to keep its essential structures within acceptable limits by making them consistent with the changes and demands emanating from its present environment, giving rise to what we shall call *the politics of acquiescent adaptation*. Second a society can seek to render its environment consistent with its present structures, thus engaging in what we shall refer to as *the politics of intransigent adaptation*. Third, a society can attempt to shape the demands of its present structures and its present environment to each other (i.e. by seeking to establish a desired equilibrium between them), behavior we shall designate *the politics of promotive adaptation*. Finally, a society can seek to live within limitations that its present structures and its present environment impose on each other (i.e. by preserving the existing equilibrium between them), giving rise to what we shall call *the politics of preservative adaptation* » (J.N. Rosenau, « The adaptation of national societies : a theory of political system behavior and transformation », New York, 1970, p. 4).

gers de l'environnement. Ainsi, aux deux extrêmes, une politique de type *peractif*, recouvrant de façon serrée la société qu'elle contient et peu ouverte aux pénétrations de l'extérieur, en sera d'autant plus vulnérable, tandis qu'une politique de type *proactif*, largement ouverte aux influences extérieures, ne sera sujette qu'à un faible risque de vulnérabilité. Le corollaire de cette proposition est que l'innovation produit des effets plus durables dans le premier cas que dans le second.

La distinction analytique des trois niveaux est d'une utile application au champ des transactions comme à celui des intractions. Le passage précédent n'a traité des transactions qu'en forme de relations à leur plus haut degré de généralité, en mettant en cause des politiques considérées comme globales selon leur unité *superfonctionnelle* et individualisée. De telles relations, du point de vue inactif, pourraient être dites « *inter-superfonctionnelles* » ; comme transactions, il suffira de les appeler *superfonctionnelles*. De même, on qualifiera d'*infrafonctionnelles* les transactions qui ne mettent en cause de façon active que des éléments *infrafonctionnels* des politiques considérées, sans l'intervention d'agents publics officiels pour traiter avec l'extérieur. Mais comme les responsables à un titre ou l'autre de la conduite des relations officielles avec les politiques extérieures sont des agents de niveau fonctionnel (principalement des ministres) ou de niveau *superfonctionnel* (d'emblée et d'éminente façon, le chef de l'État ; par dédoublement, le chef de mission diplomatique ou militaire à l'étranger), on appellera *opérationnelles* les transactions mettant en cause des éléments fonctionnels d'un côté et *superfonctionnels* de l'autre ¹⁷⁶. Selon un autre croisement, mise en présence d'éléments fonctionnels d'une part et *infrafonctionnels* de l'autre, on parlera de transactions mixtes ¹⁷⁷. Loin d'être résiduelles, les transactions de ce dernier type sont les plus courantes et nombreuses : on se contentera de donner comme exemple les actions politiques des non-nationaux, aux termes du « statut des étrangers », envers les autorités publiques locales et vice versa.

¹⁷⁶ Ce qualificatif d'« opérationnel » est posé ici comme rapport synthétique de ce qui est fonctionnel et *superfonctionnel*.

¹⁷⁷ Même remarque que la note précédente. La « mixité » dont il s'agit se pose comme rapport synthétique de ce qui est fonctionnel et *infrafonctionnel*.

Les correspondances de niveau à niveau entre ces divers types de transactions peuvent se représenter par des schémas ultra-simples ¹⁷⁸ (figure VII), sans oublier que continue à se produire l'intercommunication des phénomènes propres à chaque niveau à l'intérieur de l'ordre intractionnel de chaque politique.

Des théoriciens internationalistes ont récemment attiré l'attention sur les phénomènes dits de « transnationalité », qui correspondraient à nos transactions infrafonctionnelles ou mixtes. La formule n'est pas nouvelle ¹⁷⁹, mais connaît un fructueux regain comme concept analytique ou classificateur. Cette préoccupation dirige la recherche vers l'immixtion de la politique extérieure et de la politique intérieure, vers une plus claire identification des « acteurs » ¹⁸⁰ internationaux et au problème du « niveau d'analyse » ¹⁸¹. On est également amené à l'évaluation de facteurs non strictement politiques, qualifiés globalement de « transnationalité culturelle ».

¹⁷⁸ Pour la simplicité de l'élaboration nous ne parlons que de relations entre deux termes, les politiques A et B. Il est bien entendu que les relations dont il s'agit peuvent être autant multilatérales que bilatérales et donc comporter plus de deux termes dans un rapport multiple. D'autre part, les niveaux sont représentés par leur première lettre, S,F,I, dans la figure VII.

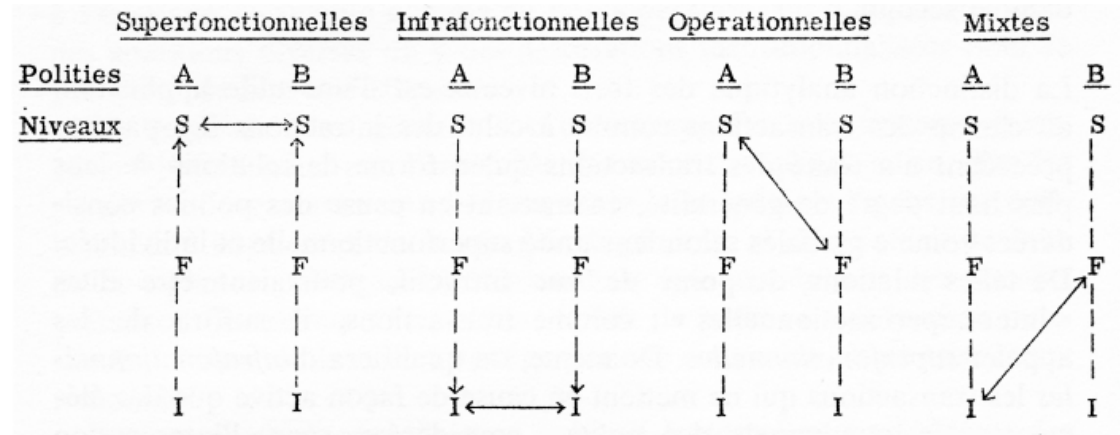
¹⁷⁹ Déjà Emile Durkheim opinait à son époque : « ... il n'y a pas de vie nationale qui ne soit dominée par une vie collective de nature internationale » (cité par Célestin Bouglé, *Leçons de sociologie sur l'évolution des valeurs*, Paris, 1922, p. 205). C'est Raymond Aron qui serait responsable de la généralisation de l'expression. « La société transnationale, définit-il, se manifeste par les échanges commerciaux, les migrations de personnes, les croyances communes, les organisations qui passent par-dessus les frontières, enfin les cérémonies ou compétitions ouvertes aux membres de toutes ces unités. » Après avoir donné quelques exemples de l'extension et de l'ouverture de la société transnationale, il ajoute qu'« à toutes les époques... elle a été réglementée par des coutumes, des conventions ou un droit spécifique. Les États ont conclu de multiples accords, conventions ou traités, dont les uns intéressent surtout la *société transnationale* et dont les autres concernent à la fois celle-ci et le *système international* » (*op. cit. supra* note 2, p. 113, 114, 115).

¹⁸⁰ Les États, les sociétés étatiques, les sociétés interétatiques, les sociétés non étatiques, les hommes d'État, les fonctionnaires internationaux, les simples particuliers.

¹⁸¹ Les niveaux dont il s'agit ne sont pas nos niveaux intrapolitiques, mais ceux qui distinguent le système international des États considérés comme sous-systèmes. Cette échelle des niveaux s'est prolongée jusqu'à en contenir cinq ou six à partir de l'individu. L'article pionnier en ce domaine fut celui de David J. Singer, « The

Figure VII.
 Représentation des types de transactions superfonctionnelles,
 infrafonctionnelles, opérationnelles et mixtes ¹⁸²

[Retour à la table des matières](#)



Les transactions infrafonctionnelles sont des actions internationales posées par des agents, individuels ou collectifs (institutionnels), qui ne sont pas des « officiels » dans la gouverne de la politie dont ils sont originaires - on n'ose dire : dont ils dépendent. Les relations se déroulent spécifiquement entre des éléments de niveau infrafonctionnel de part et d'autre, selon des rapports d'une autre horizontalité que ceux

level-of-analysis problem in international relations », *World politics*, 1961, XIV/1. Un auteur a signalé que dans ce type de discussions, les termes de « niveau » et d'« unité » ont été employés de façon interchangeable (W.R. Moul, « The level of analysis problem revisited » *Canadian review of political science/Revue canadienne de science politique*, 1973, VI/1, p. 512).

¹⁸² L'on peut concevoir des transactions dont la *mixité* procéderait d'un plus large écart, entre les niveaux superfonctionnel et infrafonctionnel sans passer par le niveau fonctionnel. Par exemple : Adolf Hitler s'adressant aux Allemands des Sudètes en 1938 ; Franklin D. Roosevelt, aux populations des pays européens occupés pendant la guerre ; Charles de Gaulle, aux communautés algériennes entre 1958 et 1962. On observera à cet effet qu'il s'agit de faits limites mettant en cause non pas des rapports de fonctionnement transactionnel, mais de rattachement de politie à politie par révision de l'application de principe de l'inclusion obligée. Un fait génétique d'une telle portée est en dehors du champ typologique des transactions courantes que nous considérons.

qu'accusent les transactions fonctionnelles ou superfonctionnelles. Insistons sur le fait qu'il ne s'agit pas du phénomène très général de la diffusion ou de la transmission culturelles, mais de relations actives, d'actions propres que posent des agents internationaux déterminés ¹⁸³. Ils ne sont pas agents officialisés d'une gouverne mais, par implication, peuvent bien en remplir des tâches « officieuses » ¹⁸⁴ avec parfois l'accord tacite des autorités « officielles ».

Les agents de transactions infrafonctionnelles dont on parle le plus sont les Eglises internationales, les Internationales ouvrières et socialistes, les grandes firmes internationales (dites, communément, « multinationales »), les réseaux bancaires, les grandes fondations poursuivant des buts de philanthropie, de concorde internationale ou de promotion scientifique. A côté de ces grands ténors, il ne faudrait pas oublier les centaines d'organisations internationales fédérant les associations nationales les plus diverses, depuis l'Association internationale de science politique jusqu'aux associations groupant ces autres gentils maniaques de la philatélie ou de la pêche à la ligne ¹⁸⁵. L'Organisation des Nations unies reconnaît à un certain nombre de ces associations « non gouvernementales » un statut d'observateur auprès de ses conseils. Ces diverses entités internationales ne sont peut-être pas porteuses de missions d'égale *culturalité* : une Eglise, une association d'écrivains ou d'hommes de science seraient-elles plus *culturelles* qu'une association de type professionnel, qui le serait plus qu'une firme industrielle, etc. ?

Les agents de transactions infrafonctionnelles sont capables du meilleur ou du pire, tout dépendant des valeurs qu'ils honorent et des intérêts qu'ils servent - et surtout des moyens employés. S'il s'agit de vastes entreprises industrielles, pour l'exemple le plus frappant, on discernera aisément des modes de gestion de type *interactif* ou *rétroactif* à l'égard des populations étrangères au sein desquelles elles s'implantent.

¹⁸³ Pour un exemple très clair : l'impact de *l'American way of life* sur la population canadienne est un fait de *diffusion* culturelle. Les subventions de recherches accordées par les grandes fondations américaines dans les universités canadiennes sont une relation de transaction infrafonctionnelle.

¹⁸⁴ Certains dirigeants de multinationales à l'étranger, des touristes espions, des faux missionnaires.

¹⁸⁵ Un auteur a pu calculer que, pour une organisation internationale dite « gouvernementale », il existe maintenant dix organisations « non gouvernementales » Cf. Robert C. Angell, *Peace on the march : transnational participation*, New York, 1969, p 129.

C'est affaire d'une infinité de cas d'espèce dans des situations éminemment variables. On taxera plus volontiers une multinationale (I.T.T.) d'influence *peractive*, alors qu'une grande fondation internationale (Ford Foundation) jouira d'un préjugé plus favorable pour ses activités *proactives* ¹⁸⁶. Encore que...

Le champ des relations internationales est bien plus vaste et diversifié que ce dont s'occupent les présentations conventionnelles de la politique internationale, des relations diplomatiques et du commerce international. Il comprend aussi tout un monde d'échanges internationaux de type culturel et aux manifestations aussi diverses que la variabilité même des activités humaines. Du fait de leur activité entre polities, mais sans les représenter ni être instruments de leur gouverne, les agents de transactions infrafonctionnelles mettent toujours quand même en cause le principe fondamental de l'inclusion obligée. Autrement dit, ils doivent être de quelque part. Bien que « la culture ne connaisse pas de frontière », ces agents ne peuvent, eux, se passer d'un statut politique de base. La multinationalité de l'Église catholique ou de General Motors n'est pas suspendue dans le vide. Elle part des accords de Latran ou de la charte américaine d'incorporation du géant industriel de Detroit.

La plupart des transactions proprement publiques sont, dans le concret quotidien, du type opérationnel, même lorsque, de part et d'autre, elles sont le fait d'agents de niveau fonctionnel. Ils agissent, par spécialité superfonctionnelle (ministres des Affaires étrangères, du Commerce extérieur, etc.) ou par dédoublement (ministre de l'Agriculture négociant une entente de prix agricole, etc.) ès qualités superfonctionnelles.

¹⁸⁶ Parfois même en situation de crise ou d'absorption de ses conséquences vg. le rôle de cette fondation américaine dans plusieurs États arabes après la guerre des Six Jours. « Although transnational organizations are immensely more plentiful and significant now than before 1914 or 1945, governments have attempted since World War I not only to maintain but also to extend their control over outside forces and events... As governments become more ambitious, however, the impact of transnational relations does create a 'control gap' between the aspiration for control and the capability to achieve it... transnational relations may redistribute control from one state to another and benefit those governments at the center of transnational networks to the disadvantage of those in the periphery », (Joseph S. Nye Jr et Robert O. Keohane, « Transnational relations and world politics : an introduction », *International organization*, 1971, XXV/3, p. 342-343).

C'est tout le domaine de la mise en oeuvre de la politique étrangère et de la prise de décision en matière internationale. On observera que cet aspect technique des négociations transactionnelles met en cause un nombre relativement restreint d'agents en comparaison du nombre de ceux qui ne se vouent qu'à des tâches et rôles strictement intractionnels d'abord le chef du gouvernement et les ministres spécialisés (Affaires étrangères, Commerce, Défense, etc.) ; des organes législatifs comme les commissions spécialisées dans les mêmes questions, ou les assemblées législatives même (à partir de débats généraux jusqu'aux votes de ratification) ; les administrateurs ou experts consultés et, s'il y a lieu, les membres des délégations à l'instar des représentants diplomatiques eux-mêmes. Ce sont agents de fonctions distinctes mais qui sont tous, de part et d'autre, agents du niveau fonctionnel de leur gouverne respective.

Ce face à face d'agents habilités à traiter au nom de leur politique se produit comme partie du fonctionnement de leur gouverne. On n'est plus au plan supérieur ou lointain des relations globales superfonctionnelles qui, d'ailleurs, prennent volontiers un tour anthropomorphique : « Les États-Unis avertissent... ». « L'U.R.S.S. refuse... » ; « La Chine se déclare prête... » ; « La France est inquiète... » ; « Le Canada souhaite... ». Quelques lignes plus loin, la formulation se personnalise : « D'après la voix de son ministre des Affaires étrangères... » ; « À la suite du vote de son délégué à l'O.N.U.... » ; « Lors d'une interview le président de la commission parlementaire de l'aide extérieure... ».

On a vu que les relations transactionnelles découlent du fait général de ce qu'on appelle communément le « système international ». Les plus intenses, en des zones politiques de grande densité, passent inévitablement par des phases de transactions fonctionnelles ou opérationnelles ; c'est d'ailleurs en de tels moments qu'elles peuvent revêtir un caractère spécialement « dramatique ». Il faut maintenir la distinction entre le plan général des transactions *superfonctionnelles*, provenant de la juxtaposition des politiques à l'échelle planétaire, d'avec la mise en oeuvre concrète et particularisée de telle relation, sur telle question, entre telles politiques, alors qu'entrent en action directe, les uns par rapport aux autres, des agents intractionnels de politiques différentes selon des modes de transactions *opérationnelles*.

C'est le problème central de toute théorie de relations internationales. L'étude de *decision-making process* a dès les débuts marqué ses limites par l'exubérance même des premiers cadres d'analyse proposés. À cause de son intention de vouloir contenir tous les éléments analytiques pertinents et de son souci de les bien étiqueter, ce type

de présentation est devenu difficilement utilisable et il a fallu, pour des études monographiques, s'en remettre à des schémas de moindre subtilité sans perdre en exactitude opératoire ¹⁸⁷. Reprenant le même problème de plus haut, les théoriciens du *linkage*, ou des types de liaisons entre les facteurs de politique étrangère et de politique intérieure, ont dû reconnaître la faible portée analytique réelle d'un concept d'une telle généralité. Le problème théorique majeur est toujours posé ¹⁸⁸. Mais il est resté, de ces efforts d'élaboration théorique, des conceptualisations partielles, d'utilité certaine, en stratégie de recherche particulière comme la notion d'*issue areas* ou zones d'activité ou de problèmes ¹⁸⁹. Le double principe de *compatibilité* et de *consensus* ¹⁹⁰, lancé dans le feu de ces polémiques théoriques, renouvelait la question centrale, toujours

¹⁸⁷ On mesurera le chemin parcouru en confrontant l'ouvrage pionnier de R.A. Snyder, N.W., Bruck et Burton Sapin, *Decision-making as an approach to the study of international politics* (Princeton, 1954) avec l'article de Michael Brecher, Blema Steinberg et Janice Stein, « A framework for research on foreign policy behavior » (*the Journal of conflict resolution*, mars 1966, X111/1 et du premier, *the Foreign policy system of Israel* (New Haven, 1972).

¹⁸⁸ L'ouvrage principal est *Linkage politics essays on the convergence of national and international system* (James N. Rosenau (éd.), New York, 1969) La suite de l'aventure est évaluée par Rosenau lui-même dans sa contribution *A Conflict behavior and linkage politics* (Jonathan Wilkenfeld (éd.), New York, 1973) : « In short it would appear that to some extent the linkage framework has merely provided a now rhetoric. To repeat, however, the record is a mixed one » (p. 53).

¹⁸⁹ Notion élaborée par Rosenau dans son article « Pre-theories and theories fo foreign policy » dans le recueil de R. Barry Farrel (éd.), *Approaches to comparative and international politics* (Evanston, 1966) ; « ... the boundaries of political systems ought to be drawn vertically in terms of issue-areas as well as horizontally in terms of geographic areas » (p. 74). Il y a quatre types d'issue areas en relations internationales : « 1er territorial ; 2e status ; 3e human resources ; 4e non-human resources » (p. 82). Nye et Keohane proposent de définir - « loosely » - les issue areas comme des « unorganized or partially organized systems of interaction » (texte cité supra note 16, en sa seconde partie « A conclusion », p. 734).

¹⁹⁰ « The first is the concept of compatibility, which is intended to assess the degrees of feasibility of various foreign policy goals, given the strictures [sic] and opportunities of the international system ; the second is the concept of *consensus*, which assesses the measure of agreement on the ends and means of foreign policy on the domestic political scene » (Wolfram F. Hanrieder, « Compatibility and consensus : a proposal for the conceptual linkage of external and internal dimensions of foreign policy », *the American political science review*, décembre 1966). Du même auteur, reprise du même thème dans un cadre plus vaste : « Foreign policies and the international system a theoretical introduction », New York, 1971.

actuelle, souveraineté-interdépendance, dont avaient tant débattu les internationalistes dans la période de l'entre-deux-guerres.

Contrairement à la notion *d'intrac­tion*, qui va, pour ainsi dire, de soi par simple détermination d'une seule entité collective considérée, celle de *transaction* reste à construire pour la rendre opératoire. La présentation grossière qui précède n'aura permis que de voir son aptitude à recevoir l'apport théorique de l'étude analytique par niveaux. Le principe général de l'inclusion obligée distingue et sépare mais aussi unit. Il suggère diverses jointures de fonctionnement entre le milieu de la politique et son environnement. Il nous faut des concepts polarisants qui se renvoient les uns les autres, sans s'exclure mais en comprenant leur distinction, des concepts d'implication mutuelle qui restent toutefois d'une suffisante clarté pour l'appel, à point nommé, au concept complémentaire. Ainsi en est-il des transactions par rapport aux intractions. Un grand signe des temps est un élargissement des *milieux* sociaux des politiques et une accentuation de leur caractère osmotique sans qu'on puisse parler, en corollaire, d'un rétrécissement des *environnements* politiques aussi fixes et peu poreux que naguère. C'est le président John Kennedy qui, à portée de micro de l'autre côté du mur de Berlin, proclame : « Je suis berlinois... » Ou encore, selon un propos qu'on lui prête, c'est Léonide Brejnev qui confie : « Notre principal problème de politique intérieure est la politique extérieure ».

Par leur netteté antonymique, transactions et intractions peuvent servir à évaluer les degrés de compénétration de la politique extérieure et de la politique intérieure. On peut poser en principe général que la politique extérieure commence au point où une intraction se prolonge en transaction. Mais ce n'est qu'une faible partie des intractions réelles ou possibles qui évoluent en transactions, tandis qu'une transaction présente toujours une phase, un côté, ou un contenu intractionnels.

En intractions, par définition de non-sortie de la politique, c'est la politique intérieure qui *l'emporte* sur la politique extérieure. Soit le rapport :

politique intérieure > politique extérieure

En transactions, et également par définition générale, c'est le rapport inverse :

politique intérieure < politique extérieure

Mais cette équation ne vaut de façon évidente que pour les transactions superfonctionnelles. Car pour les transactions infrafonctionnelles, où l'élément « politique » est plus faible que l'élément « externe », il conviendrait plutôt de marquer une compénétration des politiques extérieure et intérieure par un signe particulier à double direction (\rightleftharpoons) :

$$\text{politique intérieure} \quad (\rightleftharpoons) \quad \text{politique extérieure}$$

D'autre part, au sujet des transactions opérationnelles, il conviendrait de signaler des rapports de fusion partielle ou provisoire, ou de correspondance directe entre les deux politiques, que marquerait le signe d'égalité :

politique intérieure = politique extérieure

L'équivalence du rapport précédent ne saurait s'appliquer aux transactions de type mixte (fonctionnelles d'un côté, infrafonctionnelles de l'autre). Selon la nature particulière de l'action considérée (que l'analyse révélerait), le rapport peut manifester une plus ou moins grande présence de la politique extérieure (> ou <). Pour signaler cette dissymétrie de niveaux, le rapport général de différence \neq en rendrait peut-être le moins mal compte :

$$\text{politique intérieure} \quad \neq \quad \text{politique extérieure}$$

À ce point de l'élaboration, il serait difficile de ne pas avouer un postulat d'univocité dans l'étude des relations interpolitiques et dans celle des relations intrapolitiques. Les

arguments ne manquent pas pour la thèse contraire qui prévaut ¹⁹¹ : d'une part, une unité collective en repli sur soi avec centration de ses pouvoirs d'autorité, de l'autre, pluralité de sociétés juxtaposées qui ne reconnaissent que des accommodements dans l'exercice d'une autorité qu'elles prétendent garder souveraine ; d'une part, spécialisation des tâches et différenciation des rôles, de l'autre, polyvalence des tâches et confusion des rôles ; etc.

Il n'est guère de réponse valable à ce type de raisons décrivant correctement la réalité globale dont il faut précisément rendre compte. On peut seulement leur opposer la question hypothétique du « Pourquoi pas ? » dès lors qu'il s'agit partout et toujours de politique, en l'un ou l'autre versant de l'inclusion obligée. Nous reformulerions la question dans les termes suivants : Faudrait-il continuer de présenter les relations internationales comme un système sans société parce qu'il est un système de sociétés sans gouverne unique ? Les sociétés ne disparaissent pas du fait de la pluralité des politiques observées en leurs interrelations. L'ambassadeur de la politique X la représente dans la capitale de la politique Y ; mais il représente aussi la politique Y auprès de la gouverne de sa propre capitale. Il en est de même pour l'ambassadeur de la politique Y dans la capitale de la politique X. Milieux et environnements se télescopent, mais les sociétés restent distinctes par suite de la ferme distinction des politiques.

La prétention de présenter une « théorie politique générale » relève de l'optimisme d'auteur ¹⁹². Elle peut étonner, brusquer même, mais n'est pas déraisonnable à priori. Il n'est pas absurde qu'une théorie macro-économique s'imbrique dans une théorie des échanges internationaux. Que l'interne n'existe et ne se pense qu'en référence à l'externe, et vice versa, inciterait naturellement, quelle que soit la base de départ, à prolonger l'exploration dans l'autre zone.

¹⁹¹ Sauf de très rares exceptions. Ainsi Herbert J. Spiro : « The central thesis of this book is the universality of basic political processes no matter when or where they are taking place... there is a valid analogy between the development of politics in systems of different scope and at different levels » (*World politics : the global system*, Homewood, Illinois, 1966, p. 290).

¹⁹² « Both Morgenthau and Easton made pleas for the development of a general theory of politics, and subsequent 'grand theorists' heeded the call willingly... Many have taken the limited theories of natural scientists as their mode while presenting their work as comprehensive. (Apparently it did not occur to them that there is no general theory of physics or biology) ». (K.J Holsti, « Retreat from Utopia. international relations theory, 1945-1970 », *Canadian journal of political science/Revue canadienne de science politique*, juin 1971, IV/2, p. 170).

L'univocité s'analyserait aussi bien en un sens qu'en l'autre. Mais dans la construction des modèles, il y a avantage marqué à partir du mieux connu, ou du plus simple - qui n'est déjà pas si simple -, pour rejoindre le plural et le plus complexe, plutôt que de suivre la direction inverse. La solution de facilité, oserions-nous dire, est de ne construire qu'un modèle en signalant au départ la distinction profonde des deux ordres de phénomènes pour ne s'occuper que d'un seul. Il est encore plus confortable de faire silence sur la question et procéder comme s'il n'y avait pas, là, problème. Et c'est bien ce que font la plupart des théoriciens : la conséquence en est que la science politique présente deux classes de théories. Ce serait un moindre mal, à supposer que ce soit un « mal », si ces deux types de théories se connaissaient, dialoguaient et, idéalement, s'interfécondaient. Ce n'est pas le cas : elles s'ignorent. Le plus grand risque qu'on prenne à cet égard consiste dans la recherche des ponts à établir, des *linkages*, du mode des prises de décisions internes en matière de politique étrangère, etc. Lorsque de rares théoriciens oeuvrent occasionnellement sur l'un ou l'autre versant, il est notable qu'ils ne se servent pas de la même théorie, ni ne suivent la même démarche analytique. Et pourtant nos plans d'analyse, même bien justifiés en méthode, ne sont pas dans « la nature des choses », pas plus que nos divisions entre les sciences. Pour ne pas parler des divisions de nos programmes d'enseignement...

Il y a deux manières de tenter de combler le fossé : soit par la recherche des analogies et des différences (encore plus grandes ?) entre les deux ordres de phénomènes, encore qu'on devrait pouvoir tableer sur un certain référentiel ; soit par l'élaboration d'un même appareil conceptuel et d'une démarche analytique semblable pour rendre compte d'ordres de phénomènes supposés isomorphes. Mais l'intention de globalité ne peut être servie qu'en choisissant un seul point de départ, ou interne ou externe. Nous croyons avoir de bonnes raisons de partir de l'interne. Un motif premier, et peut-être suffisant en l'occurrence, serait que c'est notre sujet. Une raison plus sérieuse consisterait dans le degré de relatif développement et de différenciation de l'État moderne comme *politie* type. À quoi nous ajouterions que c'est l'appartenance à une *politie* qui déclenche les premiers réflexes perceptifs d'où nous sommes partis : ils, *nous* constituant notre NOUS comme distinct de celui des AUTRES.

Le monde international est constitué d'unités segmentaires plus fortement centralisées et efficaces que l'entité collective à laquelle on les renvoie. *Vu d'une politie*, d'une des parties composantes, c'est par sa propre dénivellation superfonctionnelle,

fonctionnelle, infrafonctionnelle, qu'on pouvait sérier les ordres de relations avec les autres parties composantes : d'où la division des transactions selon les niveaux des politiques mises en cause. Le monde international, qui n'est pas *une* société, n'a pas d'intractions. *Vu en sa totalité* comme *système* sans gouverne centrale, il n'a pas de niveaux. Il présente pourtant à l'observation des processus proprement politiques. Nous proposerions de les filer sous la forme d'activités correspondantes à celles des trois niveaux intrapolitie, avec lesquelles nous sommes maintenant familiers.

L'impératif de *l'inclusion obligée* est claire : ce monde international n'existe que par ce principe quelque cent cinquante fois exprimé en forme de souverainetés nationales. Et cela fait autant de *légitimations* avec un aussi grand nombre de *sécurations* que le permettent des combinaisons aussi multiples. Mais il n'y a pas de niveau superfonctionnel, seulement une tendance constituante, mais sans passage de seuil constitutif : la *constitution* internationale est davantage déclarative qu'institutive dans le pacte de la Société des Nations ou le pacte Briand-Kellogg de 1928, dans la Charte des Nations unies ou dans la déclaration d'Helsinki d'août 1975 ¹⁹³.

Il n'y a pas, non plus, de niveau fonctionnel international. Mais on discerne les quatre fonctionnements politiques essentiels. *Sans* qu'il y ait *d'organe gouvernemental*, la fonction s'y exerce selon un mode divisif, fréquemment antagoniste, au Conseil de sécurité comme, hier, au Conseil de la Société des Nations. La règle de l'unanimité gouvernementale ¹⁹⁴ s'y joue par le veto, à l'envers du principe de « se soumettre ou de se démettre ». A défaut d'un organe mieux approprié, ce sont des instruments officiels s'autohabilitant (Concert européen, Directoire des grandes puissances, Club hégémonique des Grands, diplomatie au sommet - summitry selon un récent néologisme américain) qui prennent les décisions gouvernementales de conséquence et fréquemment secrètes. Il n'y a *pas d'organe législatif*, mais l'Assemblée de la Société des Nations, l'Assemblée générale de l'O.N.U. produisent des normes prélegislative en forme de résolutions ou de vœux. C'est le processus de confection des « traités-lois » (par opposition aux simples « traités-contrats) qui permet l'émission des véritables normes de législation, du moins de celles que la coutume internationale, non abrogée, n'a pas déjà *légiférées*. Voilà pour le plan de *l'impération* internationale.

¹⁹³ On ne tient pas compte des organisations non universelles : organisations régionales ou « spécialisées ».

¹⁹⁴ Cf. *supra* chap. Il pour les modalités de fonctionnement des quatre processus centraux de gouvernement et de législation, d'administration et de juridiction.

Il n'y a *pas d'organe administratif* mondial, mais des personnels de secrétariats administratifs rattachés à l'O.N.U., et aux autres grandes organisations internationales. L'exécution administrative proprement dite s'accomplit par « dédoublement fonctionnel »¹⁹⁵ dans et par les ordres étatiques sur leur territoire et à l'égard de leur population. Il n'y a *pas d'organe juridictionnel* unitaire, mais des cours internationales de justice devant lesquelles veulent bien comparaître, ou s'y refusent, les parties qui ont préalablement donné des accords d'adhésion. L'exécution juridictionnelle est soumise aux mêmes contraintes et aléas que l'exécution administrative. Les modes *d'exécution internationale* sont encore plus carentiels que les modes d'impération.

Il n'y a pas de niveau infrafonctionnel. Le seuil sélectif ne laisserait passer que ce que les porte-parole officiels des polities déclarent consentir, soi-disant au nom des sociétés qu'elles contiennent. Mais les infrafonctions internationales sont assez analogues aux conduites infrafonctionnelles intrapolitie : à l'occasion, elles en sont des prolongements, réprimés ou non, souvent exacerbés et parfois contaminateurs à l'extérieur. À la guerre civile de la *rébellion* interne correspond la guerre internationale, selon le même principe du dégagement de la plus grande force comme *ultima ratio*. Les neutralismes et les non-alignements sont les forces autoprotectrices et souvent accusatrices de la *dissidence* internationale. Les idéologies combatives s'assimilent aux actions critiques de la *contestation* véhémente. Les coalitions, alliances, blocs mènent les jeux de *l'opposition* à coups de propagande, d'infiltration et d'espionnage, en deçà de la guerre ouverte. Les opinions publiques internationales débattent des exigences de l'interdépendance et rendent possibles des chances de *participation*. Les « majorités réduites au silence » rejoignent les troupeaux dociles de la *contribution* sans voix et « sans histoire » des « majorités [volontairement] silencieuses ». Au total, le monde international fonctionne selon le mode primitif et demi-anarchique d'une gouverne toute rudimentaire, alourdie d'un trop grand nombre de *gouvernants*, qui consentent à leur mutuelle neutralisation partielle avec certaine impatience ou avec la morne résignation de ceux qui ne peuvent faire autrement. D'où la désespérante lenteur des changements du système global, que produisent des fonctionnements désordonnés et à épisodes souvent chaotiques.

¹⁹⁵ Selon l'expression de l'internationaliste Georges Scelle (« Règles générales du droit de la paix », *Recueil des cours* de l'Académie de droit international de La Haye, t. XLVI, p. 358-359). Voir aussi son *Précis de droit des gens*, Paris, 1932, t. I, p. 43 et plusieurs autres passages ; son *Manuel de droit international*, Paris, 1948, p. 22.

Il reste ce fait majeur que Nous changeons avec LES AUTRES, bien que ce ne soit toujours que relativement et, hors les perturbations profondes qu'entraînent les conflits majeurs, que très lentement. Le temps de la politique internationale a la lenteur historique ; le temps de la politique interne crée au moins l'illusion d'une plus grande rapidité par les précipitations de l'actualité qui nous dérange souvent, nous bouscule parfois ¹⁹⁶. C'est peut-être là la principale manifestation de la conscience que nous avons de nos NOUS par rapport à ceux des AUTRES, qui, du reste, Nous le rendent bien. Nous d'abord, LES AUTRES après : tel a toujours été « l'égoïsme sacré des nations », y compris de celles qui ont été placées en situation historique de devoir être altruistes.

Résumé : voir les Propositions 39 à 41.

¹⁹⁶ La prétendue « crise du pétrole » dans les pays hautement industrialisés d'Occident aura montré une fois de plus que c'est par l'actualité nationale qu'on commence à devenir sensible à l'histoire internationale.

LA GOUVERNE POLITIQUE (1977)

Troisième perspective : Entre qui ?

Chapitre XI

Entre NOUS : les types de régimes

[Retour à la table des matières](#)

Eux avec nous, cela forme une *politie* dont lui symbolise l'unité : Nous. La gouverne est le système qui l'anime d'en haut, par eux, et d'en bas, par nous. Telle *politie* historique, régie par sa gouverne propre, constitue un régime. La classification des régimes s'appelle une taxonomie ¹⁹⁷. Les taxonomies classiques depuis Aristote s'inspiraient de principes de constitutionnalité en référence aux phénomènes généraux que nous voyons osciller autour du seuil constitutif ou des habilitations. Les taxonomies actuelles ont plutôt tendance à privilégier des modes électoraux de représentativité, en mettant l'insistance sur les phénomènes sélectifs du seuil des activations. C'est à ce dernier seuil que se déroulent les débats généraux de pénétration descendante et des représentations ascendantes entre *eux* et *nous*.

Le régime ne peut avoir de simple réalité (pour ne pas s'interroger plus avant sur sa consistance) que par un premier accord fondamental *entre eux et* lui par rapport à nous. C'est leur première convention au seuil des habilitations qui rend applicable le code des conduites qui nous relie à la gouverne par le seuil des activations. Aussi, en ce développement, parfois semblerons-nous n'être qu'en filigrane ; mais ce ne sera que pour apparaître en plein relief quand sera considérée la dynamique d'ensemble aux trois derniers chapitres. Le politique se déroule de telle façon qu'on le perçoit

¹⁹⁷ Ou taxinomie. On dit encore plus rarement taxilogie.

d'abord à partir d'eux et de leurs rôles dans la gouverne, et non pas de la *politie* totale d'inclusion obligée qui, pourtant et par définition, NOUS contient tous. Les régimes ne peuvent se définir seulement par leur tête ; mais c'est d'un long usage, qui persiste, de commencer à les définir par leur tête, et d'en tirer des typologies conséquentes.

Tout régime présente, en quantités et modalités infiniment variables, des faits et relations de peraction, d'interaction, de rétroaction et de proaction. Mais la question qui se présente maintenant est de se demander si tel ou tel régime peut se typifier ¹⁹⁸ par la prépondérance de l'une ou l'autre de ces quatre caractéristiques. Dans cette recherche d'une dominante typologique, on pensera peut-être d'abord à des régimes, disons « totalitaires » ou, à l'autre extrême, de « démocratie sociale active », qui sembleraient répondre aux marques générales reconnues à la peraction et à la proaction. En première approximation, quels régimes vaudraient d'être qualifiés d'interactifs ou de rétroactifs ? Ces premières hésitations confirment ce qui a déjà été dit, qu'il ne saurait y avoir de régime concret de type pur et qu'il faudrait pouvoir compter avec des catégories plus nombreuses.

D'autre part, les catégories elles-mêmes de peraction, d'interaction, de rétroaction, de proaction semblent encore trop pauvres de *sens* typologique. Il leur manque une qualification synthétique permettant de porter autant d'attention à leur *signification* qu'à leur *direction*. La signification, elle est dans tout ce qui a été dit hors de la directionnalité stricte au chapitre IX. Pour saisir le *sens total* de l'action sous considération, il faut y faire sourdre cette liaison direction-signification. Les éléments de définition ainsi que les caractères généraux étant symétriques et se répondant d'une action à l'autre, ainsi qu'il a été dit (*cf.* le tableau C), on peut appuyer par la seule illustration des peractions cette complémentarité direction-signification. (Le même exercice, répété pour les interactions, les rétroactions et les proactions, produirait une illustration analogue.)

¹⁹⁸ Typification veut signifier la première étape d'élaboration typologique, consistant ici à privilégier une courte série de quatre cas possibles, s'imposant en première observation, et devant fournir, par combinaisons, les moyens d'analyser l'ensemble des cas constituant la série complète.

Tableau D.
 Direction et signification des peractions selon leur définition
 et leurs caractères généraux

[Retour à la table des matières](#)

	<i>Direction</i> PERACTIONS...	<i>Signification</i>
<i>Définition</i>	... tendant à la compression des actes politiques...	... des relations tronquées... ... selon une relative inégalité...
<i>Caractères généraux</i>	... de bidirectionnalité b) ... les questions se présentent de façon plutôt continue. c) ... la partie forte qui parle et l'autre qui écoute... e) ... des relations dans les deux sens entre les niveaux superfonctionnel et infrafonctionnel... ... tend à infiltrer les autres organes infrafonctionnels	a) la visée de l'argent fort est l'assimilation... .. (... pour applaudir ..) d)... pas de véritable interinfluence... ... que des faits de contribution ou de participation favorable. f) le parti unique (ou fortement dominant)...

Les *régimes*, entités collectives en marche historique, sont porteurs d'un sens plus riche que les *mouvements* purs, dégagés par une première logique de typification.

Un régime qui fonctionne selon les directions et avec les significations du tableau D est un système de violence publique institutionnalisée ; on le qualifie habituellement de dictatorial, de totalitaire, d'absolutiste, etc. Nous dirons qu'il présente une configuration *autoritariste*, et non simplement autoritaire, parce que son principe de légitimation n'est pas l'autorité ou sa nécessité, reconnue comme dans tous les régimes, mais le *culte* politique de l'autorité : d'où le suffixe. L'autorité politique est donnée comme valeur centrale même si une valeur officielle ou dominante semble l'enrober : l'ordre, la majesté, le droit divin, le prolétariat, la race, la puissance impériale, etc. Le prototype de ce régime est celui du *Big Brother*. D'ailleurs, le culte autoritariste est presque toujours personnalisé : il s'adresse au grand leader, *dux*, *imperator*, libérateur, père, sauveur, *duce*, *caudillo*, *führer*, etc. L'autoritarisme culmine dans le leadership d'un seul.

En faisant maintenant la somme des caractéristiques de *l'interaction* pour les appliquer à un régime politique, c'est la qualification de *bureaucratiste* qui lui conviendrait. Tous les régimes ont besoin d'une bureaucratie administrative comme ils se réfèrent obligatoirement à un principe d'autorité. Mais certains d'entre eux se mettent plutôt à l'abri des vents idéologiques, volent bas, s'en satisfont ou s'en glorifient. L'efficacité immédiate est la valeur centrale et la routine administrative en est garante. Une façon paradoxale de rendre hommage aux bureaux consiste à s'en moquer en certaine littérature (Gogol, Courteline, etc.). Le *welfare state* en bout de course, le socialisme « bloqué », le nouvel État-en-voie-de-développement qui ne réussit pas son « décollage », le complexe militaro-industriel qui a pris (ou à qui il a été donné) le temps de *s'assagir* peuvent tous donner dans la catégorie des régimes bureaucratistes.

Le régime *libéraliste* équivaldrait au profil qu'on dégagerait de l'ensemble des traits de la *rétroaction*. Il pose en lui-même le dilemme autorité-liberté et se sert des deux. Les libertés ne sont pas données comme valeurs résiduelles une fois son autorité installée et se renouvelant. C'est la Liberté (moins loin de la Fraternité que de l'Égalité) qui est prônée comme valeur centrale de ralliement. De fait, le régime libéraliste, en deçà de certaine hypocrisie officielle, prend des chances avec les aléas de la Liberté. Il est aux écoutes. Il fait toujours mine d'écouter. On peut lui parler. C'est une preuve de sa propre liberté que de ne pas toujours entendre ; mais il est au moins équipé pour « tenir compte de... ». Il tient compte souvent, et toujours avec le retard qui convient, surtout en technostucture. Les régimes dits de la tradition de la « dé-

mocratie libérale » sont de la classe libéraliste. D'autres qui les imitent sans trop d'odieuse contrefaçon pourraient être rangés dans la même classe.

Les régimes qui sont le moins loin de l'idéal de la *proaction* vaudraient de s'appeler *communalistes* ¹⁹⁹. C'est la valeur de communauté, ou de sociabilité naturelle, qui est centrale et dominante dans la mesure où le projet commun a une force suffisante d'attraction et de communion. C'est une belle utopie en marche selon un double principe : de réalité par le fonctionnement et de fonctionnement pour la réalité à venir. En communalisme, la gouverne prend en charge de façon déclarée l'autotransformation de la politique. L'aspiration communaliste rend inutile l'autoritarisme, allège le bureaucratisme, transcende le libéralisme. Serait-ce le régime offert en modèle à la déjà tant célébrée « société postindustrielle » ?

Idéal difficilement réalisable mais qui ne sera probablement jamais réalisé, la société communaliste est encore un paradoxe : parachevée par hypothèse, la politique communaliste se nierait elle-même, évoluant vers l'un ou l'autre des modèles imparfaits, ou vers celui que sa propre perfection engendrerait.

Dépassons ces descriptions trop générales pour atteindre les principes du fonctionnement même de chaque type de régimes.

Le régime autoritarisme est fort tout au long de la gouverne descendante et singulièrement aux deux seuils. Le bureaucratiste ne présente pas de particularités au seuil des habilitations mais se définit par un jeu dense d'actions et de réactions au seuil des activations. Le libéralisme se distingue encore à la seconde dénivellation par la situation générale favorable à la rétroaction qui singularise ce seuil des activations. C'est le régime communaliste qui paraît le plus bellement équilibré : sans remise en question du seuil des habilitations, il présente une immixtion harmonieuse des flux descendants et des reflux ascendants en intensité et convergence. Le tableau suivant résume ces caractères propres à chaque régime.

Les contrastes entre chaque seuil de chaque régime sont mis en évidence. Aucune figure ne se reproduit, sauf au seuil des habilitations dans les régimes bureaucratistes et libéralistes. On n'y trouve pas de marque particulière, encore que, dans certains de

¹⁹⁹ À double tonalité d'intégration et de participation locales, ainsi que d'aspiration révolutionnaire.

ces régimes, le fonctionnement des habilitations puisse aller de façon aussi harmonieuse que dans les communalistes (↓). Une expression encore plus simplifiée de ces rapports consisterait à dire : les éléments spécifiques au niveau superfonctionnel dominant dans les régimes autoritaristes ; ceux du niveau fonctionnel, dans les bureaucratistes ; et enfin les éléments proprement infractionnels, dans les libéralistes, tandis qu'il n'y a pas de niveau dominant dans les régimes communalistes de l'accord parfait.

Tableau E.
Caractéristiques aux seuils des régimes autoritaristes,
bureaucratistes, libéralistes et communalistes

[Retour à la table des matières](#)

Régimes :	Autoritaristes	Bureaucratistes	Libéralistes	Communalistes
<u>Au seuil des habilitations</u>	↓ ↑	↓ ↑	↓ ↑	↕
<u>Au seuil des activations</u>	↓ ↑	↓ ↑	↓ ↑	↕

Que la diversité soit plus grande au seuil des activations, que la signification de cette diversité marque davantage la spécificité des régimes, ces traits découlent de l'inégale flexibilité ou perméabilité que présentent deux seuils aussi distincts. C'est le temps de rappeler que l'idée d'obligation et l'accord de convention entre *lui* et *eux* caractérisent le premier seuil des habilitations ; que, d'autre part, l'idée moins rigide de consentement et l'accord plus souple d'un code caractérisent le seuil des activations. Une convention est toujours sacrée ; un code de conduite implique, certes, des règles à ne pas transgresser mais sujettes à l'être, ainsi que la tolérance à des interprétations divergentes et beaucoup d'exceptions et de dérogations dans des limites mutuellement acceptables.

Les contrastes invitent à prolonger la comparaison aux rapports social-politique et, ultimement, société-politie. Dans les régimes autoritaristes, le politique absorbe le social. L'un et l'autre se distinguent, et établissent même une certaine *distance* entre eux, dans les régimes bureaucratistes. Dans les libéralistes, le social et le politique se compénètrent sans se confondre. L'équilibre le plus parfait est, encore une fois, atteint

dans les régimes communalistes, où politique et social tendent à se fondre l'un dans l'autre pour la belle harmonie. En résumé :

Tableau F.
Rapports entre le politique et le social dans les régimes autoritaristes, bureaucratistes, libéralistes et communalistes

[Retour à la table des matières](#)

Régimes autoritaristes :	social < politique
Régimes bureaucratistes :	social ≠ politique
Régimes libéralistes :	social > politique
Régimes communalistes :	social = politique

Les techniques de fonctionnement des quatre types de régimes sont tout autant distinctes. Le régime autoritariste (peractif) s'appuie sur la planification coercitive. Le bureaucratiste (interactif) se contente de gestion au jour le jour. Le libéralisme (rétroactif) se définit par son sens de l'écoute permanente. Le communaliste (proactif) alimente le projet collectif par des concertations générales selon les deux lignes, descendante et ascendante.

L'optimisme historique de chaque régime est, également, plus qu'une question de degré. Les régimes autoritaristes, se proclament comme « faisant l'histoire », justifient à l'intérieur abus institués et, souvent, folies démentielles à l'extérieur. Les bureaucratistes se satisfont d'être « sans histoire », et conviendraient spécialement aux peuples heureux qui, précisément, n'ont pas d'histoire ou l'ont arrêtée. C'est dans leur souplesse d'ajustement à l'histoire que se complaisent les régimes libéralistes. Les régimes communalistes anticipent sur l'histoire de demain en la faisant aujourd'hui.

Ces quatre types purs de régimes (autoritaristes, bureaucratistes, libéralistes et communalistes) sont aussi irréels que les catégories pures des mouvements (peractifs, interactifs, rétroactifs, proactifs).

En appliquant ces catégories à telle relation ou à tel phénomène spécifiques pour fins d'analyse, on trouverait bien des mouvements qui ne seraient que peractifs, ou

interactifs, ou rétroactifs, ou proactifs (tout au moins pour une certaine durée), mais on ne trouverait pas, sauf en science-fiction ²⁰⁰, de régimes qui ne seraient qu'autoritariste, ou bureaucratistes, ou libéralistes, ou communalistes.

La combinaison direction-signification permet un ensemble de douze catégories mixtes. On associe à une signification pure de régime la variante ou pondération d'un mouvement que signale le préfixe latin.

En suivant toujours le même ordre de présentation (régimes autoritaristes en premier lieu, bureaucratistes en deuxième, libéralistes en troisième, communalistes finalement) on obtiendrait (tableau G) :

- six catégories mixtes immédiates ;
- quatre catégories mixtes non immédiates ;
- deux catégories mixtes entre termes extrêmes.

On a dédoublé chaque rapport, b) étant le contraire de a) ²⁰¹. Il reste nécessaire d'avoir à l'esprit les quatre catégories pures comme archétypes, doubles par leur signification et leur direction. Dans la mesure où l'ordre proposé tient du continuum ²⁰², le tableau suggère que les catégories mixtes immédiates doivent correspondre au plus grand nombre de régimes ²⁰³ ; que les non-immédiates, par une plus grande différence, en contiendraient un plus faible nombre ; qu'enfin les catégories entre termes extrêmes n'auraient guère de correspondance dans la réalité des régimes (l'assemblage des caractères contradictoires laissant présumer un régime, pour le moins instable, en paradoxale transformation).

²⁰⁰ Dont les auteurs sont davantage stimulés par l'absurdité de l'absolutisme et par l'utopie communaliste... (par les extrêmes).

²⁰¹ Ce qui se verrait d'emblée si l'on restait à l'intérieur de la classe des directions : per-interactifs pour 2a, inter-peractifs pour 2 b, etc. ou à l'intérieur de celle des significations : autoritaristes-bureaucratistes pour 2a, bureaucratistes-autoritaristes pour 2b, etc.

²⁰² Dont les extrêmes sont peraction-autoritarisme et proaction-communalisme. Les deux catégories intermédiaires sont plus près d'un terme extrême (qui leur est voisin).

²⁰³ Le mixage étant plus naturel entre catégories immédiatement voisines - sans compter que cette colonne comporte six catégories, que la colonne des catégories immédiates en a quatre, et qu'enfin celle des catégories entre termes extrêmes est restreinte là deux.

Tableau G.**Les quatre catégories pures et les douze catégories mixtes des régimes**[Retour à la table des matières](#)

<i>Catégories pures de régimes</i>	<i>Catégories mixtes immédiates</i>	<i>Catégories mixtes non immédiates</i>	<i>Catégories mixtes entre termes extrêmes</i>
1. Autoritaristes (peractifs)	2. a) Per-bureaucratistes b) Inter-autoritaristes	3. a) Per-libéralistes b) Rétro-autoritaristes	4. a) Pro-autoritaristes b) Per-communistes
5. Bureaucratistes (interactifs)	6. a) Inter-libéralistes b) Rétro-bureaucratistes	7. a) Inter-communistes b) Probureaucratistes	
8. Libéralistes (rétroactifs)	9. a) Rétro-communistes b) Pro-libéralistes		
10. Communistes (proactifs)			

S'il s'agissait de catégories rigoureusement exclusives, l'intérêt du tableau pourrait être de chercher à remplir les cases vides, comme à la façon de la table de Mendeleïev, afin de reconnaître les régimes qui seraient comme les « éléments rares » d'une série de quelque cent cinquante politiques - et qu'on finirait bien un jour par trouver, quitte à les inventer ! L'idée de ce déterminisme d'« histoire naturelle » des régimes politiques ne semblerait pas plus folle qu'il n'est probablement apparu à des chimistes contemporains de Mendeleïev. Seulement, le tableau repose sur un tout autre principe de composition.

Il stipulerait plutôt que la correspondance stricte entre la signification d'un régime et sa directionnalité (entre l'autoritarisme et la peraction, etc., dans la colonne de gauche) ne peut qu'épouser difficilement les contours d'un réel qui paraît toujours plus ou moins complexe. La *dominante* d'un régime est sa signification, autoritariste, etc. ; sa variante, symbolisée par le préfixe latin, est la direction seconde qui n'exprime pas la première *directionnalité* de sa signification. La totalité du sens d'un régime consiste dans la dominante associée à cette variante ²⁰⁴.

Le tableau rapproche les catégories inverses. Un régime communaliste affecté d'un coefficient de rétroaction (9a) est différent d'un régime libéraliste mais affecté d'un coefficient de proaction (9b), etc. Le régime paraîtra d'autant plus probable que ses deux caractères seront plus près dans le continuum : les régimes per-bureaucratistes (2a) seraient plus fréquents que les perlibéralistes (3a) qui le seraient plus que les per-communalistes (4b), etc. Le tableau referme la boucle et doit tout contenir, de l'autoritarisme au communalisme, de la peraction à la proaction (4a), (4b).

Si le régime autoritariste est un cauchemar noir et le communaliste un beau rêve en couleurs, un grand nombre de politiques répondraient aux catégories où autoritarisme et communalisme ne sont qu'une composante comme dans les formules per-bureaucratistes (2a) et per-libéralistes (3a) ou rétro-communalistes (9a) et inter-communalistes (7a). Enfin, il est entendu qu'un même régime peut se situer dans telle classe au temps x et dans telle autre au temps x' , ce qui permet de retracer diverses phases d'évolution et même, par ce moyen, de pouvoir bâtir des scénarios futurologiques si l'on en a le goût et l'imagination.

Ces catégories à deux éléments sont d'un maniement peu aisé ? Pas plus que d'autres dès lors qu'on a consenti à leur logique interne d'élaboration. Il est notable que les

²⁰⁴ On pourrait, bien sûr, ajouter un deuxième préfixe et concevoir par exemple un régime du type inter-réto-autoritariste. Si l'on ajoutait un troisième préfixe, on aurait un régime qui tiendrait des quatre catégories pures. Et pourquoi pas ? Mais il serait quelque peu byzantin de vouloir enserrer en une seule formule tous les traits d'un régime (car beaucoup d'entre eux les comportent tous, à des degrés divers et selon différents points de vue). Pour une étude de précision d'un cas limite, ce procédé ne répugnerait pas - encore qu'il faudrait s'entendre sur la portée des coefficients d'après l'ordre des préfixes. Mais en règle générale, la signification affectée d'un coefficient de directionnalité devrait suffire à fixer la configuration globale d'un régime donné.

taxonomies qui ont cours utilisent fréquemment des catégories dualistes : régimes nationaliste-radical, socialiste-révolutionnaire, constitutionnel-pluraliste, parlementaire-électorale, de démocratie autoritaire-ritualiste, de dictature nationale-populaire, de consociationnalisme ²⁰⁵, etc.

De l'ensemble des traits dégagés jusqu'à maintenant découlent des caractères du changement propre à chaque régime.

Il est de la nature du mouvement peractif et de son régime correspondant, *l'autoritarisme*, de magnifier les fins superfonctionnelles de légitimité et de sécurité et, pour ainsi dire, de se les approprier de façon lourde et exclusive. Les normes n'en deviennent que plus pressantes pour *fabriquer* les valeurs ou les cristalliser selon qu'il s'agit d'un totalitarisme révolutionnaire ou traditionnel. Ce régime, qui fait un usage copieux des moyens de coercition, n'accepte que la pleine allégeance aux autorités supérieures qui restent d'ailleurs au pouvoir aussi longtemps qu'elles n'en sont pas délogées. Il opère selon un mode dramatique (noir). Il se méfie des conjonctures et pour lui la meilleure façon de les devancer est de les créer. Le changement propre à ce type de régime est totalisant et fortement *directif*.

Il est de la nature du mouvement interactif, et du régime *bureaucratiste*, de porter plus d'attention aux normes fonctionnelles, et spécialement à celles d'achèvement ou d'exécution (administratives encore plus que juridictionnelles). Il suffit de maximiser la régulation, préférablement automatique, sans trop remettre en question les buts ou objectifs auxquels elles se réfèrent, ni même ajouter quoi que ce soit à la valeur dominante d'obéissance. Ce type de régime, qui s'appuie sur la force répétitive de la routine, tend à privilégier les phénomènes de banalité sociale et à perpétuer des situations conjoncturelles interprétées comme lui étant favorables. Le changement préconi-

²⁰⁵ Sous ce singulier néologisme, l'auteur qui a le plus contribué à le répandre entend les deux éléments de « pattern of man culture and elite behavior » (Arend Lijphart, « Cultural diversity and theories of political integration », *Canadian journal of political science/Revue canadienne de science politique*, mars 1971, IV/1, p. 9). Voir aussi du même auteur « Consociational democracy », *World politics*, janvier 1969, XXI/2, et de Kenneth McRae, *Consociational democracy : accommodation in segmented societies*, Toronto, 1974.

sé est de nature incrémentale ²⁰⁶ ou en miettes, au jour le jour, et selon un mode exploratoire, aux points où s'en fait sentir la nécessité, mais pas plus, ni plus vite. Le changement propre à ce type de régime doit être qualifié d'accommodatif.

C'est à l'autre degré du niveau fonctionnel, celui des normes d'impération (gouvernementales et législatives) que se réfèrent primordialement le mouvement rétroactif et le régime *libéraliste* : l'action de retour sur les preneurs de décisions est mieux appropriée que la résistance aux exécutants-régulateurs, et apparaît en outre conforme, par la valeur dominante de liberté, aux fins de la politique et spécialement à celle de la légitimité. Une soumission de principe générale aux preneurs de décisions suffisant, on fait accueil aux réactions diverses, incluant remontrances et revendications. Le changement de rétroaction devient contrealéatoire et *correctif* jusqu'à l'autocompensation ²⁰⁷.

²⁰⁶ Changement qui s'opère petit à petit de façon presque subreptice. Selon le Littré, cet « ancien terme du calcul des fluxions ou calcul différentiel » désigne « la quantité infiniment petite dont croit une quantité ». C'est un sens analogique qu'on retrouve dans des travaux de Hume, Dewey, Myrdal, Popper, etc. Charles E. Lindblom et David Braybrooke ont contribué à répandre la notion *d'incrementalism*, par opposition à des modèles de rationalité ou de changements dialectiques. Le mode de changement incrémental est, pour ainsi dire, exploratoire par des angles *d'attaque multipliés* des mêmes questions en évitant d'en faire de trop claires définitions.

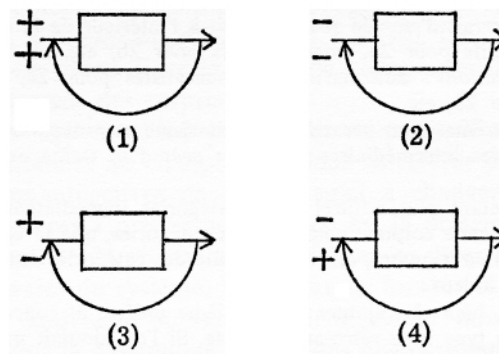
²⁰⁷ On restreignait naguère l'idée de rétroaction à des feed-back qui semblaient ne devoir être que négatifs ou correctifs. La théorie cybernétique a récemment attiré l'attention sur des feed-back positifs ou amplificateurs, accentuant des écarts plutôt que ne les atténuant. La typologie suivante de Charles Roig nous semble une utile clarification : « Les adjectifs 'positif' et 'négatif', écrit-il caractérisent le sens du feed-back par rapport au sens du flux principal déterminant l'évolution du système dans un temps donné...

« Les diagrammes (1) et (2) sont des feed-back amplificateurs parce qu'ils ont le même sens que le flux principal. Il y a cependant lieu de distinguer entre les feed-back amplificateurs positifs (cumulatifs) et négatifs (dépressifs). Les feed-back dépressifs accentuent un processus de décroissance déjà présent dans le flux principal.

Feed-back. Cumulatif (1) Dépressif (2) Homéostatique (3) Soutien (4)

Enfin, le mouvement proactif et le régime de type *communaliste* privilégient fortement les valeurs, pour lesquelles ils sollicitent adhésion libre et franche : dans la mesure où cette adhésion est accordée ne se posent guère de problèmes d'allégeance aux fins ni de soumission aux normes que facilitent encore des ambiances de ferveur collective. Le changement a quelque chose de totalisant comme son contraire, le peractif, mais reposant sur les valeurs communes au projet et non pas sur les fins rigides d'un régime de fer. Ce changement consiste à faire passer des situations de leur état actuel à l'état virtuel de leur aspect estimé désirable. Aussi convient-il de le qualifier d'*informatif*²⁰⁸.

Le tableau H résume les traits typologiques des régimes politiques purs. Les régimes politiques des types mixtes - et réels - en sont des variantes selon les principes combinatoires ci-haut exprimés.



« Les diagrammes (3) et (4) illustrent des feed-back de contrôle qui sont quelquefois appelés 'feed-back compensateurs'. Le type (3)... en est un exemple puisque le mécanisme régulateur a pour objet de toujours ramener les valeurs possibles de E à un sous-ensemble (n) seul compatible avec la survie du système ou de l'organisme... Le feed-back de type (4) a fait l'objet de beaucoup moins de recherches... Il s'agit d'un feed-back de soutien, d'un feed-back interventionniste par excellence... il s'appliquerait à une situation où l'objet du feed-back serait d'élargir les valeurs de (n) compatibles avec la survie du système » (« La théorie générale des systèmes et ses perspectives de développement dans les sciences sociales », *Revue française de sociologie*, 1970, n° spéc., « Analyse de systèmes en sciences sociales », vol. XI-II, p. 85-86).

²⁰⁸ Au sens de l'origine latine *informatio*, action de donner une forme, de façonner.

Les changements ont le même caractère de mixité que les régimes : soit directifs ➡ accommodatifs, directifs ➡ correctifs, directifs ➡ informatifs, etc., selon le nombre des combinaisons possibles. D'autre part, il n'y a pas de changement que dans le passage d'une catégorie à l'autre ; il apparaît alors seulement plus notable. Une accentuation ou une atténuation marquée à l'intérieur d'un type constitue aussi un changement : devenir *plus* directif ou *moins* directif, plus accommodatif ou *moins* accommodatif, etc., sans autre qualification particulière.

Tableau H.
Caractères généraux des régimes autoritaristes, bureaucratistes,
libéralistes et communalistes

[Retour à la table des matières](#)

Régimes selon	Autoritaristes	Bureaucratistes	Libéralistes	Communalistes
1. les mouvements	Peractifs	Interactifs	Rétroactifs	Proactifs
2. le seuil des habilitations	↓↑	↓↑	↓↑	↓↑
3. le seuil des activations	↓↑	↓↑	↓↑	↓↑
4. les niveaux privilégiés	Superfonctionnel	Fonctionnel	Infrafonctionnel	Aucun
5. la technique	Coercition	Gestion	Ecoute	Concertation
6. le social	Social < politique	Social ≠ politique	Social > politique	Social = politique
7. le changement	Directif	Accommodatif	Correctif	Informatif

Comme au sujet de la typification des régimes, nous pouvons établir seize catégories de *changements relationnels* dont quatre de type pur. Mais il s'agit maintenant de nouveaux principes typologiques : *en plus ou en moins* (directifs, accommodatifs, etc.) pour les catégories pures, *de l'un vers l'autre* pour les catégories mixtes (directifs ➡ accommodatifs, etc.). Au contraire, le principe de distinction des *mouvements* est celui du *soit l'un soit l'autre* (ce qui est peractif n'est pas interactif, rétroactif, proactif, etc.), et celui des *régimes* relève de la logique du *plus ou moins* (un régime concret est plus ou moins autoritariste, parce qu'il est aussi bureaucratiste, etc.).

Enfin, *les changements de régimes* eux-mêmes ne s'expriment qu'en catégories mixtes ou doubles (les catégories pures ou simples, ne signalant pas de transformation de régime, sont inutilisables). En convenant que la flèche double (\Rightarrow) symbolise le changement (réservant la flèche unique à la simple idée de direction), nous aurions le tableau I.

Selon le plus ou moins large écart signalé en trois colonnes, le tableau suggère une plus ou moins grande facilité de changement. Mais ce n'est encore qu'une tendance de nature et non un déterminisme de probabilité. C'est à voir en chaque cas sous examen. Ainsi, le changement de l'autoritarisme au bureaucratisme (1a) peut n'être pas plus probable que celui de l'autoritarisme au libéralisme (2a). La facilité du changement et sa probabilité peuvent aussi n'être pas égales dans la réversibilité des rapports : si le passage du communalisme à l'autoritarisme (3a) peut sembler aussi naturel que l'absorption de la fin (communaliste) par les moyens (autoritaristes), il semblerait moins naturel que l'autoritarisme se transforme d'emblée en communalisme (3b), l'histoire nous apprenant qu'un tel changement est plus probablement médié par les catégories intermédiaires de libéralisme (2a) ou de bureaucratisme (1 a). Ce second exemple illustrerait le caractère de rareté des changements de la catégorie (3b) et celui de relative fréquence dans la catégorie (3a).

Il importe de manier ces catégories avec encore plus de soin que leurs correspondantes dans la classification des régimes. En ce dernier cas on joue avec un objet total, le régime, dont la saisie implique qu'on le fige conceptuellement, tout au moins le temps d'en fixer la configuration générale. En changement, les deux termes ont une acception moins précise parce que posés en mobilité l'un par rapport à l'autre. Le changement libéralisme \Rightarrow communalisme (qa), par exemple, indique à la fois que c'est encore et que ce n'est plus le libéralisme, que ce n'est pas ou que ce n'est pas encore le communalisme.

Tableau I.

Typologie de changements de régimes politiques

[Retour à la table des matières](#)

Catégories immédiates	Catégories non immédiates	Catégories entre termes extrêmes
1. a) Autoritaristes \Rightarrow bureaucratistes	2. a) Autoritaristes \Rightarrow libéralistes	3. a) Communalistes \Rightarrow autoritaristes
b) Bureaucratistes \Rightarrow autoritaristes	b) Libéralistes \Rightarrow autoritaristes	b) Autoritaristes \Rightarrow communalistes
4. a) Bureaucratistes \Rightarrow libéralistes	5. a) Bureaucratistes \Rightarrow communalistes	
b) Libéralistes \Rightarrow bureaucratistes	b) Communalistes \Rightarrow bureaucratistes	
6. a) Libéralistes \Rightarrow communalistes		
b) Communalistes \Rightarrow libéralistes		

Enfin, disons avec insistance que ces catégories de changement trouvent moins d'applications dans la classification des régimes en leur totalité que dans celle des changements relationnels ou des *facteurs ou éléments* de changement à l'intérieur d'un même régime. À l'exception de l'évolution sur une longue durée, il n'y a guère de changement total, si ce n'est à l'état de *projet*. Les changements, toujours partiels de quelque côté, se déroulent plutôt selon des *programmations*. Les changements, en outre, sont toujours temporels, exigeant par définition écoulement de temps ou durée. Aussi n'est-il pas superflu de présenter au moins seize types. Ils peuvent, d'ailleurs, former des *trains* de changement selon des besoins illustratifs d'une séquence enregistrée du genre : Changement autoritariste \Rightarrow bureaucratiste \Rightarrow libéraliste \Rightarrow communaliste \Rightarrow bureaucratiste, etc. Les combinaisons sont suffisantes pour correspondre à un nombre indéfini d'évolutions réelles ou imaginaires.

Les changements politiques sont l'expression, animée socialement par des hommes en situation de politique, de l'un ou l'autre des quatre mouvements bruts ou élémentaires. Les changements les plus opposés, ceux des régimes autoritaristes et des communalistes, sont principalement *d'anticipation*, ou directifs et informatifs. Les changements intermédiaires, ceux des régimes bureaucratistes et des libéralistes, sont des changements *de réponse*, ou accommodatifs et correctifs. Les changements d'antici-

pation se donnent des moyens de totalisation des situations à changer, le peractif d'en haut par les autorités bien en place, le proactif d'en bas ou par l'ensemble social de la politie. Les changements de *réponse*, au contraire, se restreignent d'habitude à des liaisons limitées ou relationnelles pour des adaptations également partielles ; ils engagent moins l'intégralité de la politie mais tout autant le fonctionnement type de sa gouverne.

Aussi convient-il de ne pas dévier trop vite vers l'opposition devenue classique entre le changement *de* régime et les changements *dans* le régime. Si, par exemple, l'on n'imagine guère qu'une chaîne de changements accommodatifs (par mouvements interactifs) puisse amener un changement du régime, c'est que l'on oublie que le changement provient de quelque part : de relations qui sont autres qu'interactives, soit peractives, rétroactives ou proactives avant le déclenchement du changement. Il vaut mieux distinguer changements *relationnels* et changements *globaux*. Les relationnels sont dans le régime et n'amènent pas de changement du régime. D'autre part, un régime change par accumulation et continuité de changements relationnels ou par une sommation de changements relationnels en des points jusque-là spécificateurs des régimes.

Il est indiqué pour la souplesse de l'analyse de conjuguer les catégories de *signification* (directifs, accommodatifs, correctifs, informatifs) avec celle de *direction* (peractifs, interactifs, rétroactifs, proactifs). L'innovateur proclame telle signification pour le changement dont il s'est fait l'instigateur ; les promoteurs relaient avec une signification qui a déjà varié ; les destinataires du changement l'entendent encore différemment ; les adversaires contredisent cette signification par une autre : sans parler de l'observateur extérieur, cela fait déjà une triple distorsion de la signification officielle de départ. Les catégories de changement par direction sont des outils plus neutres et plus fins pour évaluer le changement selon les différents mouvements mis en cause. Ainsi en telle politie, une politique, disons en matière de bien-être, se présenterait comme un changement significatif de type correctif \Rightarrow informatif ou, plus généralement, signalant une transformation de régime libéraliste \Rightarrow communaliste (selon l'hypothèse du cas 6 a du tableau). Les deux couples correctif et libéraliste, informatif et communaliste sont lourds d'une trop grande signification à priori ; et puis il y a les distorsions des divers intéressés sans oublier la propre subjectivité de l'observateur-critique. L'emploi des catégories plus neutres des simples mouvements (peractifs,

interactifs, rétroactifs, proactifs) ne présente pas à priori les mêmes inconvénients, du moins pas au même degré à une phase première de qualification.

Pour l'exemple en cause, il sera donc de bonne analyse de découper la chaîne des relations sous considération en *phases* dont il est certain qu'elles ne reproduiront pas toutes la séquence syncopée de changements rétroactifs \Rightarrow proactifs. Ces termes directionnels (rétro-pro) sont plus techniques que le couple correctif-informatif et, surtout, plus froids que les significations chaudes et engagées de libéralisme et de communalisme. Multipliés, ces découpages par simples mouvements permettent le dégagement d'une ligne générale, confirmant ou infirmant la portée et le sens général du changement conçu en première hypothèse. Le procédé serait *mutatis mutandis* analogue à celui qu'on emploie pour la reconnaissance des catégories mixtes dans la typologie des régimes. Des réseaux multiples de changements selon la *direction* des mouvements se juxtaposeraient de façon suggestive au réseau des changements selon la *signification* - et, s'il y a lieu, les uns et les autres permettraient de mieux fixer la catégorie changeante du régime. On aurait probablement des surprises...

Cette vue en superposition permettrait en particulier de pointer les noeuds de résistances au changement. Sans se référer primordialement aux dispositions subjectives de l'agent sujet à changement, ni à son « échelle de valeurs » précisément qui en est la principale, le changement est susceptible de provoquer des résistances diverses par les insuffisances constatées du système. Par exemple, lorsque le changement se présente avec équivoque ou venant d'instigateurs douteux ; lorsqu'il s'insère mal dans la dynamique propre des divers organes de fonctionnement (plusieurs le prenant en charge de façon plus ou moins contradictoire, ou encore aucun) ; lorsqu'il produit *embouteillage* entre les agents politiques qui lui sont favorables et ceux qui s'y opposent, pouvant aller jusqu'à leur conflit ouvert.

Nous ne présentons pas d'indicateurs, sans lesquels, pour certains, il ne saurait y avoir d'études véritablement empiriques ou « scientifiques ». Nous ne croyons pas que l'ampleur ni l'infinie diversité de la matière à traiter se prêtent à la mesure par de tels instruments, sans parler des limites de la méthode elle-même ²⁰⁹. Les indicateurs

²⁰⁹ Pour ne pas parler de ses différents coûts, y compris les financiers. Pour une récente présentation-bilan, cf. Wolfgang Zapf, « Les systèmes d'indicateurs so-

les plus sûrs en précision quantitative sont loin de toujours présenter des résultats significatifs, ce qui amoindrit leur portée pour l'analyse.

Nous ne pouvons prescrire que la patience et la subtilité de l'analyste dans la cueillette et la discrimination des données à utiliser ²¹⁰. Le reste relève des aléas de toute recherche fondamentale que permettent et limitent les virtualités de certaine logique d'élaboration.

Résumé : voir les Propositions 42 à 45.

ciaux : approches et problèmes », *Revue internationale des sciences sociales*, 1975, XXVII/3.

²¹⁰ On aura remarqué que nous ne fournissons pas de grille taxonomique des régimes politiques. Sans insister sur la limite matérielle - pourtant impérative pour un livre qui veut rester court -, nous voudrions attirer l'attention sur quelques points. L'illustration par cas clairs n'apprendrait pas grand-chose, à défaut de pouvoir tenir compte de tous les régimes actuels ou connus de l'histoire. Une tentative de moindre ambition paraîtrait suspecte... Dans la mesure où la classification proposée est d'intérêt théorique, c'est par son principe d'élaboration comme générateur de diverses possibilités de recherches et non pas par un contenu seulement illustratif à défaut de pouvoir être exhaustif. Ainsi, à l'intérieur de chaque classe de régime on pourra - on devra - introduire des sous-classes que l'analyse provoquera. Cela dit, une taxonomie est faite pour servir, en étant une utile amorce heuristique, au minimum.

Autre point : même l'illustration par quelques régimes paraissant typiques exigerait de longs développements. En effet, dans la première typification des mouvements-actions, nous étions dans une logique du « soit l'un soit l'autre ». Avec les régimes, nous sommes maintenant dans une logique du « plus ou moins ». L'une et l'autre logique sont légitimes et complémentaires. S'il est vrai que la logique du « plus ou moins » ne peut remplacer celle du « soit l'un soit l'autre » pour l'établissement de types, on observera avec G. Sartori que « the logic of gradation belongs to the logic of classification... », et que « the sign 'same' established by the logic of classification is the requisite condition of introducing the signs 'plus-minus' » (« Concepts misformation in comparative politics », *the American political science review*, décembre, 1970, LXIV/2, p. 1038).

On observera finalement que si telle chose qu'une taxonomie incontestable existait sa partie heuristique en serait très faible.

LA GOUVERNE POLITIQUE (1977)

Troisième perspective : Entre qui ?

Chapitre XII

Entre Eux, Lui et NOUS : la dynamique du fonctionnement

[Retour à la table des matières](#)

Nous intervenons dans la politique par nos six types de conduites infrafonctionnelles, ou infrafonctions, et grâce aux moyens d'action dont nous disposons, les préfonctionnalisés et les fonctionnalisables ²¹¹. Au travers du seuil particulièrement critique des activations ²¹², quels messages lançons-nous d'en bas à la gouverne descendante ? L'envers de l'interrogation est : quelle réception est faite à la contribution, à la participation, à l'opposition, à la contestation, à la dissidence, à la rébellion ?

Nous disons *messages*, et non « demandes » ou « exigences » selon une terminologie fort répandue ²¹³, pour sauvegarder la neutralité de contenus très divers et surtout la qualité opératoire du terme dès lors qu'il s'agit de communications.

²¹¹ Le personnel politique, les partis, les groupes d'intérêts, les conseils consultatifs entrent dans la première catégorie. Ce chapitre reprendra également la question des classes sociales comme phénomènes fonctionnalisables. La première mise en place de ces notions analytiques a été faite au chap. VI.

²¹² Dont la première élaboration a été faite au chap. VIII.

²¹³ La récente traduction française du principal ouvrage de David Easton a popularisé l'emploi de la notion de *demands* qu'on traduit souvent par « demandes » sans la nuance importance que comporte le terme anglais. Ainsi, tandis que le traducteur de *Systems analysis of political life* (New York, 1965) traduit *demands*

Ce n'est pas dire que le contenu du message et moins encore son intention doivent être négligés. Au contraire, les conduites révèlent une plus ou moins grande intentionnalité, mais elles s'expriment toujours en des signaux ou messages significatifs à l'adresse des dirigeants de la gouverne.

Les masses de contributeurs ne formulent pas, ou pas encore comme telles, des *espérances* dont on ne peut que présumer l'existence comme un des caractères latents de la nature humaine, lors même qu'elle s'exprime peu ou prou. C'est de « la majorité silencieuse », souvent abusée et parfois opprimée, qu'émane le plus grand nombre de *messages*, mais qui sont aussi de la plus faible intensité ²¹⁴. Les messages sont plus clairs de la part des participants qui poursuivent des *aspirations* avouées en des actions conséquentes et toujours compromettantes de quelque façon. Les opposants se reconnaissent à la formulation d'*objections* décidées, selon une gradation qui va de l'instinctuel des rouspétances contre *ils* jusqu'au plus explicite des ambitions oppositionnistes en mal d'arriver au pouvoir à leur place.

Avec les contestataires, les dissidents et les rebelles, on passe aux infrafonctions dissensuelles et négatives, du point de vue de la gouverne tout au moins, puisqu'ils se refusent d'en suivre le cours selon leur conception du bien même de la politie. Les contestataires profèrent des *dénonciations* revendicatrices qui ne dépassent pas toujours la première intention destructive. Les dissidents s'entourent de justifications plus soigneusement fondées et, dans des conjonctures favorables, font montre de plus de mordant par des *accusations* formelles et précises, qui consacrent et nient à la fois, dans sa portée, le principe même de l'inclusion obligée. Ce sont enfin les rebelles qui, par des actes conséquents jusqu'à l'extrême, lancent les messages de la plus forte intensité dramatique avec leurs *condamnations* radicales et sans retour. La propagande révolutionnaire peut être considérée comme le paroxysme du discours politique.

par « exigences » (*Analyse du système politique*, Paris, 1974), Jean-William Lapierre transpose le terme par « demandes », tout au long de son ouvrage, *Analyse des systèmes politiques* (Paris, 1973).

²¹⁴ Ce qui ne veut pas dire qu'ils n'aient pas d'importance théorique puisque c'est sur ce fond d'inertie dans la politie que la gouverne peut fonctionner ainsi qu'il a été établi au chap. II. En outre, en certaines conjonctures d'oppression, le lourd silence morne peut être, à sa façon, l'indication, le signal, par défaut, d'une accusation collective latente ou de menaces virtuelles.

Nous ne réduisons pas le contenu de ces messages à l'expression de *besoins*, de *désirs*, ou d'*intérêts* articulés ou agrégés ²¹⁵, etc. Ce sont là catégories trop générales, entremêlant données objectives et perceptions subjectives, pour une analyse de quelque précision. Le « besoin » du contributeur peut être aussi objectivement fondé et même davantage que celui du rebelle ; et les « désirs » ne s'enveloppent-ils pas d'une subjectivité encore plus grande ? Est-il, d'autre part, notion plus ambiguë que celle d'« intérêt » en quelque type d'activité humaine ?

La gradation proposée des messages et de leur contenu synthétise, en les illustrant, chacune des conduites infrafonctionnelles, par ailleurs longuement décrites ²¹⁶ et quelquefois reprises en cours d'élaboration. Le continuum des six infrafonctions fournit un premier décodage des messages ascendants de la gouverne. Ces messages présentent entre eux la même relativité de continuité que celles qu'on a déjà relevées entre les conduites infrafonctionnelles elles-mêmes. Les six types de messages sont des façons de « faire des représentations » aux dirigeants de la gouverne qui ont charge de les évaluer et d'y répondre éventuellement en double degré, d'impération et d'exécution. Les activations *ascendantes* sont portées par les six groupes d'infrafonctionnaires, émettant des informations selon la gamme correspondante : contributeurs-espérances muettes ; participants- aspirations avouées ; opposants- objections décidées ; contestataires- dénonciations revendicatrices ; *dissidents*- accusations formelles ; rebelles- condamnations radicales.

Ces messages sont de l'ordre du multiple, du complexe, du changeant, sont souvent turbulents. Ils contrastent avec l'ordonnancement, plus ou moins efficace mais au principe logique, des activations *descendantes* selon les processus articulées de politification-information, de mobilisation et de régulation. Quand il y a combat à ce seuil,

²¹⁵ Les termes *besoins* et *désirs* sont utilisés par Easton dans l'ouvrage précité à la note 3. Le préfacier de l'édition française remarque : « L'anglais d'Easton - Canadien ayant enseigné surtout aux États-Unis - s'est révélé difficile à rendre en un français clair... *Si wants* a été traduit par *désirs* et non par *besoins*, c'est parce que Easton utilise aussi le terme *needs*, et dans un sens différent » (*op cit.*, p. VII). Quant aux expressions également répandues *d'interest articulation* (groupe d'intérêts) et *d'interest aggregation* (partis politiques), elles ont été lancées par Gabriel A. Almond et reprises dans plusieurs de ses ouvrages. Cf. en particulier les chap. V et VI de son ouvrage en coll. avec G. Bingham Powell Jr, *Comparative politics : a developmental approach*, Boston, 1966.

²¹⁶ Au début du présent chapitre, il serait indiqué de se remettre en mémoire les définitions des infrafonctions du chap. II.

il ne peut s'y livrer qu'en pleine dissymétrie et, le plus souvent, en ordre dispersé. Ce sont les grandes manoeuvres (ou petites) de l'ambiguïté socio-politique, truffée de toutes espèces d'idéologies, à commencer par celle qui consiste à proclamer qu'on n'en a pas.

Les rôles s'échangent de chaque côté du seuil. Ils affectent, par leurs décisions, nos rôles sociaux, tout au moins les conditions politiques de leur accomplissement. Nos rôles politiques, acquis ou conquis ²¹⁷, dépendent de nous : passer du rôle de contributeur à celui de participant, à celui d'opposant, etc. Le sous-système de fonctionnement le plus organisé au seuil des activations est le système électoral, distributeur des rôles de dirigeants au premier degré. En deçà de ses technicalités, il met en cause le principe de la *représentativité*, déjà discuté, et celui de la *responsabilité*, son corollaire, dont il faut dire quelques mots.

Le parti se charge de la représentativité ; avant l'acte électoral, il nous endoctrine à cet égard et nous sommes de connivence puisque nous votons et acceptons d'être ainsi représentés. Mais une fois élus et mis au pouvoir, les hommes du parti en acceptent la responsabilité, soit faire marcher la gouverne. Ils ont encore pris l'engagement d'être là, c'est-à-dire de recevoir nos messages et d'assurer des réponses fonctionnelles. Nous avons pris l'engagement de les laisser pour un temps, celui de notre satisfaction présumée dans l'exécution d'un mandat rarement explicite. L'expression est trop simple : l'interrelation du facteur nombre et du facteur temps est plus stricte. Le mandaté est le choix d'une multitude de commettants. Le *code* d'inspiration consensuelle de cette représentation veut que ce ne soit que pour un temps court, souvent fixe. Ce que la multitude abandonne, elle le rattrape en durée par l'emprise qu'elle exerce sur le renouvellement, parfois périodique, des rites électoraux. La multitude reste, mais les candidats à la représentation changent, et le dernier représentant chasse l'autre. La question de *l'entre qui ?* présuppose la question préalable du *qui ?*

Y trouverait-on l'explication de l'assimilation courante du fait politique au phénomène électoral ? « La politique, ce sont les élections... » L'exercice du suffrage est

²¹⁷ Selon une distinction classique en sociologie : rôles acquis ou conquis (*achieved*), à l'opposé des rôles donnés ou hérités (*ascribed*).

le seul *rite* politique individuel et secret, en quoi il est aussi dit « sacré », et même sacralisant en rapport à son rôle habilitant ²¹⁸.

Ce serait assez dérisoire s'il n'y avait pas, par la multiplication demandée des actes rituels, le profil de la multitude derrière. Ce serait d'un culte assez effrayant s'il n'y avait pas la garantie d'un recommencement de la cérémonie de temps à autre. Rite et culte qui, tout de même, prolongent une *légitimation* sans lesquels elle ne serait qu'une déclaration de principe.

Affirmée au sommet de la gouverne, impliquée ou rappelée tout au long de son déroulement par les formulaires et justificatifs polémiques des dirigeants, la légitimation trouve sa table tournante dans le doublet *représentativité-responsabilité*. C'est par le caractère d'intentionnalité de nos messages que la légitimation reprend son mouvement ascendant. Le contenu de ces messages est toujours implication soit de légitimation soit de délégitimation.

Dans la mesure où l'on peut dire que les contributeurs adressent des messages, ce sont en signes diffus, informes, latents. Les participants lancent des signaux de légitimation, explicites au point de devenir eux-mêmes agents légitimateurs lorsqu'ils exercent des rôles directeurs de la gouverne. Les actes des opposants sont implicitement approuvateurs de légitimation par l'intention conséquente de changer quelque chose au cours de la gouverne ou d'y remplacer des dirigeants, mais toujours selon « les règles du jeu ».

Les signaux qu'on pourrait qualifier « d'alarme » commencent avec les contestataires. Pour le temps que dure leur contestation, ils neutralisent le processus de légitimation. Le dissident rend conditionnel à l'objet de son refus son appui à la légitimation. À la limite du dissensus, le signal du rebelle est un retrait radical et irréversible de toute espèce de soutien à l'ordre légitimant lui-même en proclamant un nouveau principe de légitimation.

On a vu que les messages infrafonctionnels lancent de *l'information* ascendante dans la gouverne ; mais, par leur rapport au processus légitimant, c'est *d'énergie* qu'il conviendrait plutôt de parler. Le principe de « légitimité » est fort abstrait mais il appelle, par le processus légitimant, une espèce d'énergétique sociale dont la gouverne a

²¹⁸ Sur le « Qui t'a fait député ? Et qui te fera député ? », cf. les remarques de B. de Jouvenel au sujet de l'influence du chef de parti dans *Du principat*, Paris, 1972, p. 71.

besoin pour fonctionner. Ou plutôt ce principe n'est proprement *abstrait* qu'au seuil des habilitations et de leur convention à *eux* et à *lui* (sauf, bien entendu, lorsqu'ils se prennent de querelle violente pour un nouveau principe de légitimation ou pour changer le titulaire du symbole légitimant le chef de l'État).

Au seuil des activations, entre *eux* et *nous*, l'abstraction de légitimité se concrétise en processus légitimant de fonctionnement. Il n'est plus question de leur *convention* abstraite par laquelle *ils* s'habilitent mutuellement, mais bien, cette fois, du *code* d'application concrète selon lequel *nous* agissons sur *eux* et *eux* sur *nous*. En outre, la légitimation, comme processus cyclique, n'est complète qu'en opérant sa remontée à travers le seuil des activations. La gouverne est alors plus que simple réseau de transmission d'informations ; elle devient également convertisseur d'énergie sociale en normes d'accomplissement de politique continue. La généralisation d'une obéissance, plus ou moins renfrognée mais habituelle, *de fait*, appuie le fondement, principalement défendable, d'une obéissance de *droit*. *Ils* ne se font pas faute de *nous* le rappeler à l'occasion.

Le seuil des activations suggérait l'image d'une « tranchée » (au chapitre VIII) ; on retient l'image belliqueuse pour qu'elle n'apparaisse pas plus trompeuse que suggestive. On creuse une tranchée d'abord pour se protéger en une situation interdisant de vastes mouvements, mais aussi pour servir de base de départ à des incursions dans l'autre camp. Les incursions sont multiples et incessantes au seuil des activations qui sont toujours en mutuelle influence ²¹⁹.

La métaphore électrographique suggère de rappeler cette autre notion, d'origine physiologique, qu'est le *stress* ²²⁰. La gouverne est en *stress* virtuel à tout point d'in-

²¹⁹ En changeant d'évocation, si l'on pouvait tirer un électro-politogramme du seuil des activations d'une politique d'importance moyenne, hors d'une période de crise ou d'assoupissement, le dessin en serait probablement aussi sautillant et avec des dents de scie aussi aiguës que la ligne en arête de quelque électrocardiogramme irrégulier. (L'imaginaire théorisant n'est jamais très loin de la métaphore suggestive...).

²²⁰ La notion de *stress* tient une très grande place dans la théorie de David Easton. Il le décrit longuement plutôt qu'il ne le définit dans son ouvrage, *Framework for political analysis* (New York, 1965), auquel son plus gros ouvrage, précité à la note 3, se réfère souvent. Il provient de perturbations (*disturbances*) qui mettent en danger des variables essentielles du système politique (« allocation of value for

terface à l'intérieur de chacun des niveaux, mais en principe bien davantage au seuil des activations, où s'opère la grande coupure à l'intérieur du NOUS : *ils, nous*. Le seuil n'est, pas qu'amortisseur, filtre, etc. des activations ; il n'en est pas que lieu analytique - ou terrain de bataille pour reprendre l'image militaire ; il est *producteur* de tensions ²²¹ spécifiques. Elles sont faites d'activations en directions contraires et où passent des messages en significations souvent contradictoires.

La politique est toujours à double provenance et direction : d'en haut par *eux*, en leur relativement libre détermination, mais souvent en réponse à *nous* ; d'en bas par *nous*, selon la diversité et l'opportunité des messages plus ou moins pressants qui leur sont adressés.

a society » et « the relative frequency of compliance with them ») au-delà de « *what we may designate as their critical range* » (*A systems...* p. 24) Cette notion est l'une des quatre principales de sa théorie, à mettre sur le même pied que celles de *demands, support, feed-back*.

À la suite du physiologiste Hans Selye, depuis 1936, le terme est passé dans le langage courant de la physiologie et de la psychologie. Il y est tout plein de confusions... Selon Selye, il eût été plus concret de réserver le terme de *stress* aux facteurs d'agression pour l'organisme (qu'il appelle aussi *stressors*, stressseurs en français) qui subit plutôt un *strain* (ou contrainte) Les ouvrages de Selye qui sont accessibles aux profanes sont *the Stress of life* (New York, 1956), trad. française, *le Stress de la vie* (Paris, 1962) et *Stress without distress* (New York, 1974), trad. française, *Stress sans détresse* (Montréal, 1974).

Dans le langage de la physique, on emploie parfois le stress comme un ensemble formé par l'action et la réaction. Le *Dictionnaire général des sciences humaines* de Georges Thinès et Agnès Lempereur (Paris, 1975) dit que « sur le plan véritablement psychologique, le stress peut être décrit comme un état de la personne qui ne parvient plus à investir suffisamment d'énergie dans des actions sur le monde environnant, se trouvant contrainte d'en réserver une trop grande part pour assurer son intégrité et son équilibre psychologique, cet état étant susceptible d'induire un *syndrome général d'adaptation* ». Cette dernière notion est centrale dans l'oeuvre de Hans Selye.

²²¹ Nous estimons qu'on ne gagne pas à introduire inconsidérément cette notion de *stress* dans le langage de la science politique. Les phénomènes dont nous nous occupons n'ont qu'un faible rapport analogique avec l'analyse biologique et les applications médicales. Dans des contextes fort variables, il convient d'employer des termes plus précis et à moindre prétention conceptuelle : tension, agression, contrainte, adaptation, alarme, malaise, blocage, crise, barrage, ébranlement, etc. Le comité du Langage scientifique de France conseillait en 1956 de remplacer le mot *stress* par agression.

Avant la *conversion* d'une valeur sociale en une norme politique, il y a d'abord d'un côté ou de l'autre la simple *attraction* à politifier quelque matière jusque-là seulement sociale. Pour qu'il n'y ait pas de tension, il faut que l'attraction soit commune, aussi bien chez les décideurs parmi *eux* que chez les leaders d'opinions (à clientèle) parmi *nous*. Il importe encore que cela se produise en relative simultanéité des perceptions. Faute de cette convergence et de cette synchronie minimales, les tensions, toujours virtuelles, se produisent, se renforcent jusqu'à se transformer en répulsions ou évoluer en affrontements.

La gouverne, comme système, a ses contraintes ; la polities, comme société, a des ressources limitées. Les agents d'activations selon les deux directions ne tiennent pas compte à priori de cette capacité générale qui n'a, du reste, pas de mesure précise. À la métaphore, cette fois minière, de l'extraction des ressources ²²² d'une polities, il conviendrait d'ajouter que si les matières premières sont constamment renouvelables, c'est qu'elles sont également dépréciables. Tout le reste relève de l'analyse concrète, de l'inventaire quantitatif, de l'évaluation qualitative : c'est affaire de monographies patientes et, autant que possible, rigoureuses. À beaucoup plus grands risques et moindres résultats que la théorie économique, par exemple, la théorie politique s'engage volontiers dans le mimétisme systémique.

« Contraintes » du système mais à la condition de l'entendre dans son sens techniquement étroit et précis du langage de la théorie de l'information ²²³ où il devient voisin de la notion de *redondance*. Nous sommes plus que sceptique sur la chance d'oeuvrer de façon quelque peu sûre avec une telle notion dans l'étude des systèmes sociaux dont la gouverne n'est qu'un cas et non pas le moins complexe. Il vaudrait mieux parler des limitations de la gouverne, de ses carences, de ses insuffisances, etc. On pourrait plus utilement réserver le terme de *contrainte* à la pression psychologique, au malaise éprouvé par les agents politiques, dirigeants ou dirigés. Il est contraignant d'être dirigeant politique, surtout au premier degré de la prise de décision, et le

²²² Ce terme, qui n'a qu'une valeur d'utilité restreint en analyse politique est fort utile en langage économique. Il n'a pas d'inconvénients comparables à ceux que comporte l'emploi du concept de *stress*. Encore convient-il de ne pas confondre les ressources humaines avec les ressources ou richesses naturelles.

²²³ Cf. W.R. Ashby, *Introduction à la cybernétique*, Paris, 1958, p. 152, 153, 157. Pour une application plus large dans le domaine des sciences sociales, cf. T.J. Cottle et J. Marsh Jr, « Construction d'un modèle des changements sociaux », *Cahiers internationaux de sociologie*, 1969, vol. XLVI, p. 78.

dirig  est toujours contraint de quelque fa on, s'il n'en fait pas toujours  tat. Ces contraintes s'alimentent all grement, de part et d'autre, par des messages rarement charg s d'alacrit . Aux deux niveaux, de chaque c t  du seuil, la contrainte psychologique est produite par un ensemble de r les trop lourds   porter, ou par des r les qui conviennent et d'autres qui sont accept s mais sans en admettre le bien-fond . Mais d'un niveau   l'autre, en travers e du seuil des activations, les r les des dirigeants sont antinomiques aux r les des dirig s. Leur comptabilit  et leur compl mentarit  m mes n'impliquent toutefois pas absence de contraintes dans ce rapport entre contr leurs et contr l s. Ceux-ci,   leur tour, ont chance, ou la prennent, de contr ler, partiellement ou sous quelque aspect, leurs contr leurs d'office.

Des agents sp cifiques sont n cessaires pour qu'il y ait introduction d' nergie dans quelque fonctionnement. En *direction descendante*, ce sont les gouverneurs et l gislateurs, assist s au plan de l'ex cution des administrateurs (y compris leurs agents de force, policiers et militaires) et des juges. Les r gles d'action qui nous sont impos es au seuil des activations nous touchent directement par la derni re actualisation, la r gulatrice, du triple processus politification-mobilisation-r gulation.

Les activations en *direction ascendante* ne proc dent pas d'un arrangement aussi ordonn . Nos six conduites par rapport   *eux* d terminaient six infrafonctions du syst me de la gouverne. Six types d'agents infrafonctionnels lan aient d'en bas autant de messages, allant des esp rances les plus floues des contributeurs aux condamnations les plus violentes de rebelles. Nous venons de voir que l'intentionnalit  et l'effectivit  ²²⁴ de ces messages constituaient des appoints d' nergie indispensables au processus circulaire de la l gitimation.

Les agents *sp cifiques d' mission* de ces messages ne peuvent  tre les infrafonctionnaires en tant que group s en six cat gories analytiques non tranch es et appartenant, selon les cas ou la dur e,   plus d'une : un participant d'habitude, devenant opposant de circonstance, redevenant contributeur ou,   l'autre p le, rebelle, etc. Ce sont plut t les agents politiquement *pr fonctionnalis s*. L'on retrouve, en t te, le personnel politique, cat gorie plus large que les leaders et volontairement plus vague que la

²²⁴ L'effectivit  doit s'entendre au sens strict que les messages ont  t  lanc s et capt s, et non pas qu'ils ont entra n  des r ponses satisfaisantes ou simplement correspondantes, ce qui rel verait de leur efficacit .

classe politique ; puis les partis politiques, formations créées pour l'action à mener, ou quelque influence à exercer, au niveau fonctionnel ; ensuite, les groupes promoteurs et gardiens d'intérêts divers à ménager au niveau fonctionnel ; enfin, les membres des conseils ou organismes consultatifs dont la raison d'être est précisément de faciliter les passages, dans les deux sens, au seuil des activations. Ces quatre types d'agents préfonctionnalisés, donc spécifiques, opèrent simultanément et même en complémentarité dans la gouverne ascendante. Il s'ensuit une inévitable alternéité selon les choix *individuels*, au moins circonstanciés, que la conjoncture politique propose.

D'une façon moins abstraite, cela peut se dire : personnel, partis, groupes ou conseils sont agents spécifiques simultanément et en des matières identiques, quoique sous des rapports différents ; mais les individus qui les composent y jouent des rôles alternatifs pour ne pas se trouver en situation d'actions incompatibles et de forte contrainte intérieure. Selon une formulation encore plus concrète : un ministre peut être législateur et même administratif-chef dans tel régime ; mais les trois rôles sont techniquement dissociés dans tel autre. Un juge ne participe pas d'habitude à l'une ou l'autre des trois autres fonctions politiques centrales. Un parti majoritaire n'est pas dans l'opposition ; mais les membres élus d'un parti minoritaire en coalition gouvernementale sont à la fois au pouvoir et dans l'opposition. Tant que dure la coalition, ces élus sont davantage au pouvoir que dans l'opposition, tandis que le rapport peut être inverse pour les partisans ou adhérents non élus et ne participant pas à la responsabilité gouvernementale, surveillants des « garants » ou des « otages... ». Un groupe de pression ou représentatif d'intérêts n'est pas au pouvoir, du moins pas directement ou en tant que tel, dès lors qu'il n'a de réalité que comme instrument *extérieur* pour agir sur des détenteurs d'un pouvoir fonctionnel. La nature composite des conseils consultatifs établit une situation estimée bénéfique dans l'opinion pour une articulation spécialement stratégique de la gouverne ; mais l'ambiguïté de la position de ses membres leur est supportable dès lors qu'ils se reconnaissent entre eux, d'une part, comme délégués d'un pouvoir officiel et, d'autre part, comme porte-parole d'une quelconque *autorité* (ou magistrature d'influence) sociale.

Ces quatre instruments préfonctionnalisés sont produits de l'infrafonctionnalité politique, mais aussi ses agents pour agir en fonctionnalité. Ils ne surgissent pas dans le vide. Ils émergent de groupement *non fonctionnalisables* : la population politique, l'électorat comme série statistique, les constellations idéologiques non réductibles des opinions publiques et les réseaux divers et indistingués des communications. Le cas

intermédiaire, et fascinant pour l'élaboration théorique autant que pour l'analyse concrète, des groupements *fonctionnalisables*, que sont les classes sociales, vaut d'être repris ici. La perspective des *confrontations* permet la saisie d'un contexte plus dynamique que celle des *associations* de la deuxième partie.

Entre la finesse au fil du rasoir d'études portant sur la stratification sociale et les charges idéologiques de plusieurs ouvrages sur la lutte des classes, le théoricien du fonctionnement empirique ne sait trop comment aborder un phénomène social aussi fondamental que difficile à évaluer, ou simplement à identifier avec quelque exactitude, *comme facteur d'action proprement politique*.

La stratification de l'ensemble de la population d'une polities présenterait la plus vaste des réalités infrafonctionnelles, mais selon une *fatalité* psycho-socio-économique bien différente de celle du critère minimal politique de l'inclusion obligée. Certains de leurs membres, ou plutôt des membres de certaines d'entre elles, pénètrent, souvent en force et en presque ubiquité, le niveau central de la fonctionnalité politique ²²⁵. Mais ces insertions ou invasions, sauf pour le parti de classe unique au pouvoir, ne se font pas par des délégués de classe. Les classes sociales ne sont que fonctionnalisables, nécessitant médiation par l'un ou l'autre des autres types d'instruments préfonctionnalisés. Elles sont donc, *comme telles*, faibles opératrices de fonctionnement. L'interprétation tourne en rond dès lors qu'on ne sort pas de la perspective du fonctionnement.

Mais si on l'élargit à la considération d'un fonctionnement en tendance de changement, les classes sociales apparaissent de fortes génératrices de valeurs collectives. Elles sont le terreau producteur de toutes espèces de valeurs, de changement, de *statu quo* ou de régression. Il ne s'agit pas que d'un « filtre » ²²⁶ ou tamis qui laisse passer

²²⁵ Cf. *supra* le chap. VI. Ralph Miliband observe que « in an epoch when so much is made of democracy, equality, social mobility, classlessness and the rest, it has remained a basic fact of life in advanced capitalist countries that the vast majority of men and women in these countries has been governed, represented, administered, judged and commanded in war by people drawn from other, economically and socially superior and relatively distinct classes » (*the State in capitalist society*, Londres, 1970, p. 62).

²²⁶ Sur ce « filtre » principal que certains politicologues laissent parfois dans l'ombre... », cf. Jean-William Lapierre, *l'Analyse des systèmes politiques*, Paris, 1973, p. 94-104. Pour Maurice Duverger, le « filtre » ou le « frein » est un « mélangeur

telle valeur ou retient telle autre prisonnière en deçà du niveau de la fonctionnalité politique. C'est de *production* au sens plein qu'il s'agit.

On a le schème héréditaire des valeurs de sa classe et on y contribue par le fait même de son appartenance. Le nombre de leurs membres est aussi une dimension capitale des classes. L'autre est la cohérence entre les valeurs de classe, car pour que soit facilitée la *fonctionnalisation* politique de la classe, il faut qu'il y ait réduction en forme simplifiée de l'expression politique de ses valeurs. Sinon, ce sont des membres d'une classe moins nombreuse, aux valeurs moins contestables entre eux, qui sauront prendre plus aisément les moyens (préfonctionnalisés) de se placer en position favorable sur la structure des pouvoirs, et d'abord d'y pénétrer. Une classe se maintient d'autant mieux au pouvoir qu'elle n'a pas l'air d'en être une : cela a déjà été posé en proposition générale. Il faut aux classes défavorisées la conscience d'être refoulées pour devenir le creuset de contre-valeurs à opposer aux valeurs officialisées en normes politiques par le régime en place. Ces normes génèrent le fonctionnement en même temps qu'elles en sont le produit (*output*). Le seuil des activations se franchit mal ou peu d'en bas ; les contre-valeurs sont à inégalité devant les normes qui les contentent. Les activations normatives d'en haut entraînent compression, isolement, frustration, sentiment d'être négligé ou exploité.

Ce que des sociologues appellent le caractère de multifonctionnalité sociale des classes, ou leur polyvalence culturelle, est probablement une des causes principales de leur difficulté à émerger de leur infrafonctionnalité politique. Loin d'être une chance de cristallisation d'intérêts, la « conscience de classe » semblerait constituer un premier obstacle au pragmatisme instrumental que requiert le passage en fonctionnalité politique. Le syndicalisme de classe, plus près d'intérêts immédiats et comptables, a davantage de succès que la partisanerie de classe au rendement problématique. Le parti, sans le support du syndicat, n'est même pas sûr de sa clientèle électorale. Selon

plutôt qu'un barrage culturel ». Etudiant les quatre éléments (E : économique, C : classes sociales, I : idéologie, P : « organisation politique au sens large, englobant aussi l'appareil juridique »), il note que « l'inertie d'un système ne réside pas dans un des éléments isolés des autres, qu'on pourrait retenir comme variable : elle existe à l'intérieur de chacun de ces éléments ». L'auteur présente ensuite trois variantes du modèle général $E \Rightarrow C \Rightarrow I \Rightarrow P$, qui pourrait présenter tous les modèles théoriques suivant un même schéma qui facilite leur comparaison » (*Sociologie politique*, Paris, 1973, p. 361-372).

la pensée léniniste, la classe n'est pas, ne se constitue en classe qu'en s'organisant en parti politique.

L'antagonisme s'exprime entre classes rapprochées dont les intérêts sont comparables mais les buts difficilement compatibles : le sous-prolétariat ou la caste des intouchables ne s'attaquent pas aux « élites dirigeantes » ; c'est la bourgeoisie qui veut déloger l'aristocratie, la petite bourgeoisie technologique qui tente de se substituer à la grande bourgeoisie des affaires, etc. Des éléments de la classe dirigeante, menacée, perdent confiance en elle, passent à la classe montante rivale ²²⁷, deviennent des ferments de la révolution. Cet autre phénomène de la compétition entre éléments directeurs au sein de la classe dominante peu l'affaiblir aussi sûrement que la montée des classes dominées.

Le théâtre des luttes de classes est social ou socio-économique avant que d'être politique, infrafonctionnel avant que d'émerger en fonctionnalité. Et ce qui en émerge peut bien, du point de vue de leur spécificité sociale, n'apparaître qu'épiphénomènes politiques : adhésions partisans, comportements électoraux, propagande, diverses représentations corporatives ou consultatives, etc. La première condition pour surmonter les obstacles bien connus ²²⁸ de l'étude *politique* de la lutte des classes ou, plus largement, de la stratification sociale ²²⁹, nous semble être la reconnaissance de la nature d'infrafonctionnalité politique du phénomène ainsi que de sa difficulté de faire franchir efficacement par les mandants le passage en fonctionnalité.

L'étude du phénomène des classes sociale ²³⁰ présente d'appréciables avantages à l'analyse politique malgré les difficultés théoriques que nous tentons de surmonter. Il s'agit d'un phénomène éminemment relationnel, attirant l'attention sur des éléments

²²⁷ Combien d'aristocrates ont fait le succès de la bourgeoisie ; combien d'intellectuels bourgeois se mettent au service de la classe prolétarienne.

²²⁸ Logomachie idéologique, excommunications, exégétique perpétuelle entre membres de la « Sainte Famille », etc.

²²⁹ Quels que soient les critères adoptés, il faut faire preuve analytique qu'il y a au moins deux classes avant de pouvoir parler de la *lutte* qu'elles se livrent. Mais toute société se présente toujours en couches, strates, clivages, etc., ce qui ne simplifie pas la démonstration en un sens ou dans l'autre.

²³⁰ L'étude d'autres groupements (ethniques, religieux, d'âge, de sexe, de communautés régionales, etc.) aurait également pu faire l'objet d'un développement analogue. Mais leur trop grande diversité empêcherait de traiter de leur caractère fonctionnalisable dans le cadre étroit d'un développement incident.

propices à toutes sortes de comparaisons. Il permet surtout de concentrer l'analyse sur une dynamique de nature conflictuelle, virtuellement jusqu'à sa plus intense dimension, la révolutionnaire. Mais le plus grand des avantages est que l'étude en profondeur du phénomène exige l'exploration du monde des *valeurs sociales* pour pouvoir établir la mesure de leur *politification*, ou de ce qu'elles ont de politiquement opératoire.

Le schéma du seuil des activations ascendantes comprendrait donc les classes sociales comme facteurs fonctionnalisables agissant sur (et étant conditionnés par) les quatre instruments préfonctionnalisés. Ces derniers comme agents spécifiques, franchissent le seuil des activations via les six conduites infrafonctionnelles. Les infrafonctionnaires sont émetteurs de *messages* au niveau fonctionnel : espérances, aspirations, objections, dénonciations, accusations, condamnations. Selon la même gamme, ces messages sont porteurs de *signaux* latents, explicites, implicites, neutralisants, conditionnels, retirés, de légitimation. Les messages infrafonctionnels au niveau fonctionnel rejoignent toujours le niveau superfonctionnel où s'enclenche le processus global de légitimation d'en haut. C'est dire d'une autre façon que la valeur initiale de légitimité réside, elle, au niveau infrafonctionnel.

La figure VIII n'illustre que la pulsion d'en bas des messages et signaux jusqu'à leur entrée au seuil des activations. Il attire l'attention sur le caractère d'agents politiques non spécifiques, mais fonctionnalisables, des classes sociales.

Avant de porter une attention particulière aux principes de contradiction de la gouverne, il serait bon de s'arrêter un moment à ses points critiques de fonctionnement, où sont susceptibles de se manifester tensions et dysfonctions, goulots d'étranglement, blocages et crises.

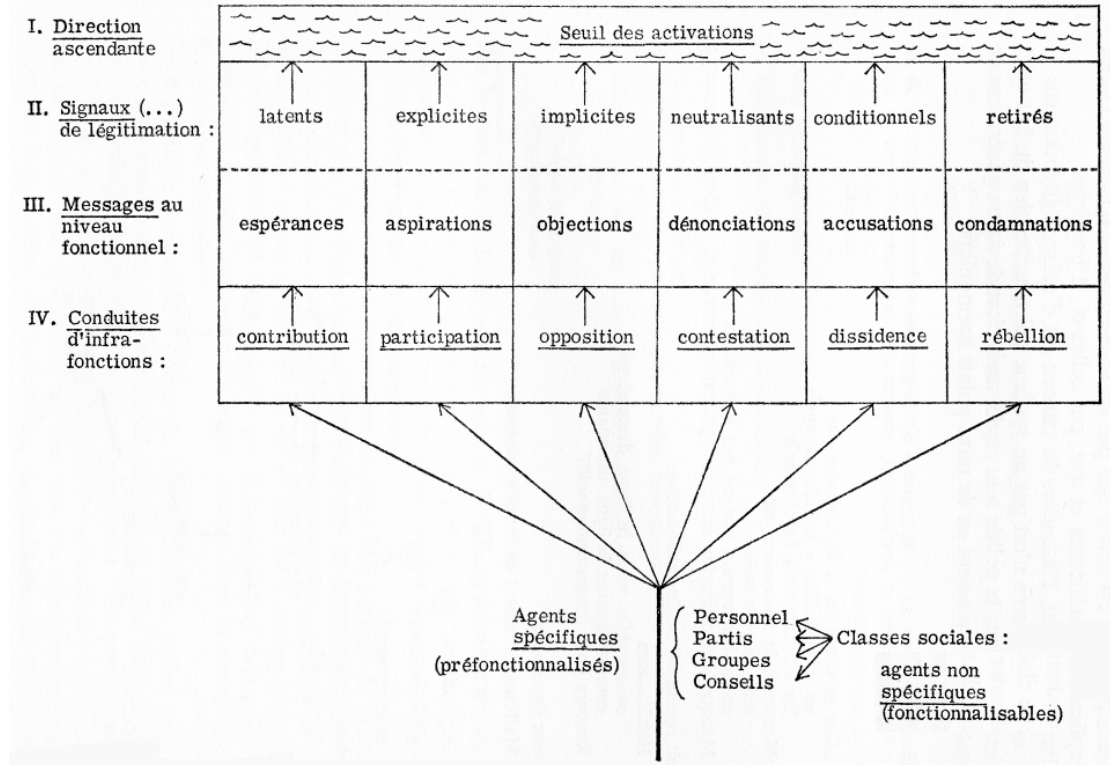
Un graphique serait bien insuffisant pour en donner quelque idée, qui deviendrait tôt illisible. On recourra au procédé plus aisément énumératif du tableau mais en suivant toujours l'ordonnancement des éléments disposés en trois niveaux.

Le tableau J présente l'intérêt de *corriger* le trop bel équilibre dynamique que suggère peut-être la figure VI au chapitre VIII.

Figure VIII.

Repr sentation des messages et signaux adress s par les agents pr fonctionnalis s et fonctionnalisables aux niveaux fonctionnel et superfonctionnel

[Retour   la table des mati res](#)



Mais il a l'inconv nient de se pr senter en «  tages » de niveaux reli s en seuils, sans pouvoir reproduire les diverses logiques de fonctionnement dont nous avons tent  de rendre compte aux diverses  tapes de cette  laboration. Il se justifie par certaine utilit  r capitulative avant d'aborder la question cruciale des contradictions syst miques et dialectiques. Il n'est lisible que par les sous-entendus qui furent l'objet d'explications ant rieures et que, par celles-ci, il implique.

Par-dessus tout, l'intention du tableau est d'attirer l'attention sur le fait que la gouverne n'est pas un syst me qui marche bien du fait qu'il fonctionne. Dans la polittie *tout roule*, mais c'est de fa on g n ralement chaotique, et seulement en de rares points harmonique.

Tableau J.

Points ou « étagements » de la gouverne où sont susceptibles de se manifester tensions et dysfonctions, goulots d'étranglement, blocages et crises

[Retour à la table des matières](#)

Niveau superfonctionnel





- Mise en cause de la *légitimation* par
 - les « légitimistes » infrafonctionnels
 - les « habilitants » fonctionnels
- Menace à la *sécurisation* par
 - telle ou telle politique
 - un environnement peu ou pas « protecteur »
- Manque d'équilibration entre la légitimation interne et la sécurisation externe

Seuil constitutif ou des habilitations

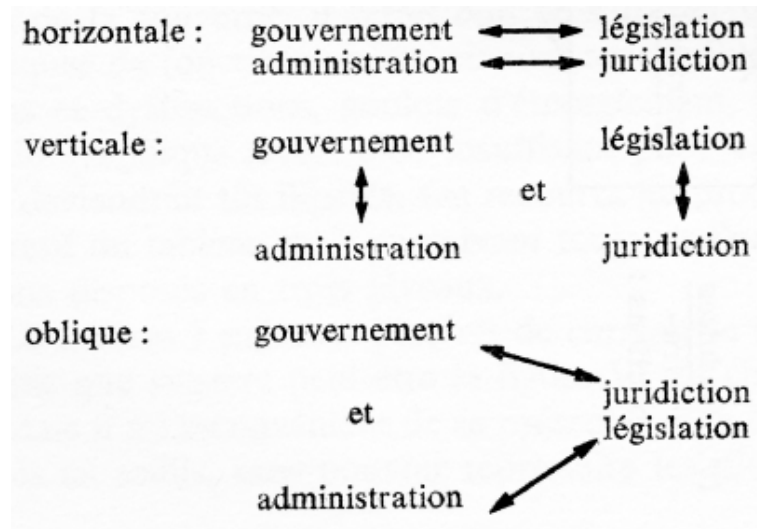
- Habilitations
 - contestables* selon la ligne descendante
 - contestées* selon la ligne ascendante
- Recours pour *inconstitutionnalité*

Niveau fonctionnel

— Malfunctionnement en *intrafonctionnalité*

- gouvernemental : 
- législative : 
- administrative : 
- juridictionnelle : 

— Malfunctionnement en *interfonctionnalité*



Seuil sélectif ou des activations

— Activations insuffisantes

selon la ligne descendante en *pénétration*

- par politification
- mobilisation
- régulation
- répression

selon la ligne ascendante en *représentations*

par infrafonctions consensuelles

contribution

participation

opposition

par infrafonctions dissensuelles

contestation

dissidence

rébellion

Niveau infrafonctionnel

— Insuffisances des moyens *préfonctionnalisés*

personnel politique

partis

groupes d'intérêts

conseils consultatifs

— Faible « présence » politique des moyens *fonctionnalisables*

classes sociales

— Non-politification des moyens *non fonctionnalisables*

population

électorat

opinions publiques

communications

Par la question fondamentale des valeurs, la théorie empirique devient tangente à la sociologie culturelle et à la philosophie politique. Les valeurs sont l'enracinement premier de toutes espèces de contradictions sociales, les finalistes et les normatives.

Tout parti pris d'étude dynamique requiert une logique de contradiction et non pas d'identité. Le « mouvement, écrivait Engels, est lui-même contradiction » et à plus forte raison « la vie organique et son développement », consistant « en ce qu'un être est à chaque instant le même et pourtant un autre... et dès que la contradiction cesse, la vie cesse aussi, la mort intervient » ²³¹. Marx trouvait dans la contradiction le moteur de l'histoire ²³².

Le politique fonctionne à coups de contradictions : celles qu'il a tâche de résoudre dans l'univers social, mais aussi celles qui caractérisent son activité propre. Quelles « contradictions » ? On pense d'abord à celles qui sont à la source des faits politiques d'antagonisme, de rivalité, de compétition, et qu'on a relevées sous les rubriques infra-fonctionnelles d'opposition, de contestation, de dissidence, de rébellion. Il s'agit de pointer les contradictions du système même de la gouverne, et d'abord celles que manifestent les rapports entre ses niveaux (ce qui implique une perception suffisante des relations à l'intérieur de chaque niveau et la prise en considération du principe unifiant de chaque niveau). Dans la « théorie des niveaux » (chapitre V), nous n'avions fait qu'évoquer en passant ces principes unifiants ²³³. Il fallait en réserver l'approfondissement jusqu'à l'étude actuelle des *confrontations*.

Le principe unifiant du niveau superfonctionnel est celui des *fins* de légitimité et de sécurité de la politie et, corrélativement, celui des superfonctions de légitimation et de sécurisation de la gouverne. Le principe du fonctionnel est celui des *normes* de la politie et, corrélativement, des fonctions de normativité impérante (gouvernement et législation) et exécutante (administration et juridiction) de la gouverne. Le principe de l'infrafonctionnel est celui des *valeurs* de la politie, et, corrélativement, des conduites infrafonctionnelles de contribution, participation, opposition, contestation, dissidence

²³¹ Dans *Anti-Dühring*, Paris, 1963, p. 152-153. [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

²³² Rappelons l'approfondissement du sujet dans les écrits de Mao, *À propos de la contradiction* et *De la juste solution des contradictions au sein du peuple* (*Ecrits philosophiques*, Lausanne, 1963).

²³³ Cf. le passage relatif à cette question au chap. V.

et rébellion. Les valeurs sont la base de toute attitude réfléchie en face de normes imposées et de fins proclamées.

Les contradictions existent à l'intérieur de chaque niveau entre les fins elles-mêmes, entre les normes elles-mêmes, entre les valeurs elles-mêmes. Mais c'est entre les unes et les autres, aux seuils de leurs rapports en dénivellation, que ces contradictions se manifestent avec le plus d'éclat. Ce langage d'apparence philosophante ne doit pas faire allusion. Il n'a pas d'abord à payer son tribut idéologique à Engels, ou Héraclite ou Mao-Tsé-toung. Ce qui ressort d'une élaboration de fonctionnement y pourvoit suffisamment...

Mais c'est à la condition de ne pas s'enfermer à priori dans la seule logique *positive* de l'élaboration systémique consistant à relier des parties au tout, à isoler analytiquement le système de son contexte environnant, à considérer ce qui vient de l'extérieur comme étranger ou superflu, sinon agressif (théorie du *stress*), etc. ²³⁴. Pour rendre compte de toute l'efficacité du système, cette logique comporte son verso *négatif* : des attributs contradictoires à ceux-là, sans devoir être dysfonctionnels ²³⁵, maintiennent la nécessaire tension interne du système, entretiennent ses facultés de résistance vis-à-vis de l'extérieur, lui permettent de s'y insérer et d'y échanger, etc. Dans presque tout système social, il y a structures officielles ou formelles, mais aussi appareils ou réseaux officieux ou non formels ; conformité aux rôles, mais aussi dé-

²³⁴ « La condition de reproduction d'un système n'est donc pas *l'absence* de contradictions à l'intérieur d'un système, mais l'existence d'une *régulation* de ces contradictions, régulation qui *en maintient provisoirement l'unité*. Un système social ou un écosystème naturel ne sont donc *jamais* une totalité *entièrement* « intégrée » comme le prétendent les fonctionnalistes, anciens et nouveaux. C'est une totalité dont l'unité est l'effet « provisoirement stable » des propriétés de compatibilité structurale entre les éléments qui composent une structure ou entre les structures qui composent un système. Pour cette raison, il est nécessaire de distinguer entre contradictions internes à un niveau de fonctionnement de la société et contradictions *entre* niveaux d'organisation de la société » (Maurice Godelier, « Considérations théoriques et critiques sur le problème des rapports de l'homme et de l'environnement », *Information sur les sciences sociales*, 13/6, p. 55).

²³⁵ Selon la catégorie devenue courante depuis l'ouvrage de Robert A. Merton, *Social theory and social structure* (Glencoe, Illinois, 1951). D'après l'édition française, *Éléments de méthode sociologique* (Paris, 1953, p. 118) : « Les *fonctions* sont, parmi les conséquences observées, celles qui contribuent à l'adaptation ou à l'ajustement d'un système donné et les *dysfonctions*, celles qui gênent l'adaptation ou l'ajustement du système ».

viance ; différenciation des tâches, mais aussi dédoublement parallèle ou pure confusion ; rationalité, mais aussi pulsions émotives et même instinctuelles ; etc.

Un modèle positif de fonctionnement n'est que le recto de son contre-modèle négatif ²³⁶, l'un et l'autre indissociables. Cela vaut d'autant plus pour une société qui s'est historiquement faite à coups de violence, la politie, et pour son système de contrôle qui peut toujours compter ultimement sur la force, la gouverne. Ni les fins, ni les normes, ni même les valeurs ne sont toutes positives *in se ou per se*. Elles sont de défense, d'injonction ou de prohibition, autant que de définition, d'affirmation ou de diffusion. Entre une sociologie de l'intégration et une sociologie du conflit, qui, par simple inversion de la première, coupe court aussi, il y a place pour une sociologie des contradictions, structurelles aussi bien que culturelles. La théorie des niveaux était la première mise en place de ces deux espèces de contradictions. La politie en est le siège et, pour ainsi dire, l'enjeu ; la gouverne en est l'instrument modérateur, suscitant ses propres secousses dans l'acte même de les prévenir.

Dans nos sciences, on distingue assez correctement les normes (ou règles) des valeurs ; mais la confusion est assez générale entre les valeurs et les fins (ou plus exactement l'univers des finalités). Ce sont tantôt les fins générales (et buts, ou objectifs, ou motivations des acteurs) qui semblent comprendre les valeurs ; ou tantôt ces dernières, en une extension indéfinie, qui semblent recouvrir tout le champ des finalités. D'une façon ou de l'autre le schéma est presque toujours à deux éléments ²³⁷.

²³⁶ « The countersystem represents the *analytical* negation of, and *logical* alternative to, the system or type of system under examination. It differs from the anti-system model in that the countersystem is a tool of analysis rather than a weapon for attacking the system » (Gideon Sjoberg et Leonard D. Cain, « Negative values, countersystem models, and the analysis of social system », Herman Turk et R.L. Simpson (éd.), *Institutions and social exchange*, Indianapolis, 1971, p. 224). Peter Calvert va jusqu'à écrire : « ... political activity is not productive, and it may indeed, be couriter-productive » (« The dynamics of political change », *Political studies*, décembre 1969, XVIII/4, p. 449).

²³⁷ Lorsque Max Weber définit une fin « comme représentation d'un *résultat* qui devient cause d'une action » (*Essais sur la théorie de la science*, Paris, 1968, p. 170), il signale que c'est en tant que déjà valorisée que la fin devient motrice. Il n'est pas étonnant que l'intime liaison entre la fin et la valeur incite à leur assimilation. Parmi la série des synonymes de valeur que Louis Lavelle avait relevés dans son *Traité des valeurs* (Paris, 1951, p. 19 sq.), on trouve la fin et la norme :

Précisons bien que le système sous examen, la gouverne, n'a pas, *en tant que système*, de fins, de normes, de valeurs. Ce sont les *agents* humains qui, aux trois niveaux analytiques, agissent au moins par implication comme si les fins, normes ou valeurs sont au principe de leurs actions politiques. Cela dit, qui était d'une importance capitale, nous entendons fins, normes et valeurs en leur sens courant du langage éthique.

La particularité de notre démarche consiste à présenter les valeurs en leur intime et nécessaire relation aux normes et aux fins. Ces deux derniers termes ne font guère difficulté. C'est la définition du premier et son rapport aux deux autres qui fait problème. Des multiples définitions des valeurs celle de Louis Lavelle nous paraît la plus exacte : « On peut dire que le mot valeur s'applique *partout où nous avons affaire à une rupture de l'indifférence ou de l'égalité entre les choses, partout où l'une d'elles doit être mise avant une autre ou au-dessus d'une autre, partout où elle lui est jugée supérieure et mérite de lui être préférée* » ²³⁸.

L'idée de ce qui est préférable et désirable se retrouve dans toutes les définitions. Max Weber voyait dans le terme de valeur ce « malheureux enfant de la misère de notre science » ²³⁹. Après un demi-siècle d'intense développement des sciences humaines, Abraham Edel portait un jugement aussi dur ²⁴⁰. Aujourd'hui, de toutes parts dans les sciences sociales, on assiste à une espèce de nouvelle conversion aux valeurs pour essayer de rejoindre quelque chose d'essentiel qu'on avait trop commodément mis entre parenthèses.

« Bien, Idéal, *Fin*, Perfection, *Norme*, Sens et Signification » (c'est nous qui soulignons).

²³⁸ *Ibid.*, p. 3.

²³⁹ « 'Objectivity' in social science », in E.A. Shils et H.A. Finch (eds.), *The Methodology of the social science*, Glencoe, 1949, p. 107.

²⁴⁰ « When the intellectual history of contemporary social sciences come to be written, one of its major themes will be the relation of social science to value. It will be a story of mutual isolation, affecting theory and practise alike, with losses to both the social sciences and the philosophy of values... What remains is the general idea of pro or con attitude » (« Social science and value ; a study of interrelations », in I.L. Horowitz (ed.), *The new sociology*, New York, 1965, p. 218, 219).

En son abstraction analytique de superfonctionnalité, la gouverne est prise à charge par ceux qui, à ce niveau, définissent les deux fins générales et ont pour tâche de les assurer ; les constituants, le chef de l'État, les autres organes superfonctionnels qui le sont en propre ou par dédoublement, comme les commandants militaires à l'étranger, les chefs de missions diplomatiques. Il y a d'abord la première fin qui est tournée vers l'intérieur, garantir la légitimité de la gouverne ; et cette autre, tournée vers l'extérieur, assurer la sécurité de la politie par rapport à l'environnement. Ce sont fins globales pour la politie mais aussi minimales pour la gouverne. Sécurité et légitimité ne vont pas l'une sans l'autre mais la poursuite de l'une peut se faire au détriment de l'autre : leur premier principe de contradiction réside dans la nécessaire complémentarité de leur finalité superfonctionnelle. Aussi le caractère *téléologique* de ce niveau est-il spécialement accusé.

Le caractère *normatif* du niveau fonctionnel est d'évidence, comme matière de définition des quatre fonctions et de leur observation courante. Le caractère *axiologique* ²⁴¹ du niveau infrafonctionnel, par ailleurs, ne s'impose pas d'emblée, tout au moins avec la même clarté.

On ne *vit* pas fins, normes ou valeurs selon un même caractère de familiarité ou de distance. Les *valeurs* sont d'*intériorité* : elles nous font et nous les faisons. Nous les impliquons par la conduite de contribution ; nous les affirmons par celles de participation et d'opposition ; nous les proclamons par celles de contestation, de dissidence, de rébellion. Les valeurs sont *nous*, au plus profond, en ce que nous avons de plus intime et de plus cher. Les *normes*, qui, en deux degrés d'impération et d'exécution, nous rejoignent, sont d'*altérité*. C'est ce qu'*eux* décident et que *nous* acceptons sans passer notre temps à grommeler. Les *fins*, comme tout objectif ou but, sont d'*extériorité*. *Lui*, qui nous semble si lointain, s'en charge de concert avec eux, en un rapport à *nous* mais aussi aux AUTRES. Les fins sont celles du NOUS, qui est trop vaste et donc distant, alors que notre quotidienneté politique ne dépasse pas le *nous* et ne s'interroge pas sur la légitimité et la sécurité en état d'inclusion obligée. C'est la première dimension, *spatiale*, de notre espace-temps.

On se situe aussi par le second terme de l'espace-temps. L'extériorité des fins correspond à la génétique des origines, *de ce qui fut* ; on n'a pas eu le choix de telle inclusion obligée. L'altérité des normes correspond à la dynamique *de ce qui est*, tant

²⁴¹ De l'axiologie, science ou théorie des valeurs.

que ce seront *eux* qui en décideront et *nous* qui les accepterons. L'intériorité des valeurs correspond à la dynamique *de ce qui sera* ou, tout au moins, de ce qui peut être, car *nous* pouvons y changer quelque chose, à leurs normes et à leurs rôles. Nous pouvons même prendre leur place, relativement, bien sûr, selon le degré d'ouverture de telle ou telle gouverne au seuil des activations.

On pressent déjà que les contradictions entre les valeurs seront à un degré de plus grande profondeur, sinon de plus grande tension, que celles que manifestent les différences entre les seules normes. Les normes sont en constant procès de révision entre elles, donc de renouvellement. Mais les valeurs ? Elles ne sont pas à la même échelle de temporalité : on n'en change pas avec la même facilité qu'on abroge une loi et en promulgue une autre de remplacement. Quant aux fins générales, elles ont encore moins de souplesse : leur contradiction est, comme il vient d'être dit, de nécessaire complémentarité, comme l'externe ne se pense qu'en référence à l'interne et vice versa.

Les contradictions d'un niveau à l'autre sont plus aisément apparentes, parfois tombent sous le sens, ou tout au moins dans le champ de l'analyse par dénivellations. Ces contradictions proviennent de la mutuelle dépendance entre ces trois ordres de principes. La proposition suivante exprime cette interdépendance de fonctionnement : les finalités dépendent des valeurs pour leur fondement et des normes pour leur élaboration concrète. La transposition en termes de changement de cette proposition donnerait : les finalités dépendent des valeurs pour leur réactualisation et des normes pour leurs reformulations concrètes.

La dynamique essentielle du changement, comme celle du fonctionnement, procède d'une articulation entre les principes unifiants de chaque niveau. Sous l'impulsion d'apports idéologiques ou techniques, de l'influence de leaders d'opinion et de « définisseurs de situation », les valeurs se modifient ou se déplacent, entraînant un « écart culturel »²⁴² chronique entre elles d'abord, valeurs se contredisant ou difficilement compatibles, puis entre les valeurs qui émergent et les normes qui tardent toujours en ce qu'elles trouvent appui sur des valeurs anciennes. Par suite de ces contradictions se vivent des tensions entre des normes plus ou moins observées et des va-

²⁴² Selon l'expression classique du sociologue W.F. Ogburn dans *Social change with respect to culture and original nature*, Chicago, 1922. Ogburn a surtout insisté sur l'importance de l'invention.

leurs en redéfinition constante, donc rarement simples. Ces tensions remettent en question, sinon les deux fins officielles de légitimité et de sécurité, tout au moins les programmes nationaux proclamés pour les honorer. Le défi des instigateurs et des promoteurs de changement n'est qu'à moitié relevé lorsqu'ils réussissent à faire l'emporter les normes de changement sur les normes stabilisatrices. Pour que le changement recherché soit efficace et durable, il leur reste encore à enlever les adhésions aux valeurs nouvelles, ou de renouvellement, par des techniques et moyens de politisation, de mobilisation, de propagande, etc.

La *production* continue des normes les modifie les unes par rapport aux autres, n'implique que rarement altération des fins en tant que structurelles, mais met plus souvent en cause les valeurs en tant que culturelles. Il n'y a guère de tension véritable entre les fins générales et les valeurs, par suite de manque de *contact* immédiat : elles ne sont mises en présence que par niveau fonctionnel interposé. Les normes médiatisent fins et valeurs selon le double mouvement ascendant et descendant. Les normes effectives tardent le plus souvent sur les nouvelles expressions de valeurs. Les motivations et buts proclamés par les agents pour faire accepter de nouvelles normes se donnent l'air d'être en avance sur les valeurs alors que ce n'est souvent que pour en empêcher l'incubation. D'un plus faible *coût* social, ces buts ou objectifs, qui ne mettent pas en cause les deux fins officielles, permettent de maquiller des règles modifiées de fonctionnement en fausses normes de changement. Toutes les espèces de fausses réformes sont des variantes de ce modèle général.

On peut dire qu'une politique est un fonctionnement ou en constance tant que les valeurs restent sans modification substantielle, malgré le flux des normes. Au contraire, lorsque les valeurs se réaménagent entre elles de telle sorte qu'il en est qui se politifient naturellement (ou qui deviennent en instance de politification), le changement apparaît ou, tout au moins, le passage s'opère pour une politique en tendance, ou de renouvellement. La tension entre les valeurs peu compatibles (le cas classique de valeurs novatrices *versus* les valeurs de la tradition) devient spécialement forte lorsqu'une intense politification des valeurs novatrices les transforme en objectifs collectifs à atteindre par des programmiques spéciales. Les valeurs-souches en politique sont peu nombreuses. Les valeurs sociales dominantes ne le sont guère plus mais leur configuration apparaît plus diversifiée dans le temps et dans l'espace. Le processus dit de *goal-seeking* ou de *goal-changing*, empruntés au langage de la cybernétique, peuvent bien n'être que des tentatives pour ranimer les valeurs plus ou moins assoupies

dans l'univers des consciences collectives. Pour parcourir le cycle complet fins \rightleftharpoons normes \rightleftharpoons valeurs, la révolution culturelle prospecte de façon véhémement l'univers des valeurs. La révolution tout court peut se satisfaire du cycle court fins \rightleftharpoons normes. La gouverne, vaste appareil de fonctionnement, n'a pas d'emprise directe sur les valeurs de la société qu'est la politie. Ce qui permet la « prise au pouvoir » n'est qu'une première occasion offerte à un début de transformation d'une société.

Il en est du changement comme du fonctionnement. Nous nous retrouvons au point d'arrivée les mêmes que nous étions au point de départ. Par *nous*, on entend toujours nos six conduites ; mais nos six conduites sont aussi les six infrafonctions de la gouverne.

Agents de rien d'autre que de conformité routinière aux normes aussitôt obéies que reçues, les contributeurs ne jouent pas de rôle actif. *Agis* en fonctionnement en y trouvant toutes espèces de sécurisations, ils sont encore passifs devant le changement dont, habituellement, ils n'ont cure ou dont ils ne prennent pas conscience : de ce point de vue, la contribution est non changeante. Mais dans la mesure où le changement ne semble que prolonger un fonctionnement rassurant, ou perçu comme l'étant, les contributeurs l'absorbent aisément : de cet autre point de vue, la contribution est une condition idéale favorisant le changement. Les promoteurs du changement comptent sur cette seconde attitude. Pour que toutes espèces de changements se produisent, il est utile que le plus grand nombre se tienne en dehors des tensions ou luttes d'où sortent les innovations. Les campagnes d'éveil des masses, de mobilisation, de *conscientisation* politique, etc. sont des techniques pour faire accepter le changement bien plus que pour y faire participer activement, ce qui n'est qu'une préoccupation de deuxième étape. La « majorité silencieuse », et donc implicitement approbatrice, serait-elle le plus cynique calcul des « minorités agissantes »

De l'aspect non-changement, pro-changement d'un autre point de vue, de la contribution, on passe aux degrés plus avancés, mais de nature presque aussi ambiguë, du changement avec les infrafonctions de participation et d'opposition. En face des modes révolutionnaires ou préévolutionnaires, le changement apparaît ainsi réformiste. Est-il un homme politique ou un citoyen participant, de quelque façon, aux affaires publiques qui ne se présente pas comme « réformiste » ? Les « défenseurs de statu quo », comme les appellent leurs adversaires, ne se mettent en branle que lors-

que pointent des changements menaçants ou imprévus, qui ne sont pas ceux, évidemment, de « la vraie réforme à faire ». S'engager en politique, c'est toujours pour le motif noble d'y changer quelque chose. Viser à consolider un état de choses qui est mal assuré est intention de changement. Pour l'opposant de circonstance, d'instinct ou de libre choix, c'est encore plus clair : il s'oppose aux mauvais changements, aux fausses réformes, aux « réformettes » ; ou encore aux moyens du changement, qui doivent être ceux de l'expérience ou de la responsabilité et non de l'improvisation ou de l'arbitraire ; ou à ses rythmes, à un changement prématuré ou trop rapide ; ou à ses séquences, alors qu'il faudrait commencer par les préalables ou suivre l'ordre des priorités essentielles ; etc.

Selon la série des activités infrafonctionnelles, on arrive ensuite à la contestation et à la dissidence. Ce sont conduites fort contrastrantes, mais un caractère leur est commun : on ne fait plus confiance aux institutions et agents de la réforme officielle. Il faudrait que ceux-ci soient *réformés* (au sens militaire), mais on ne prône pas encore la révolution. Les attitudes sont prérévolutionnaires : casser le système ou la baraque, chez le contestataire ; rompre avec tel rôle de citoyen parce que imposé abusivement, mais sans en perdre le statut, chez le dissident. Pourvu que la contestation ait quelque souffle et menace vraiment, que la dissidence ait force corrosive d'antisymbole et puisse remuer l'opinion, elles peuvent servir de catalyseurs à des changements qui, sans elles, continueraient à tarder. Mais une rétrogression, assortie ou non de répression, est une évolution tout aussi possible.

C'est la dernière des conduites infrafonctionnelles, la rébellion, qui pose l'ampleur dramatique du phénomène révolutionnaire. Il faut - *horribile dictu* - *introduire* la révolution en théorie politique. Des précautions s'imposent. Comment traiter en froideur analytique d'un thème où s'accrochent quelques-uns des plus généreux rêves éveillés ou les plus basses entreprises de mystification de la peur entretenue ? Est-il terme du langage qui ait été plus magnifié ou davantage honni ? Il importe d'abord d'en dégager le sens épique ou apocalyptique, ou, ce qui est peut-être pire, l'habituelle rhétorique de son discours. Ses usages métaphoriques : révolution « pacifique », ou « tranquille », des « idées », dans les « moeurs » ou dans la « mode », etc. montrent que le terme a du scintillement.

La révolution est faite de deux éléments : le premier est le recours à la violence comme moyen d'action ; le second est la négation d'une légitimité établie pour y substituer un nouveau principe de légitimation. Elle met en présence la violence du dernier mot avec le premier de la nouvelle légitimité. Une révolution produit toujours des effets fondamentaux dans la politique. Quelque chose, quelque part, dans l'organisation et le fonctionnement de la gouverne n'est plus le même après une révolution. Inversant le cours de la gouverne, après l'avoir un moment immobilisée, elle en instaure un nouveau cycle.

Les définitions les moins décevantes de la révolution sont peut-être les plus simples. On se satisfera de la formule lapidaire d'un auteur qui date : « Les révolutions sont les changements tentés ou réalisés par la force dans la constitution des sociétés »²⁴³. Harold Lasswell ajoute l'idée d'une nouvelle sémantique politique qui s'impose avec l'arrivée des nouveaux dirigeants : « changement rapide et étendu dans la composition et le vocabulaire de la poignée de ceux qui gouvernent »²⁴⁴. La révolution est donc un phénomène de double discontinuité, tandis que la réforme réaménage ou accélère des situations sans rupture de continuité.

Les révolutions n'ont pas toutes le même poids historique. Certaines qui sont de la catégorie de la révolution de palais, du coup d'État, du *putsch*, du *caudillismo* ne font guère que déplacer les titulaires du pouvoir ; d'autres ne visent qu'à réorganiser mais sans grande portée sociale les rôles fonctionnels de la gouverne. Les révolutions d'importance historique majeure sont toujours sociales en leur institutionnalisation durable. Une des typologies des révolutions les plus complètes nous paraît être celle de Chalmers Johnson qui a distingué six catégories : 1. la jacquerie ; 2. la rébellion utopique ; 3' la rébellion anarchiste ; 4. la révolution jacobine communiste ; 5. le coup d'État à la suite d'une conspiration ; 6. l'insurrection militaire de base²⁴⁵. Il s'agit de

²⁴³ Arthur Bauer, *Essai sur les révolutions*, Paris, 1908, p. 11 ; Chalmers Johnson, qui lance son ouvrage, *Revolution and change* (Boston, 1966), à partir de cette citation, commente : « All of the elusive concept of revolution are here... » (p. 1).

²⁴⁴ *Study of power*, New York, 1950, p. 3-4.

²⁴⁵ *Revolution and the social system*, Hoover Institution Studies, Stanford, 1964.

types idéaux discutables, mais cette classification présente quelque utilité en première approximation pour des travaux historiques par exemple ²⁴⁶.

L'analyse empirique des causes des révolutions s'est portée récemment du côté des explications de nature psychologique. La notion clinique de « frustration », provenant du déséquilibre entre la satisfaction des besoins et la formation de nouveaux besoins, remplace le thème de l'« aliénation ». On a pu parler d'un degré de « frustration systémique » ²⁴⁷. Une approche voisine est celle de la « dépossession relative » en rapport à un groupe de référence. Contrairement à ce que suggère d'abord le sens commun, l'esprit révolutionnaire ne trouverait pas sa source dans la conscience de privations insoutenables. Il naîtrait plutôt de comparaisons, désavantageuses pour soi, avec les conditions privilégiées, ou simplement moins démunies, d'un groupe social autre que le sien, le « groupe de référence » ²⁴⁸. On voit l'importance des communications modernes qui mettent à la portée des démunis l'image d'un *monde meilleur se vivant* et donc, désormais, accessible. Seraient perméables à l'appel révolutionnaire ceux qui prennent une conscience jalouse de l'écart entre les frustrations de la réalité et les aspirations accessibles, ainsi qu'en donne la preuve arrogante le groupe de référence.

Cet écart est d'autant plus ressenti que les attentes croissent encore par suite d'améliorations de la condition de vie et de réformes sociopolitiques en cours. La sur-

²⁴⁶ Encore qu'il conviendrait d'élargir la quatrième catégorie à la notion des « grandes révolutions », quitte à en présenter des subdivisions : l'américaine de 1775, la française de 1789, la bolchevique de 1917, la maoïste de 1949, la castriste de 1959. De même au sujet de la cinquième catégorie, faudrait-il distinguer les « coups d'État légaux » dans lesquels la France est « experte » (Raymond Aron, *Démocratie et totalitarisme*, Paris, 1965, p. 9).

²⁴⁷ La « frustration systémique » est le produit du rapport « Social want satisfaction/Social want formation » selon K. et Rosalind L. Feierabend (« Aggressive behaviors within politics (1948-1962 : a crossnational study) », *Journal of conflict resolution*, septembre 1966, X/2. R. Tanter et A. Midlarsky (« A theory of revolution », *ibid.*, 1967, XI/3) ont signalé que leur concepts d'« aspiration » et d'« expectations » pourraient être analogues aux formules « want formation » et « want satisfaction » des Feierabend.

²⁴⁸ On s'estime en dépossession relative par rapport au groupe de référence. « Relative deprivation is defined in psychosocial terms as a perceived discrepancy between men's value expectations and their value capabilities, *i.e.* a discrepancy between the goods and conditions of life they believe are their due, and the goods and conditions they think they can in fact get and keep... » (Ted Robert Gurr, *Why men rebel*, Princeton, 1971, p. 24).

venance inopinée de crises, ou de récessions économiques prolongées, a pour effet d'entraîner des politiques officielles de réaction, derrière lesquelles se retranchent dirigeants politiques et influents économiques. De ce dernier élargissement de l'écart d'origine, ou d'une perception accentuée de l'écart actuel, surgit une situation de pré-révolution. Il ne manque plus que l'occasion et le catalyseur révolutionnaires dans des conjonctures d'effervescence - ou le nez de Cléopâtre, ou l'étincelle...

Les études récentes sur la stabilité des régimes ou sur les dynamiques de changement ont permis un début d'entrée peu aisée du phénomène révolutionnaire dans le champ de la théorie politique. La révolution, à la fois comme cas limite et phénomène non strictement répétable, donne peu de prise à l'analyse généralisante. En outre, les *moyens d'action* révolutionnaires, avant, pendant ou après les révolutions, permettent difficilement de dégager le contenu de *changement réel* qu'elles apportent. A travers « les lendemains qui déchantent » souvent, on ne peut évaluer l'ampleur et la nature du changement que sur de longues périodes de temps.

L'étude des révolutions qui ne réussissent pas est négligée. Quant à celles qui ont permis l'instauration d'un nouveau pouvoir, la phase postrévolutionnaire n'est déjà plus la révolution, maintenant instituée en régime dont l'article premier est la prévention de la contre-révolution, ou sa répression. La « révolution permanente » est d'abord slogan de ralliement autour du rappel que la légitimation d'hier reste la légitimité d'aujourd'hui. Cette dernière ne souffre plus d'autres définitions que celles que précisent au jour le jour les nouveaux légitimateurs.

Les dirigeants de la gouverne s'accrochent volontiers de diverses forces de refus engendrant nombre de rebelles mais d'où ne sortent que de rares révolutionnaires conséquents. Il est difficile d'admettre que l'histoire soit faite d'entre-deux-révolutions. Personne n'y échappe : « Même les révolutionnaires ont toujours pensé à une société immobile, une fois rénovée » ²⁴⁹. Depuis peu, nous avons appris, par le destin tragique du Chili d'Allende, que, s'il peut y avoir *élection* d'une révolution, cette révolution peut aussi être battue par les moyens selon lesquels s'instaurent d'habitude les révolutions.

²⁴⁹ Bertrand de Jouvenel, *De la souveraineté*, 1955, p. 160. L'auteur venait d'écrire. « ... la Société Mouvrante présente aux autorités leur problème majeur, qui n'a jamais été mis en lumière, toutes les meilleures discussions sur le Bien Commun étaient fondées sur le postulat du statisme social » (ibid.).

Que les révolutionnaires agissent de l'extérieur ou à l'intérieur, que, par leur réussite ou leur défaite, ils relancent ou non un nouveau cycle de légitimation, une révolution est toujours l'événement dramatique ultime du fait brut politique de l'inclusion obligée. C'était notre point de départ.

Résumé : voir les Propositions 46 à 50.

LA GOUVERNE POLITIQUE (1977)

Troisi me perspective : Entre qui ?

Chapitre XIII

Entre Eux, Lui et NOUS : la dynamique du changement

[Retour   la table des mati res](#)

Il sera d volu   l'examen de cette question cruciale du changement le m me sort - indigne - que celui que nous avons fait   l' tude des relations internationales et de la typologie des r gimes. Il ne s'agira gu re plus que de situer cet autre probl me fondamental dans notre pr sentation globale.   quelles questions portant sur le changement notre mod le de fonctionnement permet-il de r pondre ? Ou plut t, quelles interrogations significatives permet-il de soulever d'abord ? C'est poser la question, redoutable mais in vitable, du rapport entre les deux dynamiques : celle du *fonctionnement*, qui nous occupe depuis le d but, et celle du *changement*, d j  esquiss e, en passant, au sujet des r gimes et des insuffisances de fonctionnement.

Le pr sent chapitre relaie la question, laiss e en plan   la fin du chapitre pr c dent, sur les principes *unifiants* de niveaux : fins, normes et valeurs. Le chapitre suivant prolongera la m me question, mais en consid rant les *agents* de changement et leurs r les de gouverne dans la polittie.

Une préthéorie du changement est en germe dans une théorie du fonctionnement. Les deux termes de changement et de fonctionnement, par implication naturelle, se renvoient explicitement dès qu'on s'applique à traiter de l'un ou de l'autre. Tout changement est un nouveau fonctionnement et révèle, par ailleurs, *une part de fonctionnement qui ne change pas*. Traiter du changement ou décider d'un changement, c'est commencer par prendre acte d'un mode donné de fonctionnement.

Le changement, par définition renouvelant le fonctionnement, se trouve aussi le consolider, du moins en « cette part qui ne change pas ». Mais, en un second temps ou d'un autre point de vue, le changement le déstabilise aussi jusqu'à ce que le fonctionnement nouveau, issu du changement, ait pour ainsi dire fait ses preuves. Il faut ajouter : tant qu'il ne requiert pas, par suite de ses propres carences virtuelles, un nouveau changement. A la limite, c'est à peine un paradoxe que de dire qu'un régime ne peut fonctionner qu'en changeant. Par ailleurs, le changement se pose toujours en rapport à des insuffisances de fonctionnement, à l'un ou l'autre de ses goulots d'étranglements (tableau J) : c'est toujours ce que disent ceux qui le réclament ou s'en font les instigateurs. Le changement, désiré, poursuivi, planifié, ou simplement enregistré par l'analyste, est toujours un *au-delà* à un fonctionnement connu ou présumé tel et, surtout, estimé insatisfaisant.

C'est pour notre confort, d'ailleurs très relatif, de chercheurs que nous faisons la distinction entre fonctionnement et changement. Dans la perspective où nous nous situons, il faut maintenir l'utilité du terme changement comme terme générique des diverses formes qu'il revêt : évolution, croissance, expansion, innovation, développement, modernisation, etc. Mais c'est pour ajouter tout de suite qu'il importe de délinéariser la direction du changement et, peut-être même encore davantage, d'en débonifier la signification. A priori, le changement n'est ni bon ni mauvais - c'est à voir ; il est *multilinéaire comme le fonctionnement*. Il y a des changements de types négatif, rétrograde, maléfique, ou encore qui sont circulaires, marquant le pas, diversifs. Les situations de décadence et d'anomie sont produites par les changements. Il faut pouvoir aussi rendre compte des changements qui amènent les mille et une formes de violence et de conflits, les conduites de rébellion et les phénomènes de révolution.

La notion de changement connote les deux idées, indissociables, de nouveauté et de temporalité ; celle de fonctionnement ne les comporte pas, tout au moins ne les

met pas en cause de la même façon : 1. le fonctionnement, qui a quelque rapport au *temps* (le moment de *synchronie*), fait abstraction de la durée, tandis que le changement s'étend essentiellement selon la *durée* (en *diachronie*) ; 2. le fonctionnement n'a rapport qu'à des règles *effectives* selon lesquelles il se définit *dans l'instant*, tandis que le changement se perçoit comme objet analytique par des règles voulues pour être *efficaces*, et même bénéfiques, *dans un futur*. La première proposition détermine l'aspect *prospectif* du changement ; la seconde, son caractère *projectif*. Dans le premier cas, le système considéré est dit *en constance*, parce que conservant ses valeurs de référence et recourant, si besoin est, à des moyens autorégulateurs ; dans le second, le système devient *en tendance* en accueillant de nouvelles données et en s'ouvrant même à des procédés de recherche de buts nouveaux.

Dire d'une politique qu'elle change, ce n'est pas nécessairement, c'est même très rarement, impliquer qu'elle change de régime. Des modifications substantielles et visibles de sa gouverne suffisent, qu'on repère en réaménagements de compétences, de rôles et d'activités spécifiques à tel ou tel de ses niveaux, ainsi qu'en répercussions d'effets décisifs à l'un ou l'autre de ses seuils. Il n'est toujours question que du jeu des fonctions et des superfonctions, ainsi que des infrafonctions et de leurs organes ou moyens d'action correspondants. Sont rares, et habituellement à long terme, les changements qui affectent la politique dans son ensemble ; mais certains de ses segments subissent des contrecoups de changements qui deviennent des *événements* pour elle. C'est un truisme qui vaut d'être rappelé : d'une façon ou de l'autre, tôt ou tard, une politique supporte les coûts culturels généraux de toute modification notable dans le fonctionnement de sa gouverne.

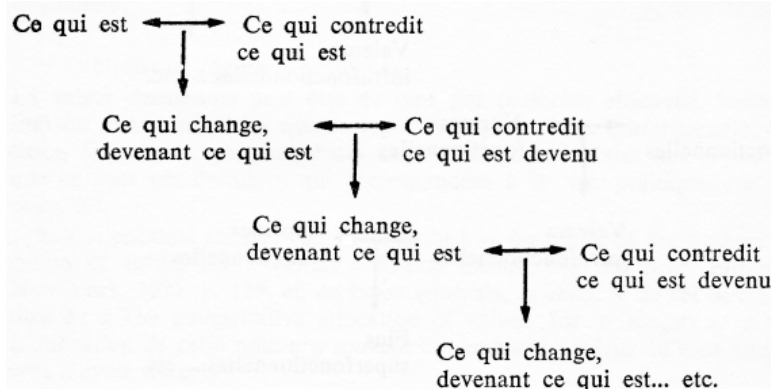
Cette propriété qu'offrent les régimes de changer en eux-mêmes ou, plus malaisément, de se transformer en d'autres types est la dimension capitale de la connaissance qu'on en peut avoir. C'est *la question centrale de la science politique*. Il est impliqué depuis le début que, hors de l'intervention de facteurs extérieurs décisifs, les régimes ne changent que selon les modes de leur fonctionnement au moins virtuel ; ou encore qu'on ne peut imprimer des mouvements de changement à des politiques qui ne les contiendraient pas potentiellement. C'était important d'y insister, mais ce serait d'un propos trop court que de s'y restreindre. Il reste à tenter de trouver les pièces motrices du changement.

La dialectique de contradiction ²⁵⁰ est bien autrement féconde que cette première exposition linéaire et dualiste : ce *qui est-ce qui change*. Le changement est promesse de réponse aux contradictions du fonctionnement. Un fonctionnement sans contradictions n'évoluerait pas, s'arrêterait : non-sens plutôt que contresens. Au fonctionnement \Rightarrow changement s'ajoute le changement \Rightarrow fonctionnement nouveau. Mais ce dernier duo, en ses nouvelles séquences, comporte encore des contradictions qui ne sont plus les mêmes que celles des premières séquences, mais ce sont encore des contradictions. Tout changement, même s'il est *réussi*, est porteur de nouvelles contradictions qui, souvent, ne font guère que déplacer les premières ou, parfois même, seulement les maquiller sans les absorber. Non pas un duo en conséquence, mais un trio en causalité : ce *qui est-ce qui contredit ce qui est-ce qui change* ; et « ce qui change » devenant le nouveau « ce qui est », s'embranchent alors une nouvelle triade et, ainsi, indéfiniment ²⁵¹.

S'imposent tout de suite deux précisions capitales. Il s'agit ici d'un schéma fort sommaire d'une dynamique générale de changement et non de l'étude des conflits dont la forme peut d'ailleurs être autant dyadique ou multilatérale que triadique. Notre question est plus générale et la réponse qu'elle permettra pourrait être considérée

²⁵⁰ Ces notes reprennent, en les élargissant, les considérations générales du dernier tiers du chapitre précédent. Quant à la notion de *dialectique*, nous l'entendons en son sens courant de processus de l'ordre réel ou irréel dont on retrace les oppositions ou différences en forme de contradictions et de leur dépassement. Il ne s'agit pas d'une relation d'antagonisme ni d'une simple relation interagissante entre des principes différents. La synthèse, produit de la confrontation de la thèse et de l'antithèse, est elle-même agitée de contradictions et nécessairement toujours ouverte.

²⁵¹ Selon la triade bien connue, thèse-antithèse-synthèse, cet embranchement peut ainsi se schématiser :



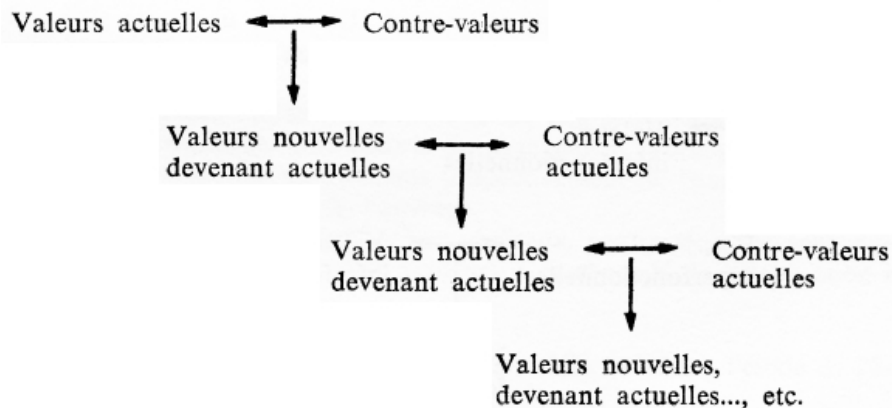
comme préalable aux études de la nouvelle conflictologie qui s'occupe de la classe de changements antagoniques, violents, spécialement brusques ou dramatiques. Il ne s'agit pas, non plus, d'une autre des applications, souvent abusives, du principe fort simplificateur des inputs-entrées et des outputs-sorties, régularisées par des boucles en *feed-back*, et des facilités interprétatives qu'elles permettent ²⁵².

Il faut chercher l'explication de la dynamique essentielle des normes humaines dans les contradictions entre les fins elles-mêmes, entre les valeurs elles-mêmes ²⁵³, mais surtout dans la dialectique motrice interniveaux entre les fins, normes et valeurs ²⁵⁴. La politique, comme société fermée par son caractère d'inclusion obligée, illustre le phénomène plus que toutes les autres formations sociales.

Nous savons déjà que le principe unifiant du niveau superfonctionnel est celui des *fins* de légitimité et de sécurité ; que celui du fonctionnel est le niveau des *normes* officielles, de la gouverne, en leurs deux paliers d'accomplissement, d'impération et

²⁵² Certain type d'explication « démocratique » ou « libérale » y trouve volontiers son compte. Quand au *feed-back-rétroaction*, il ne s'agit que d'un des quatre mouvements fondamentaux « mis à sa place » (au chap. IX) entre les trois autres, perception, interaction, proaction.

²⁵³ Aux valeurs, reconnues ou officialisées en normes et fins, s'opposent les contre-valeurs. Il en est de même pour les contre-normes et normes, pour les contre-fins et fins. On en peut faire des embranchements triadiques analogues à ceux qui sont illustrés à la note 2. Ainsi, au sujet des valeurs :



Des ensembles triadiques identiques se constituent à partir des normes actuelles \longleftrightarrow contre-normes et des fins \longleftrightarrow contre-fins.

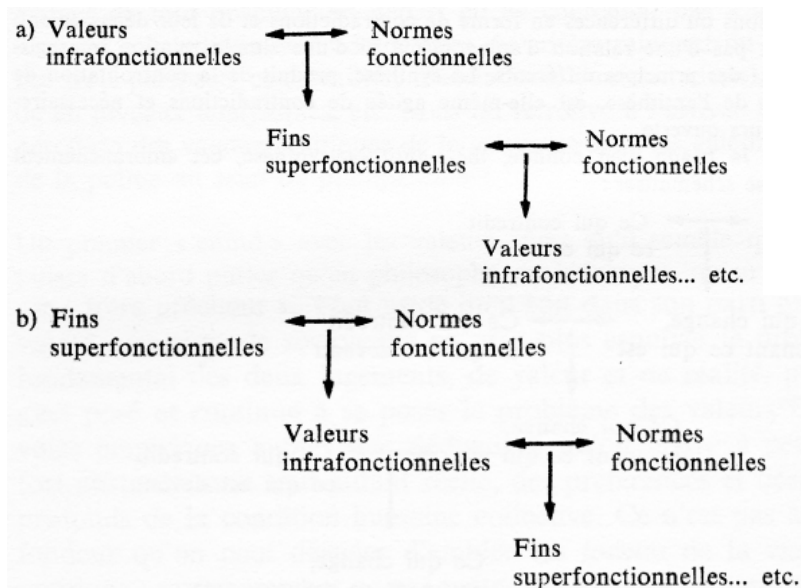
²⁵⁴ Cette dialectique interniveaux, beaucoup plus complexe et portant avec elle les trois dialectiques intraniveaux, ne peut être illustrée dès maintenant. (Cf. les deux dernières figures du chapitre suivant).

d'exécution ; que celui de l'infrafonctionnel est le niveau privilégié des *valeurs* fondant des conduites aussi disparates que la contribution et la rébellion. Ce découpage en niveaux permettrait d'établir deux espèces de contradictions : à l'intérieur des niveaux, puis d'un niveau à l'autre. Ces contradictions, déjà apparentes lorsque la gouverne est en constance ou en schéma de pur fonctionnement, deviennent plus éclatantes lorsque le système et une part de ses éléments essentiels opèrent en tendance ou s'engagent en changement.

Mais il importe en utilisant ces vues triadiques de ne pas oublier la nature trialiste du changement lui-même : ce qui contredit le fonctionnement n'est pas le changement, qui est plutôt produit de sa contradiction, ni même le fonctionnement nouveau, qui est aussi produit d'une seconde contradiction (*cf.* note 2, [à la page 227 de cette édition numérique. JMT.]).

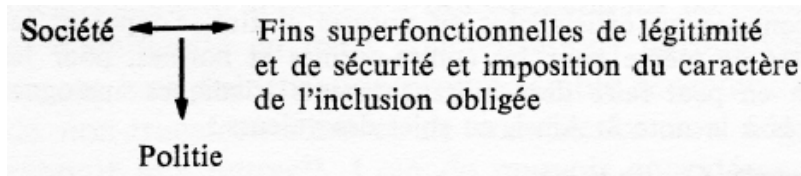
Il nous est apparu légitime, et même nécessaire, d'axer une théorie de *fonctionnement* sur le caractère privilégié des normes du niveau fonctionnel, en référence duquel se définissaient les niveaux infrafonctionnel et superfonctionnel ²⁵⁵. Une étude portant sur la *genèse* des politiques aurait incité à concentrer plutôt l'attention sur les

²⁵⁵ Un schéma de fonctionnement, par le caractère privilégié des normes, les opposerait en antithèse. Selon qu'on poserait a) les valeurs ou b) les fins en thèse, on aurait les triades suivantes :

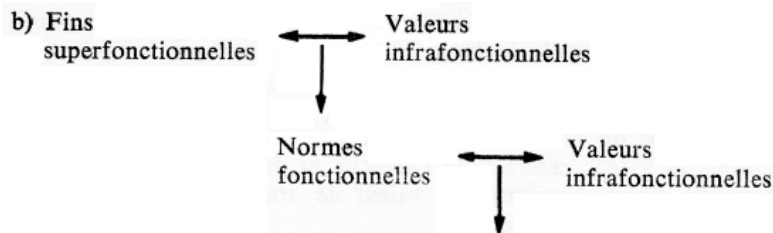
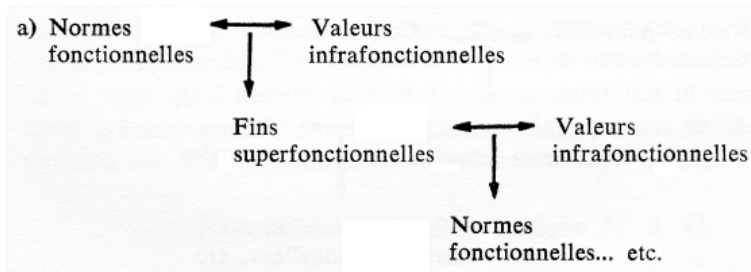


fins superfonctionnelles, ainsi que sur l'affirmation historique graduelle du principe minimal de l'inclusion obligée avec tout ce qu'il comporte ²⁵⁶. Mais en théorie du *changement s'impose* le caractère privilégié des *valeurs* à poser en antithèse, comme principe évolutif de plus grande profondeur ²⁵⁷. Le principe dominant de chaque ni-

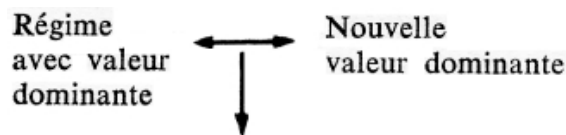
²⁵⁶ Un schéma de genèse poserait les fins superfonctionnelles en antithèse, à la différence des triades de la note précédente. Mais, selon la dualité des emboîtements réciproques de la société et de la politique, la triade suivante exprimerait le fait brut, préalable, de la *naissance* de la politique :



²⁵⁷ Selon qu'on poserait a) les normes ou b) les fins en thèse, on aurait les triades suivantes :



Il s'agit ici de changements dans la gouverne, à *l'intérieur du régime*. Un changement *de régime*, par une gouverne renouvelée en nouveau système, serait représenté par une nouvelle triade :



La valeur dominante peut être de type pur (autorité, efficacité, liberté, sociabilité) ou mixte, selon les quatre types de régimes purs (autoritaristes, bureaucratiques, libéraux, sociaux).

veau fonde trois dialectiques de contradiction selon la question générale qui est posée à la théorie : fins en genèse, normes en fonctionnement, valeurs en changement. L'analyse en détaille trois ordres de phénomènes : sur l'existence de la *politie* par les *fins* ; sur le fonctionnement de la *gouverne* par les normes ; sur l'enracinement des *conduites politiques* par les valeurs, politiques ou sociales se politifiant.

Cette présentation contredit une définition très connue ²⁵⁸ : ce ne sont pas les valeurs qui sont « allouées », mais les fins qui sont données par « la nature des choses » que constitue la *politie*, mais les normes qui sont imposées, de façon autoritaire, par nécessité du fonctionnement de la *gouverne* de la *politie*. Quant aux valeurs, à la condition de se débarrasser de l'imagerie de gentilles petites monades ²⁵⁹ bénéfiques, elles sont à retrouver au tréfonds des consciences collectives à travers l'expression de croyances, de rêves, de cultes, de pratiques spontanées ou rituelles, de conduites routinières ou volontaires, etc.

On n'attire plus guère l'attention sur la formulation, simpliste jusqu'à la fausseté, de la dualité des fins et des moyens. Nous continuerons de parler des *fins* de la *politie*, légitimité et sécurité, et des deux superfonctions correspondantes de la *gouverne*, légitimation et sécuration. Ces deux fins sont immuables en ce sens qu'il n'y a pas de *politie* concevable sans elles, ni de *gouverne* praticable sans ces superprocessus pour les servir. On doit distinguer ces fins de la *politie* des *motifs*, *buts*, *objectifs*, etc. des agents humains de la *gouverne*, qu'ils soient fonctionnels, infrafonctionnels ou même superfonctionnels. On réserve la batterie des synonymes à ce dernier usage et on réserve la notion des *fins* au niveau superfonctionnel qu'il convenait ainsi d'appeler *té-*

tes, libéralistes, communaliste) ou les catégories mixtes des régimes. On sait que ce sont ces dernières qui correspondent à la vie politique réelle. Cf. le chap. XI.

²⁵⁸ « ... political science can be described as the study of the authoritative allocation of values for a society » (David Easton, *the Political system*, 2e éd., New York, 1971, p. 129, et, de façon générale, le chap. V de cet ouvrage, sous le titre 2 : « The authoritative allocation of values for a society », p. 129-134). L'utilisation de cette notion a souvent été ambiguë : valeur au sens éthique ou au sens d'avoir du prix ?

²⁵⁹ Dans la philosophie de Leibnitz, ce sont des individualités substantielles, simples et irréductibles contenant en elles-mêmes le principe et la source de leurs actions.

léologique ²⁶⁰, de même façon que le niveau infrafonctionnel comme révélateur des valeurs a déjà été qualifié *d'axiologique* ²⁶¹.

Le niveau fonctionnel, plutôt médiateur que simplement intermédiaire par l'expression des normes de la gouverne, pourrait aussi s'appeler *normatif* ou régulateur. Mais sa normativité est double, correspondant à ses deux degrés d'expression. Le plan *d'exécution*, administrative et juridictionnelle, est *technique* car il relève de l'ordre des moyens. Le plan *d'impération*, gouvernementale et législative, serait plutôt *stochastique* ou même *nomologique*, selon qu'on voudrait attirer l'attention sur son probabilisme ou sur sa programmation. Quoi qu'il en soit, les agents de ce niveau sont mus par leurs motifs autant que par les buts et objectifs des politiques dont ils décident ou qu'ils appliquent. Ces motifs, buts, objectifs, etc. ne doivent pas être confondus avec les fins superfonctionnelles, ni même avec l'ordre plus général des finalités ²⁶². Il en va de même pour les agents infrafonctionnels qui ne sont pas mus que par une dynamique diffuse des valeurs du fait qu'ils ne dépassent pas le niveau de l'infrafonctionnalité. Ils ont « comme tout le monde » (qu'ils sont) leurs motifs, buts, objectifs, et aussi leurs passions et leurs humeurs.

À ce stade, il importe encore de raffermir la « théorie des niveaux » en la doublant de la seconde optique du changement ²⁶³, mais sans pouvoir porter aux rapports de seuils l'attention toute décisive qu'il faudrait ²⁶⁴. Il s'agit maintenant de carrément privilégier le niveau infrafonctionnel, ou axiologique, dont on sait qu'il est celui de la culture, de la trame lâche et mixte du contrôle politique, de la dialectisation des forces

²⁶⁰ Téléologie : science ou étude des fins (*telos*, au pluriel *télé*).

²⁶¹ Note 28 du chap. XII, en un passage qui avait qualifié pour la première fois les trois niveaux de *téléologique*, de *normatif* et *d'axiologique*. [Voir la 28^e note du chapitre XII. JMT.]

²⁶² Où s'exprime *le service* des fins par les motifs, buts, objectifs des agents, etc. Un tel élargissement de l'étude nous est prohibé.

²⁶³ Depuis le chap. V où elle fut exposée pour la première fois, et sauf pour la partie finale du chap. XII servant de transition, la théorie des niveaux était restreinte à l'optique du fonctionnement par exigence de clarté en une première élaboration.

²⁶⁴ On n'a pas l'intention d'en faire ici une présentation complète, ni même quelque peu élaborée. Une théorie de changement prolongerait celles de l'inclusion, des niveaux, des mouvements (respectivement les chap. I, V et IX), ouvrant chacune les trois parties de l'ouvrage.

ainsi que de leur champ diffus et magnétique, etc. ²⁶⁵. Le point à démontrer est que le niveau axiologique imprègne le niveau normatif (ou fonctionnel) et même téléologique (ou superfonctionnel) de ses valeurs et que c'est en cette caractéristique que réside la motricité essentielle des changements politiques. Cette imprégnation suppose toujours la permanence de la dialectisation infrafonctionnelle entre les valeurs sociales et les valeurs politiques, entre les premières en processus de politification et les secondes. Il s'agit donc de retrouver cette espèce de *base axiologique* aux normes fonctionnelles et aux fins superfonctionnelles. Dans ces embranchements dialectiques, ce sont toujours les valeurs qui se posent en antithèse aux normes et aux fins ²⁶⁶.

Une fois faite la politification de leurs valeurs sociales, les infrafonctionnaires expriment ou portent des valeurs de changement selon la gamme variée de leurs six types de conduites ²⁶⁷. Mais les valeurs politiques des fonctionnaires et des superfonctionnaires, même lorsqu'ils les proclament ouvertement, sont toujours enveloppées - on pourrait dire déguisées - dans les normes dont ils décident ou dans la façon dont ils invoquent les fins de la politie, présumément pour les servir. Personne n'est mieux placé qu'eux pour brûler l'encens devant l'autel du Bien Commun.

Il n'y a pas que *nous*, infrafonctionnaires ou *agents-agis* de la politie à produire des valeurs et à nous en pénétrer, à les affirmer nommément et à en débattre, à nous en réclamer et à les opposer aux décisions ou abstentions des fonctionnaires. C'est bien malgré nous que nous leur servons d'alibis. *Ils* ont, *eux* et *lui* aussi, leurs valeurs, d'abord parce que sortis du *nous* infrafonctionnaires, et ensuite parce qu'il leur est reconnu le droit de parler et de décider pour le Nous, qui fait notre politie à tous. *Ils* ont ce privilège redoutable de convertir *leurs* valeurs en définitions de fins ou actualisations de normes. Privilège redoutable parce qu'*ils* peuvent le faire à l'encontre de nos propres valeurs ou sans en tenir compte (ce qui peut entraîner nos oppositions, contestations, dissidences ou même rébellions), mais aussi simplement par leur droit

²⁶⁵ Selon une série de caractères généraux, contrastés avec ceux des niveaux fonctionnel et superfonctionnel, toujours à ce chap. V de l'élaboration théorique des niveaux.

²⁶⁶ Selon les triades de la note 8.

²⁶⁷ Développement qui, à la fin du chap. XII, précédait l'étude de l'événement révolutionnaire.

de *nous* mettre en présence de *faits accomplis*, qui nous lient autant que si nous avions donné assentiment explicite.

Pour nous *défendre*, *nous* n'avons guère que nos valeurs à opposer à leurs normes et pour limiter l'extension qu'*ils* donnent de façon intéressée aux fins immuables de légitimité et de sécurité. Cette grande ambiguïté du politique les sert tellement bien qu'*ils* ne se refusent pas le luxe de *nous* permettre d'exprimer des valeurs discordantes aux leurs, pourvu que, en deçà des marges très variables de tolérance selon les types de régimes, nos conduites effectives ne soient pas trop déviantes de leurs normes... Mais le poids de leurs normes ne consiste pas tant dans l'obligation coercitive que dans l'effet second de décider pour *nous* d'un standard de mesure délimitant le « ce qui se fait » et le « ce qui ne se fait pas », le « ce qui est bon » et ne devant pas changer et le « ce qui doit changer », d'autant que le standard de mesure en question nous est présenté souvent comme *la* valeur politique suprême, sans laquelle tout glisserait en anarchie avec *nous*, les premiers perdants en situation d'inclusion obligée. Il n'est guère aisé d'en changer, de substituer notre propre standard au leur, à supposer que *nous* puissions *nous* mettre d'accord à ce sujet. *Ils* sont bien rassurés car ils tirent leur force moins de notre désaccord que de l'appui massif des troupeaux de contributeurs ²⁶⁸.

Nous aussi, *nous* avons nos normes, mais elles ne les préoccupent guère tant qu'elles restent sociales, ou culturelles, sans prise directe sur le politique ni risque d'effets perturbants. C'est la conversion de ces normes en normes politiques qui les intéresse vraiment ; et la meilleure preuve en est qu'*ils* nous devancent et s'en chargent pour *nous*, le plus souvent soi-disant en réponse à nos besoins ou en accomplissement de nos valeurs, inexprimées ou mal exprimées. Car *eux*, placés où *ils* sont, savent ce qui *nous* convient le mieux, ce qui doit changer ! Ce serait un comble si *nous* n'avions pas, par nos *messages* d'infrafonctionnaires, les moyens de *nous* faire entendre dans la gouverne (cf. figure VIII). La façon dont *nous* vivons psychologiquement valeurs, normes et fins, *i.e.* en intériorité des premières, en altérité des secondes, en extériorité des dernières ²⁶⁹, illustre cette dynamique ascendante et qui *nous* est de plus en plus distante.

²⁶⁸ Appui présumé selon la règle de la majorité, ou même d'une simple pluralité, mais qui ne s'applique qu'à de longs intervalles, alors que les prises de décision sont continues.

²⁶⁹ Selon les distinctions données en fin du chapitre précédent.

Les valeurs ne sont pas que d'idéal, que de remise en question, que de non-conformité critique. Leurs valeurs, par l'expression normative et finaliste qu'*ils* en font, *nous* en venons à *nous* en satisfaire le plus souvent. Par l'absurde ou l'épais conformisme des contributeurs (que *nous* sommes pour la plus grande partie de notre activité), ces valeurs ainsi protégées *nous* rassurent. Nous y trouvons le répit d'espérer ou d'amorcer d'autres possibles. Considérons la valeur-axe de chaque type de régime : l'*autorité* dans le régime autoritariste et les divers dosages peractifs dans les autres régimes ; l'*efficacité* dans le bureaucratiste et les divers dosages interactifs dans les autres ; la *liberté* dans le libéraliste et les divers dosages rétroactifs dans les autres ; la *sociabilité* dans le communaliste et les divers dosages proactifs dans les autres. Ce sont toutes valeurs fort estimables en elles-mêmes, surtout quand elles ne donnent pas lieu tout le temps ni en tout à des abus, les régimes mixtes (et réels) permettant des systèmes axiologiques infiniment variés.

Les mêmes valeurs de fonctionnement sont susceptibles de se transfigurer en valeurs de changement si la pulsion infrafonctionnelle en est suffisamment forte, ce qui suppose un riche terreau idéologique. Elles deviennent de tradition ou de rappel de *ce qui fut* dans les changements de type directif, de confirmation de *statu quo* ou de *ce qui est* dans les changements de type accommodatif, de réaménagement relationnel de *ce qui doit être modifié* dans les changements de type correctif, de transformation de fonctionnement *pour ce qui sera* dans les changements de type informatif ²⁷⁰. On voit une fois de plus que les valeurs infrafonctionnelles de changement trouvent peu de chance d'émergence dans les deux premiers types de régimes, davantage mais avec des retards à compenser rétroactivement dans le troisième ; mais ce n'est que dans le dernier type qu'elles auraient les promesses d'épanouissement en fonctionnalité, dans ce qui est hélas ! le plus irréel des régimes de type pur, le communaliste en proaction ²⁷¹.

²⁷⁰ L'aspect totalisant du phénomène peractif peut aussi avoir caractère de projet global. Mais la valeur centrale de l'autorité et de son culte polarise ce projet et le pervertit même. L'autorité est valeur de tradition par excellence, même mise au service d'autres valeurs.

²⁷¹ On pourrait dire en conséquence que c'est le degré de présence de rétroaction et de proaction qui permet des changements notables dans les régimes des catégories mixtes, qui sont d'ailleurs les seuls concrets. La remarque vaut d'abord pour les régimes communalistes ou en variabilité de rétroaction et pour les libéralistes ou en variabilité de proaction : en référence au tableau G du chap. XI, il s'agirait

On peut suivre la trace historique ou cerner les contours génétiques de la politique par l'affirmation des fins superfonctionnelles et les expressions de son inclusion obligée : ce serait un canevas relativement simple, quoique fort long à honorer. Le fonctionnement de la gouverne se constitue d'abord selon l'axe des normes impérantes et exécutantes, primordialement politiques et primordialement juridiques : avec les passages de seuils aux niveaux superfonctionnel et infrafonctionnel, cela donne un autre schéma de liaisons plus complexes mais encore manoeuvrables. C'est en théorie du changement que le schéma contient les éléments les plus nombreux et les plus subtils. Les agents fonctionnels d'impération, si l'on peut dire, tirent avantage des fins de la politique, tout en prétendant s'appuyer sur des valeurs sociales dont ils ont décrété la politification à leur convenance ; et comme, au bout de la chaîne, *nous* ne sommes pas d'accord sur l'identité même de nos valeurs, pour ne pas parler de leur hiérarchie ou de l'ordre de leur priorité dans le temps, tout cela forme un ensemble d'ambiguïtés qui se contiennent et se repoussent : il n'y a pas à se cacher qu'une théorie du changement pour devoir s'abouter à une théorie du fonctionnement, en multiplie considérablement les difficultés pour l'analyse.

Mais cela ne contredit pas la proposition de départ que c'est de la *logique* de fonctionnement que sourdent contradictions et ambiguïtés nécessaires aux changements. S'il n'y a pas de logique du changement, c'est qu'ultimement *les valeurs ne sont pas logiques*. Et pendant qu'on en débat, il se trouve toujours quelqu'un pour *se les approprier* et les servir en fins explicitées ou en normes fonctionnalisées. C'est presque matière de définition, les valeurs de changement sont toujours en lente incubation, tandis que les valeurs de fonctionnement, faciles à pervertir, sont en outre durcies par leur institutionnalisation officielle.

L'important en matière de changement, encore plus qu'en système de fonctionnement, c'est de ne pas donner dans l'analyse linéaire selon la perspective unicausale. À

des régimes des types (9a) et (9b). À un degré moindre, elle s'applique aussi aux régimes libéralistes et communalistes affectés des variables d'interaction ou de peraction : cas des régimes (3a), (4b), (6a), (7a). Enfin, avec un encore plus faible potentiel de changement, se trouvent les cas des régimes bureaucratistes et autoritaristes affectés des variables de rétroaction et de proaction : (3b), (4a), (6b), (7b).

Cette même règle d'interprétation vaut pour la lecture du tableau I des changements de régimes.

l'inverse, il ne suffit pas d'envelopper le changement d'une complexité à éléments multiples, ou détachés, ou trop rapidement agglomérés, mais sans les relier en règles de composition du système qu'on considère. Tout changement répondant à des insuffisances du fonctionnement, le prolongeant ainsi mais en apportant ses contradictions de nouveau fonctionnement, c'est déjà assez de difficultés pour ne pas employer une méthode court-circuitant les processus de changement parce qu'ayant déjà syncopé la dynamique de fonctionnement.

L'erreur suprême consisterait à ne pas voir que les valeurs sont *importées* en politique par des hommes situés en divers groupements dont les classes sociales sont les principaux ²⁷². Même politifiées, portées en idéologies ou objectivées en programmation d'action, les valeurs ont encore moins de réalité isolable que les normes qui, au moins, font naturellement référer à leurs décideurs. Max Weber attirait l'attention sur la rationalité instrumentale en rapport à un but (*Zweckrational*) et celle qui est en rapport à une valeur (*Wertrational*). Une version plus récente distingue les valeurs de finalité des valeurs de rendement. Les premières correspondraient à nos fins superfonctionnelle ; les secondes, aux valeurs infrafonctionnelles. Les normes fonctionnelles sont une médiation, déformante, entre les deux ; mais c'est cette médiation en opération qui fait que la gouverne s'active, *est* la gouverne.

Étant déjà politifiée, la valeur infrafonctionnelle paraîtrait comme une espèce de valeur sociale *ajoutée* ; mais elle n'est déjà plus la valeur sociale nue, même si elle reste fonctionnellement inopérante. Elle nous revient souvent durcie, galvaudée ou épuisée, en forme de normes politiques en lesquelles se reconnaissent des contre-valeurs à nos propres valeurs.

Une figure très schématique pourrait illustrer le caractère abstrait des propos qui précèdent. La lecture s'en fait de bas en haut, soit à partir des valeurs sociales de *socius*, que *civis* n'a pas encore politifiées.

Les valeurs sociales ou culturelles de *socius* sont orientées et prises en charge par les explicitateurs des fins et les définisseurs des normes innombrables imposées à *civis*. D'une façon ou de l'autre, elles sont finalement happées par l'un ou l'autre des quatre mouvements généraux de l'action politique : peractions, interactions, rétroac-

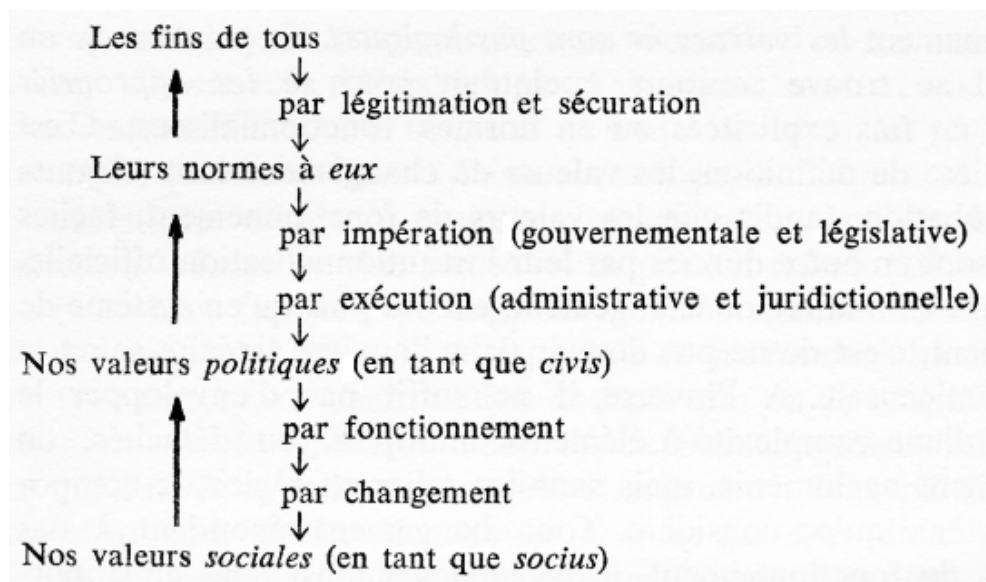
²⁷² Quoique non fonctionnalisables. Il en a été traité aux chap. VI et XII selon les perspectives propres à la deuxième partie, celle des associations, et à la troisième, celle des confrontations.

tion ou proactions. C'est dire l'appauvrissement en même temps que la rareté des valeurs politiques en comparaison des valeurs d'effectivité, de solidarité, de loisirs, de travail, de reconnaissance sociale, de dépassement de soi et, même, de sécurisation psychologique ou de simple confort matériel ! Mais, en leur qualité même de valeurs sociales « ajoutées », les valeurs politiques sont susceptibles de favoriser et de protéger l'éclosion des valeurs culturelles. C'est peut-être en ce sens que les valeurs politiques semblent exprimer du minimum social.

Figure IX.

Représentation de la centralité des valeurs en processus de changement

[Retour à la table des matières](#)



Il importe en traitant des valeurs, comme matrices des changements de plus grande profondeur, de ne pas commettre la même erreur que celle qu'on relève fréquemment au sujet du changement : les valeurs ne sont pas, en soi, nécessairement bénéfiques, « progressives », « développementales », etc. Elles peuvent être maléfiques, rétrogrades, régressives, etc. C'est à voir pour chaque cas d'espèce : l'analyste garde sa liberté d'appréciation tout comme les promoteurs de valeurs nouvelles ou les défenseurs des valeurs anciennes.

Il y a davantage. La cristallisation de valeurs sociales actuelles est le premier obstacle à l'émergence de nouvelles valeurs novatrices et bénéfiques. Le traitement de chocs par les normes, souvent accompagné d'une dramatisation des fins, est le moyen indispensable pour agir, en deçà du renouvellement des conduites, sur la couche profonde des valeurs de stagnation, C'est en ce sens que normes et fins sont créatrices de valeurs.

Malgré les difficultés signalées à l'étude axiologique du changement, il reste à l'analyste politique ce que nous appellerions certaines facilités de départ. Une axiologie politique aboutit à une *fédération* de valeurs dont peu sont des valeurs-souches. En premier abord, elle présente une moindre difficulté que l'axiologie tout court. Les valeurs politiques sont explicitées par les définisseurs de normes de la gouverne et les mainteneurs des fins de la politique dans des textes écrits comme les manifestes, les programmes, les slogans. Elles sont en outre proclamées dans des déclarations de droits, des préambules constitutionnels, des déclarations de guerre ou d'indépendance nationale, des « grands discours » à portée historique, des pétitions, etc. La tâche première de l'analyste est de les reconnaître, de les inventorier ; il n'a pas à les chercher, celles-là. Parce que politiques, ou en processus de politification, ces valeurs sociales, ou culturelles, ou simplement humaines, sont déjà décantées.

C'est l'analyste sociologique qui établit le principe fédérateur des valeurs. La division qui vient d'abord à l'esprit serait celle des valeurs de l'individu, de la personne, du groupe en deçà de la politique, du groupement en politique, des groupements entre politiques. Ou : celui du « moi-je », « nous », à l'intérieur du *nous* ; du nous fait de *lui, eux, nous* ; du Nous avec LES AUTRES. C'est le premier principe déterminateur des identités des personnes et des orientations aux valeurs : vers l'individu, le groupe, la société, la nation, l'humanité ²⁷³. Selon d'autres principes fédérateurs, nous avons reconnu les valeurs clé de chaque type de régimes : d'autorité, d'efficacité, de liberté, de sociabilité ; et celles des changements de chaque type de régime : de ce qui fut, de ce qui est, de ce qui doit être modifié, de pour ce qui sera.

Les valeurs concrètes de la politique quotidienne n'ont guère ajouté aux valeurs de la philosophie traditionnelle, comme celles de la trinité célèbre de la Révolution :

²⁷³ Pour une typologie détaillée des valeurs selon ces diverses orientations, cf. Nicolas Rescher, « La dynamique des changements de valeurs », *Analyse et Prévision*, septembre 1966, II/3, p. 659-661.

« Liberté, Égalité, Fraternité » qui énumère des valeurs de nature, d'action, d'idéal. Qui soutiendrait que, hors l'hypothèse du régime communaliste, irréel comme les autres types purs, se vive quelque part l'idéal de Fraternité ? - Oui, mais en Utopie. L'Égalité politique recouvre toutes les inégalités de fait : de naissance, de sexe, d'âge, de classes, d'influence, de chances. La Liberté serait, malgré tout, la moins mal servie, mais ce n'est que dans la mesure où les inégalités de fait ne la rendent pas plus ou moins dérisoire. Mais dès qu'elle se manifeste ou se proclame, l'autorité se pose avec une insistance non moins égale comme sa garante même (et pour que les inégalités soient supportables à tous) ! L'autorité se déguise en valeur d'ordre nécessaire ou de leadership inévitable, Harmonie et Concorde sont le produit négocié entre la Liberté et l'Autorité non abusive.

Il y a bien les valeurs de l'au-delà selon les révélations des religions de salut ; mais c'est le *chapitre* suivant dont Lazare ne nous a pas fait la narration... Des religions plus séculières ont lancé la valeur du *bonheur* dont on sait que c'est une invention récente. Cette valeur a marqué le cran d'arrêt des valeurs de la tradition, mais c'est pour devenir encore plus complexe. Le bonheur a mille et un nom : prospérité du groupe (P.N.B., indice à la consommation) ; bien-être social (redistribué, compensé) ; confort matériel, loisirs et retraite ; accessibilité aux écoles, au monde du travail, à la propriété. De la notion quantitative de standard de vie, on est passé à la « qualité de vie », nouvelle expression d'un bonheur fédératif. Alors que les moins nantis se désespèrent d'un développement ou d'une modernisation qui tardent sur les besoins nouvellement ressentis et qui augmentent, les mieux nantis discutent de *croissance zéro ou de bonheur national brut*...

Les grandes valeurs politiques ne sont, ne seront jamais déclassées tant qu'il y aura des hommes qui devront tenir ensemble en situation d'inclusion obligée. Mais dans le tohu-bohu des politiques quotidiennes elles paraissent estompées et amènent une dégradation des autres valeurs. Elles éclatent lorsqu'elles ne fédèrent plus les valeurs socio-économiques des mille et un nom du bonheur, de la qualité de vie, du développement de suffisance et « à visage humain ». Il reste que cette *fédération* est toujours un processus de politique, le processus essentiel. Le reste, normatif ou finaliste, ne suit pas toujours ou suit mal : c'est la grande misère du politique de brouiller les valeurs en les servant. Il en abaisse le standard en les prenant en charge. Néanmoins les valeurs politifiées ne sont pas vouées à n'être que des valeurs du minimum social.

Tout au long de ce travail, il a été question de *politification* : processus général, modes et agents, amorce ou terminalité du phénomène, etc. Il ne s'agit pas d'une question parmi d'autres ; c'est *la* question : ce dont s'occupe ou ce que laisse de côté la gouverne de la politie ; ce qui meut, politiquement, gouvernants et gouvernés les uns par rapport aux autres. Ce n'est pas une notion qu'on enserme en définition une fois pour toutes ; et on y reviendra au chapitre suivant au sujet du seuil général de politification. Mais dans la mesure où, depuis la dernière partie du chapitre précédent, on s'efforce de saisir la dynamique triadique (fins, normes, valeurs) en fonctionnement \Rightarrow changement, le thème s'impose avec une récurrence particulière. La raison en est l'insistance particulière mise sur les valeurs, à la couche profonde de la politification : d'en haut par ils et d'en bas par nous. Tandis qu'un fonctionnement s'exerce en politification *faite*, le changement s'opère en et par politification qui est à *faire* ou, tout au moins, en repolitification. Et c'est alors que ce qu'on pourrait appeler la motricité axiologique l'emporte, en changement, sur les motricités normative et finaliste du pur fonctionnement.

On arrive ainsi progressivement au dilemme du changement. Si la pulsion initiale du changement est à chercher dans le fourmillement des valeurs, il s'ensuit qu'une théorie du changement qui ne part pas d'une axiologie n'est pas que superficielle : elle est encore tardive, au sens où les normes provoquent, accélèrent ou enraient le changement, *l'enregistrent* d'un mot, mais ne sont pas à son origine. Alors ?

Faut-il attendre d'avoir prise immédiate sur les valeurs pour l'action du changement (ou pour son analyse, ce qui est notre propos de l'instant) ? Même en des circonstances révolutionnaires, rares autant que transitoires (Kemal, Mao), les valeurs sont toujours enrobées et portées par des normes instrumentales qui visent par « traitements de chocs » à les faire émerger et s'imposer. L'influence sur les valeurs ne peut être directe, ni immédiate, qui requiert action collective et longueur de temps. Le propre du réformateur est de ne pas savoir attendre ; le révolutionnaire est encore plus impatient au nom d'une plus pressante exigence. Au-delà de la banalité de la remarque, il s'ensuit une importante conséquence de méthode. Au lieu du rapport normes \rightarrow effets ou changement obtenus, il faudrait pouvoir porter autant d'attention au rapport préalable valeurs \leftarrow normes. Le premier rapport suscite autant d'analyses descriptives de changement qu'il y a de situations historiques étudiées, donc particularisées.

Mais la théorie doit poser la question de changement en plus grande profondeur. Tant qu'on analysera le changement par ce qu'on pourrait appeler ses instrumentalités normatives et finalistes on ne dépassera guère l'interprétation de la séquence *fonctionnement-prolongé-en-changement* (dût-on tenir compte d'une rupture mutationnelle), alors que l'explication de la séquence inverse importe également : *changement-s'exprimant-en-fonctionnement-nouveau*. La dynamique *critique* première des valeurs est antérieure et persiste aux motricités *sélectives*, mais secondes, du complexe fins-normes.

Cette insistance sur les sources axiologiques du changement n'implique certes pas qu'il ne peut être le fait que d'infrafonctionnaires - cette référence aux agents étant un autre aspect « instrumental ». Nous affirmons plutôt que c'est au niveau axiologique par excellence, l'infrafonctionnel, que se définissent les grands *enjeux* du changement, qu'à son sujet s'y livrent les *luttés* confuses, ambiguës et dissymétriques, déjà signalées, et que c'est enfin, pour ainsi dire, le *lieu* de sa dialectique d'origine. À la limite, on pourrait dire en proposition brève : il n'y a pas de changement politique pur ou en soi mais que du changement social pris en charge par du politique en émergence.

On ne se préoccupe pas à ce degré de recherche, de revendiquer en méthode une sphère d'autonomie du politique dans le social, ce qui n'est tout au plus qu'un mode de discours explicité par le théoricien évitant de tout brouiller au départ en ne cherchant pas à trop dire : d'où les précautions méthodologiques du critère minimal du politique, des trois perspectives (identités, associations, confrontations), de l'étude en niveaux analytiques, etc. Mais on retrouve à l'arrivée la compénétration des valeurs politiques de la gouverne avec les valeurs sociales de la politique au *seuil de politification* ²⁷⁴.

Un premier « ennui » avec les valeurs, c'est qu'il semble qu'on n'en puisse d'abord parler qu'en philosophe ou idéologue, qu'en moraliste ou « frère prêcheur ». Tout bridé qu'il soit dans son parti pris d'observateur empirique le sociologue ne peut plus esquiver le problème tout fondamental des deux jugements, de valeur et de réalité, par lesquels s'est posé et continue à se poser le problème des valeurs ²⁷⁵. C'est par voies

²⁷⁴ Question que nous allons suggérer d'assouplir au chapitre suivant par l'indication d'un début d'opérationnalisation à l'aide de la théorie des rôles et contrôles politiques.

²⁷⁵ « Le problème de la valeur n'a été abordé en France depuis la fin du XIXe siècle que sous la forme d'une distinction à établir entre deux sortes de jugements : le jugement de réalité et le jugement de valeur. Il est déjà remarquable que

empiriques autant que déductives qu'on arrive à cette couche, fort abstraite mais tout autant réelle, des préférences et désirs les plus profonds de la condition humaine collective. Ce n'est pas à cette profondeur qu'on peut dégager d'emblée les *formes* de la vie sociale et politique ; mais comment ne pas tenter d'y extraire les *significations* qui manquent encore aux sens opaques et même aux contre-sens que nos études, déficientes en leur minutie même, traînent encore ?

Non seulement les valeurs ne sont pas logiques, non seulement semblent-elles être soumises à des dialectiques de contradiction entre elles et d'ambiguïté en leurs concrétisations normatives et finalistes, mais encore leur dialectisation propre semble *accepter de s'arrêter*, par faute de non-transformation et de coexistence non négatrice des unes par rapport aux autres ²⁷⁶. Loin de pouvoir considérer à priori les valeurs comme terrain de solution des contradictions sociales, on constate plutôt que l'univers des valeurs apparaît comme le souterrain d'élection, pourrait-on dire, de la persistance des contradictions de l'homme en situation de société. S'il accepte d'être mis en situation de société *politique*, c'est qu'il nourrit peut-être subconsciemment la nécessaire chimère que ces contradictions, perçues le plus souvent de façon diffuse, peuvent ou, tout au moins, doivent lui être supportables ?

Résumé : voir les Propositions 51 à 57.

dans notre pays la valeur n'ait retenu l'attention que par son rapport avec le jugement, c'est-à-dire avec un acte de la conscience qui la reconnaît et qui en décide. Car si la vérité se distingue de la valeur, encore faut-il qu'il y ait un critère de la vérité » (Lavelle, op. cit., p. 525).

²⁷⁶ Le propre d'une valeur, comme absolue, est d'être inévaluable ; le propre d'une valeur sociale ou politique, comme relative, est de ne pouvoir l'évaluer que par rapport à d'autres valeurs, mais qui se présentent rarement comme valeurs incompatibles, comme contre-valeurs. Si tout déclenchement de changement n'est pas créateur de valeurs nouvelles, il est au moins réveil de valeurs assoupies pour qu'elles agissent en contre-valeurs de valeurs subies, sinon acceptées, de statu quo.

Le verso de la motricité des valeurs est évidemment leur force - terrible - d'inertie.

LA GOUVERNE POLITIQUE (1977)

Troisième perspective : Entre qui ?

Chapitre XIV

TOUS ou les affrontements entre agents de changement

[Retour à la table des matières](#)

Si l'on fait du changement la question centrale de la politique, comme sa problématique est au centre de la science politique, on est amené à retrouver les valeurs aux points de départ et d'arrivée des exercices théoriques. Mais les constructions axiologiques s'avèrent très tôt trop abstraites et revêches à l'analyse empirique.

L'étude du changement requiert une médiation et une transduction. La médiation, c'est l'analyse du fonctionnement selon les extrémités par lesquelles nous venons de l'entreprendre : ce qui continue à fonctionner en changeant, ce qui commence à changer en fonctionnant. La transduction, c'est par les agents politiques et leurs rôles spécifiques, permanents ou transitoires, qu'elle s'opère. Quand on dit que les valeurs sont objet de sociologie empirique en ce qu'elles ont d'opérant ou d'opérateur, on évoque, en d'autres termes, cette médiation et cette transduction.

Les rôles auront en ce chapitre la même importance que les valeurs au chapitre précédent. La nouvelle triade est celles des rôles, contre-rôles et contrôles. La proposition principale de ce chapitre serait que la transformation des valeurs tend à s'accompagner d'une réallocation des rôles - ou que celle-ci commence à rendre manifeste celle-là. Quand il y a écart trop considérable entre les deux, on pourrait parler autant

d'embouteillage des rôles sociaux et politiques que de la classique « crise des valeurs », étant entendu que cette expression évoque aussi bien *pas assez* que *trop* de changement.

Le changement n'est pas quelque chose qui se définit une fois pour toutes, d'autant que, si l'on n'est pas historien, le changement le plus passionnant à connaître - comme le plus passionné à poursuivre - est celui qui porte sur le futur. On ne définit pas le changement ; on en aborde l'étude de différentes façons. Nous l'avons fait d'abord au sujet des mouvements élémentaires de toute action politique²⁷⁷ ; puis, longuement, en rapport aux valeurs²⁷⁸ et à l'ensemble de la politique²⁷⁹. L'attention se concentre maintenant sur le changement comme phénomène, vaste ou partiel, *d'allocation des rôles politiques*. Il s'agit toujours d'une même question, mais détaillée de façon différente et complémentaire à chaque fois.

Le recours aux rôles n'est pas seulement utile à notre propos ; il servira à mieux connaître les valeurs elles-mêmes. Il y a risque de ne plus reconnaître celles-ci, soumises qu'elles sont à une interpénétration et à un enveloppement mutuels : quelles

²⁷⁷ « Les changements politiques sont l'expression, animée socialement par des hommes en situation de politique, de l'un ou l'autre des quatre mouvements bruts ou élémentaires. Les changements les plus opposés, ceux des régimes autoritaristes et des communalistes sont principalement d'anticipation, ou directifs et informatifs. Les changements intermédiaires, ceux des régimes bureaucratistes et des libéralistes, sont des changements de réponse, ou accommodatifs et correctifs. » (Supra chap. XI.)

²⁷⁸ « On peut dire qu'une politique est en fonctionnement ou en constance tant que les valeurs restent sans modification substantielle, malgré le flux des normes. Au contraire, lorsque les valeurs se réaménagent entre elles de telle sorte qu'il en est qui se politifient naturellement (ou qui deviennent en instance de politification), le changement apparaît ou, tout au moins, le passage s'opère pour une politique en tendance, ou de renouvellement. » (Supra chap. XII.)

²⁷⁹ « Dire d'une politique qu'elle change, ce n'est pas nécessairement, c'est même très rarement, impliquer qu'elle change de régime. Des modifications substantielles et visibles de sa gouverne suffisent, qu'on repère en réaménagements de compétences, de rôles et d'activités spécifiques à tel ou tel de ses niveaux, ainsi qu'en répercussions d'effets décisifs à l'un ou l'autre de ses seuils. Il n'est toujours question que du jeu des fonctions et des superfonctions, ainsi que des infrafonctions et de leurs organes ou moyens d'action correspondants. Sont rares, et habituellement à long terme, les changements qui affectent la politique dans son ensemble... » (Supra chap. XIII.)

sont les « bornes » et la durée de telle valeur ? La métaphore est plus forte que le concept : on en traite comme de petites monades, ou, à l'inverse, de substrat en émergence...

Les rôles, au contraire, plus prosaïques en leur irruption, nous *disent* les valeurs en action et en identité des *producteurs-consommateurs* de valeurs. Un agent politique ne possède qu'un nombre relativement petit de valeurs, qu'il organise plus ou moins consciemment pour son propre compte en conduite routinière ou en système d'action. Nous savons déjà que les valeurs sont d'intériorité alors que les normes sont d'extériorité et les fins, d'éloignement de la personne. Nous devons ajouter que les valeurs servent à la justification, la protection et l'ajustement des rôles, et qu'il en est de même non pas seulement pour les rôles non-conformistes, déviants ou dissensuels.

À l'autre extrême, les valeurs sociétales expriment des engagements profonds et souvent diffus d'une société envers elle-même. L'étude des valeurs est toujours décevante par leur ambiguïté au plan individuel et par leur simplification au plan sociétal, sans parler de la sursimplification que la politique, idéologique ou pas, en fait, ou encore de leur non-contradiction logique (ainsi qu'il a été établi en fin du chapitre précédent).

Les rôles sont la chance de voir les valeurs en action en leur double rapport à la politique et à l'agent dans la politique. Ce qu'on pourrait appeler le service des valeurs sociétales est d'un *coût* qu'assument les détenteurs de rôles, agents politiques autant « contribuables » sous cet aspect que contributeurs.

Cette liaison valeurs-rôles permet un large balayage du champ des possibles dont on sait qu'il est toujours plus large que celui du réel, à supposer même que, par hypothèse, on puisse appréhender correctement ce dernier dans toute sa multiplicité.

De même qu'on ne peut saisir l'attribut opératoire des valeurs politiques que par leur liaison aux normes et fins, ce serait une surcharge théorique que de confier aux seuls rôles politiques de rendre compte de la dynamique politique d'ensemble. Au sujet des rôles comme des valeurs, il s'agit de ne pas perdre les deux bouts de la corde.

Ici, la tentation est grande de tomber dans les interprétations tautologiques de beaucoup d'entreprises systémiques et fonctionnalistes aux enseignes de l'adaptation,

de la stabilité, de la persistance, pour ne pas parler de l'équilibre ²⁸⁰. Le vice principal de ces présentations consiste à décerner des attributs positifs au « système » dès lors qu'il est là (et qu'on s'en occupe). Ce ne sont pourtant qu'attributs négatifs et de faible portée heuristique, puisqu'on ne fait guère qu'attirer l'attention sur une situation de non-atteintes graves portées à l'existence du système.

La question ne se pose utilement que lorsqu'il y a, *de fait*, atteintes de l'intérieur ou de l'extérieur portées à l'existence du système, que lorsque sa survie est en cause, ce qui n'est tout de même pas fréquent. Quand cela se produit, c'est que l'une ou l'autre des deux superfonctions de légitimation ou de sécurisation a fait faillite par la révolution, la guerre civile ou la conquête par l'extérieur. Le fonctionnalisme à multiple tête « explique bien pourquoi les choses subsistent mais il n'explique pas pourquoi elles changent » ²⁸¹.

Nous proposons de suppléer aux carences du seul concept de rôle par son contraire, celui de *contre-rôle*, indice et facteur de changement, et par celui de *contrôle*, manifestation de divers fonctionnements. Cette dernière notion que nous avons élaborée naguère ²⁸² vaut d'être rappelée ici pour ses virtualités dialectiques.

²⁸⁰ Exemple : la stabilité d'un régime politique ou d'un système social est en proportion de son degré d'autorégulation, lui-même dépendant de sa capacité d'innovation et d'adaptation à l'environnement, etc. Nous simplifions à peine.

²⁸¹ Dans *Fonctionnement de l'État*, Paris, 1965, chap. II, p. 35-81. Cf. aussi quelques années plus tard notre article « Pouvoir, contrôle, régulation », *Sociologie et société*, 1970, 11/2. D'autres auteurs ont signalé l'importance toute particulière du concept de contrôle dont Neil A. McDonald, *Politics : a study of control behavior* (New Brunswick, New Jersey, 1965). L'auteur reconnaît que : « Control has not been generally recognized as the central active element of politics to the degree that the facts seem to warrant ». Il considère ensuite quelques-unes des raisons pour lesquelles « the word ' control' has been avoided » (p. 22-23). Pour sa part, A. Etzioni écrit : « We view processes in the world of action as divided into two basic kinds : those which control and those which are controlled... The concept of control may one day provide the elusive key to a unified behavioral science » (*The Active society*, New York, 1968, p. 30). Cf. aussi de James N. Rosenau (*the Scientific study of foreign policy*, New York, 1971) l'article « Calculated control as a unifying concept in the study of international politics and foreign policy ».

²⁸² Idem.

C'est un concept éminemment *relationnel* ²⁸³ jusqu'à la réversibilité. Le contrôle évoque d'emblée un élément ou un agent *contrôleur*, un élément ou un agent *contrôlé* qui, à son tour, peut devenir *contrôlant* du premier, lequel devient ainsi contrôleur-contrôlé.

D'où deux types purs : 1. le contrôleur ; 2. le contrôlé.

Et quatre types mixtes : 3. le contrôleur-contrôlant ; 4. le contrôleur-contrôlé ; 5. le contrôlé-contrôlé ; 6. le contrôlé-contrôlant.

Le type 5 se distingue du 2 en signalant le défaut d'être contrôlant de fait, de ne pouvoir ou de ne vouloir inverser le rapport de la relation.


Sont surtout utiles les types mixtes. *L'effectivité* du contrôle est illustrée par une flèche grasse dans les relations suivantes :

3. le contrôleur-contrôlant  5. le contrôlé-contrôlé

4. le contrôleur-contrôlé  6. le contrôlé-contrôlant

Le contrôlé-contrôlant peut encore *contrer* le contrôleur-contrôlant, mais sans que se dégage nettement l'effectivité d'un contrôle dans un sens ou dans l'autre. Nous avons les deux équations suivantes selon qu'il s'agit d'une relation faible ou intense de contrôle :

3. le contrôleur-contrôlant  6. le contrôlé-contrôlant

3. le contrôleur-contrôlant  6. le contrôlé-contrôlant

Il ne s'agit encore que de faits relationnels simples, de type micro, entre deux termes et non de faits complexes, de type macro, entre éléments de système. Ces relations ne relèvent pas de la distinction du changement et du fonctionnement. C'est à voir en chaque cas selon que l'un des termes est ou n'est pas agent de changement ou y résistant. On aura noté quelque parenté entre ces relations et celles qui posaient les quatre mouvements per, inter, rétro, pro-actifs. Mais il n'y a pas de correspondance

²⁸³ Et non pas seulement *dispositionnel*, comme l'est celui de « pouvoir » dont on abuse parfois dans les travaux de science politique. Cf. Carl G. Hempel, « Fundamentals of concept formation in empirical science », *International encyclopedia of unified science*, 1952, vol. II, p. 24.

avec ces dernières notions, élaborées avec un beaucoup plus grand nombre d'éléments de définition et contrastées ensuite selon toute une série de caractères spécifiques ²⁸⁴. C'est plutôt l'analyse des relations simples de contrôle politique qui, multipliées et recoupées, sont susceptibles de permettre dans la suite la détermination de tel ou tel processus dynamique, qu'on pourra ensuite qualifier de peraction, d'interaction, etc. La saisie de relations de contrôle significatives est donc un *préalable*, non un conséquent. N'est pas une relation de contrôle très *significative* le simple rapport 1. le contrôleur ➡ 2. le contrôlé. Il faut faire intervenir la troisième dimension *contrôlant* chez l'un ou l'autre.

L'étude des relations de contrôle introduit aussi à une sociologie *des rôles politiques et sociaux*. L'étymologie du contrôle (*contre-rôle*) le suggère déjà : le contrôle est la vérification d'un rôle. Il s'agit d'un acte de rapprochement comparatif entre deux termes dont l'un sert de mesure, de standard à l'autre. La relation de contrôle entre deux agents consiste en ce que l'un (types 3 ou 6) prend la mesure ²⁸⁵ de l'autre au sujet du rôle de ce dernier, qui peut être des types 4 ou 5. Mais antérieurement, il y avait eu distribution des rôles entre le contrôleur et le contrôlé (types 1 et 2). Le contrôle est finalement un rapport entre deux rôles ou entre deux détenteurs de rôles. La notion de rôle présente l'avantage de la détermination d'une activité et de l'identification de celui qui l'accomplit (ou doit la faire), c'est-à-dire qu'elle permet de ne pas perdre de vue l'agent dans l'action générale où il s'inscrit. Le contrôle signale la relation d'influence entre les agents ou détenteurs de rôles. On revient ainsi aux perceptions premières de la théâtralité du politique-spectacle : ils, *nous*, LES AUTRES. Le contrôle est une notion suffisamment englobante, tout en restant précise, pour rendre compte aussi bien de l'imposition d'un nouveau rôle par le contrôlé-contrôlant que du maintien d'un rôle actuel par le contrôleur-contrôlant.

Les *grands rôles* politiques correspondent aux douze activités politiques essentielles : les deux superfonctions, les quatre fonctions, les six infrafonctions. Mais on peut aussi considérer chacune de ces activités sous un aspect particulier en termes de rôles

²⁸⁴ *Supra* chap. I.

²⁸⁵ Selon les sens forts qu'a le terme en anglais, et les sens plus faibles en français. Cf. *Fonctionnement de l'État*, p. 49-52.

et statuts dont l'analyse établit une typification propre ²⁸⁶. Le système de fonctionnement de la gouverne peut se caractériser comme une vaste distribution de rôles politiques.

Ce système devient en changement lorsque de nouveaux rôles surgissent et qu'on abolit des rôles anciens, lorsqu'on a d'autres attentes ou exigences au sujet des mêmes rôles, lorsque, surtout, les modes de solution des conflits portant sur les rôles sont considérablement modifiés, etc. Si l'on pouvait dresser une ligne entre le fonctionnement et le changement, ce serait aux points où l'allocation constante des rôles et la mise en place des contrôles pour leur vérification ou validation amènent des modifications soit pour adapter ou consolider le fonctionnement, soit pour instaurer, au moins partiellement, un nouveau fonctionnement. Le contrôle n'est pas que définition, confirmation ou vérification des rôles ; il est aussi redéfinition, infirmation de rôles anciens ou création de nouveaux rôles. Ou inversement, tout changement s'analyse en déplacements de rôles ou en modifications d'une structuration de rôles et de leurs contrôles en conséquence. Cette espèce d'inégalité ou mieux cette dissymétrie essentielle des relations de contrôle permet de pointer des contradictions de fonctionnement ou de découvrir la mise en branle des facteurs d'une dynamique de changement selon la dialectisation contrôleur-contrôlé-contrôlant.

Le contrôle est autant déstabilisateur que mainteneur ; il manifeste déséquilibre autant que consolidation. Il permet d'établir des indices de changement et d'en reconnaître les facteurs.

L'identification des relations de contrôle, comme produit de la confrontation rôles et contre-rôles, ne mènerait guère loin ²⁸⁷ si l'on faisait abstraction de la trichonomie des niveaux, de leur principe unifiant et des contradictions entre ces principes. Au

²⁸⁶ Comme l'ont fait John C. Wahlke, Heinz Eulau, William Buchanan et Leroy C. Ferguson, dans *the Legislative system : explorations in legislative behavior* (New York, 1962) pour les rôles législatifs. De façon plus générale, mais « à strictement parler, l'association constituée par l'État politique est une organisation de rôles... Ils (ceux qui mettent au point les règles (et) y sont également soumis) ne possèdent l'autorité que dans l'un de leurs rôles (le rôle politique) ; en raison de cette duplicité de rôle, ils s'autocontrôlent, si l'on peut dire » (Ralf Dahrendorf, *Classes et conflits de classe dans la société industrielle*, p. 293, 296).

²⁸⁷ Quoi qu'il ne soit pas indifférent de pouvoir établir en analyse concrète une chaîne du type suivant : rôles ➡ contre-rôles ➡ contrôles ➡ nouveaux rôles ➡ anti-contrôles ➡ retour aux rôles d'origine ou leur remise en question, etc.

niveau des fins s'opposent les contre-fins ; à celui des normes, les contre-normes ; à celui des valeurs, les contre-valeurs ²⁸⁸. Les rôles, expressions actives de ces principes, s'exercent à chacun des trois niveaux, soit comme des façons d'affirmer les fins superfonctionnelles, d'appliquer les normes fonctionnelles, d'assumer les valeurs infrafonctionnelles. Mais ils génèrent aussi leurs contradictions en *contre-rôles* soit, à chaque niveau, en contrefins, en contre-normes, en contre-valeurs. Ce type de relations intraniveau n'est pas négligeable qui présente une dynamique propre et fort contrastante selon le niveau considéré ²⁸⁹. Mais ce sont dans les rapports de contrôle d'un niveau à l'autre, à travers les seuils et davantage encore à celui des *activations*, que se livrent les grands combats politiques formant la dialectisation essentielle et la plus profonde du politique.

À ce point, on risquerait de donner dans quelque ontologie ou essentialité du politique en trois niveaux si on ne rappelait pas avec insistance que les contrôles expriment d'abord des *perceptions* des agents politiques en situation d'accomplissement de leurs rôles. Il est moins évident que ses rôles à lui (et aux autres agents superfonctionnels) soient perçus comme des contrôles sur *eux* et vice versa tant leur *convention* est étroite et, à vrai dire, ne nous préoccupe guère d'habitude ; mais il est flagrant que leurs rôles à *eux* (et à lui, en partie) sont perçus comme des contrôles sur *nous* et vice versa, en un *code* sans cesse débattu. Il y a passage de seuils, opérant à la descente et à la remontée. Convenons d'appeler *contre-rôles* ²⁹⁰ les expressions actives des contre-fins, des contre-normes, des contre-valeurs à chaque niveau. Réserveons la rela-

²⁸⁸ Selon les antimonies posées supra note 4 du chap. XIII.

²⁸⁹ Ainsi que cela a été établi supra chap. VI et VII.

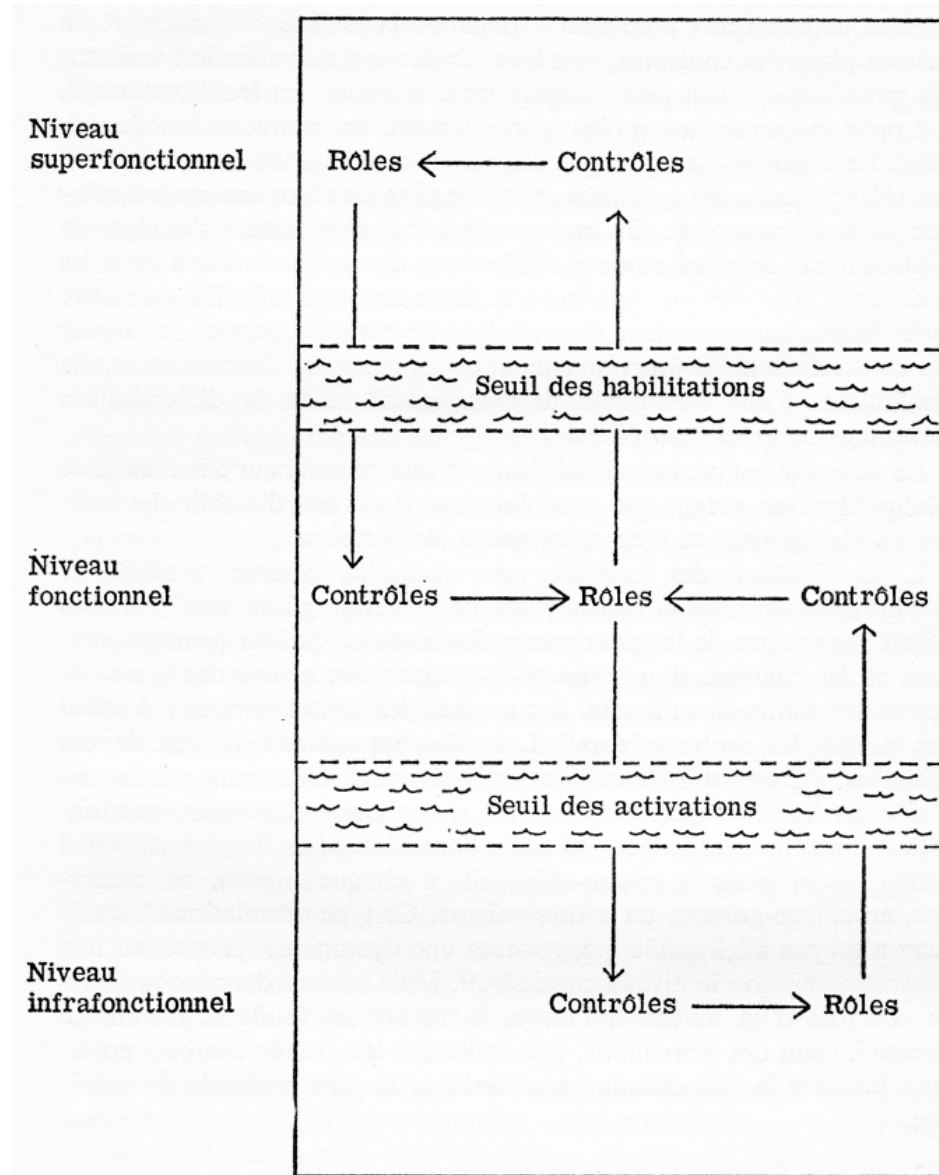
²⁹⁰ Précisons qu'il s'agit de perceptions (de Nous, d'Eux, de Lui, dans les deux sens) des rôles et non des messages objectifs et propres à l'exercice des rôles. En analyse communicationnel-le, il faudrait tripliser la relation : EmissionMessage-Réception. C'est ce qu'a fait d'heureuse façon Jacques Rivêt (Grammaire du discours politique de presse, thèse de doctorat, Université Laval, 1976) en adaptant, prolongeant et, à l'occasion, corrigeant nos développements sur l'élaboration du contrôle et notre discussion sur les rôles sociaux et politiques dans Fonctionnement de l'État. Cette étude constitue un bel exemple d'opérationnalisation spécifique de données théoriques générales. De multiples échanges avec cet auteur nous ont permis d'affiner et de préciser plusieurs éléments de notre théorisation actuelle. En particulier, nous lui devons d'avoir corrigé une figure erronée dans Fonctionnement de l'État (fig. 7, p. 125) qui est rétablie ici (fig. X, qui suit).

tion de *contr le* type elle-m me quand il y a franchissement de seuils dans un sens ou dans l'autre. Autrement dit, la pleine port e dialectique de la relation de contr le se trouve dans des rapports interniveaux.

Figure X.

Repr sentation des circuits de r les et contr les dans la gouverne

[Retour   la table des mati res](#)



Des figures distinctes illustrent les trois modèles : de fonctionnement pur, de fonctionnement \Rightarrow changement, de changement \Rightarrow fonctionnement nouveau. La figure X illustre un modèle de fonctionnement pur ne présentant pas de contradiction en forme de contre-rôles. Aux rôles correspondent des contrôles à chaque niveau et ces rôles se prolongent en nouveaux contrôles lorsqu'il y a dénivellement. Est nettement marqué le caractère de centralité des rôles fonctionnels qui servent de connexion aux deux circuits partiels formant ainsi un seul circuit général et qui peut se lire à partir de n'importe quelle position. La translation rôles-contrôles à la verticale, en traversée de seuil, est inverse de celle qui se produit à l'horizontale à l'intérieur de chaque niveau. La figure, illustrant la centralité des rôles au niveau fonctionnel, montre qu'ils sont contrôlés par des rôles d'origine infrafonctionnelle aussi bien que par ceux qui sont d'origine superfonctionnelle ; et, d'autre part, qu'en forme de contrôles ils descendent au niveau infrafonctionnel ou remontent au niveau superfonctionnel ²⁹¹. Chaque question sous examen n'a pas à parcourir dans les deux sens le réseau entier pour valider cette espèce de logique de dénivellement ! Il s'agit d'illustrer l'importance *stratégique* que présentent les dénivellations. L'abondance des flux et reflux au seuil fort achalandé des activations, en comparaison avec les beaucoup plus rares passages typiques au seuil des habilitations, montrerait qu'il s'agit de « stratégies » fort différentes et pour de tout autres combats du reste...

Une autre figure (XI) illustrant la dialectique du fonctionnement \Rightarrow changement présenterait des différences marquées. La remontée des rôles fonctionnels au niveau superfonctionnel s'exprime en des *contre-rôles*. Il en est de même de la remontée des rôles infrafonctionnels au niveau fonctionnel, qui deviennent aussi, à ce niveau, des *contre-rôles*. C'est qu'il s'agit de signaler maintenant des *contradictions* qui entraînent le passage du fonctionnement simple à celui d'un fonctionnement qui tend ou doit tendre, à cause de ses contradictions, au changement. Mais pour signaler le caractère de centralité des rôles infrafonctionnels cette fois ²⁹², il faut prolonger la figure à un *nouveau niveau*, celui du *social non encore politifié* mais où s'exercent, à travers un seuil de politification, contrôles et rôles *sociaux*. Ainsi prolongée par le bas et élargie,

²⁹¹ Des exemples de mouvements à la descente viennent automatiquement à l'esprit. Il est aisé d'imaginer un mouvement à la remontée : une campagne d'opinion afin d'influencer gouvernants et législateurs en une matière constitutionnelle ou sur une mesure de politique étrangère.

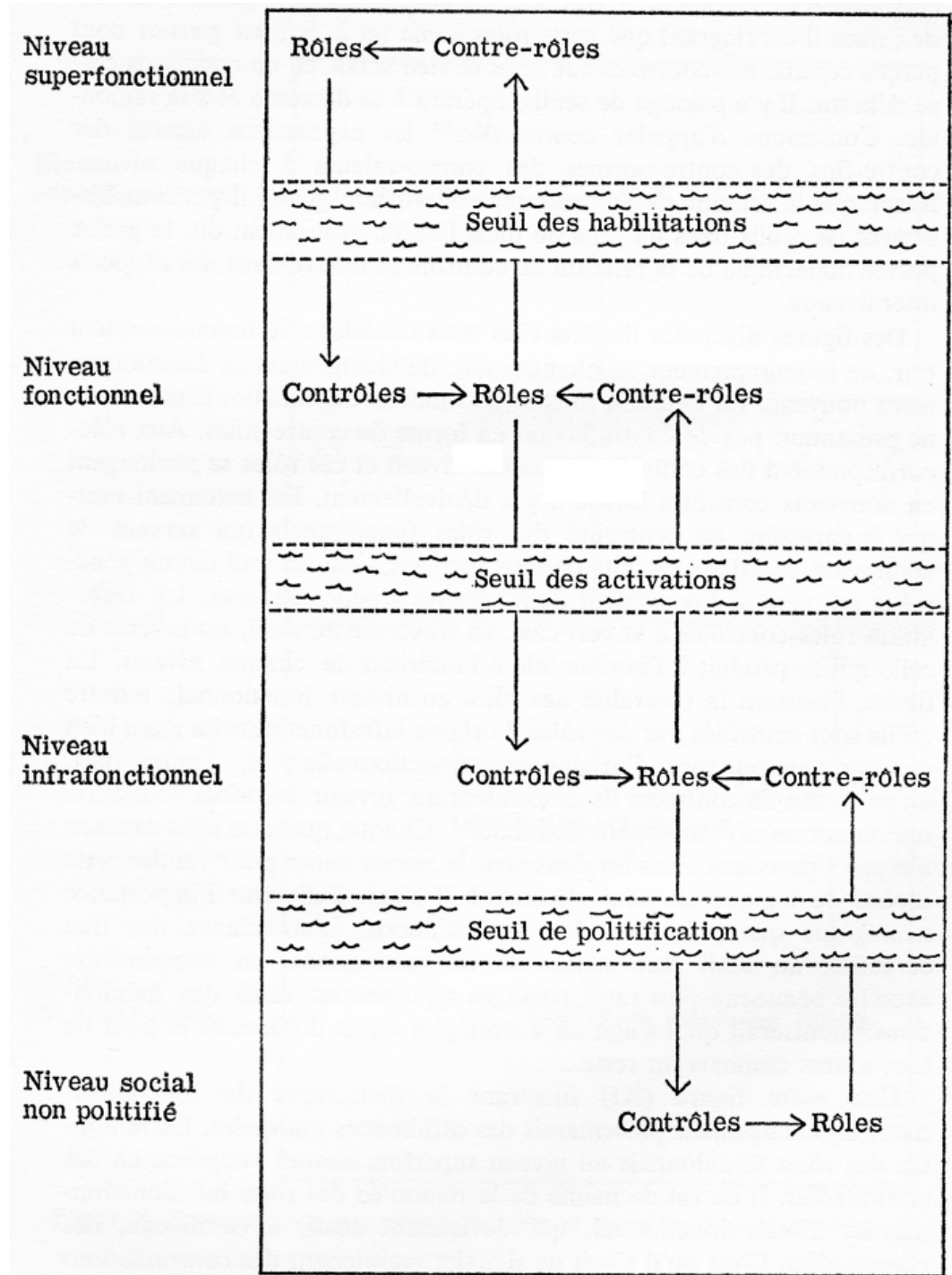
²⁹² À ne pas oublier que ces rôles infrafonctionnels s'enracinent dans la couche profonde des valeurs, principe d'unité de ce niveau.

la figure se présenterait d'une façon laissant voir nettement que les rôles en descente génèrent des contrôles, mais qu'en remontée ils s'exercent à la façon de contre-rôles, antithétiques, contredisant les rôles du niveau supérieur : et c'est *des modes de solution de ces contradictions que sortent les changements*.

Il n'y a pas lieu de faire une troisième figure pour illustrer les processus de changement \Rightarrow fonctionnement *nouveau*. Dans la mesure où le changement en cours permet un nouveau fonctionnement sans trop de contradictions et que ne s'engendrent pas de nouveaux contre-rôles, il suffirait, dans la dernière figure, de rendre *réversibles* les flèches en totalité ou, de façon plus réaliste, en partie. Un rapport devenu réversible signifierait que la contradiction a été absorbée. La réversibilité n'implique pas que le changement opéré a été *bon*, mais seulement qu'il s'est transformé en fonctionnement sans nouvelle nécessité immédiate de changement. En fait, c'est cette troisième figure qui serait la plus complète et la plus réaliste avec certains de ses rapports *uni ou bifléchés*. On en pourrait tirer des circuits plus complexes, permettant de repérer de nouvelles contradictions aboutissant à des tensions, crises ou conflits. Une analyse plus poussée conduirait à utiliser les positions des douze groupes d'agents impliqués dans les activités superfonctionnelles, fonctionnelles, infrafonctionnelles et se trouvant en butte aux contradictions de leurs *associations* non moins que de leurs *confrontations*. Cette figure avec ses rapports uni ou bifléchés serait la représentation dynamisante des points de tensions, de blocages ou crises dont le tableau J faisait mention de façon statique.

Figure XI.
 Représentation des rôles, contre-rôles et contrôles dans la politique

[Retour à la table des matières](#)



Telle nous semble être la *polito-logique* essentielle de la gouverne ²⁹³, en son double aspect de fonctionnement pur ou de fonctionnement \Rightarrow changement. Les figures parlent plus clairement que les explications qu'on en fait.

La politie est toujours l'objet de cette gouverne. Elle en est aussi le lieu analytiquement délimité par l'inclusion obligée. Mais c'est la gouverne qui en fixe les bornes changeantes de politification selon son double mouvement aussi bien ascendant que descendant. Dans la mesure où une dynamique globale du changement est détachable de celle du fonctionnement, c'est de ces règles de composition qu'il faudrait partir. On serait ainsi mieux à même d'accorder aux passages de seuils et aux relations interpolitiques l'importance que nous leur avons donnée en leur lieu et place de fonctionnement. En particulier, l'optique du changement incitera à concentrer l'attention sur les mille et une façons dont s'accomplissent les politifications critiques. Cette dynamique du changement reste à écrire.

Résumé : voir les Propositions 58 à 64.

²⁹³ Il est notable que des théoriciens politiques aient vu l'importance centrale de la notion de rôles mais n'en aient pas tiré une méthodologie conséquente. Ainsi Almond et Powell. « The units which make up all social systems, including political systems, are roles... One of the basic units of political systems... is the political roles. We refer to particular sets of roles which are related to one another as structures » (Comparative politics, Boston, 1966, p. 21). Ainsi Easton, qui définit correctement les rôles comme « des modèles régularisés de comportement et d'attentes quant à la façon dont les autres doivent se conduire envers eux » (Analyse du système politique, Paris, 1974, p. 195), parlera plus fréquemment des « membres » du système politique, ou des « rôles d'autorité » mais sans présenter une dynamique des rôles politiques (Cf. aussi son *A frame-work for political analysis*, Englewood Cliffs, New Jersey, 1965, p. 56, 69). Les théories d'inspiration fonctionnaliste ou systémiste en science politique n'ont guère fait plus que de se servir de la notion de rôles comme allusion en passant. Il en a été tout autrement en psychologie sociale, en anthropologie culturelle et en sociologie théorique générale.

LA GOUVERNE POLITIQUE (1977)

CONCLUSION GÉNÉRALE

[Retour à la table des matières](#)

Il n'y a pas de connaissance que par la science. En sciences humaines, très peu de science côtoie beaucoup de connaissances. Il n'y a pas de science que par la théorie. En sciences humaines, pour beaucoup d'analyse très peu de théorie.

Il n'y a pas de théorie que par la communication que le théoricien essaie d'en faire. L'élaboration théorique est ce qui compte le plus, mais elle est à la fois voilée et présentée sous un jour avantageux par la communication. Beaucoup d'analyse mène à la théorie qui doit, par ailleurs, générer ou, tout au moins, indiquer quelles analyses poursuivre.

Il y a la connaissance ascientifique, immédiate et engagée qui s'exprime par le langage courant. La théorie en sciences humaines est toujours mal à l'aise, au moins au plan de sa communication verbale. L'observation vaut peut-être davantage pour la science politique que pour les autres sciences humaines. Sous l'aspect du langage courant, la théorie politique semble dire de façon compliquée des choses simples ; du point de vue des analystes monographes, elle dit plutôt de façon fort simplifiée des choses complexes. Le langage courant, qu'il ne faut pas négliger dès lors qu'il s'applique aux comportements humains, pose souvent les grandes questions.

Toute présentation théorique est un essai de construction de réponses à des interrogations soulevées autrement, à commencer par celles du langage courant, et surtout à des questions qu'elle se pose à elle-même en voie de se constituer. On peut grouper ces réponses en rapport :

- A. au langage courant ;
- B. à l'objet global de la théorie ;
- C. à la connaissance détaillée de l'objet ;
- D. aux moyens analytiques pour parvenir à cette connaissance ;
- E. à la saisie d'une dynamique globale ;
- F. aux exigences de toute théorie.

Le présent travail aura tenté de répondre à ces diverses interrogations, sauf à la dernière.

A. Le langage courant

L'idéal au plan de la communication de la théorie serait de pouvoir la traduire, toute, en langue de tous les jours. La politique se pense du point de vue des gouvernants ; elle se perçoit, comme elle se vit, du point de vue des masses de gouvernés. C'est d'une utile suggestion pour la théorie qu'elle puisse partir du langage courant.

« Ils..., nous... » - Gouvernants et gouvernés.

LES AUTRES ? - Gouvernants et gouvernés d'ailleurs. Gouvernants d'ici pensent surtout aux gouvernants d'ailleurs ; gouvernés d'ici, indistinctement aux gouvernants ou gouvernés d'ailleurs, ou à aucun de ces derniers, mais toujours aux gouvernants d'ici.

« Ils... » ? - Ce sont eux et, à leur tête, lui, solitaire et parfois dominant.

« Nous... » ? - Tout le reste, à la base de la pyramide démesurément élargie, et pour lequel ils surplombent.

Avec eux et lui, nous constituons un NOUS politique, distinct de celui des AUTRES. Et pour les Nous de ces derniers, Nous sommes en partie LES AUTRES.

Le langage courant a déjà en partie répondu à la question des identités : qui ?

B. L'objet politique

Il est le politique, objet plus large que la politique qu'il comprend, mais encore les politiques ou programmes d'action, ainsi que l'entité collective politiquement organisée, la politie. Le critère de l'inclusion obligée distingue les polities entre elles, mais encore les contours fluctuants du politique dans le social.

L'intérêt du terme politie est d'exprimer d'un seul mot les deux composants du social et de l'étatique, qui se comprennent mutuellement.

La gouverne est le système d'organisation et de fonctionnement de cette macrosociété qu'est la politie. Accoler l'épithète « politique » à gouverne comporte l'avantage d'une plénitude de sens sans les ambiguïtés du terme de gouvernement. En son acception précise, le gouvernement (fonction et organe) est probablement l'élément le plus décisif de toute gouverne, mais celle-ci, comme système, englobant, ne s'y réduit pas. Faire équivaloir politique à gouvernement est une simplification grossière qui apprend peu et brouille beaucoup.

La politie contient en elle-même son milieu social ; tout ce qui lui est extérieur est son environnement. Cet environnement est constitué des autres polities qui ont également leur propre milieu social. Milieu et environnement sont délimités par la première application du principe de l'inclusion obligée.

L'ensemble des actions qu'on peut qualifier de « politiques » se déroule soit à l'intérieur d'une politie, soit d'une politie à l'autre avec passage d'un milieu à un environnement et vice versa. Dans le premier cas on peut parler d'intractions politiques (ou de politique intérieure) ; dans le second, de transactions, ou de relations internationales en leur sens le plus large.

C. La connaissance détaillée de l'objet

La réponse à la question du *qui* se fait par le triple étagement des identités : *nous*, *eux*, *lui* et par les rôles assumés par chacun. On enregistre les six conduites identifiables de nous, les quatre opérations décisives *d'eux* ; et, tout en haut, le premier pôle de

lui, symbole plus ou moins actif mais toujours effectif de l'unification de notre Nous, et un autre pôle, extérieur, celui des AUTRES, où cette unification s'achève ou, tout au moins, se manifeste autrement.

Eux, ils gouvernent ou légifèrent, administrent ou jugent. Ces activités sont les fonctions centrales de la gouverne, sans lesquelles celle-ci n'existerait pas et ne pourrait animer une politie. C'est un niveau de singulière densité politique, émetteur de normes impérantes (gouvernementales et législatives) et de normes exécutantes (administratives et juridictionnelles). En un second arrangement, cette fois-ci à la verticale, les normes gouvernementales et administratives présentent un caractère de primordialité politique, contrastant avec le caractère de primordialité juridique des normes législatives et juridictionnelles. Ces quatre types d'opérations expriment la division du travail de la gouverne centrale.

Nous nous situons par rapport à eux. Nous agissons, ou réagissons ou préagissons (car il ne s'agit pas de séquence) selon six types de conduites : en contribuant, en participant, en nous opposant, en contestant, en présentant des dissidences ou même en accomplissant des actes de rébellion. Il s'agit là d'une gamme de conduites possibles et transitives dont une seule, l'extrême, est négative des autres, la rébellion. Comme activités d'initiative ou de réponse au niveau central des fonctions, ces conduites sont les *infrafonctions* de la gouverne. Nos autres conduites, sociales et non politiques, s'accomplissent dans la politie mais ne relèvent pas de la gouverne. Se trouve donc impliquée l'existence de seuils de politification, où du simple social devient, à point nommé, du politique selon des zones plus ou moins expansives ou contractiles. La politification s'opère d'en haut par *eux* aussi bien que d'en bas par *nous*.

Lui, il représente symboliquement et souvent activement (selon les régimes) l'unité de notre politie. Cette unité se maintient, à l'intérieur, par la *superfonction* de légitimation et, à l'extérieur, par celle de sécuration. Il s'agit des fins ultimes de la politie, légitimité et de sécurité, sans lesquelles elle ne pourrait avoir d'existence individuée. Ces superfonctions sont en même temps conditions minima. *Lui*, c'est le chef d'Etat qui décerne les officialisations, accréditations, habilitations générales, etc. ; il est la source distributrice des divers actes formels de légitimation. Il arrive souvent que le chef de l'Etat soit également chef du gouvernement : en ces cas, son pouvoir est énorme.

D. Les moyens analytiques

À la question des *associations* ou de *avec qui ? la* théorie précise son langage en même temps qu'elle resserre son argumentation. Elle élabore la théorie des trois *niveaux* et se concentre sur les aspects spécifiques de chacun d'eux ; mais ce n'est guère que comme propos d'étape pour mieux visualiser les rapports en dénivellation selon lesquels *nous*, *eux* et *lui* sont en communication. La question de l'identité des agents est passée au second plan ou, plutôt, elle est absorbée par celle de leur association à un même niveau.

Apparaît maintenant le caractère privilégié en méthode du niveau central ou de fonctionnalité, en référence duquel se définissent les deux niveaux d'infrafonctionnalité et de superfonctionnalité. À chaque niveau sont reliées, respectivement, *superfonctions* (légitimation et sécurisation), *fonctions* (gouvernement, législation, administration et juridiction), *infrafonctions* (contribution, participation, opposition, contestation, dissidence et rébellion).

L'étude du niveau infrafonctionnel, par définition le moins *fonctionnalisé* ou ordonné des trois, porte sur les moyens d'action qui sont également les moins organisés, en même temps que les plus spontanés ou les plus expressifs des sources vives de la politique. On distingue dans une première catégorie des moyens d'action dits *préfonctionnalisés* comme le personnel politique, les partis, les groupes d'intérêts, les organismes consultatifs. Les classes sociales apparaissent comme des moyens d'action seulement *fonctionnalisables* parce que requérant la médiation de l'un ou l'autre des moyens préfonctionnalisés pour pouvoir agir en fonctionnalité politique. Enfin, l'ensemble de la population de la politique, l'électorat comme série statistique, les opinions publiques, les réseaux de communications apparaîtront - comme tels en leur totalité - des moyens infrafonctionnels *non fonctionnalisables*.

Ce type d'étude permet de focaliser avec plus d'acuité des relations, particulièrement stratégiques pour la gouverne, qui se déroulent d'un niveau à l'autre. Ces *dénivellations* se produisent deux fois : de bas en haut et de haut en bas entre les niveaux superfonctionnel et fonctionnel, entre les niveaux fonctionnel et infrafonctionnel, d'où quatre types de flux. On appelle plus commodément passages de *seuil* ces dénivellations. Une *convention* de certaine solennité régit les passages de seuil entre les ni-

veaux superfonctionnel et fonctionnel : ce seuil est dit *constitutif* ou des *habilitations*. Un *code* d'application plus aléatoire régit les passages de seuil, infiniment plus nombreux et volontiers turbulents, entre les niveaux fonctionnel et infrafonctionnel : ce seuil est dit *sélectif* ou des *activations*. Le principe général de la *Représentation* fonde la pénétration d'en haut et les diverses représentations d'en bas. Le seuil des activations est celui des phénomènes particulièrement stratégiques du grand jeu politique : « ils..., nous... ». C'est par excellence le terrain des grands combats de *la* politique, à la verticale, mais aussi de ses vastes zones d'inertie...

E. La saisie d'une dynamique globale

La troisième perspective de *entre qui ?* est celle des *confrontations*, allant des faits de compétition banale jusqu'à ceux des antagonismes. Tous les éléments ont été identifiés et mis en place pour l'étude d'une dynamique globale. Elle s'ouvre par une théorie des *mouvements politiques* naturels, s'appliquant aussi bien aux faits de transactions (ou de relations internationales) que d'intractions (ou à l'intérieur de la politique).

De cette théorie on fait découler des taxonomies des régimes, ainsi que des typologies des changements de régimes. Pour des appréhensions de plus grande profondeur, cette démarche fait prospecter les principes unificateurs de chaque niveau : les *fins* du niveau superfonctionnel, les *normes* du niveau fonctionnel, les *valeurs* du niveau infrafonctionnel. C'est par le jeu de cette triade qu'on repère les règles de composition de la gouverne en changement aussi bien qu'en fonctionnement.

La dynamique politique peut s'analyser en quatre *mouvements* politiques généraux : de peractions, d'interactions, de rétroactions et de proactions. De ces mouvements, on peut dégager quatre types purs de *régimes* politiques correspondants : les autoritaristes, les bureaucratistes, les libéralistes, les communalistes. Les *changements* propres à ces types de régimes (et, antérieurement, de mouvements) sont dits directs, accommodatifs, correctifs, informatifs. De ces types purs de mouvements, de régimes et de changements, on établit des catégories mixtes par des combinaisons qui ont suffisamment de souplesse pour recouvrir la diversité des phénomènes de la vie politique réelle.

Les *messages* qu'adressent les agents infrafonctionnels au niveau fonctionnel font encore office de *signaux* de légitimation au niveau superfonctionnel. La gamme de ces messages s'étend des plus faibles, les espérances muettes des contributeurs, jusqu'aux condamnations radicales des rebelles, accompagnées d'actes de violence conséquents. De même en est-il des signaux de légitimation qui ne sont qu'implicites de la part des contributeurs alors qu'ils sont carrément négatifs en provenance des rebelles. Les *effecteurs* de ces messages et signaux sont les agents pré-fonctionnalisés (personnel politique, partis, groupes d'intérêts, organismes consultatifs) alors que les classes sociales, qui ne sont que politiquement fonctionnalisables, peuvent émettre des messages et signaux par l'intermédiaire de ces moyens préfonctionnalisés.

Les contradictions dans le fonctionnement de la gouverne font voir des *nécessités de changement* : les contributeurs ne s'en préoccupent guère, mais les participants, opposants, contestataires, dissidents et rebelles prônent des changements de plus en plus décisifs, selon la gradation des messages et des signaux envoyés aux niveaux supérieurs. Les changements se produisent selon une dialectique de la contradiction : *ce qui est-ce qui contredit ce qui est-ce qui change*.

En *genèse* des politiques, ce sont les fins qui sont privilégiées ; en *fonctionnement* des gouvernes, ce sont les normes. Mais l'étude des *changements* futurs amène à privilégier les valeurs sociales de la politique par-delà les valeurs politiques de la gouverne. Les valeurs sont transformées et même déformées au niveau fonctionnel des normes et au niveau superfonctionnel des fins. Si les normes et les fins mettent en cause une logique de fonctionnement relativement nette, les valeurs, qui ne relèvent pas de la logique, obéissent plutôt à une double dialectique : celle de la contradiction (les valeurs entre elles) et celle de l'ambiguïté (en leurs expressions finalistes et normatives).

On peut considérer les valeurs politiques comme des valeurs sociales ajoutées, alors que, d'un autre point de vue, les valeurs politiques apparaissent comme des valeurs du minimum social.

L'étude du changement n'existe pas en soi. Elle est celle d'un fonctionnement se prolongeant en changement qui continue, pour une part, le fonctionnement ancien. Le changement a pour cause profonde la *transformation des valeurs*. Celle-ci tend à s'accompagner d'une *réallocation des rôles* des agents politiques qui, à son tour, remet en cause le service des valeurs. Quand il y a écart entre la transformation des valeurs et

la redistribution des rôles politiques qu'elle implique, il s'ensuit ce qu'on appelle habituellement une « crise des valeurs ». L'analyse de la mesure de cet écart est le point de départ nécessaire d'une théorie du changement.

F. Les exigences de toute théorie

Le discours théorique ne propose de réponses qu'à ses questions reformulées. Il n'est pas restreint, ni contraint, par les limites de la langue d'usage. Quand le mot manque pour le concept dont il a besoin il l'invente, mais autant que possible en se collant à la langue courante (gouverne, transactions) ou partiellement désuète (politie), ou à la signification étymologique (sécurisation, proaction). La sémantique de la science politique est déficiente : une langue flasque, imprécise comme celle des journaux, des parlements ou du « Café du Commerce » - pour rester *simple* ; ou, à l'autre extrême, un langage sophistiqué, d'habitude emprunté à d'autres sciences sociales plus agressivement novatrices - pour faire *savant*. La théorie politique vit - mal - de ce qu'elle va cueillir chez plusieurs « ailleurs » scientifiques.

Si la théorie se donne des moyens d'abstraction pour ses fins de généralisation, elle traite néanmoins de choses réelles quoique abstraites. L'analyse décompose, cherche les différences, particularise. La théorie compose, cherche les similitudes, généralise. Une théorie suscite, situe, interrelie des analyses. Des analyses n'ont pas rapport à *un* corps de théorie nécessairement, mais peuvent prendre *telle* théorie en faute d'elle-même.

La théorie ne se joue pas d'irréalités. Si elle semble en donner l'impression, c'est qu'elle s'exprime mal ou qu'on l'entend mal, c'est qu'elle est déficiente dans l'interprétation de l'actuel ou du passé ou qu'elle traite du futur. L'abstrait s'oppose au concret, non au réel, comme le général est le contraire du particulier. On pourrait dire d'une théorie politique qu'elle est une symbolique au second degré d'une première symbolique expressive d'une infinité de relations humaines.

La théorie n'a pas à tout dire : elle laisse toujours plus qu'elle n'avance. Elle n'a pas à proposer un épais dossier de preuves et des contre-preuves. Saisir par des « exemples », c'est comprendre par analogie, par métaphore, comme les enfants. Ce n'est pas comprendre par la théorie qui ne s'occupe pas de « cas », mais de classes ou

de catégories, ce qui l'amène seulement à pointer des cas types ou des cas limites. Le théoricien qui multiplie les exemples est enclin à choisir les exemples les plus simples et les plus indiscutables, ce qui n'éclaire pas le cas ni ne précise le concept. Quand une théorie est comprise, les exemples s'imposent en un processus inverse à celui qui s'est produit pendant l'élaboration théorique.

Soulever une question n'est pas poser un problème. Les catégories du langage théorique situent des questions en *problématique*, tandis que celles du langage courant vont directement *aux réponses*. Il y a plus de certitude dans les premières que dans les secondes. Une problématique consiste autant dans l'ordre de traitement des problèmes que dans l'identification, un à un, de ces derniers :

- Poser d'emblée les questions les plus fondamentales, souvent des « questions d'avant la question », qui ne posent pas, d'habitude, de problèmes.
- En esquisser les réponses en phases successives après claire identification des niveaux d'analyse.
- Établir les liaisons naturelles entre les réponses graduées.
- Par l'intermédiaire de ces nouvelles relations, filer les questions non encore soulevées.
- Relier entre elles les nouvelles réponses, élargies ou réductrices.

Il y a toujours de nouvelles questions à poser aux dernières réponses. Le tournant naturel est signalé lorsque les plus récentes interrogations renvoient aux réponses des questions initiales. L'objet n'est pas épuisé, ne serait-ce que parce qu'il se reproduit dans le temps ; mais la théorie a dit ce qu'elle avait à dire. Pour un temps. Commence alors l'aventure, à la fois périlleuse et merveilleuse, des prolongements, adaptations, contractions, corrections de la théorie. Ce nouveau bout de chemin s'accomplit à coup d'applications analytiques, qui ne lui donnent jamais complètement tort, mais qui peuvent lui donner un peu raison. Mais ce n'est encore que pour un temps.

Toute théorie est éclectique ; ses parties apparemment autarciques sont dans la logique de son éclectisme : pour le reste, elle relève de l'imaginaire comme toutes les constructions de l'esprit, aussi bien scientifiques qu'artistiques. La vogue est aux tech-

niques d'approche qui se prennent pour des théories. On n'a pas à prendre partie sur *l'essentialité* du politique ; il suffit de le délimiter comme *objet* de sociologie empirique. Il vaut mieux prendre le risque du discours idéologique que de faire des théories politiques sans *le* politique. S'il est une *nature* du politique, c'est son appréhension la plus globale et la plus neutre au départ qui doit suggérer les grandes lignes des perceptions de plus en plus rigoureuses dans leurs *significations*.

Il faut prendre conscience que le parti pris d'une saisie dynamique de totalité sera toujours déjoué pour deux raisons. L'homme est absent de la science politique et singulièrement de sa partie théorique. Aucune théorie ne pourra jamais éclairer le point de rencontre d'une conjoncture politique et d'un homme de destin : c'est la première raison, extérieure à la théorie. La seconde, qui lui est propre, est qu'une théorie qui honorerait un pareil dessein *arrêterait* la science par le fait qu'elle garantirait la plénitude de la connaissance, ne fût-ce que pour un moment. La justification de la théorie consiste dans la plus ou moins grande validité des questions-réponses qu'elle soulève, mais sans illusion sur l'impossible Réponse.

LA GOUVERNE POLITIQUE (1977)

PROPOSITIONS PRINCIPALES DE L'OUVRAGE

Propositions introductives

[Retour   la table des mati res](#)

1. « Ils... » et « Nous » forment notre Nous, se distinguant des AUTRES qui constituent leur propre NOUS. Le NOUS politique est la politie.

2. Le politique (*the political*) comprend la politique (*politics*), les politiques ou programmes d'action (*policies*), que ces derni res soient habiles ou non (*politic*), ainsi que l'entit  collective politiquement organis e, la politie (*polity*).

3. Le syst me d'organisation et de fonctionnement de la politie est la *gouverne*. Le *r gime* est la gouverne propre de telle politie historique. L'Etat, comme cat gorie historique, est la politie type de notre  poque.

4. L'int rieur de la politie est son *milieu social* ; *l'ext rieur* en est son *environnement* politique, constitu  des autres polities.

5. Les *actions* politiques qui se d roulent   l'int rieur d'une politie sont dites *intractions* (ou intra-polie) ; celles qui s' tendent   d'autres polities seront dites *transactions* (ou inter-polities).

Propositions de la Première Partie :
Qui ? - Les identités

6. Le critère sociologique de *l'inclusion obligée* détermine une *politification* soit :

- a) en application *externe*, par la frontière juridico-territoriale *d'une* polities, la distinguant ainsi des autres polities ;
- b) en application *interne*, par la délimitation des contours variables *du politique dans le social*, mettant ainsi en cause la gouverne.

Dans le premier cas, il s'agit de politification *d'une société* ; dans le second, *dans une société*.

7. Le fait brut et minimal de *l'inclusion obligée* est la condition pour la polities d'une *perpétuation* à l'intérieur et d'une *préservation* de l'extérieur, fondant ainsi deux principes complémentaires d'unification : celui de *l'inclusion* justificatrice et celui de la protection *obligeante*.

8. *Nous Nous* manifestons dans la gouverne de la polities par les six types de conduite de contribution, de participation, d'opposition, de contestation, de dissidence ou de rébellion.

9. Ces catégories graduées de *conduites définissent* l'éventail des rôles politiques que nous pouvons assumer dans la gouverne.

10. Ces rôles correspondent aux processus propres de la *gouverne ascendante*.

11. Les contributeurs *suivent le cours* de la gouverne descendante ; les participants et opposants cherchent à *influencer* ; les contestataires, les dissidents et les rebelles veulent *l'inverser*.

12. Ils interviennent, Eux, dans la gouverne à son premier degré *d'impération* par les opérations de *gouvernement* et de *législation* et, à son second degré *d'exécution*, par les opérations *d'administration* et de *juridiction*.

13. Selon un autre principe de classement, des règles primordialement *politiques* sortent des opérations de gouvernement et d'administration ; les opérations de législation et de juridiction produisent, elles, des règles primordialement *juri-diques*.

14. Tandis que la *législation* procède d'une *supériorité* au nom d'une *légitimité plus* largement fondée, le *gouvernement* agit en *primauté* au nom d'un caractère d'*indispensabilité*.

15. Tandis que *l'administration* manifeste la puissance publique de la *gouverne*, la *juridiction* opère plutôt au nom du milieu social de la *politie*.

16. Le Chef d'Etat incarne, *Lui*, l'origine du processus de *légitimation* déterminant la maîtrise politique d'un *milieu social*, tandis que le processus de *sécurisation*, assurant l'adaptation sociale de la *politie* à un *environnement politique*, renvoie aux AUTRES en l'autre versant de *l'inclusion obligée*.

17. On peut *définir la légitimation* comme l'ensemble des processus intégrateurs par lesquels une unité politique de base, une *politie*, manifeste, à l'intérieur d'elle-même, un comportement directeur qui, auprès de ses membres, la justifie dans la totalité de son être politique et lui permet de perdurer dans son milieu social.

18. On peut *définir la sécurisation* comme l'ensemble des processus auto-protecteurs par lesquels une unité politique de base, une *politie*, vise à affirmer et à assurer son existence individuée dans son environnement politique.

19. *Légitimation* et *sécurisation* sont à la fois des *préalables* et un *au-delà* aux quatre opérations centrales de la *gouverne* : *gouvernement* et *législation*, *administration* et *juridiction*.

Propositions de la Deuxième Partie : ***Avec qui ? - Les associations***

20. Pour surmonter les difficultés d'appréhension d'une totalité dynamique, soit la *gouverne* de la *politie*, une *théorie des niveaux* permet de centrer l'attention sur les relations d'importance particulièrement stratégique et de signification spéciale pour l'analyse.

21. On reconnaît dans la *politie* trois *niveaux* : ceux de la *superfonctionnalité*, de la *fonctionnalité* et de *l'infrafonctionnalité*.

22. Le niveau à *privilégier en méthode* est le *fonctionnel*, déterminé par les quatre activités politiques décisives de gouvernement et de législation, d'administration et de juridiction.

23. C'est au niveau de ces quatre *fonctions* centrales que s'articulent d'en haut les deux *superfonctions* de légitimation et de sécurisation, ainsi que d'en bas les six *infrafonctions* de contribution, de participation, d'opposition, de contestation, de dissidence et de rébellion.

24. Les rapports entre niveaux se produisent par *dénivellations ou seuils* de passage en dénivellements de haut en bas ou de bas en haut. Le visionnement en *champs* permet la saisie de passages bidirectionnels à travers les seuils.

25. Il n'y a pas d'équilibre de niveau, mais une façon intra-niveau de poser les *équilibrations* des phénomènes propres à chaque niveau. Ainsi, les équilibrations *infrafonctionnelles* seraient d'un type *dialectique* tandis que les équilibrations *superfonctionnelle* relèveraient plutôt d'un type *mécanique* (voir la Proposition 28).

26. Le niveau *infrafonctionnel* présente trois catégories de moyens spécifiques :

- a) Dans la première, les moyens d'action *préfonctionnalisés* sont le personnel politique, les partis, les groupes d'intérêts, les organismes dits consultatifs.
- b) À l'opposé, on retrouve comme moyens d'actions *non fonctionnalisables* la population politique, l'électorat comme série statistique, les opinions publiques, les réseaux de communication (dont les médias).
- c) Quant aux classes sociales, elles méritent un examen spécial comme phénomène social politiquement *fonctionnalisable*.

27. La science politique, qui concentre naturellement son attention sur les moyens préfonctionnalisés, *ne peut faire abstraction* de leurs bases non fonctionnalisables, et encore moins, des phénomènes fonctionnalisables.

28. Le niveau fonctionnel manifeste un réseau de *douze interfonctionnalités* entre les fonctions de gouvernement, de législation, d'administration et de juridiction :

- a) Certains de ces circuits sont spécialement denses ou importants comme celui qui, à l'horizontale, relie le gouvernement à la législation, ou celui qui, à la verticale, relie le gouvernement à l'administration. Les rapports *obli-*

ques sont généralement moins denses ou importants que les rapports *horizontaux* et *verticaux*.

b) L'ensemble des équilibrations fonctionnelles serait d'un type *homéostatique*, contrastant avec les équilibrations des types *dialectique* (au niveau infrafonctionnel) et *mécanique* (au niveau superfonctionnel) (voir la Proposition 25).

29. Il n'y a pas lieu d'enfermer ce noyau de fonctionnement central dans quelque *boîte noire*.

30. Les relations entre les niveaux superfonctionnel et fonctionnel se produisent dans le passage d'un *seuil* dit *constitutif* ou, plus exactement, par des *habilitations* mutuelles, quoique disjointes.

31. Ces relations sont soumises à une *convention* selon les deux directions, descendante et ascendante.

32. Les relations entre les niveaux fonctionnel et infrafonctionnel se produisent dans le passage d'un *seuil* dit *sélectif* ou, plus exactement, par des *activations* descendantes (en pénétration) et ascendantes (en représentations).

33. Ces relations sont soumises à un *code*. Le principe général de la *Représentation* fonde et cette « pénétration » et ces « représentations ».

34. Des activations *descendantes* (en pénétration) on peut abstraire les processus de *politification*, de *mobilisation*, de *régulation* et de *répression*.

35. Les activations *ascendantes* (en représentations) se produisent par les six conduites ou rôles infrafonctionnels et les moyens d'action infrafonctionnels gradués (voir les Propositions 8, 11, 26 et 27).

Propositions de la Troisième Partie : ***Entre qui ? - Les confrontations***

36. Les catégories de *peraction*, *d'interaction*, *de rétroaction* et de *proaction* déterminent quatre mouvements généraux entre deux agents politiques, A et B.

37. Ces mouvements peuvent être généraux ou *macro-politiques*, ou partiels ou *micro-politiques* (qualifiant des relations données ou des phases particulières de relations).

38. On repère, dans l'action politique concrète, les mouvements peractifs, interactifs, rétroactifs et proactifs par différents caractères analytiques : nature des *relations* ; effets produits ; direction des rapports ; visée des agents ; questions soulevées ; modes de *communication* ; liens d'influence et de *solidarité* ; *comportements* aux seuils ; *moyens infrafonctionnels* privilégiés.

39. Comme les intractions (relations internes à la politique) les *transactions* (relations externes ou internationales) peuvent être *peractives*, *interactives*, *rétroactives* ou *proactives*.

40. Selon les niveaux internes de la politique, les transactions peuvent se subdiviser en quatre catégories : *superfonctionnelles*, *infrafonctionnelles*, *opérationnelles* (entre niveaux superfonctionnel et fonctionnel) et *mixtes* (entre niveaux fonctionnel et infrafonctionnel).

41. Les *transactions*, malgré le caractère très primitif de leur déroulement, manifestent une *certaine analogie* avec le fonctionnement des intractions.

42. En ajoutant la dimension *signification politique* à celle de la *direction* des mouvements (de peraction, d'interaction, de rétroaction et de proaction) se dégagent *quatre types purs* de régimes politiques correspondants : l'autoritariste, le bureaucratiste, le *libéraliste* et le *communaliste*.

43. Les combinaisons entre ces quatre types purs produisent *douze types mixtes* de régimes, plus réels que les premiers, dont on peut faire la taxonomie.

44. Correspondant aux quatre types purs des régimes, les *changements* sont *directifs*, *accommodatifs*, *correctifs* ou *informatifs* (voir la Proposition 42).

45. Les changements directifs et informatifs sont *d'anticipation* ; les changements accommodatifs et correctifs sont *de réponse*. On distingue encore les changements *de régime* ou globaux des changements *dans le régime* ou partiels.

46. Les *messages* qu'adressent les agents infrafonctionnels au niveau fonctionnel sont : par les contributeurs des *espérances muettes*, par les participants des aspirations avouées, par les opposants des *objections décidées*, par les contestataires des dénon-

ciations revendicatrices, par les dissidents des accusations *formelles*, par les rebelles des *condamnations radicales*.

47. Ces messages font encore office de *signaux de légitimation* au niveau superfonctionnel : ces signaux sont *latents* par les contributeurs, *explicites* par les participants, *implicites* par les opposants, *neutralisants* par les contestataires, *conditionnels* par les dissidents, *retirés* par les rebelles.

48. Les *effecteurs* de ces messages et signaux sont les moyens d'action politique *préfonctionnalisés*, soit le personnel politique, les partis, les groupes d'intérêts et les conseils consultatifs. Les classes sociales, comme moyens d'action politique seulement *fonctionnalisables*, ne sont effectrices de messages et signaux que par les médiations de ces moyens préfonctionnalisés.

49. Les *contradictions de fonctionnement* se voient à *l'intérieur de chaque niveau* : entre fins au niveau superfonctionnel, entre normes au niveau fonctionnel, entre valeurs au niveau infrafonctionnel ; ou *de niveau à niveau* entre fins, normes et valeurs.

50. Ces contradictions de fonctionnement faisant voir des *nécessités de changement*, les contributeurs ne s'en préoccupent guère, mais les participants, opposants, contestataires, dissidents et rebelles prônent des moyens fort différents de changement - le cas des *changements révolutionnaires* méritant une attention spéciale.

51. Le changement révèle une part de fonctionnement qui ne change pas ; mais il est *un delà* à un fonctionnement connu ou présumé tel. Il a un double aspect : *projectif* et *prospectif*.

52. Le changement obéit à une dialectique de la *contradiction* : *Ce qui est - Ce qui contredit ce qui est - Ce qui change*.

53. Les changements se produisent soit à *l'intérieur d'un niveau*, soit *de niveau à niveau*. Le changement global s'engage lorsque la gouverne devient un système *en tendance* et ne fonctionne plus comme un système *en constance*.

54. Tandis qu'en *genèse* des polities les *fins* sont privilégiées et qu'en *fonctionnement* des gouvernes ce sont les *normes*, l'étude du changement amène à privilégier les *valeurs politiques* de la gouverne et *sociales* de la politie.

55. On peut grouper à l'enseigne de *ce qui fut* les valeurs directrices des régimes autoritaristes ; de *ce qui est* les valeurs accommodatives des régimes bureaucratistes ;

de *pour ce qui sera* les valeurs informatives des régimes communalistes (voir la Proposition 44).

56. En théorie du changement, on doit tenir compte non seulement des valeurs comme *privilegiées* mais encore des transformations et déformations qu'elles subissent aux niveaux fonctionnel des normes et superfonctionnel des fins. À la différence des normes et des fins qui mettent en cause une logique de fonctionnement relativement nette, *les valeurs*, elles, ne sont *pas logiques* et obéissent à des *dialectiques de contradiction* (entre elles) et d'ambiguïté (en leurs expressions finalistes et normatives).

57. Les *valeurs politiques* qu'on peut considérer comme des valeurs sociales *ajoutées*, apparaissent souvent comme appauvries et raréfiées, quoi qu'elles puissent conditionner l'épanouissement de certaines valeurs sociales.

58. L'étude du changement requiert une *médiation : l'analyse* du fonctionnement (ce qui continue à fonctionner en changeant, ce qui commence à changer en fonctionnant) et une *transduction : l'analyse* de la structure des rôles spécifiques des agents politiques à divers niveaux.

59. La transformation des valeurs tend à s'accompagner d'une *réallocation des rôles* et celle-ci remet en cause le service des valeurs dans la politique.

60. Le concept éminemment relationnel de *contrôle* serait le mieux approprié du langage scientifique pour sous-tendre et synthétiser une dynamique du changement autant qu'une mécanique du simple fonctionnement. Grâce à ses trois dimensions *Contrôleur - Contrôlé - Contrôlant*, il est la chance d'une *appréhension dialectique* du politique.

61. Par la notion de *rôle* qu'il contient (selon l'étymologie « contre-rôle »), le contrôle permet de suivre les différents agents politiques entre eux et dans les liaisons de leur rapport à la gouverne globale. Les divers types d'activités qui s'y déroulent peuvent s'analyser en termes de *rôles politiques*, de *contrôles* pour la vérification de leur accomplissement, ainsi que de *contre-rôles* pour la modification des rôles en exercice et pour l'instauration de nouveaux rôles.

62. C'est des modes de *solution des contradictions* entre les rôles sociaux et les rôles politiques (à travers le seuil de politification) et entre les rôles politiques (à travers les seuils des habilitations et des activations) que sortent les *changements*.

63. Les fondements de la composition dynamique de la gouverne sont à rechercher dans les liaisons qui s'opèrent :

- a) en *fonctionnement* entre les niveaux et leur principe unifiant (fins, normes, valeurs) et
- b) en *changement* entre les niveaux et la contradiction de ces principes (contre-fins, contre-normes, contre-valeurs).

64. Le *contrôle* rend compte tout autant des facteurs de dés-établissement et de changement que de consolidation et de répétition. Le *politique* est, du fait de l'inclusion obligée de la politie, le plus inévitable et le plus englobant des contrôles sociaux.

Gérard BERGERON
Professeur, Université Laval.